





HISTOIRE
ROMAINE,
TOME NEUVIÈME.

HISTOIRE ROMAINE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME, JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM;

C'est-à-dire jusqu'à la fin de la République.

Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME NEUVIÉME,

Revu, & rendu complet, par M. CREVIER, *Professeur de Rhétorique au Collége de Beauvais.*

A PARIS,

Chez
Les Freres ESTIENNE, rue Saint-Jacques,
SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean de Beauvais,
La veuve DESAINT, rue du Foin.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



AVERTISSEMENT
de l'Éditeur.

C'Est ici que le Public va s'appercevoir tout-à-fait qu'il a perdu M. Rollin. Non qu'il n'y ait encore une grande partie de ce volume qui soit de sa composition : mais outre que les derniers morceaux traités par un Auteur dont la mort a interrompu le travail sont nécessairement les moins finis, M. Rollin avoit laissé des vuides que j'ai été obligé de remplir ; & avant la fin du volume, mon guide me quitte, & je me trouve absolument abandonné à moi-même.

Ainsi la [a] mort de M. Rollin, sans être prématurée, n'en

[a] Mors quàm matura, tam acerba. *T. Liv.* VI. 1.

eſt pas moins triſte pour le Public. On peut même l'appeller prématurée, ſelon la penſée de Pline le jeune [a], qui trouve telle la mort de quiconque médite des ouvrages dignes de l'immortalité. » Car, ajoute-» t-il, ceux qui livrés à leur plai-» ſir, vivent, pour ainſi dire, au » jour la journée, voient finir » avec chaque jour les raiſons » qu'ils ont de vouloir vivre. » Mais quant à ceux qui envi-» ſagent la poſtérité, & qui » éterniſent la mémoire de leur » nom par de beaux & utiles » ouvrages, la mort vient tou-

a Mihi videtur acerba ſemper & immatura mors eorum qui immortale aliquid parant. Nam qui voluptatibus dediti, quaſi in diem vivunt, vivendi cauſas quotidie finiunt. Qui verò poſteros cogitant, & memoriam ſuis operibus extendunt, his nulla mors non repentina eſt, ut quæ ſemper inchoatum aliquid abrumpat. *Plin. l.* V. *ep.* 5.

» jours trop tôt pour eux, par-
» ce que toujours elle rompt
» quelque entreprise commen-
» cée ».

Ce n'étoit point assurément cet objet frivole d'une immortalité chimérique qui occupoit M. Rollin. Des vûes plus solides & plus Chrétiennes dirigeoient son travail. Mais il est vrai qu'il eût souhaité d'achever son Histoire Romaine. Et je me souviens qu'après sa premiére maladie du mois de Mai 1741, comme je me félicitois avec lui de le voir revenu en santé, & cela, vraisemblablement pour un nombre considérable d'années, que je portois aussi loin que peut s'étendre le plus long terme de la vie humaine, il reprit avec vivacité : *J'en serois bien fâché. Mais je desirerois, si telle étoit la volonté de Dieu, vivre assez long-*

tems pour achever mon ouvrage.

Dieu ne l'a point voulu. Ni ſes vœux, ni les miens, ni ceux de tous les amateurs de la vertu & des lettres, n'ont été exaucés en ce point. Il eſt auſſi juſte que néceſſaire de ſe ſoumettre aux ordres de la Providence. Je ne puis & ne dois que tâcher autant qu'il eſt en moi, d'imiter un ſi cher maître & un ſi parfait modéle.

J'avoue que de toutes les qualités qui le rendent un écrivain admirable, il n'y en a aucune que j'ambitionnaſſe autant, que le caractére charmant de ſimplicité, de douceur, de modeſtie, qui lui gagne le cœur de tous ſes Lecteurs. Il a plû néanmoins à un Auteur renommé, d'en prendre occaſion de lui faire divers reproches, qui tous ſe réduiſent à celui d'avoir eu trop de déférence pour l'auto-

rité des Anciens. Je ferois tort à la mémoire de M. Rollin, ſi j'entreprenois de le juſtifier ſur un article dont il faiſoit gloire. Il étoit bien éloigné de penſer comme ſon Cenſeur, qu'il ne fallût commencer l'étude férieuſe de l'Hiſtoire que vers la fin du quinziéme ſiécle; & par conſéquent que l'on dût compter pour rien, non-ſeulement Hérodote, mais Thucydide, Xénophon, Polybe, Salluſte, Tite-Live, Tacite, & toute l'Antiquité. Je n'en dirai pas davantage ſur ce ſujet. Quelque zêle que je me ſente pour repouſſer les attaques qu'on livre à M. Rollin, j'aime mieux prendre pour régle la modération dont il a fait profeſſion toute ſa vie: d'autant plus que les diſcours ſont ſuperflus, où les choſes parlent; & que l'eſtime univerſelle que lui accordent les vrais

Savans, auſſi bien que les Lecteurs moins inſtruits, fait hautement, non pas ſon apologie, mais ſon éloge.

Je m'arrête donc tout court : & je prends plus aiſément & plus volontiers le parti de me taire, qu'il ne me ſeroit facile de me renfermer dans certaines bornes, ſi une fois je me permettois de parler. Il ne me reſte qu'à avertir le Lecteur de deux choſes.

La premiére, c'eſt que, pour éviter, autant qu'il eſt poſſible, de charger M. Rollin de fautes qui me ſoient propres, j'ai marqué les additions un peu conſidérables que j'ai inſérées dans ſon texte, & j'ai eu ſoin d'indiquer l'endroit précis où finit ſon Manuſcrit.

La ſeconde obſervation que j'ai à faire regarde la réduction des monnoies Grecques & Romaines aux nôtres. Je m'y ſuis

conformé à l'estimation de M. Rollin, sans la croire absolument exacte : comme il ne la croyoit point telle lui-même. Il est constant que l'unique voie d'avoir en ce genre quelque chose de précis, c'est de s'en tenir au poids. Encore y a-t-il à cet égard bien des diversités d'opinions entre les Savans. C'est pourtant la pratique que j'ai suivie comme la meilleure en soi, dans mon édition de Tite-Live. Mais nous ne sommes point faits aux idées des poids lorsqu'il s'agit des monnoies : & la plûpart des Lecteurs seroient dépaysés, si on leur rendoit les sommes en marcs, onces, gros, & grains. J'observerai seulement que l'estimation de M. Rollin approche plus de l'exactitude, si on la compare à ce que la plûpart des Nations regardent comme la valeur in-

trinséque de l'or & de l'argent, que si on se fixoit à la valeur actuelle qu'ont ces Métaux en France.

Août 1743.



LISTE

Des années & des Consuls que comprend ce Volume.

P. Mucius Scævola. L. Calpurnius Piso Frugi.	An. R. 619. Av. J. C. 133.
P. Popilius Lænas. P. Rupilius.	An. R. 620. Av. J. C. 132.
P. Licinius Crassus Mucianus. L. Valerius Flaccus.	An. R. 621. Av. J. C. 131.
M. Perperna. C. Claudius Pulcher.	An. R. 622. Av. J. C. 130.
C. Sempronius Tuditanus. M'. Aquillius.	An. R. 623. Av. J. C. 129.
Cn. Octavius. T. Annius Rufus.	An. R. 624. Av. J. C. 128.
L. Cassius Longinus. L. Cornelius Cinna.	An. R. 625. Av. J. C. 127.
Mam. Æmilius Lepidus. L. Aurelius Orestes.	An. R. 626. Av. J. C. 126.
M. Plautius Hypsæus. M. Fulvius Flaccus.	An. R. 627. Av. J. C. 125.
C. Cassius Longinus. C. Sextius Calvinus.	An. R. 628. Av. J. C. 141.

AN. R. 629. AV. J.C. 123. Q. CÆCILIUS METELLUS BALEAR.
T. QUINTIUS FLAMININUS.

AN. R. 630. AV. J. C. 122. CN. DOMITIUS AHENOBARBUS.
C. FANNIUS.

AN. R. 631. AV. J. C. 121. Q. FABIUS MAX. ALLOBROGICUS.
L. OPIMIUS.

AN. R. 632. AV. J. C. 120. P. MANILIUS.
P. PAPIRIUS CARBO.

AN. R. 633. AV. J. C. 119. L. CÆCILIUS METELLUS CALVUS.
L. AURELIUS COTTA.

AN. R. 634. AV. J. C. 118. M. PORCIUS CATO.
Q. MARCIUS REX.

AN. R. 635. AV. J. C. 117. L. CÆCILIUS METELLUS DALMAT.
Q. MUCIUS SCÆVOLA.

AN. R. 636. AV. J. C. 116. C. LICINIUS GETA.
Q. FABIUS MAXIMUS EBURNUS.

AN. R. 637. AV. J. C. 115. M. ÆMILIUS SCAURUS.
M. CÆCILIUS METELLUS.

AN. R. 638. AV. J. C. 114. M'. ACILIUS BALBUS.
C. PORCIUS CATO.

AN. R. 639. AV. J. C. 113. C. CÆCILIUS METEL. CAPRARIUS.
CN. PAPIRIUS CARBO.

AN. R. 640. AV. J. C. 112. M. LIVIUS DRUSUS.
L. CALPURN. PISO CÆSONINUS.

P. CORNELIUS SCIPIO NASICA. L. CALPURNIUS BESTIA.	AN. R. 641. AV. J. C. 111.
M. MINUCIUS RUFUS. SP. POSTUMIUS ALBINUS.	AN. R. 642. AV. J. C. 110.
Q. CÆCILIUS METELLUS NUMID. M. JUNIUS SILANUS.	AN. R. 643. AV. J. C. 109.
SER. SULPICIUS GALBA. Q. HORTENSIUS déſigné Conſul ne prit point poſſeſſion de ſa Charge. On lui ſubſtitua M. AURELIUS SCAURUS.	AN. R. 644. AV. J. C. 108.
L. CASSIUS LONGINUS. C. MARIUS.	AN. R. 645. AV. J. C. 107.
C. ATILIUS SERRANUS. Q. SERVILIUS CÆPIO.	AN. R. 646. AV. J. C. 106.
P. RUTILIUS RUFUS. CN. MALLIUS.	AN. R. 647. AV. J. C. 105.
C. MARIUS II. C. FLAVIUS FIMBRIA.	AN. R. 648. AV. J. C. 104.
C. MARIUS III. L. AURELIUS ORESTES.	AN. R. 649. AV. J. C. 103.
C. MARIUS IV. Q. LUTATIUS CATULUS.	AN. R. 650. AV. J. C. 102.
C. MARIUS V. M'. AQUILLIUS.	AN. R. 651. AV. J. C. 101.

AN. R. 652. AV. J. C. 100. C. MARIUS VI.
L. VALERIUS FLACCUS.

AN. R. 653. AV. J. C. 99. M. ANTONIUS.
A POSTUMIUS ALBINUS.

AN. R. 654. AV. J. C. 98. Q. CÆCILIUS METELLUS NEPOS.
T. DIDIUS.

AN. R. 655. AV. J. C. 97. CN. CORNELIUS LENTULUS.
P. LICINIUS CRASSUS.

AN. R. 656. AV. J. C. 96. CN. DOMITIUS AHENOBARBUS.
C. CASSIUS LONGINUS.

AN. R. 657. AV. J. C. 95. L. LICINIUS CRASSUS.
Q. MUCIUS SCÆVOLA.

AN. R. 658. AV. J. C. 94. C. CŒLIUS CALDUS.
L. DOMITIUS AHENOBARBUS.

AN. R. 659. AV. J. C. 93. C. VALERIUS FLACCUS.
M. HERENNIUS.

AN. R. 660. AV. J. C. 92. C. CLAUDIUS PULCHER.
M. PERPERNA.

AN. R. 661. AV. J. C. 91. L. MARCIUS PHILIPPUS.
SEX. JULIUS CÆSAR.

AN. R. 662. AV. J. C. 90. L. JULIUS CÆSAR.
P. RUTILIUS LUPUS.

AN. R. 663. AV. J. C. 89. CN. POMPEIUS STRABO.
P. PORCIUS CATO.



SUITE DE L'HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE VINGTHUITIÉME.



CE LIVRE renferme l'espace d'environ vingt ans, depuis l'an de Rome 619, jusqu'en 638, & un peu au de-là. Il contient principalement l'Histoire des Gracques, quelques guerres au-dehors, dont la plus importante est celle par laquelle les Romains se formérent une Province dans les Gaules, & diverses affaires de la Ville.

§. I.

HISTOIRE DES GRACQUES.

Ti. Gracchus & Cornélie, pére & mére des Gracques. Merveilleux soin que Cornélie prit de l'éducation de ses

deux fils. Ressemblances & différences de caractére entre les deux fréres. Tibérius, encore tout jeune, est nommé Augure. Il sert en Afrique sous Scipion; puis en Espagne sous Mancinus comme Questeur. Traité de Numance, cause & origine de ses malheurs. Tibérius s'attache au parti du Peuple. Devenu Tribun, il renouvelle les Loix Agraires. Plaintes des riches contre Tibérius. Octavius, un de ses Collégues, s'oppose à sa Loi. Tibérius tâche de gagner son Collégue par douceur, mais inutilement. Il entreprend de faire déposer Octavius, & en vient à bout. Réflexion sur cette violente entreprise de Tibérius. La Loi du partage des terres est reçue. On nomme trois Commissaires pour l'exécuter. Mucius est substitué à Octavius. Tibérius persuade au Peuple qu'on en veut à sa vie. Il fait ordonner que les biens d'Attale seront distribués aux pauvres citoiens. Il entreprend de justifier la déposition d'Octavius, & de se faire continuer Tribun. Il est tué dans le Capi ole. Réflexion sur cet événement. Complices de Tibérius condannés. Réponse séditieuse de Blosius. P. Crassus est

nommé Triumvir à la place de Tibérius. On envoie Scipion Nasica en Asie pour le dérober à la fureur du Peuple. Caïus se retire. Réponse de Scipion l'Africain sur la mort de Tibérius. Dénombrement. Discours de Métellus, Censeur, pour exhorter les citoiens à se marier. Fureur du Tribun Atinius contre Métellus. Difficultés du partage des terres. Scipion se déclare en faveur de ceux qui étoient en possession des terres. On le trouve mort dans son lit. Ses obséques. Epargne déplacée de Tubéron. Eloignement du faste dans Scipion. Eloge de ce grand homme. Caïus s'exerce dans l'éloquence. Il passe en Sardaigne en qualité de Questeur. Songe de Caïus. Sage conduite qu'il tient en Sardaigne. Sa grande réputation allarme le Sénat. Desseins turbulens de Fulvius. Conjuration étouffée à Fregelles. Caïus revient à Rome. Il se justifie pleinement devant les Censeurs. Il est nommé Tribun malgré l'opposition des Nobles. Son éloge. Il propose plusieurs Loix. Il entreprend & exécute plusieurs ouvrages publics importans. C. Fannius est nommé Consul par le crédit de Caïus. Caïus est nommé Tri-

bun pour la seconde fois. Il transporte les Jugemens du Sénat aux Chevaliers. Le Sénat, pour ruiner le crédit de Caïus, lui oppose Drusus un de ses Collégues, & devient lui-même populaire. Caïus conduit une Colonie à Carthage. Drusus profite de son absence. Caïus revient à Rome. Il change d'habitation. Ordonnance du Consul Fannius, contraire aux intérêts de Caïus. Caïus se brouille avec ses Collégues. On empêche qu'il ne soit nommé Tribun pour la troisiéme fois. Tout se prépare à sa perte. Le Consul Opimius fait prendre les armes aux Sénateurs. Licinia exhorte Caïus son mari à pourvoir à sa sûreté. Il tente inutilement des voies d'accommodement. Fulvius est tué sur le Mont Aventin, & sa troupe mise en déroute. Triste fin de Caïus. Sa tête, qui avoit été mise à prix, est portée à Opimius. Son corps est jetté dans le Tibre. Temple érigé à la Concorde. Honneurs rendus aux Gracques par le Peuple. Loix Agraires des Gracques anéanties. Retraite de Cornélie à Miséne. Sort d'Opimius. Réflexion sur les Gracques.

LES MOUVEMENS des Gracques ſont une triſte époque dans l'Hiſtoire Romaine. Ce ſont les premiéres querelles qui ſe ſoient vuidées par la violence & par les meurtres, & où le ſang des Romains ait été verſé par les Romains : exemple funeſte, qui fut bientôt renouvellé & multiplié, qui amena les guerres civiles, les proſcriptions, & enfin le changement du gouvernement, & la chute d'une liberté qui ne ſervoit plus qu'à donner des tyrans à la République ſous le nom de défenſeurs.

Ti G chus & C nélie, & mére deux G ques. *Plut. Gracch.*

LES DEUX FRERES Tibérius & Caïus Gracchus, que j'appellerai ordinairement pour abréger, l'un Tibérius & l'autre Caïus, étoient fils de Tibérius Gracchus, qui aiant été Cenſeur & deux fois Conſul, & aiant eu deux fois l'honneur du triomphe, tiroit encore plus de ſplendeur & d'éclat de ſa vertu ſeule, que de toutes ſes dignités. Son mérite, qui brilla de bonne heure, lui procura une alliance illuſtre. Il épouſa Cornélie, fille du grand Scipion vainqueur d'Annibal. Nous avons vû comment ſe fit

ce mariage, qui fut le fruit de la générosité avec laquelle Ti. Gracchus, malgré une inimitié ancienne, se déclara hautement en faveur des Scipions dans la persécution que leur suscitérent les Tribuns du Peuple.

Merveilleux soin que Cornélie prit de l'éducation de ses deux fils.

Cornélie, après la mort de son mari, qui lui laissa douze enfans, s'appliqua à la conduite de sa maison avec une sagesse & une prudence qui la firent beaucoup estimer. Plutarque dit que Ptolémée, roi d'Egypte (ce ne pouvoit être que Ptolémée Physcon) voulut lui faire part de son diadême, & envoia la demander en mariage, mais qu'elle le refusa. Ç'auroit été un époux bien indigne assurément d'une femme si accomplie. Le fait a peu de vraisemblance. Dans son veuvage elle perdit presque tous ses enfans. Il ne lui resta qu'une seule fille, Sempronia, qu'elle maria au second Scipion l'Africain, & deux fils, Tibérius & Caïus, qu'elle éleva avec tant de soin, que, quoiqu'ils fussent généralement reconnus pour être nés avec le plus heureux naturel & les meilleures dispositions du monde, on jugeoit qu'ils devoient encore plus à l'éducation qu'à la nature. La réponse qu'elle fit à leur

Val. Max. L. IV. c. 4

ſujet à une Dame Campanienne eſt fort célébre. Cette Dame qui étoit très-riche, & encore plus faſtueuſe, après avoir étalé aux yeux de Cornélie, dans une viſite qu'elle lui rendit, ſes diamans, ſes perles, & ſes bijoux les plus précieux, la pria avec inſtance de lui montrer auſſi les ſiens. Cornélie fit tomber adroitement la converſation ſur une autre matiére, pour attendre le retour de ſes fils, qui étoient allés aux Ecoles publiques. Quand ils en furent revenus, & qu'ils entrérent dans la chambre de leur mére, *Voila*, dit-elle à la Dame Campanienne en les lui montrant de la main, *voila mes bijoux & mes ornemens*. Parole bien mémorable, & qui renferme de grandes inſtructions pour les Dames & pour les méres.

Les Gracques ſe diſtinguérent beaucoup parmi les jeunes Romains de leur tems par le talent de la parole, & l'on a remarqué qu'ils en furent redevables au ſoin particulier que prit Cornélie leur [a] mére, de tenir auprès d'eux les plus habiles maîtres qui fuſſent alors à Rome, pour leur enſeigner la lan-

[a] Gracchus diligentiâ Corneliæ matris à puero doctus, & Græcis literis eruditus. Nam ſemper habuit exquiſitos è Græcia magiſtros. *Cic. in Brut.* 101.

gue Grecque, les belles lettres, & toutes les ſciences. Elle [a] parloit elle-même ſa langue très-purement, & le langage de ſes enfans s'en reſſentoit, & faiſoit honneur à celle dont les ſoins maternels avoient, ce ſemble, moins eu pour objet de former leurs corps que leur ſtyle. Ses Lettres ſont citées avec éloge par Cicéron & par Quintilien. C'eſt une juſtice qu'on rend aux Dames, qu'elles excellent dans le ſtile Epiſtolaire, qui doit avoir un air ſimple, intelligible, naturel, accompagné d'élégance & de délicateſſe.

Cornélie avoit beaucoup d'autres grandes qualités qui la rendoient très-reſpectable. Juvenal lui attribue un air de hauteur & de fierté, qui, ſelon lui, diminuoit beaucoup de ſon mérite, lorſqu'il dit « que dans le choix » d'une épouſe on devroit préférer » une ſimple citoienne de Venouſe à » Cornélie mére des Gracques, ſi cel-» le-ci, avec ſes rares vertus, appor-» toit un front ſourcilleux; & ſi elle » prétendoit que les Triomphes de

[a] Legimus epiſtolas Corneliæ matris Gracchorum. Apparet filios non tam in gremio educatos, quàm in ſermone matris. *Id. ibidem.* 211.

Gracchorum eloquentiæ multum contuliſſe accepimus Corneliam matrem, cujus doctiſſimus ſermo in poſteros quoque eſt epiſtolis traditus. *Quintil. l.* I.

» son pére dussent être comptés dans » sa dot.

Malo Venusinam, quàm te, Cornelia, mater Gracchorum, si cum magnis virtutibus affers Grande supercilium, & numeras in dote triumphos.

Ressemblances & différences de caractére entre les deux fréres.

Il faut revenir à ses enfans. A travers la ressemblance de ces deux fréres, pour tout ce qui regardoit le courage, la tempérance, la libéralité, la magnanimité, on ne laissoit pas d'appercevoir en eux des différences très-marquées. Premiérement, pour ce qui est des traits du visage, du regard, de la démarche & de tous les mouvemens, Tibérius étoit plus doux & plus posé, Caïus plus vif & plus ardent; de sorte que, quand ils parloient en public, le premier se tenoit toujours dans la même place avec une contenance sage & rassise; & l'autre fut le premier des Romains qui commença à se donner du mouvement dans la Tribune, allant & revenant d'un côté à un autre, & se servant de gestes forts & violens. Cette diversité s'observoit aussi dans le caractére de leur éloquence, véhémente & enflammée dans Caïus; douce & plus propre à émouvoir la compassion, dans Tibérius. La diction

de celui-ci étoit pure & extrêmement travaillée; celle de Caïus libre & hardie. La même différence se trouvoit encore dans leur table & dans leur dépense ordinaire. Tibérius étoit simple & frugal; Caïus, comparé aux autres Romains, étoit sobre & tempérant; mais en comparaison de son frére, il paroissoit donner dans le goût nouveau de faste & de somptuosité.

Leurs mœurs n'étoient pas moins différentes dans tout le reste. Tibérius étoit doux, modéré & poli; Caïus, rude, violent, emporté, s'abandonnant dans ses harangues à des mouvemens excessifs de colére dont il n'étoit plus maître, & à des termes & des tons de voix qui y répondoient. Pour [a] remédier à cet inconvénient, toutes les fois qu'il parloit en public, un joueur de flageolet se tenoit toujours derriére lui; & quand le Musicien sentoit, à l'éclat de la voix de Caïus, qu'il s'emportoit, & se laissoit dominer par son feu, il prenoit sur son instrument un

[a] C. Gracchus... quoties apud populum concionatus est, servum post se musicæ artis peritum habuit, qui occultè eburneâ fistulâ pronunciationis ejus modos formabat, aut nimis remissos excitando, aut plus justo concitatos revocando : quia ipsum calor & impetus actionis attentum hujusce temperamenti æstimatorem esse non patiebatur. *Val. Max.* VIII. 10. *Vide Cic. de Orat.* III. 225.

ton doux, qui ramenoit l'Orateur à une prononciation plus modérée. Quand, au contraire, il tomboit dans la langueur, ce qui étoit bien plus rare, ce même Musicien, prenant un ton plus haut & plus vif, le réveilloit pour ainsi dire, & le ranimoit. C'étoit [a] une chose bien extraordinaire, que dans une assemblée publique, au milieu de ces actions turbulentes où Caïus jettoit la terreur parmi les Nobles, & où il avoit tout à craindre pour lui-même, il prêtât une oreille docile à ce joueur de flageolet, haussant ou baissant la voix, selon le ton qui lui étoit donné.

Tibérius étoit plus âgé que son frére de neuf ans. De-là vint que leur entrée dans la conduite des affaires fut séparée par un intervalle considérable; & c'est, comme l'observe Plutarque, ce qui contribua le plus à ruiner toutes leurs entreprises & tous leurs desseins, parce qu'ils ne fleurirent pas ensemble, & qu'ils ne purent unir leur puissance, qui seroit devenue très-grande, & peut-être même invincible, par cette union. *Plut.*

Tibérius, presque au sortir de l'enfance, se rendit si célébre & si recom- Tibérius encore tout jeune, est nommé Augure.

[a] Hæc ei cura inter turbidissimas actiones, vel terrenti optimates vel timenti fuit. *Quintil.* I. 8.

mandable, qu'on le jugea digne d'être associé au Collége des Augures, bien plus à cause de sa vertu, qu'à cause de sa grande naissance; & Ap. Claudius, qui avoit été Consul & Censeur, & qui étoit actuellement Prince du Sénat, s'empressa de l'unir à sa famille en lui donnant sa fille en mariage. Il servit en Afrique sous Scipion, qui avoit épousé sa sœur; & vivant avec lui, il eut lieu d'étudier de près ce grand modéle, si capable d'enflammer son émulation. Il en profita, & fit preuve de bonne conduite & de bravoure. Il eut la gloire de monter le premier de tous sur le mur de Carthage. Sa douceur & ses maniéres prévenantes le firent aimer des troupes; & quand il quitta l'armée, il laissa un très-grand regret dans tous les cœurs.

Il sert en Afrique sous Scipion.

Devenu Questeur, il eut pour département l'Espagne, & pour Général l'infortuné Mancinus, dont les disgraces donnérent occasion à Tibérius d'augmenter sa réputation, en montrant non-seulement son activité & son intelligence dans les affaires, mais un respect qui ne lui permit jamais d'oublier ce qu'il devoit à son Consul, pendant que Mancinus lui-même, at-

Puis en Espagne sous Mancinus comme Questeur.

terré par ses malheurs, oublioit presque ce qu'il étoit. Nous avons vu quelle confiance eurent en lui les Numantins, & comment il conclut avec eux un Traité qui sauva l'armée Romaine. Evénement fatal pour Tibérius, & qui fut la cause & l'origine de tous ses malheurs.

Traité de Numance, cause & origine de ses malheurs.

Ce Traité fut reçu & interprété diversement à Rome, selon la diversité des intérêts. Les parens & les amis de ceux qui avoient servi dans cette guerre, lorsque Tibérius fut de retour à Rome, s'assemblérent en foule autour de lui, criant que c'étoit à lui seul qu'on avoit l'obligation de la vie de vingt mille citoiens, & rejettant sur le Général tout ce qu'il y avoit de honteux dans ce Traité. D'un autre côté, ceux qui regardoient la paix qu'il avoit faite comme indigne & honteuse pour les Romains, (& c'étoient les plus puissans & les plus autorisés du Sénat) vouloient qu'en cette occasion on imitât leurs ancêtres, lesquels, en pareil cas, renvoiérent aux Samnites non-seulement les Généraux, mais encore tous ceux qui avoient eu part au Traité de Caudium & qui l'avoient garanti, les Questeurs,

les Tribuns, & autres Officiers, faisant tomber ainsi sur leurs têtes toute la haine des sermens violés & de la paix rompue. Ici il n'en fut pas de même. Le peuple ordonna que le Consul Mancinus seroit livré seul aux Numantins, & excepta tous les autres de la peine en faveur de Tibérius.

Tibérius s'attache au parti du Peuple.

Fier de cette espéce de victoire remportée sur le Sénat, & piqué de ce que cette Compagnie s'étoit déclarée contre lui, il [a] quitta le parti des Grands & des anciens auxquels son pére avoit toujours été attaché, & se livra entiérement à la multitude, cherchant à lui plaire par toutes sortes de voies, pour affoiblir & ruiner le crédit de ceux qu'il regardoit comme ses ennemis. Il imagina pour cela un moien, qui, loin d'avoir rien d'odieux, paroissoit n'être l'effet que de son zêle pour la justice & pour le bien public, & pouvoit l'être véritablement jusqu'à un certain point.

Tome I. p. 553.

J'ait dit, la premiére fois que j'ai eu

[a] Ti. Gracchο invidia Numantini fœderis, cui feriendo, quæstor C. Mancini. Cos. cùm esset, interfuerat, & in eo fœdere improbando Senatûs severitas dolori & timori fuit : istaque res illum fortem & clarum virum à gravitate patrum desciscere coegit. *De Harusp. resp.* 43.

Ad quem [Tribunatum] ex invidia fœderis Numantini bonis iratus accesserat. *Brut.* 103.

occasion de parler des Loix Agraires, que les Romains dès les premiers tems étoient dans l'usage, lorsqu'ils avoient vaincu un peuple voisin, de confisquer une partie des terres, & de les réunir au Domaine de la République. On vendoit quelques-unes de ces terres; on en distribuoit d'autres aux pauvres citoiens que l'on envoioit en Colonies; d'autres étoient données à cens. Par cet ordre la République pourvoioit à la subsistance & à la multiplication de ses citoiens. Mais dans la suite des tems les Grands & les riches s'emparérent de presque toutes ces terres, originairement domaniales, soit en achetant, soit en se faisant adjuger, moiennant une plus forte redevance, celles qui n'avoient été chargées que d'un cens modique, soit enfin par la violence. On fit plusieurs réglemens pour arréter le cours de ces usurpations. Une Loi fut portée par les Tribuns Sextius & Licinius, qui défendoit de posséder plus de cinq cens arpens de terre. Mais la cupidité industrieuse à inventer de nouveaux prétextes pour éluder la force des Loix, avoit toujours franchi ces foibles barriéres. Les riches d'abord faisoient cultiver ces ter-

Devenu Tribun, il renouvelle les Loix Agraires.

Tome II. p. 569.

res par les gens du pays qui étoient libres : mais comme ces métaiers de condition libre étoient ſouvent obligés, en tems de guerre, de porter les armes & d'interrompre la culture des terres, au lieu des naturels du pays ils emploiérent des eſclaves qui leur rendoient bien plus de ſervice, & le nombre s'en augmenta infiniment : mais celui des ſujets de la Républiqne diminuoit à proportion, & l'on comprend aiſément quel malheur c'étoit pour l'Etat.

Plut. Tibérius en avoit été témoin par lui-même & vivement touché, lorſque traverſant la Toſcane pour aller à Numance, il vit les terres déſertes, & ne trouva d'autres laboureurs ni d'autres pâtres que des eſclaves venus des pays étrangers, que leur condition exemtoit d'aller à la guerre.

AN. R. 619. P. MUCIUS SCÆVOLA.
AV. J.C. 133. L. CALPURNIUS PISO FRUGI.

LORSQUE Tibérius fut devenu Tribun du peuple, il entreprit de remédier à ce déſordre, & de rétablir les pauvres citoiens dans la poſſeſſion des terres qui leur avoient été enlevées, en faiſant revivre la Loi Li-

cinia dont je viens de parler. Cornélie sa mére, qui ne cessoit point de reprocher à ses deux fils qu'ils languissoient dans l'obscurité sans se distinguer par aucune action d'éclat, *& que les Romains ne l'appelloient que la belle-mére de Scipion & non la mére des Gracques*, l'engagea fortement à proposer cette Loi. Ce qui l'y détermina encore plus, ce fut le peuple, qui, par des écriteaux affichés sur les portiques, sur les murailles, & sur les tombeaux, l'exhortoit tous les jours à prendre sa défense contre ces riches impitoiables. Il ne crut pas pourtant devoir s'y déterminer sans prendre conseil. Il communiqua son dessein à quelques-uns de ceux qui étoient regardés comme les premiers de Rome en réputation & en vertu. De ce nombre étoient Crassus qui devint peu après souverain Pontife, le Jurisconsulte Mucius Scévola alors Consul, & Appius Claudius le beau-pére de Tibérius.

Il semble, dit Plutarque, que jamais Loi plus douce & plus humaine ne fut donnée contre une si grande injustice, & contre une usurpation si énorme. Car, au lieu que ces avides possesseurs du bien d'autrui devoient être chassés avec honte des terres dont ils jouis-

An. R. 619. Av. J. C. 133.

soient contre les Loix, & condannés à restituer tous les fruits qu'ils en avoient perçus injustement, il se contenta d'ordonner qu'ils en sortiroient après avoir reçu du public le prix de ces terres qu'ils retenoient, & que les citoiens qui avoient besoin d'être soulagés, y entreroient en leur place.

Plaintes des riches contre Tibérius.

Appian. Civil. l. 1.

Il paroissoit au peuple que les riches devoient être bien contens qu'on ne leur imposât aucune peine pour le passé, & qu'on exigeât d'eux seulement qu'ils laissassent rentrer dans leurs biens ceux qu'ils avoient dépouillés. Mais les riches eux-mêmes étoient bien éloignés de penser ainsi. Ils représentoient que ces terres étoient des biens qui étoient d'un tems immémorial dans leurs familles; qu'ils y avoient bâti, qu'ils les avoient plantées, qu'ils y avoient les tombeaux de leurs péres. C'étoient des partages entre fréres, ou bien ils avoient emploié la dot de leurs femmes pour les acquérir, ils les avoient données en mariage à leurs enfans; ou enfin ils avoient emprunté sur ces fonds, qui se trouvoient hypothéqués pour le paiement de leurs dettes. Grandes difficultés, sans doute, & qui nous donnent lieu

de penser que c'est avec raison que Lélius dans son Tribunat aiant eu la même idée que Tibérius, l'abandonna, & mérita par cette circonspection le surnom de *Sage*, qui lui a fait tant d'honneur dans la postérité. Les riches donc, justement allarmés, s'élevoient contre la Loi, & passoient même jusqu'à attaquer la personne du Législateur, entreprenant de persuader au peuple que Tibérius ne proposoit ce nouveau partage des terres que pour susciter de grands troubles dans la République, & pour la mettre en confusion.

AN. R. 619.
AV. J. C. 133.

Ils ne gagnérent rien par tous leurs cris & toutes leurs plaintes. Tibérius les battoit en ruine; & soutenant une cause dont le coup d'œil étoit tout-à-fait honnête & juste, avec une éloquence qui auroit pu en faire passer une injuste & mauvaise, il se rendoit terrible à ses adversaires, lorsque tout le peuple étant assemblé autour de la Tribune aux harangues, il venoit à faire valoir en faveur des pauvres, des raisons spécieuses & populaires qui ne pouvoient manquer d'être applaudies par un auditoire intéressé à les trouver bonnes. *Les bêtes sauvages*

An. R. 619. Av. J.C. 133. *qui sont répandues dans les montagnes & dans les forêts d'Italie*, disoit-il, *ont chacune leurs forts & leurs taniéres pour s'y retirer, mais ces braves Romains qui combattent & qui s'exposent à la mort pour la défense de l'Italie, ne jouissent que de la lumiére & de l'air qu'on ne peut leur ravir, & ne possédent ni toit ni chaumiére qui puisse les mettre à couvert de l'injure du tems. Sans maisons, sans retraites, ils errent dans le sein même de leur patrie avec leurs femmes & leurs enfans, comme de malheureux bannis. Leurs Généraux dans les combats les exhortent à combattre pour leurs tombeaux & pour leurs dieux domestiques ; & parmi tout ce grand nombre de Romains, il n'y en a pas un seul qui ait ni autel paternel, ni tombeau de ses ancêtres. Ils ne font la guerre & ne meurent que pour entretenir le luxe & pour augmenter les richesses des autres ; & l'on ne rougit point de les appeller les maîtres de l'Univers, lorsqu'effectivement ils n'ont pas un seul pouce de terre qui leur appartienne.*

A ces paroles qu'il prononçoit avec une sorte d'enthousiasme qui marquoit [a] qu'elles partoient du cœur,

[a] Scias sentire eum quæ dicit. *Quintil.*

& qu'il étoit vivement touché des malheurs du peuple, il n'y avoit aucun de ses adversaires qui osât rien opposer. Les inconvéniens du renversement des fortunes, & de la ruine des premiéres familles de Rome & de l'Italie, pouvoient sans doute fraper des esprits capables de raisonner & de réfléchir. Mais une multitude amorcée par l'espérance d'établissemens commodes & gratuits, & prévenue de raisons telles que nous venons de les voir étalées par l'éloquent Tribun, étoit absolument fermée à tout ce qu'on auroit pu lui représenter de plus fort au contraire. Ainsi les riches abandonnant le parti de répondre à Tibérius, s'adressérent à M. Octavius, l'un des Tribuns, jeune homme grave dans ses mœurs, plein de modération & de sagesse, & d'ailleurs ami particulier de Tibérius. Aussi Octavius, par considération pour lui, refusa-t-il d'abord de s'opposer à son Ordonnance. Mais la plupart des Grands de Rome le pressant & le conjurant de les seconder, enfin comme entraîné par cette violence, il s'éleva contre Tibérius, & s'opposa à sa Loi. Or, l'opposition d'un seul

AN. R. 619.
AV. J.C. 133.

Octavius, un des Collégues de Tibérius, s'oppose à sa Loi.

An. R. 619. Av. J. C. 133.

Tribun arrêtoit tout, & tant qu'elle subsistoit, on ne pouvoit passer outre.

Tibérius, irrité de cet obstacle, retira cette loi dans laquelle, comme nous l'avons remarqué, il avoit gardé des ménagemens, & en proposa une autre plus sévére contre les riches, &, par cette raison, plus agréable au peuple. Elle ordonnoit *que tous ceux qui possédoient plus de terres que les anciennes Loix ne le permettoient, les quitteroient sur le champ*, sans parler d'aucun dédommagement.

Tibérius tâche de gagner son Collégue par douceur, mais inutilement.

Tous les jours il se livroit des combats entre lui & Octavius dans la Tribune. Mais quoiqu'ils parlassent avec la derniére véhémence, ils ne se dirent jamais l'un à l'autre rien d'offensant, & dans la colére il ne leur échapa pas un mot que l'on pût taxer d'indécence, tant la bonne éducation a de force sur les esprits pour les contenir dans les bornes de la sagesse & de la modération !

Tibérius craignant qu'une vûe particuliére d'intérêt ne fît agir Octavius, parce qu'il possédoit lui-même une assez grande quantité de ces terres qui relevoient de la République, pour

l'engager à se relâcher de son opposition, lui offrit de le dédommager de ses propres deniers, quoiqu'il ne fût pas des plus riches. Octavius n'accepta point cette offre. Alors Tibérius, pour ébranler la constance de ses adversaires, rendit une Ordonnance par laquelle il défendoit à tous les Magistrats de faire aucun exercice de leurs charges, jusqu'à ce que le peuple eût délibéré sur la Loi. Il ferma même les portes du temple de Saturne où étoit le Trésor public, & mit son cachet sur les serrures, afin que les Questeurs ou Trésoriers n'en pussent rien tirer, ni rien y porter; & il condanna à de grosses amendes ceux des Préteurs qui refuseroient de se soumettre à cette Ordonnance. Ainsi, tous les Magistrats, sans exception, craignant d'encourir cette peine, abandonnérent leur ministére, & cessérent toutes leurs fonctions. Quelle énorme puissance dans un Etat Républicain, que celle qui, entre les mains d'un jeune homme de trente ans, peut ainsi interdire d'un seul mot toutes les autres Magistratures!

An. R. 619.
Av. J.C. 133.

Cependant le jour marqué pour l'Assemblée arriva. Mais lorsque Tibé-

AN. R. 519. AV. J. C. 133.

rius voulut envoier le peuple aux suffrages, il se trouva que les riches avoient enlevé les urnes qui contenoient les bulletins nécessaires pour voter. Cet incident causa une grande confusion, qui pouvoit avoir des suites très-funestes. Manlius & Fulvius, hommes Consulaires, se jettérent aux piés de Tibérius, le conjurérent de prévenir les affreux inconvéniens où il alloit se jetter, & l'engagérent à venir prendre conseil du Sénat. Il s'y rendit sur le champ. Mais voiant que cette auguste Compagnie ne déterminoit rien, à cause des riches qui y avoient le plus de crédit & d'autorité, il prit un parti qui fut généralement désapprouvé par tous les gens de bien, & il résolut de déposer Octavius de sa charge de Tribun, désespérant de pouvoir jamais parvenir autrement à faire autoriser sa Loi.

Il entreprend de faire déposer Octavius, & en vient à bout.

Avant néanmoins que de se porter à cette extrémité, il tenta les voies de douceur. Il le pria donc en présence de toute l'assemblée, & emploia les paroles les plus touchantes dont il put s'aviser, lui serrant les mains, & le conjurant « de se départir de son » opposition, & d'accorder cette gra-

» ce

» ce au Peuple, qui ne demandoit » que des choses justes, & qui, en les » obtenant, ne recevroit qu'une légé- » re récompense de tant de peines, » de travaux, & de dangers qu'il » essuioit pour la République ». Octavius persista toujours dans son refus. Alors Tibérius manifesta son dessein. *Nous sommes*, dit-il, *deux Collégues perpétuellement & diamétralement opposés sur une affaire de la plus grande conséquence. Je ne vois qu'un seul moien de terminer la querelle ; c'est que l'un des deux soit privé de sa charge. Je m'y soumets le premier. Octavius peut mettre en délibération ce qui me regarde. Si le Peuple l'ordonne, je descendrai simple particulier de la Tribune aux harangues.* Octavius n'aiant eu garde d'accepter une pareille proposition, *Eh bien*, reprit Tibérius, *demain je proposerai au Peuple de délibérer sur la destitution d'Octavius. Le Peuple décidera, si un Tribun qui s'oppose opiniâtrément à ses intérêts, doit demeurer revêtu d'une charge qu'il n'a reçue que pour le protéger.*

Le lendemain, le Peuple s'étant rassemblé, Tibérius monta sur la Tribune, & tâcha encore, par les

AN. R. 619. AV. J.C. 133. discours les plus tendres, de gagner Octavius. Mais voiant qu'il étoit inflexible, il proposa l'Ordonnance qui le destituoit de sa charge, & envoia le Peuple aux suffrages. Il y avoit trente-cinq Tribus. Dix-sept avoient déja donné leur voix contre Octavius, & il n'en faloit plus qu'une, après laquelle la pluralité étant formée le Tribun étoit déposé. Tibérius aiant ordonné qu'on s'arrétât, recommença à le prier, l'embrassa devant tout le Peuple, & lui fit toutes sortes de caresses & d'instances. *Ne vous exposez pas, je vous en conjure*, lui disoit-il, *à l'affront d'être dépouillé de votre charge par le Peuple, & épargnez à un ancien ami le reproche d'avoir été l'auteur d'une façon de procéder si rigoureuse.*

Octavius ne put entendre ces priéres sans être ému & attendri. Quelques larmes coulérent ; il garda le silence pendant un assez long tems, comme délibérant sur le parti qu'il devoit prendre. Mais enfin, aiant jetté un regard sur les riches & sur les possesseurs des terres, qui étoient en grand nombre autour de lui, il parut qu'il eut honte de manquer à

la parole qu'il leur avoit donnée; & se tournant vers Tibérius, il lui déclara d'un ton ferme *qu'il pouvoit faire tout ce qu'il voudroit.*

An. R. 619.
Av. J.C. 133.

Sa déposition aiant donc passé, Tibérius ordonna à un de ses affranchis de l'arracher de la Tribune; car il se servoit de ses affranchis pour huissiers. Cette circonstance augmentoit encore l'indignité du traitement que souffroit Octavius. Cependant le Peuple, bien loin d'en être touché, commençoit déja à se jetter sur lui, si les riches n'eussent couru à son secours, & ne se fussent opposés à la fureur de la multitude. Octavius se sauva à grande peine; mais un de ses esclaves des plus fidéles, qui s'étoit toujours tenu au devant de lui pour le garantir & pour parer les coups, eut les deux yeux crevés. Tibérius aiant entendu le tumulte, & appris ce qui venoit d'arriver, en eut une grande douleur, & il y courut pour empécher les suites.

Réflexion sur cette violente entreprise de Tibérius.

Tout ce qu'avoit fait jusques-là Tibérius avoit au moins une apparence de justice. Mais, par une entreprise inouie & sans exemple, déposer précisément pour avoir fait usage

AN. R. 619. AV. J.C. 133.
d'un droit attaché à sa charge, un Magistrat dont la personne étoit sacrée & inviolable ; c'est une action qui révolte tout d'un coup les esprits. On sent aisément que par-là Tibérius énervoit entiérement l'autorité du Tribunat, & privoit la République d'une ressource infiniment utile dans les tems de trouble & de division. Car, [a] comme l'observe Cicéron, pouvoit-il arriver souvent que le Collége entier des Tribuns fût tellement corrompu & désespéré, que de dix qu'ils étoient, il ne s'en trouvât pas un seul qui pensât sensément, & qui fût bien intentionné ? Or l'opposition d'un seul arrétoit la mauvaise volonté des neuf autres. Ce droit d'opposition étoit donc la sauvegarde de la République ; & Tibérius en l'anéantissant portoit un coup mortel à l'Etat. Mais de plus il se fit aussi grand tort à lui-même. Il donna prise à ses ennemis ; il refroidit l'affection & le zèle de ceux même de son parti, qui étoient remplis de respect & de vénération pour la puissance du Tribunat, &

[a] Quod enim est tam desperatum Collegium, in quo nemo è decem sanâ mente sit ? *De Leg.* III. 24.

qui ne pouvoient ſans douleur la voir avilie & dégradée. Auſſi [a] attribua-t-on à ce violent procédé de Tibérius la principale cauſe de ſa perte. Nous verrons bientôt ce qu'il dira pour ſa juſtification. Mais les faits, auſſi-bien que la raiſon & la juſtice, parlent contre lui.

An. R. 619. Av. J.C. 133.

Après la deſtitution d'Octavius, il ne reſtoit plus d'obſtacle qui pût empécher la Loi de paſſer. Elle fut reçue, le partage des terres ordonné, & l'on nomma trois Commiſſaires ou Triumvirs pour en faire la recherche & la diſtribution, ſavoir Tibérius lui-même, ſon beau-pére Appius Claudius, & ſon frére Caïus, âgé ſeulement pour lors d'un peu plus de vingt ans, & qui ſervoit actuellement au ſiége de Numance ſous Scipion. Le Peuple crut ne devoir choiſir pour l'exécution d'une Loi qui l'intéreſſoit ſi fort, que des hommes dont il fût bien ſûr.

La Loi du partage des terres eſt reçue. On nomme trois Commiſſaires pour l'exécuter.

Tout ceci ſe paſſa aſſez tranquillement, perſonne n'oſant plus s'oppoſer à Tibérius. Il fut auſſi le maître de l'élection du Tribun que l'on ſubſ-

Mucius eſt ſubſtitué à Octavius.

[a] Quid illum aliud pertulit, niſi quòd poteſtatem intercedendi Collegæ abrogavit? *Cic. ibid.*

An. R. 619. titua à Octavius. Il ne prit point un
Av. J.C. 133. homme de nom; mais un de ses cliens qui se nommoit Mucius, à qui sa recommandation tint lieu de mérite.

Les Nobles cependant nourrissant un vif ressentiment contre lui, & redoutant l'accroissement de sa puissance, lui firent dans le Sénat tous les affronts imaginables. Sur ce qu'il demanda qu'on lui fournît aux dépens du Public une tente, comme c'étoit la coutume, afin qu'il s'en servît à camper pendant qu'il vaqueroit à la répartition des terres, ils la lui refusérent, quoiqu'on l'eût toujours accordée à des gens même qui alloient pour de moindres commissions.

Ils firent plus encore, & ils ne lui ordonnérent pour sa dépense que neuf oboles par jour, c'est-à-dire, un denier & demi, ou quinze sols de notre monnoie. Ces mauvais traitemens lui étoient suscités par P. * Nasica, qui se déclara son ennemi sans aucun ménagement. Il possédoit beaucoup de terres du public, & supportoit avec peine d'être forcé à les abandonner.

Toutes ces difficultés ne faisoient

* *Il avoit été Consul en 614. Nous avons parlé de lui sous cette année.*

qu'irriter le peuple de plus en plus. On lui faisoit entendre que ses défenseurs avoient tout à craindre de la violence & de la haine des riches. Tibérius, à l'occasion de la mort subite d'un de ses partisans que l'on soupçonna avoir été empoisonné, ou feignit de craindre, ou craignit même réellement pour sa vie. Il prit un habit de deuil, & menant ses enfans sur la place, il les recommanda au Peuple, & le conjura d'avoir soin de ces jeunes infortunés & de leur mére, comme désespérant de pouvoir sauver sa vie, & n'attendant que la mort. On conçoit aisément combien un tel spectacle étoit capable d'émouvoir la multitude.

AN. R. 619. Av. J. C. 133.

Tibérius persuade au Peuple qu'on en veut à sa vie.

Dans ce tems-là, Attale Philométor, dernier Roi de Pergame, étant mort, on apporta à Rome son testament, par lequel il instituoit le Peuple Romain son héritier. Quand on en eut fait la lecture, Tibérius saisit cette occasion, & proposa une Loi qui portoit, *Que tout l'argent comptant de la succession de ce Prince seroit distribué aux pauvres citoiens, afin qu'ils eussent de quoi s'emménager dans leurs nouvelles possessions, & se pourvoir des outils nécessaires à l'Agriculture.* Il ajouta, *Que quant aux*

Tibérius fait ordonner que les biens d'Attale seront distribués aux pauvres citoiens.

Av. R. 619. Av. J.C. 133. *villes & autres terres qui étoient de la domination d'Attale, il n'appartenoit pas au Sénat d'en ordonner, mais au Peuple.*

C'est ainsi que Tibérius ne gardoit aucun ménagement avec le Sénat, attaquant l'autorité du corps entier, après avoir ébranlé les fortunes de presque tous les membres qui le composoient. Aussi fut-il exposé à mille invectives, mille reproches de la part des Grands & de ceux qui leur étoient attachés. Mais il n'eut point de plus rude assaut à soutenir que celui que lui livra un certain Annius, homme qui ne lui étoit nullement comparable ni pour la naissance, ni pour les talens, ni pour les mœurs, mais qui, dans les altercations, avoit un art singulier pour embarrasser ses adversaires par des questions captieuses, ou par de fines & adroites reparties. Cet Annius eut l'audace de sommer Tibérius de convenir qu'il avoit outragé un Magistrat dont la personne étoit sacrée. Le Tribun offensé convoque sur le champ l'Assemblée du Peuple, y traduit Annius, & se prépare à l'accuser. Mais celui-ci, sentant combien la partie seroit inégale, eut recours à ce qui faisoit sa

force. Il demanda à Tibérius la permission de lui faire une question. Tibérius y consentit, & tout le Peuple demeura en silence. Alors Annius dit ce peu de paroles : *Vous voulez vous venger de moi. Je suppose que j'implore le secours d'un de vos Collégues. S'il me prend sous sa protection, & qu'en conséquence vous vous mettiez en colére, le dépouillerez-vous du Tribunat ?* Tibérius, à cette demande, fut tellement déconcerté, que quoiqu'il fût l'homme du monde le plus en état de parler sans préparation, & le harangueur le plus hardi & le plus déterminé, il demeura muet, ne répondit pas une seule parole, & congédia l'Assemblée sur le champ.

Av. R. 619.
Av. J. C. 133.

Il sentit bien que de tout ce qu'il avoit fait dans sa charge, la déposition d'Octavius étoit ce qui le rendoit le plus odieux, & que le Peuple même en étoit blessé. Il fit à ce sujet un grand discours, dont Plutarque raporte quelques traits, pour faire voir quelle étoit la force de son éloquence, & son adresse à présenter les objets sous des couleurs favorables. Il seroit à souhaiter que nous eussions ces morceaux dans la langue originale de l'Orateur.

Tibérius entreprend de justifier la déposition d'Octavius.

Il dit donc *que la personne du Tribun*

AN. R. 619. AV. J.C. 133. *n'étoit ſacrée & inviolable, que parce qu'il étoit l'homme du Peuple, conſacré par état à ſa protection & à ſa défenſe. Mais*, ajoutoit-il, *ſi le Tribun venant à changer ſa deſtination, fait tort au Peuple, au lieu de le protéger, qu'il affoibliſſe ſa puiſſance, & qu'il l'empêche de donner ſes ſuffrages, alors il ſe prive lui-même des droits & des priviléges qui lui ont été accordés, parce qu'il ne fait pas les choſes pour leſquelles ſeules il les a reçus. Car autrement il faudroit ſouffrir qu'un Tribun détruisît le Capitole, & qu'il brûlât nos arſenaux ; encore même pour lors ſeroit-il Tribun, mauvais, ſans doute, mais toujours Tribun. Au lieu que quand il détruit & renverſe l'autorité & la puiſſance du Peuple, il n'eſt plus Tribun.*

Eh, n'eſt-ce pas une choſe bien étrange, qu'un Tribun ait le droit, quand bon lui ſemble, de traîner en priſon un Conſul, & que le Peuple n'ait pas celui d'ôter à un Tribun ſa Magiſtrature, quand il ne s'en ſert que contre ceux qui la lui ont donnée ? Car c'eſt le Peuple qui choiſit également & le Conſul & le Tribun.

La Roiauté même, outre qu'elle renferme en ſoi toute l'autorité & toute la

puissance des autres Magistratures qui émanent d'elle, étoit encore consacrée aux dieux par les cérémonies les plus saintes & par la sacrificature la plus auguste. Cependant Rome ne laissa pas de chasser Tarquin à cause de son injustice. L'insolence d'un seul homme fut cause que cette puissance, la plus ancienne de cet Empire, & celle qui avoit donné la naissance à Rome, fut entiérement abolie. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Qu'y a-t-il de plus sacré & de plus vénérable dans Rome, que les Vierges qui veillent incessamment à conserver le feu sacré? Mais, si quelques-unes d'elles vient à tomber en faute, elle est enterrée toute vive sans miséricorde. Car, en péchant contre les dieux, elles ne conservent plus ce caractére inviolable qu'elles n'ont qu'à cause des dieux. De même, quand un Tribun péche contre le Peuple, il n'est plus juste qu'il conserve un caractére qu'il n'a reçu qu'à cause du Peuple; car il détruit lui-même la puissance à qui il doit toute sa force & toute son autorité. En effet, s'il a été justement élu Tribun quand le plus grand nombre des Tribus lui ont donné leurs suffrages, comment ne sera-t-il pas encore plus justement privé de

Av. R. 619. Av. J. C. 133.

sa charge quand toutes les Tribus auront donné leurs suffrages pour le déposer?

Il n'y a rien de si saint ni de si inviolable, que les choses qui ont été consacrées aux dieux. Cependant jamais personne n'a empéché le Peuple de s'en servir, de les changer de place, & de les transporter à son gré. Il lui est donc permis de faire du Tribunat ce qu'il fait des choses les plus saintes, & de les transférer à qui il veut.

Enfin une preuve certaine que cette charge n'est ni inviolable, absolument parlant, ni immuable, c'est que très-souvent ceux qui en ont été pourvus s'en sont démis d'eux-mêmes, & ont prié qu'on les en déchargeât.

Tels sont les raisonnemens spécieux, dont Tibérius tâchoit de couvrir sa violence : foibles prétextes, armes à deux tranchans, qui tendent à ramener tout à la loi du plus fort; puisque celui des deux Tribuns qui sera le plus accrédité & le plus puissant, ne manquera jamais de raisons plausibles pour persuader que son adversaire attaque les droits du Peuple.

Tibérius entreprend de se faire continuer Tribun.

Le tems de nommer de nouveaux Tribuns approchant, les deux partis se donnérent de grands mouvemens,

les uns pour en faire mettre en place qui fussent favorables aux riches, les autres pour faire continuer Tibérius. Celui-ci songeoit de plus à se donner son frére Caïus pour collégue, & à porter au Consulat Appius son beau-pére, croiant que c'étoit-là le seul moien de réussir dans ses entreprises. Il travailla donc à se concilier de plus en plus la faveur du Peuple par de nouvelles Loix, & à rabaisser en toutes maniéres l'autorité du Sénat, plutôt par un esprit de contention & de vengeance, que par aucun égard à la justice & au bien du gouvernement. Il proposa d'abréger le tems du service des soldats, d'établir le droit d'appeller au Peuple de tous les jugemens des différens Tribunaux, de mêler parmi les Juges, qui alors étoient tous pris dans le corps des Sénateurs, un pareil nombre de Chevaliers, & même de donner à tous les Peuples d'Italie le droit de bourgeoisie Romaine.

AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Dio apud Valesf.

Plut.

Vell. II. 2.

Cependant le jour marqué pour procéder à l'élection des Tribuns arriva. Tibérius & tout son parti, voiant qu'ils n'étoient pas les plus forts, parce que plusieurs citoiens du Peuple, oc-

Plut.

An. R. 619. Av. J.C. 133. cupés aux ouvrages de la campagne, étoient absens, commencérent d'abord à s'emporter & à faire des querelles aux autres Tribuns pour gagner du tems, en leur reprochant que pour leurs intérêts particuliers ils trahissoient ceux du Peuple, & enfin Tibérius congédia l'Assemblée, en ordonnant qu'on se rassemblât le lendemain. Puis, s'étant rendu sur la place en robe de deuil dans l'état de la plus grande humiliation, & le visage baigné de larmes, il conjura le Peuple de le prendre sous sa protection, disant qu'il craignoit que ses ennemis ne vinssent la nuit l'attaquer par violence, & le poignarder. Par ce discours il émut tellement le Peuple, qu'il y en eut plusieurs qui allérent camper & faire la garde à sa porte pendant toute la nuit.

Il est tué dans le Capitole. Le lendemain il sortit au point du jour pour se rendre au Capitole. A son arrivée tout parut très-favorablement disposé pour lui; du plus loin qu'on le vit, le Peuple jetta un grand cri de joie pour marque de son affection; & quand il fut monté, on le reçut avec de grands honneurs, & l'on prit soin que personne ne l'appro-

châr qui ne fût connu. J'omets plusieurs funestes présages, dont les Historiens ne manquent pas d'accompagner les événemens extraordinaires, & dont ils marquent que Tibérius fut effraié jusqu'au point de délibérer s'il ne retourneroit point en arriére, & s'il ne renonceroit point à son entreprise. Mais C. Blosius de Cumes, qui étoit son grand confident, le ranima, en lui représentant vivement quelle honte ce seroit pour lui de céder ainsi à ses ennemis, & de tromper l'attente publique. Av. R. 619. Av. J.C. 133.

Dans le même tems que le peuple étoit assemblé au Capitole, le Sénat l'étoit aussi dans un temple voisin. Mais ni dans l'une ni dans l'autre de ces assemblées ne régnoit l'ordre & la tranquillité. Ce n'étoient que cris, qu'emportemens, & que tumulte.

Mucius, ce Tribun qui avoit été substitué à Octavius, aiant commencé à appeller les Tribus pour donner leurs suffrages, jamais il ne fut possible de parvenir à délibérer, tant le bruit & le vacarme étoient extrêmes. Dans ce désordre, Fulvius Flaccus, un des Sénateurs, montant sur un lieu élevé pour être vu de toute l'Af-

An. R. 619. Av. J.C 133. semblée, mais ne pouvant néanmoins à cause du bruit réussir à se faire entendre, fit signe de la main qu'il avoit quelque chose à dire en particulier à Tibérius. Celui-ci ordonna en même tems au Peuple de s'ouvrir pour lui donner passage; & Fulvius s'étant approché avec peine, l'avertit que le Sénat étant assemblé, les Nobles & les riches avoient fait tous leurs efforts pour attirer le Consul Scévola dans leur parti, & que n'aiant pu en venir à bout, ils avoient résolu de le tuer eux-mêmes : & que pour cet effet ils avoient déja amassé grand nombre de leurs amis & de leurs esclaves, tous armés.

Sur cet avis ceux qui étoient autour de Tibérius, songérent à se mettre en défense. Ils ceignirent leurs robes, & brisant les bâtons dont les huissiers se servoient pour écarter la foule devant le Magistrat, ils en prirent les tronçons, n'ayant point d'autres armes.

En même tems Tibérius, qui ne pouvoit faire entendre sa voix au loin à cause du grand bruit qui continuoit, porta la main à sa tête pour faire connoitre par ce geste à la multitude le danger dont il étoit menacé, & que

l'on en vouloit à sa vie. Ses [a] ennemis, donnant à ce geste innocent une noire & calomnieuse interprétation, s'écriérent qu'il demandoit ouvertement le diadême. Il y avoit déja du tems que Q. Pompeïus avoit préparé les voies à cette calomnie, en avançant que celui qui avoit apporté à Rome le testament d'Attale, avoit remis entre les mains de Tibérius la pourpre & le diadême, & que le Tribun avoit reçu ces ornemens de la Roiauté, comme devant lui-même bientôt régner dans Rome. An. R. 619. Av. J.C. 133.

La fausseté de cette accusation étoit visible. Mais de quoi ne profite-t-on pas pour perdre un ennemi? Scipion Nasica, qui s'étoit mis à la tête des plus violens adversaires de Tibérius, saisit l'occasion dans le moment dont nous parlons, & somma le Consul Scévola de secourir la patrie, & de faire périr le tyran. Le Consul, homme prudent & modéré, répondit avec douceur, « que jamais il ne donneroit l'e-» xemple des voies de fait, ni n'ôte-» roit la vie à un citoien sans que son

[a] Cùm plebem ad defensionem salutis suæ, manu caput tangens, hortaretur, præbuit speciem regnum sibi & diadema poscentis. *Flor.* III. 4.

An. R. 619. Av. J.C. 133.

» procès lui eût été fait dans les for» mes. Mais que si le Peuple, à la persua» sion de Tibérius, prenoit quelque déli» bération contraire aux loix, il n'y au» roit aucun égard «. Alors Nasica, se levant avec emportement, s'écria : *Puisque le Consul, par un attachement scrupuleux aux formalités des Loix, expose la République & les Loix mêmes à une perte certaine, tout particulier que je suis, je me mettrai à votre tête.* En même tems, envelopant sa main gauche dans le pan de sa robe, & levant la droite, *Suivez-moi*, dit-il, *vous tous qui vous intéressez à la conservation de la République.* Presque tout le Sénat s'ébranle, & se met à la suite de Nasica, qui marcha droit au Capitole.

Peu de gens osoient s'opposer au passage d'une troupe composée de tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans la ville. Ceux qui accompagnoient les Sénateurs avoient apporté de leurs maisons de gros bâtons & des leviers ; & eux-mêmes saisissant les piés & les débris des siéges que la foule du Peuple avoit rompus en fuiant, ils se faisoient jour pour joindre Tibérius, & frappoient à droit & à gauche tous ceux qui étoient devant

lui, sans épargner personne. Tout prend la fuite, & il y en eut plusieurs de tués. Comme Tibérius lui-même s'enfuioit, quelqu'un le retint par sa robe. Il la laissa entre les mains de celui qui avoit voulu l'arrêter, & continua à fuir en tunique. Mais étant tombé en courant, dans le moment qu'il se relevoit, P. Satureïus, un de ses collégues, le frapa le premier, & lui donna un grand coup sur la tête avec le pié d'un banc; le second coup lui fut donné par L. Rubrius, autre Tribun, qui s'en glorifioit comme d'une action qui lui faisoit beaucoup d'honneur. Tibérius, lorsqu'il fut tué, n'avoit que trente ans. Il y eut plus de trois cens personnes assommées à coups de bâtons & de pierres; personne ne périt par l'épée.

An. R. 619.
Av. J.C. 133.

Réflexion sur cet événement.

C'est ici, comme je l'ai déja observé, la premiére sédition, où, depuis qu'on eut chassé de Rome les Rois, le sang des citoiens ait été versé. Nous avons vu, dans les meilleurs tems de la République, des contestations très-vives & très-échauffées entre le Sénat & le Peuple. Mais enfin le Sénat cédant par condescendance, ou le peuple par respect, tout se calmoit,

AN. R. 619. AV.J.C. 133. & les querelles se terminoient par des voies de conciliation. Peut être n'auroit-il pas été difficile dans l'occasion présente aux Sénateurs d'imiter la modération de leurs ancêtres, & de ramener Tibérius par la douceur; ou quand bien même il auroit falu emploier la force, il n'étoit pas nécessaire de pousser les choses jusqu'à de si cruels excès. Ce Tribun n'avoit pas autour de lui plus de trois mille hommes, qui n'avoient pour armes que des bâtons.

Les Grands avoient sans doute le bon droit de leur côté. L'entreprise de Tibérius étoit condannable en soi. Jamais il ne fut permis de dépouiller les possesseurs actuels & toute la plus illustre moitié d'un Etat, pour faire passer les biens dans les mains de l'autre. Et quand dans l'origine il y auroit eu quelque injustice, elle est couverte par la longue possession; & ce n'est pas sans raison que la prescription a été appellée la patrone du genre humain. D'ailleurs quel moien d'espéret que tous les citoiens les plus puissans se laissassent tranquillement enlever toute leur fortune? La loi de Tibérius armoit donc une par-

tie de la ville contre l'autre, & par conséquent ne peut être regardée que comme pernicieuse. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Ces réflexions sont de [a] Cicéron, qui oppose à la conduite des Gracques & de leurs semblables celle d'Aratus fondateur de la ligue Achéenne. Sicyone sa patrie avoit été pendant cinquante ans opprimée par des Tyrans. Aratus en aiant exterminé la tyrannie, & aiant ramené avec soi six cens bannis, se trouva fort embarrassé, parce que d'une part la justice sembloit demander que l'on rétablît ces bannis dans leurs biens, & que de l'autre il ne paroissoit guére équitable de dépouiller des possesseurs de cinquante ans. (Combien plus auroit-il respecté une possession de plusieurs siécles?) Que fit Aratus? Il obtint de Ptolémée Philadelphe, Roi d'Egypte, une somme considérable, moien-

Hist. Anc. Tome. VII. pag. 494.

[a] Qui agrariam rem tentant, ut possessores suis sedibus pellantur ... ii labefactant fundamenta reipublicæ: concordiam primùm quæ esse non potest, quum aliis adimuntur, aliis condonantur pecuniæ: deinde æquitatem, quæ tollitur omnis, si habere suum cuique non licet. Id enim est proprium civitatis atque urbis, ut sit libera, & non sollicita suæ rei cuique custodia.... Quam habet æquitatem, ut agrum multis annis aut etiam seculis antè possessum, qui nullum habuit, habeat, qui autem habuit, amittat? *De Offic.* II, 78, 79.

An. R. 619. Av. J. C. 133. nant laquelle il concilia tous les intérêts. « O [a] le grand homme, s'écrie » Cicéron, & digne d'être né Romain ! » C'est ainsi qu'il faut agir avec des » citoiens. La saine politique, la sa» gesse d'un véritable homme d'Etat » doit avoir pour objet de ne point » diviser les intérêts des citoiens, mais » de les embrasser & les réunir tous » par une équité salutaire ».

Ces principes, à l'évidence desquels il n'est pas possible de se refuser, sont la condannation de Tibérius. La cause des Grands & des Riches étoit donc la meilleure ; mais ils la deshonorérent par la cruauté, & donnérent un exemple funeste, dont les suites le furent encore davantage.

Il est visible que la passion & la fureur se mélérent dans leur procédé ; car le meurtre de Tibérius, & son sang répandu si inhumainement, ne fut pas capable d'éteindre leur haine contre lui. Ils exercérent sur son corps une cruauté qui va jusqu'à la barbarie. Ils refusérent à Caïus son frére,

[a] O virum magnum, dignumque qui in nostra republica natus esset ! Sic par est agere cum civibus .... eaque humana ratio & sapientia boni civis, commoda civium non divellere, atque omnes æquitate eâdem continere. *De Offic.* II. *n.* 83.

malgré ses ardentes priéres, la permission de l'enlever & de lui rendre les derniers honneurs pendant la nuit, & ils le jettérent dans le Tibre avec tous les autres morts. Ainsi périt à la fleur de l'âge un sujet des plus brillans que jamais Rome eût produits, & qui pouvoit devenir l'ornement de sa patrie, s'il eût dirigé par la sagesse l'usage de ses talens. An. R. 619. Av. J. C. 133.

P. Popilius Lænas,
P. Rupilius. An. R. 620. Av. J.C. 132.

Les Consuls furent chargés par le Sénat de poursuivre les complices de Tibérius. Mais Rupilius, aiant eu pour département la Sicile, où nous avons vu qu'il termina heureusement la guerre contre les esclaves, laissa bientôt le soin des affaires de la ville à son Collégue, qui exerça sa commission avec beaucoup de sévérité, ou plutôt de dureté. Plusieurs des amis de l'infortuné Tribun furent bannis sans aucune forme de procès, plusieurs mis à mort : du nombre de ces derniers fut Diophane le Rhéteur. Plutarque ajoute qu'un certain C. Billius ou Villius fut enfermé dans un tonneau avec des ser-

Complices de Tibérius condamnés.

An. R. 620. Av. J.C. 132. pens & des vipéres, genre de supplice tout-à-fait étrange, & qui paroit peu vraisemblable, à moins qu'ils n'aient voulu le traiter comme coupable de parricide envers la Patrie.

Réponse séditieuse de Blosius.

De Amic. 37.

Avant le départ de Rupilius pour la Sicile, Lélius, qui étoit l'un des assesseurs des Consuls, & membre de la commission, raconte dans Cicéron, que Blosius, qui avoit eu grande part aux entreprises séditieuses de Tibérius, vint implorer son secours, le priant instamment de lui accorder son pardon. Il ne nioit pas qu'il n'eût aidé & soutenu le Tribun en tout ce qui avoit dépendu de lui, & il apportoit pour unique excuse, qu'il avoit eu tant d'estime & d'attachement pour Tibérius, qu'il s'étoit cru obligé de faire tout ce qu'un tel ami avoit voulu. *Mais*, lui dit Lélius, *s'il vous avoit ordonné de mettre le feu au Capitole, l'auriez-vous fait ? Oh*, répondit Blosius, *il n'étoit pas capable de me donner un tel ordre. Mais*, répliqua Lélius, insistant toujours sur la même question, *s'il vous l'avoit commandé ? Je lui aurois obéi.* Parole atroce & criminelle ! s'écrie Lélius, qui prend de-là occasion d'établir

cet

cet excellent principe, [a] *Que nous ne devons jamais demander à nos amis des choses injustes & illicites, ni les faire quand ils nous les demandent; l'amitié ne pouvant en aucune occasion être une bonne excuse ni une légitime raison de commettre quelque crime que ce soit, & encore moins de trahir les intérêts de sa patrie.* Aussi Lélius remarque-t-il dans le même endroit que les amis de Tibérius, & entre autres Q. Tubéron, l'abandonnérent quand ils virent qu'il formoit des desseins contre l'Etat. Il dit clairement qu'il avoit entrepris de se faire Roi, ou plutôt qu'il avoit régné pendant quelques mois. Ces termes sont bien forts, mais ne marquent sans doute que la puissance exorbitante que Tibérius s'attribuoit dans la République, & non le dessein formel de prendre le nom de Roi avec le sceptre & le diadême. Lélius étoit trop judicieux pour adopter des bruits popu-

AN. R. 620. AV. J.C. 132.

a Hæc igitur prima lex in amicitia sanciatur, ut neque rogemus res turpes, nec faciamus rogati. Turpis enim excusatio est, & minimè accipienda, cùm in ceteris peccatis, tum si quis contra remp. se amici causâ fecisse fateatur. *De Amic.* 40.

Ti. quidem Gracchum Remp. vexantem, à Q. Tuberone æqualibusque amicis derelictum videbamus. 37.

Ti. Gracchus regnum occupare conatus est: vel regnavit is quidem paucos menses. 40.

An. R. 620. Av. J.C. 132.

laires aussi dénués de vraisemblance.

P. Crassus est nommé Triumvir en la place de Tibérius.

Cependant le Sénat voiant bien qu'il faloit donner quelque satisfaction au Peuple, consentit que la loi pour le partage des terres fût exécutée, & trouva bon que l'on substituât un Commissaire ou Triumvir à la place de Tibérius. Le choix tomba sur P. Crassus, dont la fille Licinia étoit mariée à Caïus.

On envoie Scipion Nasica en Asie, pour le dérober à la fureur du Peuple.

Cette démarche du Sénat ne calma pas néanmoins les esprits, & l'on voioit clairement que le Peuple n'attendoit qu'une occasion de venger la mort de Tibérius. Plusieurs menaçoient ouvertement Scipion Nasica de le poursuivre en Justice, & dès qu'il paroissoit, la multitude s'attroupoit autour de lui, l'appellant impie, tyran, scélérat, qui avoit souillé du sang d'un Magistrat sacré & inviolable le plus saint, le plus auguste & le plus respectable des temples de Rome. Le Sénat, allarmé au sujet d'un homme qui lui étoit si cher, se vit obligé, pour l'éloigner du péril & le mettre en sûreté, de le faire sortir de l'Italie, quoiqu'il fût revêtu du plus grand des sacerdoces; car il étoit Souverain Pontife. On l'envoia donc en Asie, avec une com-

mission apparente qui cachoit un véritable exil. Les troubles qu'excita dans ce pays Aristonicus après la mort d'Attale Philométor dernier Roi de Pergame, fournirent au Sénat un prétexte plausible de l'y envoier. Il n'y vécut pas lontems. Accablé de chagrin de mener une vie errante hors de sa patrie, à peine fut-il arrivé près de Pergame, qu'il y mourut. Lélius [a] ne pouvoit songer au triste sort d'un personnage si recommandable, sans en être attendri, & sans répandre des larmes. Cicéron en parle par-tout avec éloge. Dans le plaidoier pour Milon, il [b] le compare à Ahala * qui tua Sp. Mélius, & dit que l'un & l'autre en faisant périr de pernicieux citoiens ont rempli l'univers de leur gloire. Ailleurs [c] il exalte son courage, sa sagesse, sa grandeur d'ame, & assure que les meilleurs citoiens l'ont regardé comme le libérateur de la République. Qui ne recon-

An. R. 620.
Av. J.C. 132.

* *Hist. Rom. Tome II. p. 240.*

a Quid in P. Nasicam effecerint, sine lacrymis non queo dicere. *De Amicit.* 41.

b Sp. Mælium... Ti. Gracchum... quorum interfectores implerunt orbem terrarum sui nominis gloriâ. *Pro Mil.* 72.

c Pater tuus (*Cicéron parle à Festus Calenus*) homo severus & prudens, primas omnium civium P. Nasicæ, qui Ti. Gracchum interfecit, dare solebat. Ejus enim virtute, consilio, magnitudine animi liberatam rempublicam arbitrabatur. *Philip.* VIII. 13.

AN. R. 620. AV. J.C. 132.

noit dans ces louanges excessives, données à l'Auteur d'une violence si criminelle, l'esprit de parti qui outre tout, & ne permet jamais de demeurer dans les justes bornes? Nasica avoit eu raison de s'opposer à Tibérius; mais l'avoir massacré inhumainement, c'est une action inexcusable, bien loin qu'elle mérite des éloges.

AN. R. 621. AV. J.C. 131.

P. LICINIUS CRASSUS.
L. VALERIUS FLACCUS.

LE premier de ces deux Consuls est celui qui venoit d'être créé Triumvir pour le partage des terres au lieu de Tibérius. Il fut envoié en Asie contre Aristonicus, & y périt comme je l'ai raporté.

Caïus se retire.

Caïus Gracchus, dans les tems qui suivirent immédiatement la mort de son frére, soit qu'il craignît ses ennemis, ou qu'il voulût attirer sur eux la haine publique par une crainte affectée, prit le parti de se retirer des Assemblées, & de vivre tranquille dans son particulier. Mais cette retraite ne fut pas de longue durée, & il vint cette année-ci même à l'appui de Carbon, qui travailloit à réchauffer le parti de Tibérius.

C. Papirius Carbo actuellement Tribun du Peuple, étoit l'un des plus éloquens Orateurs de ſon tems, & il faiſoit ſouvent uſage de ſon talent pour déplorer la mort de Tibérius. Il propoſa deux loix, toutes deux contraires aux deſirs & à la puiſſance des Grands. La premiére introduiſoit la voie du ſcrutin dans les délibérations ſur les nouvelles loix. J'en ai parlé plus haut. La ſeconde ſouffrit de grandes difficultés, quoiqu'appuiée par Caïus, & enfin elle fut rejettée. Elle ordonnoit que le Peuple eût la liberté de continuer ſes Tribuns auſſi lontems qu'il lui plairoit. Lélius, & ſur-tout Scipion l'Africain, revenu récemment de Numance, s'y oppoſérent fortement. A cette occaſion Scipion eut des priſes très-vives avec le Tribun, & même perdit l'amitié du Peuple, qui lui avoit été juſqu'alors extrêmement attaché. Voici comment la choſe arriva.

An. R. 621. Av. J.C. 131.

Carbon revenoit toujours ſur le meurtre de Tibérius, & dans une conteſtation avec Scipion, il lui demanda ce qu'il penſoit de cette mort. Il eſpéroit en tirer une réponſe favorable à ſes vues, dit Valére Maxime, parce que Scipion étoit beau-frére des Grac-

Réponſe de Scipion l'Africain ſur la mort de Tibérius.

Val. Max. VI. 2.

Av. R. 621.
Av. J. C. 131.

ques, dont il avoit épousé la sœur; ou peutêtre sachant bien ce qu'il répondroit, il cherchoit à le rendre odieux à la multitude. Quoi qu'il en soit, Scipion étoit bien au-dessus de l'une ou de l'autre de ces considérations. Lorsqu'il étoit encore devant Numance, il s'étoit déja déclaré ouvertement sur ce sujet. Car aiant appris la nouvelle de la mort de Tibérius, il prononça à haute voix un vers [a] d'Homére, dont le sens est : *Périsse comme lui quiconque imitera ses actions*. Dans l'occasion dont il s'agit, il soutint son premier jugement, & dit qu'il croioit que Tibérius avoit bien mérité la mort qu'il avoit soufferte. Le Peuple fut irrité de cette réponse; & Scipion, ce qui ne lui étoit jamais arrivé, fut interrompu par des cris d'indignation & de murmure. Mais ce grand homme, avec cette autorité que donne la supériorité du mérite, & que seule elle peut donner, leur imposa silence d'un ton de maître; & comme le bruit venoit sans doute d'un amas de la plus vile canaille, mêlée même apparemment d'étrangers & d'esclaves,

a Ὡς ἀπόλοιτο καὶ ἄλλος, ὅτις τοιαῦτά γε ῥέζοι. *Odyss.* I. 37.

[a] *Taisez-vous*, leur dit-il, *vous dont l'Italie est la marâtre & non la mére*. Ce ton impérieux, ces termes si forts excitérent de nouveaux cris parmi la multitude. Mais Scipion, loin de leur céder, insista plus vivement encore sur ses premiers reproches. *Je* [b] *vous ai*, dit-il, *amené chargés de chaînes ; & parce que maintenant vous n'en portez plus, vous prétendez m'intimider. N'espérez pas y réussir.* Ce dernier mot fit son effet, & réduisit toute l'assemblée au silence. Mais de ce moment la faveur de Scipion auprès du Peuple commença à diminuer, & ne fit plus que décheoir jusqu'à sa mort.

AN. R. 621. Av. J.C. 131. *Vell.* II. 4. *Val. Max.* VI. 2.

C. CLAUDIUS PULCHER.
M. PERPERNA.

AN. R. 622. Av. J.C. 130.

Dénombrement.

Cette année se fit la cérémonie de la clôture du lustre. Par le dénombrement qui fut fait des citoiens Romains, il s'en trouva trois cens treize mille huit cens vingt-trois.

Les Censeurs étoient Q. Métellus Macédonicus, & Q. Pompeïus, tous deux Plébeïens. Dans l'origine les

a Taceant quibus Italia noverca est.

b Non efficietis ut solutos verear quos alligatos adduxi.

An. R. 621.
Av. J.C. 130.

Censeurs étoient pris l'un & l'autre de l'Ordre des Patriciens. C. Marcius Rutilus fut le premier Plébeïen qui posséda cette charge, & pendant deux cens vingt ans la pratique subsista d'associer un Patricien & un Plébeïen pour la Censure. Cette année pour la premiére fois les deux Censeurs furent pris de l'Ordre du Peuple.

Discours de Métellus Censeur pour exhorter les citoiens à se marier.

Métellus pendant sa Censure prononça un discours devant le Peuple pour exhorter les citoiens à se marier. Le célibat, si honorable & si digne de louange dans le Christianisme, n'étoit chez ces Payens qu'une occasion de se livrer à la débauche avec une licence plus effrénée, & de se décharger des soins de l'éducation des enfans, objet si important pour la République. Cet abus commençoit déja à s'introduire dans Rome, tant les mauvaises mœurs y avoient fait de progrès en peu de tems. Aulu-Gelle nous a conservé deux morceaux du discours que fit Métellus à ce sujet. L'un renferme une fort belle réflexion que voici.

A. Gell. I. 6.

Il paroit que dans ce qui précéde, & que nous n'avons point, Métellus se plaignoit de la corruption des mœurs, & vouloit faire appréhender au Peuple

d'attirer en conséquence sur soi la colére des dieux. Et pour leur faire sentir qu'inutilement compteroient-ils sur la bonté céleste, [a] *Les dieux immortels*, dit-il, *ne sont pas obligés de nous vouloir plus de bien que nos propres péres. Or les péres deshéritent leurs enfans incorrigibles. Que devons-nous donc attendre de la part des dieux immortels, si nous ne mettons fin à nos désordres ? Ceux-là seuls ont droit de se promettre la faveur des dieux, qui ne se nuisent point à eux-mêmes.* Il finit par ce * principe si cher à l'orgueil humain : *Car les dieux doivent récompenser, mais non donner la vertu.* AN. R. 622. AV. J. C. 130.

* Voyez T. VII. p. 266.

L'autre morceau est peu obligeant pour les Dames. Je le donne en simple Historien, sans approuver ce qu'il a de satyrique. Si [b] *la société humaine*, dit le sévére Censeur, *pouvoit subsister sans les femmes, nous nous épargnerions tous tant que nous sommes les désagrémens & l'embarras qu'elles nous causent. Mais*

a Dii immortales.... non plus velle debent nobis, quàm parentes. At parentes, si pergunt liberi errare, bonis exheredant. Quid ergo nos à diis immortalibus diutius exspectamus, nisi malis rationibus finem facimus ? His demum deos propitios esse æquum est, qui sibi adversarii non sunt. Dii immortales virtutem approbare, non adhibere debent.

b Si sine uxore possemus, Quirites, esse, omnes eâ molestiâ careremus. Sed quoniam ita natura tradidit ut nec cum illis satis

Av. R. 622. Av. J.C. 130. *comme la nature a voulu qu'on ne puiſſe ni vivre avec elles fort à ſon aiſe, ni auſſi vivre abſolument ſans elles, il vaut mieux ſe déterminer en faveur de la propagation du genre humain, que de ne ſonger qu'à ſe rendre plus commode une vie qui dure ſi peu.*

Fureur du Tribun Atinius contre Métellus.

Qui croiroit qu'un homme du rang de Métellus, & actuellement Cenſeur, ne fût pas en sûreté de ſa vie dans Rome, & eût été expoſé au danger de périr en plein jour par le ſupplice des plus grands criminels? Cet odieux excès fut encore le fruit des fureurs du Tribunat. Métellus avoit exclu du Sénat C. Atinius Tribun du Peuple. Celui-ci, rempli d'un deſir forcené de vengeance, aiant obſervé le Cenſeur, qui revenoit du champ de Mars à midi, par la plus grande chaleur du jour, pendant que la place publique étoit déſerte auſſi-bien que le Capitole, le fit ſaiſir pour le mener au bout du roc Tarpeïen, & de-là le précipiter. Les fils de Métellus, (il en avoit quatre, tous des premiers du Sénat) aiant appris le péril où étoit leur pére, volent

commodè, nec ſine illis ullo modo vivi poſſit; ſaluti perpetuæ potiùs, quàm brevi voluptati conſulendum.

à ſon ſecours. Mais que pouvoient-ils contre un Magiſtrat dont la perſonne étoit ſacrée & inviolable ? Il falut que le Cenſeur ſe fît traîner pour gagner du tems par cette réſiſtance. Il lui en coûta de mauvais traitemens, qui allérent juſqu'à lui faire ſortir le ſang par les oreilles. Mais enfin on trouva un Tribun, qui vint le prendre ſous ſa protection, & le ſauver des fureurs de ſon Collégue.[a] « Eſt-ce un éloge pour » les mœurs de ce tems, dit Pline, qui nous a conſervé le détail de cet événement, » ou bien n'eſt-ce pas un » nouveau ſujet d'indignation, qu'au » milieu de tant de Métellus l'audace » criminelle d'Atinius ſoit toujours » demeurée impunie ? »

An. R. 622. Av. J.C. 130.

C. Sempronius Tuditanus.
M. Aquillius.

An. R. 623. Av. J.C. 129.

Difficultés du partage des terres.

Les trois Commiſſaires nommés pour le partage des terres, ſçavoir C. Gracchus, C. Carbon, & M. Fulvius Flaccus (ces deux derniers avoient ſuccédé, l'un à Appius Claudius, & l'autre à P. Craſſus) commençoient

a Quod ſupereſt, neſcio morumne gloriæ, an indignationis dolori ac cedat, inter tot Metellos tam ſceleratam C. Atinii audaciam ſemper fuiſſe inultam. *Plin.* VII. 44.

An. R. 623. Av. J.C. 129. à exciter de grands troubles dans Rome. La discussion dont ils étoient chargés, étoit la plus difficile, la plus compliquée, & la plus embarrassante qu'on puisse imaginer. Les divers changemens arrivés dans les terres dont il s'agissoit par le transport des limites, par des mariages qui les avoient fait passer d'une famille dans une autre, par des ventes, ou réelles & faites de bonne foi, ou simulées & couvertes par une longue & paisible possession, ne permettoient pas de discerner lesquelles de ces terres appartenoient au Public ou aux particuliers; lesquelles étoient possédées par leurs maîtres sur des titres légitimes, ou en conséquence d'une injuste quoiqu'ancienne usurpation. C'étoient ces difficultés devenues insurmontables par la longueur du tems, qui, comme nous l'avons déja observé, avoient toujours fait improuver aux plus sages & aux plus gens de bien de la République ces nouveaux partages de terres, qui auroient causé dans la plupart des familles un bouleversement étrange & inévitable, quand même on en auroit chargé les personnes les plus intelli-

gentes & les plus impartiales. Que devoit-on donc attendre des Commissaires nommés pour cet examen, qui n'agissoient que par passion, par haine, ou par intérêt?

Scipion se déclare en faveur de ceux qui étoient en possession des terres.

Aussi, de toutes les contrées d'Italie, alliés & citoiens, consternés & réduits au désespoir par ces recherches, venoient en foule à Rome représenter au Sénat le danger & l'extrême malheur dont ils étoient menacés. Ils s'adressoient principalement à Scipion l'Africain, sous qui la plupart avoient lontems servi, comme à celui qu'ils croioient avoir le plus de crédit dans l'Etat, & le plus de zêle pour le bien public. C'est ce qui est très-bien marqué dans le songe de Scipion. *A* [a] *votre retour de Numance*, dit le premier Scipion l'Africain à celui dont nous parlons ici, *vous trouverez la République dans un trouble affreux, causé par mon petit-fils*, (Tibérius Gracchus.) *C'est-là, mon cher Africain, qu'il faudra faire usage de*

a Cùm eris curru Capitolium invectus, offendes remp. perturbatam consiliis nepotis mei. Hîc tu, Africane, ostendas oportebit patriæ lumen animi, ingenii, consiliique tui... In te unum atque tuum nomen se tota convertet civitas. Te Senatus, te omnes boni, te socii, te Latini, intuebuntur. Tu

AN. R. 623. AV. J.C. 129. *vos lumiéres, de votre prudence, de votre courage pour la défenſe de votre patrie. Rome n'attendra de ſecours que de vous. Le Sénat, tous les gens de bien, les Alliés, les Latins, ne jetteront les yeux que ſur vous. Vous ſerez regardé comme l'unique appui de la Ville. En un mot, ſi vous pouvez vous dérober aux mains impies de vos proches, il faut que revêtu de la ſouveraine autorité de Dictateur, vous rétabliſſiez le bon ordre dans la République.*

C'étoit bien ſon deſſein. Il ne put ſe refuſer aux plaintes de tant de gens de bien, & parla fortement en leur faveur dans le Sénat, non en condannant directement & en elle-même la Loi de Tibérius, pour ne point irriter le Peuple; mais ſe contentant de mettre dans tout leur jour les difficultés que l'on trouvoit dans l'exécution de cette Loi. Il ſe réduiſit à demander que le jugement des conteſtations qui naiſſoient à ce ſujet, ne fût point laiſſé aux trois Commiſſaires, qui étoient trop ſuſpects aux parties intéreſſées. Le Sénat ſuivit cet avis,

eris unus in quo nitatur civitatis ſalus. Ac, ne multa, Dictator Remp. conſtituas oportet, ſi impias propinquorum manus effugeris. *Somn. Scip. in fragm. Cicer.*

&c attribua la connoiſſance de toutes les affaires contentieuſes qui regarderoient le partage des terres, au Conſul Sempronius. Mais ce remède demeura ſans effet, parce que le Conſul, qui ſentit d'abord la difficulté de la commiſſion qu'on lui avoit donnée, ou plutôt l'impoſſibilité de la conduire à une bonne fin, partit pour l'Illyrie, qui étoit ſon département.

An. R. 623. Av. J.C. 129.

Le Peuple voiant que ſes eſpérances s'éloignoient, & qu'une affaire qui le touchoit ſi vivement commençoit à languir, s'emporta avec violence contre Scipion, lui reprochant que malgré toutes les faveurs dont il l'avoit comblé, l'aiant choiſi deux fois Conſul, ſans qu'il eût jamais demandé le Conſulat, il abandonnoit les intérêts de ſes citoiens. Les trois Commiſſaires profitérent de ces diſpoſitions du Peuple, & répandirent le bruit que l'on ſe préparoit à abroger la Loi par la force, & par la voie des armes. Caïus alla juſqu'à dire, en parlant de Scipion dans l'Aſſemblée, *qu'il falloit ſe défaire du Tyran. Les ennemis de la patrie*, répliqua ce grand homme, *ont raiſon de ſouhaiter ma mort ; car ils ſavent bien que Rome ne peut pas périr*

On le trouve mort dans ſon lit.

Appian

Plut. Apopht.

An. R. 623. Av. J. C. 129. *tant que Scipion vivra, ni Scipion vivre si Rome venoit à périr.* La veille de sa mort, il fut encore attaqué par Fulvius, le plus insolent des Triumvirs, qui invectiva contre lui dans l'assemblée du Peuple sans garder aucune mesure. Scipion, inquiet des desseins qu'il savoit que l'on tramoit contre sa vie, ne put s'empêcher de s'en plaindre, & de dire « qu'il étoit » bien mal récompensé de ses services » par des citoiens méchans & in» grats. » Le zêle des bons croissoit pour lui dans la même proportion que la haine des séditieux; & l'on peut dire que ce jour fut pour lui le plus beau & le plus glorieux de tous les jours. Au sortir de l'Assemblée, les Sénateurs, les Alliés du Peuple Romain, les Latins le reconduisirent en foule & comme en triomphe jusqu'à son logis. Ils ne savoient pas que c'étoient comme des honneurs funébres qu'ils lui rendoient par avance. On le trouva mort le lendemain dans son lit. Il étoit âgé de cinquante-six ans.

Cic. pro Mil. 16. [a] Quelle fut la douleur de tout ce

[a] Quis tum non gemuit? Quis non arsit dolore? Quem immortalem, si fieri posset, omnes esse cuperent, hujus ne necessariam quidem exspectatam esse mortem. *Cic.*

qu'il y avoit de gens de bien à Rome, s'écrie à ce sujet Cicéron ! Quels gémissemens ne poussérent-ils pas, en voiant que les ennemis de Scipion n'avoient pu attendre le terme naturel de sa vie, & que par un crime horrible ils avoient avancé la mort d'un citoien qu'on eût souhaité pouvoir rendre immortel !

An. R. 623. Av. J.C. 129.

On ne peut pas douter que cet attentat n'ait été l'ouvrage de la faction des Gracques, & il est difficile de croire que Caïus n'y ait point eu de part, vû que tous ceux qui étoient le plus étroitement liés avec lui en ont été violemment soupçonnés. Plutarque le dit expressément de Fulvius: Pompée en regardoit Carbon comme certainement coupable. Sempronia, sœur des Gracques & femme de Scipion, est chargée par l'Epitome de Tite-Live & par Orose ; & Appien lui associe Cornélie leur mére. En ramassant les témoignages de ces différens auteurs, il résulte que Sempronia, qui n'aimoit point son mari, & n'en étoit point aimée, parce qu'elle étoit laide & stérile, s'étant prêtée sans peine aux instances de Cornélie & des Triumvirs, ou donna du poison à Scipion, ou fit

Cic. ad Q. Fr. l. II. ep. 3.

AN. R. 623. AV. J.C. 129. entrer de nuit dans sa maison des assassins qui l'étranglérent. Paterculus ajoute qu'on trouva à sa gorge des marques de la violence qu'on lui avoit faite; & la précaution inusitée que l'on prit de le porter au tombeau la tête voilée, semble marquer que l'on craignoit les regards des curieux. Ce qui augmenta beaucoup les soupçons, & excita les plaintes de tous les gens de bien, c'est qu'on ne fit aucune information sur la mort d'un si grand homme; & Plutarque ne nous a point laissé ignorer la raison d'une omission si étonnante. « C'est, dit-il, que le »Peuple craignoit, que si on venoit »à approfondir l'affaire, Caïus ne se »trouvât coupable. »

Auctor de vir. illustr.

Voilà donc à quelles horreurs l'ambition est capable de porter les hommes. Caïus étoit né avec un très-beau génie, & de très-heureuses dispositions à la vertu. Et le désir effréné de s'aggrandir à quelque prix que ce pût être, le conduit à prendre part à l'assassinat le plus déteſtable dans toutes ses circonstances, qui ait jamais été commis, au meurtre d'un allié, d'un parent, du premier citoien de Rome.

On ne rendit point à Scipion un honneur qui étoit néanmoins d'usage pour les personnes illustres. On ne lui fit point de funérailles publiques, c'est-à-dire, ordonnées par autorité publique, & aux frais de l'Etat. Mais les regrets vifs & sincéres des citoiens les plus distingués dans tous les Ordres qui accompagnérent son convoi, lui en tinrent lieu. Q. Métellus Macédonicus, qui avoit toujours été opposé à Scipion, voulut néanmoins que ses fils allassent lui rendre les derniers devoirs. *Allez*, leur dit-il, *mes enfans; vous ne verrez jamais les obséques d'un plus grand homme, ni d'un meilleur citoien*. Q. Fabius Maximus, son neveu, fit son oraison funébre, dont Cicéron nous a conservé un trait mémorable. « Il [a] remercia les dieux de ce qu'ils avoient fait naître Scipion dans Rome. » *Car*, ajouta-t-il, *c'étoit une nécessité infaillible que l'Empire du monde suivît la destinée de ce grand homme, & appartînt à toute ville dont il auroit été citoien.*

AN. R. 623. AV. J. C. 129.

Plin VII. 44.

Le même Q. Fabius donnant, se-

Epargne déplacée de Tubéron.

[a] Gratias egit diis immortalibus, quòd ille vir in hac republica potissimùm natus esset. Necesse enim fuisse, ibi esse terrarum imperium, ubi ille esset. *Pro Mur.* 75.

AN. R. 623. AV. J. C. 129.

Cic. pro Muren. 75. 76. Val. Max. VII. 5.

lon la coutume, un repas au peuple en l'honneur de Scipion l'Africain son oncle paternel, pria Q. Tubéron, neveu du même Scipion, mais du côté maternel, de se charger d'une table. Tubéron poussoit l'éloignement du luxe jusqu'à la simplicité antique, & même jusqu'à l'amour de la pauvreté. Ce zêle, d'ailleurs si louable, fut ici mal placé. Comme s'il se fût agi d'honorer la mort d'un philosophe cynique, & non du grand Scipion, il se contenta des lits de table les plus simples & les plus grossiers, qu'il couvrit de peaux de boucs; & au lieu de vaisselle d'argent, il fit servir les mets dans des plats de terre. On [a] fut si choqué de cette indécence, que quelque tems après, lorsqu'il demanda la préture, malgré son mérite personnel, & l'éclat d'une illustre naissance, ses peaux de boucs lui attirérent la honte d'un refus. Cicéron, à ce sujet, fait une judicieuse réflexion. *Le Peuple Romain*, dit-il, *hait le luxe dans les particuliers*,

[a] Itaque homo integerrimus, civis optimus, cùm esset L. Pauli nepos, P. Africani fororis filius, his hœdinis pelliculis præturâ dejectus est. Odit populus Romanus privatam luxuriam, publicam magnificentiam diligit. Non amat profusas epulas, fordes & inhumanitatem multo minùs. Distinguit rationem officiorum ac temporum. *Cic.*

nais il aime la magnificence dans ce ui regarde le public. Il n'approuve oint dans les repas une somptuosité xcessive, mais encore moins une éparne & une mesquinerie indécente. Il eut qu'on sache faire le discernement es tems & des devoirs.

An. R. 623. Av. J. C. 129.

Scipion l'Africain étoit riche, mais nfiniment éloigné du goût de dépen- e & de faste qui accompagne ordi- airement les richesses. On a remar- ué que jamais il n'acheta rien, ja- nais il ne vendit, jamais il ne bâtit. . sa mort tout ce qu'on trouva chez ii d'argenterie ne se montoit qu'à ente-deux livres pesant; (50 marcs) : d'ouvrages en or, il n'en avoit que poids de deux livres & demie, ou uatre marcs; preuve évidente que ux qui ont un mérite personnel & ii sont grands par eux-mêmes, peuent soutenir l'honneur des plus haus places & des plus grandes dignités ns l'éclat de la pompe & de la magniicence.

Eloignement du faste dans Scipion.

Plut. Apophtheg.

Plin. XXXIII. 11.

Auctor de vir. illustr.

Il étoit, comme nous l'avons déja t, fils du fameux Paul Emile qui inquit Persée, dernier roi de Macéoine. Il fut adopté par le fils du preier Scipion l'Africain, & nommé *P.*

Eloge de ce grand homme.

An. R. 613.
Av. J. C. 129.

Cornelius Scipio Africanus Æmilianus; réunissant, selon l'usage des adoptions, les noms des deux familles. Il [a] en soutint & même en augmenta la gloire par toutes les grandes qualités qui peuvent illustrer la robe & l'épée. Pendant tout le cours de sa vie, dit un historien, on ne vit rien en lui que de louable; actions, discours, sentimens.

En effet il peut être regardé comme le héros le plus accompli que jamais Rome ait porté. Dans la guerre, soldat & capitaine, il se distingua également & dans les emplois subalternes, & dans le commandement en chef. Au courage intrépide, à la grandeur des vues, il joignit une fermeté à maintenir la discipline, qui contribua plus à ses victoires que la force même des armes. Il sçut & combattre, & vaincre sans tirer l'épée. Le premier Africain son aïeul a gagné un plus grand nombre de batailles. Mais sans vouloir entrer ici dans une comparaison qui est au-dessus de mes forces, il est certain que ce sont de grands

[a] Scipio Æmilianus, vir avitis P. Africani paternisque L. Pauli virtutibus simillimus, omnibus belli ac togæ dotibus, ingeniique ac studiorum eminentissimus seculi sui: qui nihil in vita nisi laudandum aut fecit, aut dixit, aut sensit. *Vell. Paterc.* l. 12.

& d'admirables exploits de guerre que la prise de Carthage & celle de Numance. AN. R. 623. AV. J. C. 129.

Dans le maniement des affaires civiles notre Scipion ne se montra pas moins héros. Pénétré de l'amour de la patrie, toujours attaché au bien public, il fit céder à cet unique objet toute autre considération. Il y fit preuve de lumiéres supérieures, de constance, de grandeur d'ame, & de mépris des plus grands dangers; & enfin il y trouva la mort, qui l'avoit épargné dans les hazards de la guerre.

Que dirai-je de sa conduite domestique & privée? Quelle générosité! Quelle noblesse de sentimens! Quelle simplicité, réunie avec la plus grande élévation de fortune & de génie! Il fut libéral, bienfaisant, bon fils, bon parent, bon ami; doux sans foiblesse, & ferme sans austérité.

Un trait qui nous avoit échapé vient ici assez à propos. Lorsqu'il partoit pour l'Afrique, un homme qui lui étoit attaché depuis lontems, & qui lui faisoit très-assiduement sa cour, lui demandoit la place de * commandant des Pionniers dans son armée; c'étoit un emploi lucratif chez les Ro- Cic. II. in Verr. 28. 29.

* Præfectus Fabrûm.

AN. R. 623. AV. J.C. 129. mains ; & comme Scipion le lui refusoit, cet homme étoit de fort mauvaise humeur. *Ne* [a] *vous étonnez pas*, lui dit Scipion avec une tranquillité & un sens admirables, *si vous n'obtenez pas de moi l'emploi que vous désirez. Il y a lontems que je presse d'accepter cette même charge un homme, qui, je pense, aura à cœur le soin de ma réputation, & je n'ai pu encore obtenir son consentement.* Il savoit, comme l'observe Cicéron, que les gens en place sont responsables de la conduite de ceux qu'ils attachent à leur personne ; & par conséquent que s'ils sont curieux de leur réputation, c'est à eux à prier des amis gens de bien d'accepter ces emplois de confiance, & non pas à les accorder comme des bienfaits.

Scipion aima les lettres ; & né avec une ame héroïque, il cultiva les dons de la nature par l'étude des belles connoissances. Esprit solide, il en recueillit tout le fruit ; il y chercha

[a] *Noli*, inquit, *mirari, si tu à me hoc non impetras. Ego jampridem ab eo, cui meam existimationem caram fore arbitror, peto ut mecum præfectus proficiscatur, & adhuc impetrare non possum.* Etenim revera multo magis est petendum ab hominibus, si salvi & honesti esse volumus, ut eant nobiscum in provinciam, quàm hoc illis in beneficii loco deferendum. *Cic.*

moins

ins l'agréable que l'utile, moins ce
n'eſt que pour l'ornement, que ce
. tend à perfectionner les mœurs.
ıtant combien il devoit aux lettres,
eur fut fidélement attaché; & après
être livré avec ardeur dès ſa jeu-
ſe, il entretint toujours commerce
:c elles, même dans le tems de ſes
.s grandes occupations. On peut voir
que j'ai dit ſur ce ſujet en parlant
la vie privée de ce grand homme.
jouterai ici que Xénophon [a] fut ſon
:eur favori. Il y trouvoit tout ce
'il pouvoit deſirer; délaſſement agréa-
:; inſtructions ſolides & pour la mo-
e, & même pour la guerre, qu'il ne
:doit jamais de vûe.

A tous ces avantages ineſtimables
'il retira de l'étude des beaux arts
utons qu'il ſe forma auſſi par la
me voie au talent de la parole, ſi
:eſſaire dans une République où
affaires de l'Univers ſe décidoient
les délibérations du Sénat & du
ıple. J'ai déja obſervé que Cicé-
: ne faiſoit pas moins de cas de
oquence de Scipion, que de celle
Lélius; & il la caractériſe par des

[a] Africanus ſemper Socum Xenophontem in manibus habebat. *Tuſc. Quæſt.* II. 62.

AN. R. 623. AV. J. C. 129. traits tout-à-fait convenables à un aussi grand homme, [a] la majesté, l'autorité, la force des pensées, la noblesse & l'élévation des sentimens. On y sentoit un chef qui donnoit le ton au Peuple, bien loin de le prendre de lui.

Scipion rassembloit donc en lui seul toutes les vertus qui font l'homme de guerre, l'homme d'Etat, & l'homme de bien. Mais ce qui est unique, c'est que sur une si belle vie, l'histoire ne remarque aucune tache : elle le loue sans exception; & toute sa conduite n'offre rien qui ait besoin d'apologie.

L'autorité & les conseils de Polybe lui furent très-utiles, comme je l'ai déja dit, pour parvenir à ce haut dégré de gloire. Grand exemple pour les jeunes Seigneurs. Ils trouveroient encore des Polybes, s'ils en cherchoient, & ils pourroient eux-mêmes devenir des Scipions.

Pendant les deux années qui suivirent la mort de Scipion l'Africain, l'Histoire ne nous fournit rien tou-

[a] Quanta illa, dii immortales! fuit gravitas? (*C'est Lélius qui parle d'un discours de Scipion.*) quanta in oratione majestas? ut facilè ducem populi Romani, non comitem diceres. *De Amic. n. 96.*

ant les contestations auxquelles don- An. R. 623.
oit lieu la distribution des terres. Nous Av. J. C. 129.
prenons seulement de Plutarque que
aïus tenoit toujours la Noblesse en
quiétude par les vertus & les talens
i'il faisoit paroitre en sa personne. On
voioit infiniment éloigné de l'oisi-
té & de la mollesse, ne se livrant
à la débauche ni au soin de s'enri-
ir ; & de plus s'exerçant à l'élo-
ience qui lui fournissoit des armes
opres à soutenir les combats de la
ace publique. On [a] sait qu'à Rome
n'y avoit que deux voies pour arri-
r aux premiéres dignités, le mérite
bon Général, & celui d'habile Ora-
ır. On mettoit presque de niveau
; deux talens, dont l'un défendoit
tat contre les ennemis du dehors,
l'autre secouroit au dedans les ci-
ens, & la République même.

Caïus s'exerce dans l'éloquence.

Caïus donna des preuves du pro-
s qu'il avoit fait par raport à l'é-
juence, dans une cause qu'il plaida
ır un de ses amis nommé Vettius.
Peuple fut si ravi & si transporté

a Duæ sunt artes quæ ünt locare homines in lissimo gradu dignita- una imperatoris, al- oratoris boni. Ab hoc enim pacis ornamenta retinentur : ab illo belli pericula repelluntur. *Pro Mur.* 30.

AN. R. 623. AV. J.C. 129. du plaisir de l'entendre, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner publiquement sa joie. Il crut voir renaître en sa personne un second Tibérius, & un nouveau protecteur des Loix Agraires. Aussi, dit Plutarque, Caïus fit juger en cette occasion, que les autres Orateurs n'étoient que des enfans auprès de lui. Ce grand succès le rendit de plus en plus suspect & redoutable aux Nobles; & dès lors ils convinrent qu'il faloit prendre toutes sortes de mesures pour l'empêcher de parvenir au Tribunat.

AN. R. 626. AV. J.C. 126.

MAM. ÆMILIUS LEPIDUS.
L. AURELIUS ORESTES.

Caïus passe en Sardaigne en qualité de Questeur.

Caïus aiant été élu Questeur, le sort lui donna pour département la Sardaigne sous les ordres du Consul Oreste. La Questure étoit le premier dégré qui menoit ensuite aux autres dignités. Ses ennemis furent très-contens de le voir obligé par sa charge de s'éloigner de la Ville & des Assemblées du Peuple; & lui, de son côté, n'en eut pas moins de joie qu'eux, parce qu'il aimoit naturellement la guerre, & qu'il ne s'étoit pas moins exercé aux armes qu'à l'éloquence. D'ailleurs, re-

ɔutant encore la Tribune qui avoit été funeste à son frére, & ne se sentant ıs assez de force pour résister au Peu-e & à ses amis qui l'y appelloient, il .isit avidement l'occasion de cette ab-nce, qui lui étoit devenue nécessaire, : qui étoit fort selon son goût. AN. R. 626. AV. J.C. 126.

Si cela est, il paroitroit que ce fut ıutôt par nécessité, que par choix, u'il se jetta dans les affaires du Gou-ernement. Il est certain au moins que :aïus vouloit qu'on le crût ; car au .port de Cicéron, il racontoit lui-ıême, à quiconque vouloit l'entendre, n songe qui suppose en lui une répu-ıance vaincue par la seule fatalité. Il ısoit que dans le tems qu'il demandoit Questure, son frére Tibérius s'ap-ırut à lui en songe, & lui dit : *Caïus, : as beau fuir : les destins te préparent ı sort semblable au mien.*

Songe de Caïus.

Cic de Divin. l. 56. Plut. Val. Max. l. 7.

Caïus étant arrivé en Sardaigne, donna toutes sortes de preuves d'un re mérite. Il se distingua au-dessus ɜ tous les jeunes gens par sa valeur ɔntre les ennemis, par un caractére équité & de justice envers ceux qui ɛpendoient de lui, par son affection : son respect pour son Général. Mais ı ce qui regarde la tempérance, le

Sage conduite de Caïus en Sardaigne.

AN. R. 626. AV. J.C. 126. goût de la ſimplicité, la ſobriété & l'amour pour le travail, il ſurpaſſa même tous ceux qui étoient au-deſſus de ſon âge.

Il arriva que cette année-là l'hiver fut très-rude & très-malſain en Sardaigne. Le Général envoia demander aux villes des habits pour ſes ſoldats. Les villes députérent en même-tems au Sénat, pour le prier de les décharger de cette impoſition trop onéreuſe, & qui paſſoit leurs forces. Le Sénat reçut favorablement leur requête, & ordonna au Conſul de chercher ailleurs de quoi habiller ſes troupes. Cet ordre le jetta dans un embarras conſidérable, parce qu'il ne trouvoit aucun moien de fournir à cette dépenſe, & de ſoulager les ſoldats qu'il voioit avec peine ſouffrir beaucoup de la rigueur du froid. Caïus, qui étoit fort eſtimé & fort aimé dans toute l'Iſle, alla de ville en ville, & fit ſi bien par ſon éloquence, qu'il leur perſuada à toutes d'envoier d'elles-mêmes des habits, & de ſecourir les Romains dans un beſoin ſi preſſant. Il paroit par cet exemple de quelle importance il eſt de bien traiter les peuples, & de s'en faire aimer.

La nouvelle en étant portée à Ro-

ne, ce grand ſervice parut un eſſai & un prélude de ce que Caïus ſauroit aire pour gagner l'affection du Peuple, & troubla fort le Sénat. Sa jalouie, ou plutôt ſa mauvaiſe volonté alla i loin, que des ambaſſadeurs, arrivés n même-tems à Rome de la part du Roi Micipſa, aiant déclaré au Sénat que le Roi leur maître, par conſidération pour Caïus, envoioit en Sardaigne au Général Romain une grande provision de blé, on leur en ſut fort mauvais gré, & on les chaſſa honteuement.

An. R. 626.
Av. J.C. 126.

Sa grande réputation allarme le Sénat.

M. PLAUTIUS HUPSÆUS.
M. FULVIUS FLACCUS.

An. R. 627.
Av. J.C. 125.

Fulvius Conſul de cette année, étoit 'un des trois commiſſaires pour l'exécution de la Loi Agraire, homme urbulent & inquiet, qui, pour conoler les alliés de la perte des terres u'on leur enlevoit, appuioit de toute autorité du Conſulat le projet mis n avant par Tibérius, comme je ai dit ci-deſſus, de donner aux Peules d'Italie le droit de bourgeoiſie Romaine. Heureuſement pour la tranuillité publique, les habitans de Mareille vinrent à Rome demander du

Deſſeins turbulens de Fulvius.

Appian. Civil. bell.

An. R. 627. Av. J.C. 125. secours contre les Gaulois leurs voisins, qui les fatiguoient. Le soin de cette guerre, dont Fulvius se chargea volontiers dans l'espérance du triomphe, délivra la ville pour un tems de ce factieux.

Conjuration étouffée à Frégelles. *Freinshem.*

Dans ces circonstances, une conjuration, qui se tramoit depuis lontems, éclata tout-à-coup par la révolte de Frégelles, ville du Latium. Mais elle fut étouffée dans sa naissance par les soins du Préteur L. Opimius, qui assiégea la ville, & la prit. Si cette conjuration n'avoit été découverte à propos, elle auroit pu dès-lors donner lieu à la défection générale des alliés, qui depuis mit en grand péril la République. Ce Préteur, qui étoit ennemi déclaré de la famille des Gracques, dans le compte qu'il rendit au Sénat de cette conjuration, jetta des soupçons sur Caïus, & présenta les faits de maniére à le faire regarder comme le chef muet de l'entreprise.

An. R. 628. Av. J.C. 124.

C. CASSSIUS LONGINUS.
C. SEXTIUS CALVINUS.

Casus revient à Rome.

Il y avoit déja deux ans que L. Aurélius étoit en Sardaigne. Néanmoins

on lui continua encore cette année le commandement dans cette même province, & on lui envoia de nouvelles troupes à la place de celles qui jusques-là avoient utilement servi sous lui. Le principal dessein du Sénat, en continuant le commandement à Aurélius dans la Sardaigne, avoit été d'y retenir aussi Caïus, en qualité de Proquesteur, & de l'empêcher, sous ce prétexte, de paroitre à Rome, où sa présence étoit redoutée. Mais Caïus ne donna pas dans le piége, & s'étant embarqué il se rendit à Rome, où il parut tout d'un coup dans le tems qu'on le croioit encore en Sardaigne. Ses ennemis ne manquérent pas de lui en faire un crime, & saisirent cette occasion pour le rendre odieux comme un jeune homme hardi & entreprenant, qui se mettoit au-dessus des Loix. Le Peuple même d'abord condanna un retour si précipité, & trouva fort étrange qu'un Questeur fût revenu avant son Général.

An. R. 628. Av. J.C. 124.

Obligé de comparoitre devant les Censeurs pour leur rendre compte de sa conduite, il se défendit avec beaucoup de force & de modestie. Il leur représenta » qu'il avoit servi dans les

Il se justifie pleinement devant les Censeurs.

An. R. 628. Av. J.C. 124.

» troupes douze ans, quoique les Loix » n'en exigeassent que dix. Qu'il étoit » demeuré deux ans entiers auprès de » son Général en faisant les fonctions » de la Questure, quoique la Loi per- » mît au Questeur de se retirer après » un an de service. Que [a] pendant tout » ce tems-là il n'avoit pas reçu des al- » liés une obole en présent, & qu'il » n'avoit pas souffert qu'ils fissent au- » cune dépense pour lui. Que si l'on » pouvoit lui reprocher que jamais » femme de débauche fût entrée chez » lui, il consentoit d'être regardé com- » me le dernier & le plus méprisable » des mortels. Il ajouta qu'il étoit le » seul de cette armée qui avoit empor- » té sa bourse pleine d'argent, & qui » la rapottoit vuide ; au lieu que » tous les autres avoient bu le vin » qu'ils avoient emporté dans des cru- » ches, & qu'ils raportoient ces mê- » mes cruches pleines d'or & d'argent. «

[a] Ita versatus sum in provincia, ut nemo possit verè dicere assem aut eo plus in muneribus me accepisse : aut meâ operâ quemquam sumptum fecisse. Si ulla meretrix domum meam introivit... omnium natorum postremissimum nequissimumque existimatote. Itaque, Quirites, cùm Româ profectus sum, zonas, quas plenas argento extuli, eas ex provincia inanes retuli. Alii vini amphoras quas plenas tulerunt, eas argento plenas domum reportaverunt. *Apud Aul. Gell.* XV. 12.

l plaida si bien sa cause, qu'il chan- ea les dispositions de tous ses audi- eurs, qu'il fut absous honorablement, ƈ que ses Juges demeurérent persua- .és qu'on lui avoit fait une grande in- ıstice.

An. R. 628. Av. J.C. 124.

Après cette affaire, on lui en susci- a plusieurs autres, & on forma con- re lui divers chefs d'accusation encore ılus graves; car on l'accusa d'avoir ollicité les alliés de se révolter con- re les Romains, & d'avoir eu part .u soulévement qui étoit arrivé à Fré- ;elles. Mais il répondit si bien aux dif- érens griefs dont on le chargeoit, qu'il létruisit tous les soupçons qu'on avoit ait naître contre lui. Quand il s'én ut lavé, il songea à demander le Tri-)unat.

Caïus est nommé Tribun malgré l'opposition des Nobles.

Tous les Nobles & les riches gé- ıéralement s'opposérent à lui dans :ette demande, dont ils craignoient :xtrêmement les suites. Mais le Peu-)le le favorisa tellement, que de tou- e l'Italie il vint comme une inonda- ion de gens qui se jettérent dans la ville pour prendre part à son élection. La foule y fut si grande, qu'une infi- ıité ne purent avoir de logement, & que le champ de Mars s'étant trouvé

An. R. 628. Av. J.C. 124.

trop petit pour contenir toute cette multitude, ils donnérent leur suffrage à haute voix de dessus les toîts & les tuiles des maisons. Tout le fruit que les Nobles tirérent des grands mouvemens qu'ils s'étoient donnés, fut la petite mortification qu'ils causérent à Caïus de n'être nommé que le quatriéme, au lieu qu'il avoit espéré être nommé le premier. Mais ils n'y gagnérent pas beaucoup. Car il ne fut pas plutôt installé dans cette charge, qu'il devint le premier par la supériorité de son mérite au-dessus de tous ses Collégues.

Cicéron [a] ne fait pas difficulté de dire que Caïus avoit de quoi égaler, s'il eût vécu plus lontems, son pére Gracchus, & son ayeul Scipion l'Africain. Il regrette amérement qu'il ait mieux aimé faire preuve de zêle pour la mémoire de son frére, que de piété envers la patrie ; & il reconnoit que l'Etat & les Lettres ont également perdu à sa mort. Pour ce qui est de son

[a] Noli putare, Brute, quemquam pleniorem & ubetiorem ad dicendum fuisse... Damnum, illius immaturo interitu, res Romanæ Latinæque litteræ fecerunt. Utinam non tam fratri pietatem quàm patriæ præstare voluisset! Quam ille facilè tali ingenio, diutiùs si vixisset, vel paternam esset vel avitam gloriam consecutus! Eloquentiâ quidem nescio,

loquence, il en fait les plus grands éloges. Il loue en lui une expression noble, les pensées solides, une riche abondance, une force & une gravité majestueuse, qui l'avoient mis beaucoup audessus de tout ce qui avoit paru jusques-là d'Orateurs à Rome, & qui étoient capables de le porter à un dégré de perfection, où il n'auroit point eu à craindre d'avoir jamais de supérieur.

Ce [a] qui faisoit éclater sur-tout son éloquence, c'est la force que lui inspiroit son respect & sa tendresse pour son frére, le souvenir de sa funeste mort qui lui étoit toujours présent & le pénétroit d'une vive douleur, enfin un violent désir de le venger. Car quelque matiére qu'il traitât, il trouvoit toujours occasion de déplorer la mort de son frére, & ramenoit sans cesse le Peuple sur cette idée, qui lui fournissoit les pensées & les expressions les plus touchantes. *Où [b] me retirerai-je?* disoit-il: *où chercherai-je un asyle? Sera-ce au Capitole? Mais ce temple si saint*

in habuisset parem neminem. Grandis est verbis, sapiens sententiis, genere toto gravis. *Brut.* 125. 126.

[a] C. Gracchum mors fraterna, pietas, dolor, magnitudo animi, ad expetendas domestici sanguinis pœnas excitavit. *Cic. de Harusp. resp.* 43.

[b] Quò me miser conferam? quò vertam? In Capitolium-ne? at fratris

An. R. 628. Av. J.C. 124. *est inondé du sang de mon frére. Irai-je me cacher dans ma maison? Mais j'y trouverai une mére éplorée, & réduite à la derniére désolation.* A un discours si pathétique il joignoit une déclamation animée, un ton de voix, des gestes, des regards, qui tiroient les larmes des yeux mêmes de ses ennemis.

Quelquefois il opposoit à la violence sanguinaire exercée contre Tibérius, la conduite bien différente des anciens Romains. *Vos ancêtres*, leur disoit-il, *déclarérent autrefois la guerre aux Falisques pour venger Génucius Tribun du Peuple, qui avoit été maltraité en paroles seulement; ils condannérent à la mort C. Véturius, parce qu'un des Tribuns passant par la place, il avoit été le seul qui eût refusé de se retirer pour lui laisser le passage libre. Au lieu que ces gens*, en montrant les Nobles, *ont assommé devant vos yeux à coups de bâtons mon frére Tibérius; acharnés sur son corps ils l'ont traîné au travers de la Ville, & l'ont jetté dans le Tibre pour le priver des honneurs de la sépulture. Ils ont mis à mort, sans aucune*

sanguine redundet. An domum? matrem-ne ut miseram, lamentantemque videam & abjectam? *C. Gracchus apud Cic. l.* III. *de Or. n.* 214.

orme de justice, tous ses amis qui sont ombés entre leurs mains. Cependant, joutoit-il, *c'est une coutume observée e tout tems à Rome, que lorsqu'un omme est poursuivi criminellement, s'il e comparoit pas, on envoie dès le main à la porte de sa maison un Officier 'appeller à son de trompe, & jamais, vant que cette cérémonie ait été faite, es Juges ne procédent à sa condannaion. Tant nos ancêtres avoient de reenue & de précaution dans leurs jugenens, quand il s'agissoit de la vie d'un itoien !*

An. R. 628. Av. J. C. 124.

Tribunat de Caïus.

Q. Cæcilius Metellus.
T. Quintius Flamininus.

An. R. 629. Av. J. C. 123.

Caïus propose plusieurs Loix.

Caïus, après avoir échauffé les sprits du Peuple par de semblables liscours, proposa deux Loix, qui tenloient l'une & l'autre à attaquer les nnemis de Tibérius. L'une portoit, *que tout Magistrat que le Peuple auroit léposé, ne pourroit plus aspirer à aucue charge.* L'autre ordonnoit *que le Magistrat qui auroit banni un citoien ans lui avoir fait son procès dans les ormes, seroit cité & poursuivi devant*

An. R. 629. Av. J. C. 123. *le Peuple.* La premiére de ces Loix regardoit directement Octavius, que Tibérius avoit fait dépoſer; & l'autre tomboit ſur Popilius, qui étant Conſul avoit banni les amis de Tibérius ſans obſerver fort exactement les formes de juſtice. Popilius n'attendit point le jugement du Peuple, & il s'exila volontairement de l'Italie. Son exil ne fut pas long. A peine Caïus eut-il été tué, que le Tribun L. Calpurnius Beſtia fit rappeller Popilius par les ſuffrages du Peuple même. Pour ce qui eſt de l'autre Loi, Caïus la retira à la priére de ſa mére, qui s'intéreſſoit pour Octavius. Le Peuple y conſentit volontiers; car il honoroit fort Cornélie, autant en conſidération de ſes deux fils, que par raport à ſon pére, ce qui parut clairement quelque tems après, par une ſtatue de bronze qu'on lui éleva, & ſur laquelle on mit cette inſcription, *Cornélie, mére des Gracques.*

Ces deux premiéres Loix ne furent que le prélude de beaucoup d'autres qui ſuivirent, & Caïus n'omit rien de ce qui pouvoit rabaiſſer l'autorité du Sénat, & relever celle du Peuple.

Il renouvella la Loi de ſon frére pour le partage des terres, & ſe fit

tablir ou confirmer Triumvir pour cette distribution avec M. Fulvius, & C. Crassus.

Il ordonna qu'on fourniroit aux soldats des habits, sans rien retrancher pour cela de leur solde, & qu'on n'enrôleroit aucun citoien qui n'eût dix-sept ans accomplis.

Il n'oublia pas la multitude qui habitoit à Rome, & ordonna qu'on distribueroit par mois, aux dépens du public, aux pauvres citoiens, une certaine quantité de blé sur le pié de moins de six deniers de notre monnoie par boisseau. Cette[a] Loi fit un plaisir infini au Peuple, qui se trouvoit par-là à son aise, & dispensé de travailler. Mais tous les gens de bien généralement s'y opposoient, tant parce qu'elle épuisoit le trésor, que sur-tout, parce que s'il est d'un gouvernement sage de soulager ceux qui sont vraiment pauvres, & hors d'état de se procurer le nécessaire, il n'est pas moins certain qu'en tirant indistinctement les gens du Peuple de l'habitude & de la nécessité du

[a] Frumentariam legem C. Gracchus ferebat. Jucunda res plebi Romanæ: victus enim suppeditabatur largè sine labore. Repugnabant boni, quòd & ab industriâ plebem ad desidiam avocari putabant, & ærarium exhauriri videbant. *Cic. pro Sext.* 103.

An. R. 629.
Av. J. C. 123.

travail, on fait un tort essentiel à la République, que l'on surcharge d'une multitude de fainéans, qui se livrent à toutes les espéces de désordres & d'excès. Ces sortes de largesses sont donc louables, comme le remarque Cicéron, lorsqu'elles sont modérées, & réglées sur les vrais besoins : excessives & indéfinies, comme celles de Caïus, elles ne peuvent être jugées que très-pernicieuses.

De Offic. II. 70.

Les distributions de blé ordonnées par Caïus étoient vraiment indéfinies. Car il paroit qu'elles comprenoient les riches aussi bien que les pauvres. Le fait que je vais raporter en est une preuve. L. Pison[a] surnommé *Frugi*, c'est-à-dire, *Homme de bien*, personnage alors Consulaire, mais plus recommandable encore par sa probité généralement reconnue, avoit été un de ceux qui s'étoient opposés le plus fortement à la Loi de Caïus dont nous parlons. Quand cette Loi eut vaincu tous les obstacles, & qu'elle commença à s'exécuter,

[a] Piso ille Frugi semper contra legem frumentariam dixerat. Is, lege latâ, consularis ad frumentum accipiendum venerat. Animadvertit Gracchus in concione Pisonem stantem. Quærit, audiente Populo R. quî sibi constet, cùm eâ lege frumentum petat, quam dissuaserat. *Nolim*, inquit, *mea bo-*

aïus, le voiant parmi ceux qui se :ésentoient pour la distribution, l'a- ɔstropha devant tout le Peuple, & lui ·procha qu'il étoit en contradiction /ec lui-même, demandant sa part de .é en conséquence d'une Loi dont il /oit combattu l'établissement. *Je ne ɔudrois pas*, lui répliqua Pison, *que ɔus distribuassiez mon bien aux citoiens. Iais si vous le faisiez, je viendrois au oins en demander ma part.* Parler ainsi, étoit condanner ouvertement la Loi e Caïus, comme ruinant le Trésor, : épuisant le patrimoine public, dont ɔurtant Caïus se vantoit dans tous ses iscours, d'être le défenseur & le con- :rvateur; mais ses actions prouvoient ɔut le contraire.

An. R. 629.
Av. J.C. 123.

Caïus entreptend & exécute plusieurs ouvrages publics importans.

Il fit aussi des Ordonnances pour ablir des Colonies, pour faire de ·ands chemins, pour bâtir des gre- .ers publics; & il se chargea lui-mê- e de l'intendance & de la conduite : ces importans ouvrages, sans jamais ccomber sous le travail, & sans pa-

, *Gracche, tibi viri- ı dividere liceat : sed si ias, partem petam.* Pa- n-ne declaravit vit gra- & sapiens, lege Sem- niâ patrimonium pu- :um dissipari? ... C. Gracchus, cùm largitiones maximas fecisset, & effudisset ærarium, verbis tamen defendebat ærarium. Quid verba audiam, cùm facta videam? *Tusc. Quæst.* III. 48.

An. R. 629. Av. J. C. 123. roitre ni accablé ni embarrassé de tant & de si grandes entreprises, mais au contraire les exécutant toutes avec autant de promtitude & de soin, que si chacune eût été la seule dont il fût chargé. Le Peuple étoit ravi de le rencontrer par-tout, & de le voir toujours suivi d'une foule d'Entrepreneurs, d'Ouvriers, d'Ambassadeurs, d'Officiers, de soldats, de gens de Lettres, avec lesquels il s'entretenoit familiérement d'un air de bonté, conservant toujours sa gravité & sa dignité au milieu de ces maniéres douces & polies, s'accommodant au génie des uns & des autres, & disant à chacun ce qui lui convenoit; talent rare, mais absolument nécessaire à ceux qui sont dans les grandes places !

L'ouvrage qu'il prit le plus à cœur, & auquel il s'appliqua avec le plus de soin, ce furent les grands chemins, dans lesquels il s'attacha particuliérement à la commodité, sans pourtant négliger la beauté ni la grace. Il poussa ces chemins en droite ligne au travers des terres, les pava de belles pierres de taille par tout où il en étoit besoin, ou emploia la pierraille & le sable pour former des chemins ferrés. Tou-

:s les frondriéres & tous les ravins, An. R. 629. Av. J.C. 123.
ue les torrens ou les eaux croupies
voient creusés; il les faisoit combler,
u en joignoit les deux côtés par des
oints solides. De plus, il partagea tous
:s chemins par des espaces égaux,
hacun de mille pas, & il fit construire
es espéces de colonnes de pierre où
: nombre de ces milles étoit marqué,
n commençant à compter de Rome.
t de-là viennent ces expressions si or-
inaires dans les Auteurs Latins, *tertio*,
uarto ab Urbe lapide. Il fit aussi planter
'espace en espace des pierres de côté
: d'autre, afin qu'elles aidassent les
oiageurs à monter à cheval; car pour
ors on ne connoissoit pas l'usage des
:riers.

Le crédit de Caïus augmentoit de
our en jour parmi le Peuple, qui le
omblоit de louanges, & témoignoit
:re prêt à lui donner les marques les
lus essentielles de son affection. Caïus
rofita de cette bonne volonté, pour
oigner du Consulat Opimius, son
nnemi mortel, qui avoit autrefois
oulu le faire regarder comme auteur
e la conjuration de Frégelles, & pour
iettre en place Fannius, de qui il es-
éroit apparemment plus d'appui qu'il

An. R. 629. Av. J.C. 123.

n'en reçut réellement. Il dit donc un jour au Peuple en le haranguant, qu'il avoit une ſeule grace à lui demander le jour de l'élection des Conſuls, qui lui tiendroit lieu de toutes les récompenſes s'il l'obtenoit, mais du refus de laquelle pourtant il ne ſe plaindroit jamais. Cette déclaration jetta les eſprits dans une grande inquiétude, & cauſa ſur-tout parmi les Sénateurs de vives allarmes. Chacun interprétoit à ſa mode l'intention de Caïus.

C. Fannius eſt nommé Conſul par le crédit de Caïus.

Le jour de l'élection étant venu, & tout le monde étant dans l'attente de ce qu'il alloit demander, on le vit arriver au champ de Mars, menant par la main C. Fannius, & ſollicitant pour lui avec tous ſes amis. Le Peuple n'héſita pas, & créa Conſul Fannius, lui donnant pour Collégue Cn. Domitius. Il fit plus, & continua à Caïus lui-même le Tribunat, quoiqu'il n'en eût point fait la demande, & ne ſe fût donné aucun mouvement pour l'obtenir. Ses actions briguoient aſſez pour lui.

Caïus eſt nommé Tribun pour la ſeconde fois.

C. FANNIUS. AN. R. 630.
CN. DOMITIUS. AV. J.C. 122.

Caïus transporte les jugemens du Sénat aux Chevaliers.

Caïus, toujours occupé du soin d'af- iblir l'autorité du Sénat, & voiant e le privilége d'exercer seuls la justi- donnoit un grand pouvoir aux Séna- urs, ne se contenta pas d'associer les ievaliers au Sénat pour le jugement s procès, comme le dit Plutarque, en oi le savant Manuce montre qu'il st trompé : mais il l'ôta entiérement Sénat, & le donna aux Chevaliers. Il * fit sur cela de fréquens changemens ns la suite. Les injustices criantes com- ses dans les jugemens, où les coupa- s les plus décriés pour leurs vols & irs concussions trouvoient une protec- n assurée en corrompant les Juges à ce de présens, servirent de prétex- spécieux à Caïus pour proposer sa i, & au Peuple pour l'autoriser par suffrages. Cette même raison fit que Sénat eut honte d'y résister.

Les Chevaliers jouirent ouvoir que leur avoit rdé Caïus pendant sei- dix-sept ans, jusqu'au sulat de Servilius Cæ- qui leur associa les Sé- urs. Les Chevaliers fu- ensuite rétablis dans la pleine possession de la judicature, qui fut encore partagée quelque tems après entre les Chevaliers & les Sénateurs, jusqu'à Sylla, qui en priva entiérement les Chevaliers.

AN. R. 630. AV. J.C. 122. Lorſque Caïus eut fait paſſer cette Loi, il ſe vanta publiquement d'avoir ruiné de fond en comble la puiſſance du Sénat. Il ne ſe trompoit pas. Les Chevaliers, ſeuls maîtres des jugemens, ſe rendirent redoutables aux Sénateurs. Bientôt ils imitérent & ſurpaſſérent même la corruption & l'iniquité de ceux qu'ils avoient remplacés. Comme les Fermiers des revenus publics étoient tirés de leur Ordre, leur nouvelle puiſſance leur donna moien d'exercer hardiment le péculat, & de piller la République avec une entiére impunité. Ils ne ſe contentérent pas de recevoir des préſens pour abſoudre des coupables; ils allérent juſqu'à perdre des innocens. Nous en verrons des traits qui prouveront que pour corriger les abus, il ne s'agiſſoit pas de transférer les jugemens d'un Ordre à un autre Ordre, mais de réformer tout l'Etat univerſellement corrompu, & de faire revivre, s'il eût été poſſible, les ſentimens d'honneur & de probité des anciens Romains.

Un autre changement, qu'il introduiſit ou * renouvella, quoique léger en apparence, découvre bien les intentions

* *Cicéron & Varron nomment pour Auteur de cette*

ntions de Caïus, & fait voir que son An. R. 630.
an étoit de changer totalement la Av. J.C. 122.
ce du gouvernement de Rome, &
: le faire dégénérer en pure Démo-
atie, privant le Sénat du premier
ng & de la premiére autorité. C'é-
it l'usage que ceux qui haranguoient
ns la Tribune, se tournoient toujours
rs le Sénat & vers le lieu qu'on ap-
lloit le Comice. Caïus, en haran-
ant, affecta de se tourner vers l'autre
ut, qui étoit la place publique, &
puis qu'il eut commencé, il suivit
nstamment cette méthode, pour
re voir que c'étoit dans le Peuple
: résidoit la souveraine puissance,
que c'étoit le Peuple & non pas le
at que devoient envisager ceux qui
ient à parler des affaires publiques.
Caïus voiant que le Consul Fan-
s, malgré les obligations qu'il lui
it, étoit extrêmement refroidi à son
d, travailla à s'attacher de plus en
le Peuple par de nouvelles Loix.
ropofa donc de conduire des Co-
es à Tarente & à Capoue, & il

ue un certain Licinius, i l'an de Rome 607. concilier Plutarque ux, on peut conjectu-rer que l'exemple de Licinius n'avoit point été suivi par ses successeurs, & que Caïus le renouvella.

An. R. 630. Av. J.C. 122.

entreprit de faire accorder le droit de bourgeoisie & de suffrage à tous les Peuples d'Italie, presque jusqu'aux Alpes, ce qui l'auroit mis en état de faire passer dans les Assemblées tout ce qu'il auroit voulu.

Le Sénat, pour ruiner le crédit de Caïus, lui oppose Drusus un de ses Collégues, & devient lui-même populaire.

Le Sénat, effraié du pouvoir de Caïus, qui de jour en jour devenoit plus exorbitant, & craignant qu'il ne fût enfin porté à un point où il ne seroit plus possible d'y mettre aucun obstacle, s'avisa d'un moien tout nouveau & jusques-là inoui pour ruiner, ou du moins pour affoiblir beaucoup son crédit dans l'esprit du Peuple. Ce fut de se rendre plus populaire que Caïus même, & d'accorder au Peuple, sans trop s'embarrasser de l'honnête, tout ce qui pouvoit lui être agréable.

Parmi les Collégues de Caïus il y en avoit un bien capable de devenir son rival. C'étoit Livius Drusus, dont les heureuses dispositions naturelles avoient été cultivées par la plus excellente éducation, riche, éloquent, l'un des premiers citoiens de la ville en tout genre. Les Grands s'adressent à lui, & le pressent de s'opposer à Caïus, & de se liguer avec eux, non en s'élevant

ıvec violence contre le Peuple, & en réſiſtant à ſes volontés, mais au contraire en s'étudiant à lui plaire en tout, même dans les choſes pour leſquelles l eût été plus glorieux de mériter ſa haine. Ce n'étoit plus le tems où un Conſul diſoit au Peuple : *Je ſouhaiterois fort, Romains, de vous plaire, mais j'aime encore beaucoup mieux vous ſauver, de quelque maniére que vous deviez être diſpoſés à mon égard.* Cette fermeté paroiſſoit n'être plus de ſaiſon : & il en avoit couté la vie à Scipion l'Africain pour avoir voulu ſuivre ces anciennes maximes. Le Sénat plie donc ici, & par arrive à ſes fins; mais, il faut l'avouer, c'eſt aux dépens de ſa gloire.

An. R. 630. Av. J.C. 122.

Hiſt. R. tom. II. p. 176.

Un ſentiment de jalouſie, aſſez ordinaire & comme naturel à ceux qui voient quelqu'un de leurs collégues s'élever au-deſſus de tous les autres ſoit par ſon mérite ſoit par ſon crédit, & vouloir en quelque ſorte les maîtriſer, fut un motif ſuffiſant pour déterminer Druſus à ſe prêter à la propoſition qu'on lui faiſoit. L'utilité publique qu'on lui préſentoit, l'honneur de pacifier l'Etat & de réunir les deux partis, lui ſemblérent même des raiſons di-

AN. R. 630. AV. J.C. 122. gnes d'un bon citoien. Il se livra donc au Sénat : il proposa & fit passer des Loix qui n'avoient rien d'honnête ni de véritablement utile, mais dont le seul but étoit de faire pour le Peuple encore plus que ne faisoit Caïus, & de lui dérober ainsi l'affection de la multitude. L'approbation que le Sénat donnoit à toutes les entreprises de Drusus, fit bien voir, dit Plutarque, que ce n'étoit pas tant les Loix de Caïus qui lui avoient déplu, que sa personne même & sa trop grande autorité.

En effet, lorsque Caïus ordonnoit l'établissement de deux Colonies, pour lesquelles il vouloit que l'on choisît les plus honnêtes gens des citoiens, le Sénat s'élevoit contre lui, & le traitoit de flateur du Peuple ; & quand Drusus en établit douze, & envoia dans chacune trois mille des plus pauvres citoiens, il le favorisa de tout son pouvoir. Il en étoit ainsi de tout ; & Drusus ne manquoit jamais, en proposant ses Loix, de déclarer qu'il se conduisoit par l'avis du Sénat, ce qui adoucit beaucoup le Peuple à l'égard des principaux de cette Compagnie, & éteignit presque entiérement l'ani-

moſité que les Gracques avoient fomentée entre les deux Ordres. AN. R. 630. AV. J.C. 122.

Tel fut l'effet, ſalutaire ſans doute, de la politique du Sénat, & des Loix de Druſus; effet qui donne bien clairement la ſupériorité à la cauſe des Grands ſur celle des Gracques, puiſque toutes les entrepriſes des deux fréres ne tendoient qu'à ſemer la diviſion, au lieu que les meſures que prenoit le Sénat rétabliſſoient la concorde. Ajoutons que s'il étoit du bien de l'Etat, comme on ne peut le conteſter, que la principale autorité dans le Gouvernement, reſtât entre les mains de cette auguſte Compagnie, plutôt que d'être livrée aux caprices de la multitude, la fin que ſe propoſoit le Sénat dans les Loix de Druſus étoit bonne & louable, quoique les moiens qu'il emploioit ne fuſſent pas dignes de ſa gravité.

Caïus conduit une Colonie à Carthage.

Plut. App. p. 85.

Caïus devoit ſentir que ſon crédit diminuoit. Une démarche qu'il fit dans ce tems-là laiſſe lieu de douter qu'il s'en fût aperçu. Q. Rubrius, l'un des Tribuns, pour ne pas demeurer oiſif pendant que ſes Collégues ſe donnoient tant de mouvement, & pour

AN. R. 630. AV. J.C. 122. se distinguer aussi par quelque action d'éclat, fit ordonner par le Peuple que Carthage, détruite tout récemment par Scipion, seroit rebâtie, & qu'on y enverroit une Colonie. Lors de sa destruction, défenses avoient été faites au nom de Peuple Romain d'y habiter désormais, avec d'horribles imprécations contre ceux qui, au préjudice de cet interdit, entreprendroient de la rétablir. Caïus n'en fut point effraié, & pour faire sa cour au Peuple, peutêtre aussi pour faire disparoitre les trophées de Scipion, il entreprit de la repeupler, & y conduisit une Colonie composée de six mille citoiens. S'éloigner de Rome dans l'état où étoient les affaires, & y laisser son rival, n'étoit pas une démarche d'un bon politique.

Drusus profite de son absence.

Aussi Drusus, profitant de son absence, travailla de plus en plus à gagner le Peuple, & à se concilier sa faveur; en quoi il étoit merveilleusement aidé par la mauvaise conduite de Fulvius. C'étoit l'ami particulier de Caïus, & il étoit avec lui Commissaire pour le partage des terres : esprit séditieux & turbulent, haï de tout le Sénat, &

ſuſpect à tous les bons citoiens, comme ſoulevant les Alliés, & excitant ſecrettement les peuples de l'Italie à ſe révolter. Ce n'étoient que des bruits, qui n'étoient appuiés d'aucune preuve certaine & évidente; mais il les rendoit vraiſemblables par ſes travers, en ne prenant jamais un parti ſage, & en ſe déclarant toujours contre celui de la paix. C'eſt ce qui contribua le plus à la ruine de Caïus; car toute la haine qu'on avoit pour Fulvius retomba ſur lui.

AN. R. 630. AV. J.C. 122.

Caïus revient à Rome.

Caïus cependant étoit occupé à rebâtir & à repeupler Carthage, dont il changea le nom, & qu'il appella *Junonia*, c'eſt-à-dire, *la ville de Junon*, divinité tutélaire de l'ancienne Carthage, comme [a] Virgile l'a marqué près de cent ans depuis. Le Tribun trouva des obſtacles à ſon projet, comme je l'ai raporté au livre précédent. Il perſiſta néanmoins, & aiant réglé & ordonné toutes choſes dans l'eſpace de ſoixante & dix jours, il ſe rembarqua, & revint à Rome. Entre autres motifs qui le preſſoient de hâter ſon retour,

a Quam Juno fertur terris magis omnibus unam | Poſthabitâ coluiſſe Samo. *Æn.* I. 20.

AN R. 630. AV. J.C. 122. un des principaux étoit la crainte du Consulat d'Opimius, qu'il avoit écarté l'année précédente, mais qui se remettoit actuellement sur les rangs, & qui réellement fut nommé Consul pour l'année suivante.

Il change d'habitation.

Caïus trouva du changement à Rome dans les esprits, ce qui dut lui faire connoitre la faute qu'il avoit faite de s'en éloigner. Pour ne rien omettre de ce qui pouvoit lui regagner la faveur du Peuple, il crut devoir changer d'habitation. Au lieu qu'il demeuroit sur le mont Palatin, il alla loger au dessous de la place, demeure beaucoup plus populaire, parce que c'étoit là le quartier des petites gens, & des plus pauvres citoiens.

Ordonnance du Consul Fannius contraire aux intérêts de Caïus.

Il songea à un autre moien plus efficace; c'étoit la promulgation de plusieurs nouvelles Loix. Il est très-vraisemblable que les Loix qu'il proposa dans l'occasion présente, étoient celles qui avoient pour objet de communiquer le droit de bourgeoisie Romaine & de suffrage aux Latins & autres peuples d'Italie. Les Alliés accourant donc de toutes parts à Rome, & se rangeant autour de Caïus, le Sénat per-

ſuada au Conſul Fannius de chaſſer tout ce peuple qui n'étoit point habitant de Rome, & de ne laiſſer dans la ville que les ſeuls citoiens. On publia à ſon de trompe une Ordonnance preſque inouie juſqu'alors, & qui parut bien étrange, portant *défenſe à quiconque n'étoit point citoien, de reſter dans la ville, ou d'en approcher plus près de cinq milles, pendant tout le tems qu'il s'agiroit de délibérer ſur les nouvelles Loix*. Caïus, de ſon côté, fit mettre par-tout des affiches, pour ſe plaindre de cette proclamation ſi injuſte du Conſul, & pour promettre main-forte à tous les Alliés qui reſteroient dans Rome. Il ne tint pourtant pas ſa parole; car, voiant un de ſes amis & de ſes hôtes maltraité pour raiſon de contravention à cette défenſe par les Officiers du Conſul, il paſſa outre, & ne lui donna aucun ſecours, ſoit que ſentant ſon crédit diminué, il craignît de ſe commettre, ſoit, comme il le diſoit lui-même, qu'il ne voulût pas donner à ſes ennemis le prétexte qu'ils cherchoient d'en venir aux mains & d'engager quelque combat.

AN. R. 630.
AV. J.C. 122.

Il arriva en même tems qu'il ſe

Caïus ſe brouille avec ſes Collégues.

An. R. 630. Av. J.C. 122. brouilla avec ses Collégues, à l'occasion que je vais dire. Le Peuple devoit assister à un combat de Gladiateurs qu'on lui préparoit dans la place publique. La plupart des Magistrats firent dresser tout autour de la place des échafauds pour les louer. Caïus leur fit commandement de les abattre, afin que les pauvres pussent jouir librement & gratuitement du spectacle. Comme personne n'obéissoit à son commandement, il attendit la nuit qui précéda immédiatement les Jeux; & prenant avec lui tous les charpentiers & tous les ouvriers qu'il avoit en sa disposition, il fit abattre lui-même tous ces échafauds, & rendit ainsi la place libre pour tous les citoiens indifféremment. Cette action le fit regarder de la multitude comme un homme de résolution & de courage; mais ses Collégues en furent mécontens, & le taxérent d'audace & de violence.

An. R. 631. Av. J.C. 121.

LUCIUS OPIMIUS.
Q. FABIUS MAXIMUS.

On empêche Caïus d'être nommé Tribun pour la troisiéme fois.

OPIMIUS avoit manqué le Consulat l'année précédente, comme je l'ai déja observé, par le crédit de Caïus, qui

pour lors fit nommer Consul Fannius. Il en fut vengé cette année, & Caïus à son tour, qui comptoit être nommé Tribun pour la troisiéme fois, fut exclus de la charge qu'il espéroit. Il avoit pourtant eu, selon quelques Auteurs, la pluralité des suffrages; mais ses Collégues, de concert peutêtre avec Opimius, par un esprit de jalousie & de vengeance, prévariquérent très-injustement dans le raport qu'ils en firent. Ce fait ne fut pas avéré dans le tems, & demeura douteux. L'inimitié entre Caïus & Opimius, qui avoit déja paru auparavant, éclata pour lors avec plus de violence que jamais, & fut portée aux derniers excès.

An. R. 631. Av. J.C. 121.

Opimius ne se vit pas plutôt Consul, qu'il entreprit de faire casser plusieurs Loix de Caïus. Il insistoit particuliérement sur celle qui regardoit le rétablissement de Carthage, reprochant fortement à Caïus d'avoir formé & exécuté cette entreprise malgré les anciennes défenses de relever les murs de cette rivale de Rome, & malgré la volonté des dieux, qui s'étoit déclarée manifestement par des prodiges & des augures sinistres qui auroient dû sur le

Tout se prépare à sa perte.

An. R. 631. Av. J.C. 121.

champ faire abandonner le projet. Un Tribun, soutenu de l'autorité du Sénat & du Consul, proposa donc l'abolition de la Loi qui regardoit la Colonie de Carthage, & peutêtre encore de quelques autres Loix de Caïus. L'assemblée fut indiquée, & le jour pris pour procéder à la délibération. Caïus supporta d'abord tous ces affronts avec patience, & paroissoit disposé à n'emploier contre ses adversaires que les voies de douceur & de justice, soit qu'il se défiât de son crédit auprès du Peuple; soit que, par sagesse, il évitât de donner au Consul l'occasion qu'il cherchoit d'exciter du trouble, & de l'opprimer par la violence. Mais ses amis, & sur-tout Fulvius, l'animérent si fortement, qu'il rassembla ses partisans pour s'opposer au Consul. Par là il commença à se mettre dans son tort; puisque n'étant plus qu'un particulier il résistoit par la force à la puissance publique.

Le jour que devoit se tenir l'Assemblée, Opimius d'un côté & Caïus de l'autre, s'emparérent du Capitole dès le matin. Le Consul aiant fait son sacrifice, un de ses Officiers nommé Q. An-

tyllius, qui emportoit les entrailles des victimes, dit à Fulvius & à ceux qui étoient en grand nombre autour de lui, *Méchans citoiens, faites place, & laissez passer les gens de bien.* Cette parole injurieuse les irrita à tel point, qu'ils se jettérent sur Antyllius, & le tuérent sur le champ à coups de poinçons de tablettes, qu'ils avoient, dit-on, fait faire exprès plus grands que de coutume, pour s'en servir comme d'armes dans le besoin.

Ce meurtre excita un grand tumulte. Caïus en fut très-affligé, & blâma avec force ses gens, leur reprochant qu'ils avoient donné prise sur eux à leurs ennemis, qui ne cherchoient depuis lontems qu'un prétexte pour répandre le sang. Opimius, au contraire, regardant cet événement comme favorable à ses desseins, se prépara à en profiter, & excita le Peuple à la vengeance. Mais il survint une grosse pluie, qui les obligea de se séparer.

Le lendemain le Consul assembla le Sénat, & pendant qu'il parloit, des gens apostés par lui, aiant mis le corps d'Antyllius sur un lit, le portérent au travers de la place jusqu'au Sénat en poussant de grands gémissemens. Opi-

An. R. 631. Av. J.C. 121.

mius à ces cris plaintifs feignit d'être étonné, & tous les Sénateurs sortirent pour voir ce que ce pouvoit être. Le lit aiant été posé au milieu de la place, ils l'environnent, ils se lamentent sur ce meurtre, comme sur un grand désastre : misérable comédie, qui excita avec raison l'indignation du Peuple. » Ils ont massacré dans le Capitole, » disoit-on, Ti. Gracchus Tribun du » Peuple, & ont jetté son corps dans » le Tibre ; & maintenant qu'un Huis» sier, qui peutêtre n'avoit pas mérité » son malheur, mais qui du moins se » l'est attiré par son imprudence, est » exposé sur la place, le Sénat Romain » entoure son lit, pousse des plaintes » lamentables sur sa mort, & escorte en » pompe le convoi de cet homme de » néant, pour parvenir à faire périr le » dernier défenseur qui reste encore au » Peuple Romain. «

Le Consul Opimius fait prendre les armes aux Sénateurs.

Le Sénat étant rentré ensuite, fit un Décret par lequel il ordonna au Consul de pourvoir à la fureté de la République : Uti L. Opimius Consul Rempublicam defenderet. Cette formule lui donnoit un pouvoir illimité. Alors le Consul ordonna à tous les Sénateurs de prendre les armes, & à tous

les Chevaliers de se rendre le lendemain matin auprès de lui chacun avec deux domestiques bien armés. En même-tems il fit citer Caïus & Fulvius à venir en personne rendre compte au Sénat de leur conduite.

AN. R. 631.
AV. J.C. 121.

Appian. Civil. l. I. p. 365.

Ils n'avoient garde de répondre à cette citation, c'est-à-dire, de se livrer eux-mêmes entre les mains de leurs ennemis. Fulvius rassembla & arma le plus de monde qu'il put. Caïus ne paroissoit point penser à sa défense; mais en s'en retournant de la place, il s'arréta près de la statue de son pére, la regarda lontems sans dire une seule parole, & ne put s'empêcher de verser quelques larmes, & de pousser quelques soupirs, regrettant peutêtre, mais trop tard, de n'avoir pas suivi l'exemple d'un pére si illustre, qui avoit toujours été attaché au parti de l'Aristocratie, & qui s'en étoit si bien trouvé. Le Peuple, qui vit Caïus en cet état, fut touché de compassion. Tous ensemble, se reprochant leur lâcheté de ce qu'ils abandonnoient & trahissoient un tel protecteur, le suivent chez lui, & passent la nuit devant la porte de sa maison. Ils y firent la garde, mais tristement, dans un morne

AN. R. 631. AV. J.C. 121.

silence; occupés des maux publics, & de ceux qui les menaçoient en particulier. Chez Fulvius au contraire ce ne furent que festins & que bombances : il s'enivra lui-même le premier; & échauffé par le vin, il n'y eut point de rodomontades, soit en actions, soit en paroles, par lesquelles il ne cherchât à se signaler.

Licinia exhorte Caïus son mari à pourvoir à sa sureté.

Le lendemain au matin on eut bien de la peine à l'éveiller. Il se leva néanmoins encore tout étourdi des fumées du vin; & ses gens s'étant armés, ils se mirent tous en marche avec de grands cris, avec des menaces pleines de fierté, & allérent se saisir du mont Aventin. Caïus, au contraire, refusa de prendre des armes, & sortit en robe comme s'il alloit à une assemblée ordinaire, s'étant seulement muni d'un petit poignard. Comme il sortoit, Licinia sa femme l'arréta, & se jetta à ses genoux sur le seuil de la porte, le prenant d'une main, & tenant son fils de l'autre. » Elle lui représenta d'une voix entre-» coupée de sanglots, le péril certain » où il s'exposoit en allant, dans l'état » où il étoit, au devant des meurtriers » de Tibérius son frére. Elle loua sa » générosité de ne vouloir point pren-

» dre les armes contre ses concitoiens, mais elle l'exhorta à mettre au moins sa vie en sureté. Enfin, s'il étoit insensible à sa propre mort, qui laissoit la République sans défenseur, elle le conjuroit, au nom des dieux, d'avoir pitié d'une épouse infortunée & d'un foible enfant, qui perdroient tout en le perdant, & qui alloient être exposés à toutes les indignités qu'on devoit attendre d'ennemis aussi acharnés & aussi inhumains que l'étoient ceux qui persécutoient sa famille. « Caïus se débarrassa doucement d'entre ses bras, & marcha dans un profond silence environné de ses amis. Sa femme voulant s'avancer & le suivre pour le retenir par sa robe, tomba sur le pavé, où elle demeura sans voix & sans sentiment, jusqu'à ce que ses domestiques la voiant évanouie, l'enlevérent, & la portérent chez son frérè Crassus.

An. R. 631.
Av. J. C. 121.

Il tente inutilement des voies d'accommodement.

Quand les gens de Caïus & de Fulvius furent assemblés sur l'Aventin, Caïus, pour n'avoir rien à se reprocher, engagea Fulvius à envoier à la place le second de ses fils avec un Caducée à la main. C'étoit un jeune

An. R. 631. Av. J. C. 121. homme d'une beauté singuliére, & les graces de son visage étoient encore relevées par l'air humble & modeste avec lequel il se présenta, & par les larmes qu'il répandoit en faisant au Consul & au Sénat les propositions d'accommodement dont il étoit chargé. La plupart des Sénateurs ne s'éloignoient pas de mettre l'affaire en négociation. Mais le Consul Opimius ne voulut rien entendre. *Ce n'est point*, dit-il, *par des hérauts que ces rebelles doivent s'expliquer. Qu'ils viennent en personnes subir le jugement comme des criminels, demander grace en cet état, & désarmer la colére du Sénat justement irrité de leur révolte.* En même tems il ordonna à ce jeune homme de s'en retourner, & lui défendit expressément de revenir s'il n'apportoit la soumission de Caïus & de Fulvius aux ordres du Sénat. Le jeune homme aiant fait son raport, Caïus voulut obéir, & se présenter au Sénat pour se justifier. Mais tous les autres s'y étant opposés, Fulvius renvoia encore son fils pour faire une seconde fois les mêmes propositions. Opimius, qui ne demandoit qu'à terminer l'affaire par la voie des armes,

impatient d'en venir aux mains, fit prendre le jeune Fulvius, & l'aiant donné en garde à des gens sûrs, il marcha contre la petite armée de Fulvius avec une bonne Infanterie & des Archers Crétois, qui tirant sur cette troupe & en blessant plusieurs, la mirent bientôt en désordre. Dans un moment la déroute fut générale. Fulvius se retira dans un bain public qui étoit abandonné, où il fut découvert peu de tems après, & égorgé avec l'aîné de ses enfans. Dans ce combat & dans la fuite il périt deux cens cinquante hommes du côté de Fulvius. L'histoire ne nous apprend point s'il y eut de la perte dans l'autre parti. Nous savons seulement que P. Lentulus, Prince du Sénat, y reçut une blessure considérable.

An. R. 631. Av. J.C. 121.

Fulvius tué sur le mont Aventin, & sa troupe mise en déroute.

Cic. Phil. VIII. 14.

Pour Caïus, personne ne le vit combattre, ni tirer l'épée. Très-affligé de tout ce qui se passoit, il se retira dans le temple de Diane. Là il voulut se servir de son poignard pour se tuer lui-même, mais il en fut empêché par les plus fidéles de ses amis Pomponius & Licinius, qui lui ôtérent le poignard, & le portérent à prendre la fuite. Caïus, avant que de sortir du temple, se jetta

Triste fin de Caïus.

An. R. 631. Av. J.C. 121. à genoux, & levant les mains vers la déesse, il la pria que le Peuple Romain, en punition de son ingratitude & de sa noire trahison, (car la plupart l'avoient abandonné sur la première publication de l'amnistie qu'on leur promit) ne sortît jamais de la dure servitude à laquelle il couroit volontairement. Ceux qui poursuivoient Caïus, l'atteignirent auprès du pont de bois. Ses deux amis, qui ne l'avoient point abandonné, tinrent ferme à la tête du pont, pour lui donner le tems de se sauver, & combattirent avec courage jusqu'à ce qu'ils eussent été tués sur la place. Mais ce qui est tout-à-fait étrange, c'est que toute cette multitude qui étoit présente, ces milliers de gens du Peuple qui avoient tant d'obligation à Caïus, se comportérent ici en simples spectateurs, l'encourageant & l'exhortant à prendre les devans, comme s'il se fût agi d'une course ordinaire, sans qu'il s'en trouvât un seul qui osât, je ne dis pas prendre sa défense, mais lui donner un cheval pour l'aider à fuir plus promtement. Exemple éclatant de l'infidélité & de la lâcheté de la mul-

titude, & qui doit apprendre à tout homme sensé, que la faveur populaire est un appui bien fragile, & qui fond sous la main de celui qui s'y est confié, dès que le danger devient sérieux. Caïus cependant s'étoit retiré dans un bois consacré aux Furies. Ses ennemis étoient prêts d'y entrer. Un de ses esclaves, nommé Philocrate, qui seul l'avoit suivi, lui ôta la vie, & ensuite se tua lui-même.

An. R. 631. Av. J.C. 121.

Le Sénat n'avoit point eu honte de mettre à prix les têtes de Caïus & de Fulvius, & de promettre, par une proclamation publique, à quiconque les apporteroit, une récompense en or, poids pour poids. Un des amis d'Opimius, nommé Septimuleïus, aiant arraché la tête de Caïus au soldat qui l'avoit coupée, la porta au Consul au bout d'une pique; il eut même la lâcheté & la barbarie d'en ôter toute la cervelle, & d'y mettre du plomb fondu en la place. Elle se trouva peser dix-sept livres huit onces, (environ quatorze livres de notre poids) qui lui furent données sur le champ en or. Cette action lui fut reprochée quelque tems après par un trait de plai-

Sa tête, qui avoit été mise à prix, est portée à Opimius.

An. R. 631.
Av. J.C. 121.

santerie, qui n'est pas indigne d'être raporté ici. Il demandoit à Scévola, nommé Proconsul d'Asie, un emploi dans sa province. [a] *Vous n'y pensez pas*, lui dit Scévola. *Il y a tant de mauvais citoiens à Rome, que je vous assure, qu'en y demeurant vous ne pouvez pas manquer de faire bientôt une grande fortune.* Ceux qui apportérent la tête de Fulvius ne reçurent rien, parce que c'étoient des gens de néant.

Son corps est jetté dans le Tibre.

Les Corps de Caïus & de Fulvius, & ceux de tous les autres qui avoient été tués dans le combat, ou exécutés dans la prison par ordre du Consul, furent jettés dans le Tibre au nombre de trois mille. Tous leurs biens furent confisqués. On fit défenses à leurs femmes de prendre le deuil. Licinia, femme de Caïus, fut privée de sa dot. Le second des fils de Fulvius, celui qui avoit été arrété par ordre du Consul, lorsqu'il venoit proposer des conditions d'accommodement, jeune homme âgé seulement de dix-huit ans, très-innocent de tout ce que l'on reprochoit à

[a] Quid tibi vis, insane? Tanta malorum est multitudo civium, ut tibi ego hoc confirmem, si Romæ manseris, te paucis annis ad maximas pecunias esse venturum. *Cic. de Or. II.* 269.

son pére, qui n'avoit ni combattu, ni même pu combattre, puisqu'il étoit prisonnier dans le tems que l'on en venoit aux mains, fut néanmoins inhumainement mis à mort. On lui avoit par grace laissé la liberté de choisir tel genre de mort qu'il voudroit. Mais comme il ne pouvoit se résoudre, il fut, malgré ses priéres & ses larmes, étranglé dans la prison.

An. R. 631. Av. J. C. 121.

Temple érigé à la Concorde.

Ce qui choqua & affligea plus sensiblement le Peuple, fut l'insolence qu'eut Opimius de bâtir, en mémoire de cet événement, un temple à la Concorde. Car il paroissoit par-là qu'il se faisoit gloire de ses cruautés, & regardoit comme un sujet de triomphe, le meurtre de tant de citoiens. C'est pourquoi au dessous de l'inscription mise sur le frontispice du temple, quelqu'un grava pendant la nuit, un vers dont le sens est tel. *Ce temple de la Concorde est l'ouvrage de la Fureur.* On ne peut pas conserver dans le François l'allusion & l'élégance, soit du Latin, soit du Grec, *Vecordiæ opus ædem facit Concordiæ.* Ἔργον ἀπονοίας ναὸν Ὁμονοίας ποιεῖ.

Honneurs rendus aux Gracques par le Peuple.

Le Peuple, qui avoit abandonné si

An. R. 631.
Av. J.C. 121.

lâchement les Gracques à la fureur de leurs ennemis, leur rendit après leur mort des regrets tardifs & de stériles honneurs. On leur dressa des statues en public; on consacra les lieux où ils avoient été tués, & on y portoit les prémices des fruits dans chaque saison. Plusieurs même y offroient tous les jours des sacrifices, & y faisoient leurs priéres prosternés à genoux comme dans les temples des dieux.

Loix Agraires des Gracques anéanties.

Les Grands ne s'opposérent pas à ces vaines démonstrations d'honneur & de respect, qui n'aboutissoient à rien. Mais ils s'attachérent à anéantir les loix Agraires, qui leur faisoient un tort réel. Ils y procédérent par dégrés. D'abord ils firent lever par un Tribun la défense que Tibérius avoit faite à ceux à qui l'on avoit distribué des terres publiques, de les vendre; ce qui donna moien aux riches de les acheter des pauvres, & même quelquefois de s'en emparer par violence. Un autre Tribun fit ordonner que toute recherche, tout partage des terres publiques cesseroit, & qu'elles demeureroient à ceux qui en étoient en possession, moiennant une redevance

redevance qui seroit payée en argent pour être distribuée aux pauvres citoiens. C'étoit une consolation au moins, & un soulagement pour les pauvres. Mais peu de tems après il se trouva un troisiéme Tribun qui délivra ces terres de la redevance qui venoit de leur être imposée. Ainsi le grand projet des Gracques fut réduit au néant; & cette entreprise, si funeste à ses auteurs, ne laissa plus aucune trace d'utilité, ni pour les particuliers, ni pour la République.

An. R. 631.
Av. J.C. 121.

Retraite de Cornélie à Miséne.

Il me reste à dire un mot de Cornélie & d'Opimius. Le corps de Caïus aiant été retiré du Tibre, apparemment par quelque ami zélé des Gracques, fut porté à Miséne, où Cornélie avoit établi sa demeure depuis la mort de Tibérius. Elle y passa le reste de ses jours dans une maison de campagne, sans rien changer à sa maniére de vivre. Son rare mérite lui procura toujours une bonne compagnie, soit de gens de Lettres & de Savans, soit des premiers personnages de la République. Elle charmoit tous ceux qui venoient la voir, lorsqu'ils lui entendoient raconter les particularités de la vie de son

AN. R. 631. AV. J.C. 121. pére Scipion l'Africain, & la conduite domestique de ce grand homme. Mais elle les remplissoit d'admiration, lorsque, sans donner aucune marque de douleur & sans verser une seule larme, elle faisoit l'histoire de tout ce que ses enfans avoient fait & souffert, comme si elle eût parlé de personnes qui lui auroient été indifférentes. Elle avoit même coutume de dire en parlant des lieux sacrés où ils avoient été tués, que c'étoient des tombeaux dignes des Gracques. Cette fermeté parut si extraordinaire à quelques-uns, qu'ils crurent que la vieillesse & la grandeur de ses disgraces lui avoient affoibli l'esprit & le sentiment. Insensés! dit Plutarque, qui ne savoient pas combien un excellent naturel & une heureuse éducation peuvent élever l'ame au-dessus de la fortune, & la mettre en état de triompher de la douleur.

Sort d'Opimius. Pour ce qui est d'Opimius, dès qu'il fut sorti du Consulat, le Tribun P. Décius l'accusa devant le Peuple pour avoir fait mourir des citoiens qui n'avoient point été jugés ni condannés dans les formes de la justice. Carbon, alors Consul, celui-là même qui avoit

été uni si intimement à Caïus, qui avoit été avec lui Commissaire pour le partage des terres, qui avoit poussé la fureur pour ce parti jusqu'à tremper ses mains dans le sang de Scipion l'Africain; ce même Carbon fut le défenseur d'Opimius. Ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'un accusé si légitimement odieux à ses juges évita la condannation. Carbon étoit l'un des plus éloquens Orateurs de ce tems. Mais enfin tout ce qu'il avoit à dire, & tout ce qu'il alléguoit réellement pour la justification d'Opimius, se réduisoit à insister sur ce qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre du Sénat, ensorte que sa cause étoit la cause du Sénat même. C'étoit, ce semble, une raison au Peuple pour le condanner; cependant il fut renvoïé absous. Peut-être la multitude n'étoit-elle pas encore revenue de la terreur que lui avoient imprimé les exemples récens de la redoutable vengeance des Sénateurs.

Mais si Opimius se tira de ce danger, ce ne fut que pour succomber quelques années après à une accusation plus flétrissante. Aiant été envoié Commissaire à la Cour de Numidie, il

An. R. 631. Av. J.C. 121. se laissa corrompre par l'argent de Jugurtha, & à son retour il fut condanné juridiquement. Il vieillit dans l'obscurité, également haï & méprisé du Peuple. [a] Cicéron lui donne par-tout de grandes louanges. Cela n'est pas étonnant. Outre l'intérêt général du parti de l'Aristocratie, Cicéron en avoit un personnel dans la cause d'Opimius. Il avoit été exilé lui-même pour avoir fait mourir sans observer les formes de la justice les complices de Catilina. Le cas d'Opimius avoit trop de ressemblance avec celui où il se trouvoit, pour ne pas l'intéresser vivement. D'ailleurs les juges qui condannérent Opimius étoient ces Chevaliers Romains établis dans la judicature par Caïus Gracchus ; & la haine qu'ils avoient pour le meurtrier de Caïus eut grande part à la condannation du Commissaire infidéle & avare. C'est ce qui a autorisé Cicéron à taxer ce jugement d'injustice.

Réflexion sur les Gracques.

Je ne puis terminer l'histoire des Gracques sans jetter encore sur eux

[a] Hunc (Opimium) flagrantem invidiâ propter interitum C. Gracchi semper ipse Populus Romanus periculo liberavit. Alia quædam civem egregium iniqui judicii procella pervertit. *Pro Sext.* 140.

un regard en arriére, & ſans parcourir d'une vue générale leurs différentes qualités. L'éloquence, douce & inſinuante dans l'un, vive & enflammée dans l'autre, & portée dans tous les deux au plus haut dégré, ne fut que la moindre partie de leur mérite. Ils firent preuve de valeur & de conduite dans les guerres où ils furent emploiés; & ils avoient, au jugement de Plutarque, de quoi devenir comparables aux plus grands Capitaines, s'ils euſſent vécu plus longtems. Ils étoient également animés & eſtimés des troupes, vivoient familiérement avec les ſoldats, ſans que cette familiarité diminuât rien du reſpect que leur attiroient leur naiſſance & la ſupériorité de leurs talens. La gloire de leur famille ne ſervoit qu'à leur inſpirer des ſentimens de nobleſſe & de grandeur, & un vif déſir d'en ſoutenir l'éclat par leur conduite. Ils avoient toutes les qualités néceſſaires pour le gouvernement; un air d'autorité mélé de douceur, une heureuſe pénétration d'eſprit, une grande étendue de vûes & de deſſeins, une application infatigable aux affaires, un généreux déſintéreſſement qui fit qu'aiant été dans les emplois les

An. R. 631.
Av. J. C. 121.

An. R. 631.
Av. J.C. 121.

plus considérables ils conservérent toujours leurs mains pures, enfin un grand amour du bien public, & une haine déclarée contre toute injustice.

Il faut même convenir, & leurs plus grands ennemis l'ont avoué, qu'entre [a] tant d'établissemens qu'ils entreprirent, tant de Loix qu'ils portérent, il y en eut de véritablement utiles à la République. Quelques traits que je n'ai pu commodément insérer dans leur histoire, fourniront la preuve de ce que j'avance. Qui ne peut pas louer, par exemple, la construction des Greniers publics, moiennant lesquels la ville de Rome auroit toujours une provision suffisante de bled, & ne feroit jamais exposée à la disette? La Loi que porta Caïus pour mettre en sureté la personne des citoiens contre la violence des Magistrats, & pour soumettre aux plus grandes peines ceux qui les feroient battre de verges, ou qui leur ôteroient la vie, cette Loi étoit la sauvegarde des foibles; & nous voions dans les Actes des Apôtres l'usage qu'en fit plus d'une fois S. Paul, & la fraieur

Act. Apost. XVI. 37. 38. & XXII. 25. 26.

a (Gracchorum) consiliis, sapientiâ, legibus, multas esse video Reipublicæ partes constitutas. *Cic. in Rull.* II. 10.

qu'elle inspiroit à ceux qui l'avoient violée. Il fut encore l'Auteur d'une autre Loi très-sage, contre ceux qui par leurs cabales & leurs intrigues feroient condanner un innocent. Le Sénat même lui eut obligation d'une Loi qui attribuoit à cette Compagnie seule l'arrangement & la distribution des départemens des Généraux & des Magistrats, & qui défendoit que l'opposition des Tribuns pût être admise lorsqu'il s'agiroit des départemens des Consuls. Plutarque raporte que le même Caïus ouvrit souvent d'excellens avis dans le Sénat, & il en cite un exemple. Fabius, Propréteur en Espagne, aiant envoié à Rome des bleds qu'il avoit levés dans sa Province, Caïus persuada au Sénat de vendre ces bleds, & d'en renvoier l'argent aux villes d'Espagne qui les avoient fournis, faisant en même-tems une réprimande au Propréteur, qui rendoit le Gouvernement Romain odieux aux sujets de l'Empire.

AN. R. 631. AV. J.C. 121.

Cic. pro Cluent. 14.

Cic. pro Domo, 24. *& de Prov. Conf.* 3. *&* 17.

Quel dommage, que tant de belles qualités, tant de belles actions aient été deshonorées par un seul vice ! L'ambition rendit les Gracques, non

An. R. 631. Av. J.C. 121. pas inutiles, mais funestes à leur patrie. « Une [a] soif démesurée de gloire, » & le désir effréné de s'élever & de » dominer sur les autres, est, dit Cicéron, le grand danger de ceux qui » se piquent de noblesse & de grandeur d'ame, & c'est ce qui leur fait » commettre souvent de grandes injustices. « A quels excès ne se portérent point les Gracques? Quand même un motif d'équité auroit contraint Tibérius dans le projet de sa Loi Agraire, comment excuser son acharnement & celui de son frére à abaisser le Sénat, qui étoit l'ame de la République, & à priver cette auguste Compagnie de ses droits les plus précieux & les plus légitimes? Le meurtre de Scipion l'Africain, qui fut le fruit de ces querelles, & dont il n'est pas à présumer que Caïus fût innocent, ne doit-il pas inspirer de l'horreur pour le parti qui se rendit coupable d'un si noir attentat? Aussi tout ce qu'il y a

a Illud odiosum est, quòd in hac elatione & magnitudine animi facillimè pertinacia, & nimia cupiditas principatûs innascitur... Facillimè autem ad res injustas impellitur, ut quisque est altissimo animo, & gloriæ cupido: qui locus est sanè lubricus. *Cic. de Offic.* I. 64. 65.

eu de têtes plus sages & plus sensées ont prodigué aux Gracques les titres de factieux, de séditieux, de méchans citoiens, & leur mort a été traitée de supplice justement mérité. Concluons qu'il ne peut rester aucun doute ni sur le mérite de ces deux fréres, ni sur l'abus qu'ils en ont fait. An. R. 631. Av. J.C. 121.

Ce n'est pas que j'approuve en tout la conduite de leurs adversaires. Le Sénat dégénére ici d'une façon étrange de la douceur & de la sage condescendance qui lui avoit fait autrefois tant d'honneur dans les dissensions civiles. C'est de ce côté que se trouve une violence sanguinaire, une cruauté détestable, à aquelle les Gracques, & sur-tout Caïus 'oppose qu'une modération qui ne eut être assez louée. Ces deux fréres braves contre les ennemis, n'ont oint de courage pour verser le sang de eurs concitoiens. Les Gracques défenirent une mauvaise cause par les voies r lesquelles le Sénat auroit dû défene la bonne.

§. II.

ns du Consulat d'Opimius. L'Afrique ravagée par les sauterelles, & en-

ſuite par la peſte que cauſent leurs cadavres. Sempronius triomphe des Japodes, & Métellus des Dalmates. Guerre contre les Baléares, & contre quelques Peuples de la Gaule Tranſalpine. Fulvius triomphe le premier des Gaulois Tranſalpins. Sextius dompte les Salluviens, & bâtit la ville d'Aix. Les Allobroges & les Arverniens attirent contre eux les armes Romaines. Opulence de ces derniers. Ambaſſade du Roi des Arverniens à Domitius. Les Allobroges & les Arverniens ſont vaincus par Domitius. Grande victoire remportée par Fabius ſur les mêmes Peuples. Perfidie de Domitius à l'égard de Bituitus. Province Romaine dans les Gaules. Trophées élevés par les vainqueurs. Leurs triomphes. Guerre contre les Scordiſques. Lépidus noté par les Cenſeurs, pour être logé à trop haut prix. Trente-deux Sénateurs dégradés par les Cenſeurs : entre autres Caſſius Sabacon ami de Marius. Commencemens de Scaurus. Caractére de ſon éloquence. Sa probité douteuſe ſur le fait de l'argent. Il avoit écrit ſa vie. Son Conſulat. Il eſt élû Prince du Sénat. Bonheur de Métellus Ma-

cédonicus. Illustration éclatante de la maison des Métellus. Trois Vestales se laissent corrompre. Elles sont condannées. L'Orateur Marc-Antoine est impliqué dans cette affaire, & renvoié absous. Temple érigé à Venus VERTICORDIA. *Victimes humaines. Carbon accusé par L. Crassus. Générosité de Crassus. Sa timidité. Occasion unique où Crassus prend parti contre le Sénat. C. Caton condanné pour concussions. Exactitude scrupuleuse de Pison sur le fait d'une bague d'or.*

LE * DESIR de mettre sous un seul point de vûe tout ce qui regarde les Gracques, a obligé de laisser en arriére plusieurs faits qu'il est à propos de reprendre maintenant. J'y joindrai les événemens des années qui se sont écoulées depuis la mort de C. Gracchus jusqu'à la guerre de Jugurtha : ce qui fait un espace de neuf ans. Le tout ensemble ne nous offrira qu'une matiére assez séche & assez stérile. Les monumens qui nous restent sur les faits

* *Tout ce morceau jusqu'à la guerre de Jugurtha est de l'Editeur. M. Rollin avoit omis les faits qui y sont contenus, sans doute dans le dessein d'y revenir.*

que je vais raporter se réduisent ou à des écrivains de si peu de valeur que leurs ouvrages méritent plutôt le nom de Gazettes que d'Histoires, ou à quelques parcelles détachées d'Auteurs plus dignes de notre estime. Freinshemius a rassemblé dans ses Supplémens de Tite-Live tous ces morceaux épars pour en former un tissu & une suite d'Histoire. C'est un grand service qu'il a rendu à la littérature, & c'est pour moi un secours dont je me sers utilement.

Avant que d'entrer dans l'exposition des guerres que firent les Romains pendant l'espace de tems que je me propose de parcourir, je vais placer ici deux singularités qui ne tiennent à rien, & qui peuvent être regardées comme des faits d'Histoire naturelle.

Vins du Consulat d'Opimius.

La premiére, c'est que l'année du Consulat d'Opimius fut une année unique pour les vins, qui dans toutes les espéces parvinrent au plus parfait dégré de maturité & de bonté. On sait que les Romains gardoient leurs vins pendant un grand nombre d'années : mais ceux du Consulat d'Opimius durérent des siécles. Il en restoit encore du tems de Pline, près de deux cens

Plin. l. XIV. c. 4.

ans depuis qu'ils avoient été recueillis : mais ils avoient acquis la consistance du miel, & une amertume si forte, qu'il n'étoit pas possible d'en boire, si on ne les domptoit par une très-grande quantité d'eau. Aussi n'en buvoit-on guéres. On ne les emploioit qu'à donner de la qualité aux autres vins, avec lesquels on les méloit en très petite dose. On peut bien juger que le prix en étoit devenu excessif. Le P. Hardouin déduit du texte de Pline, (qui me paroit fort obscur) que cent soixante ans après le Consulat d'Opimius, l'once de ce vin s'étoit vendue quatre-vingt seize livres de notre monnoie.

L'autre événement est antérieur de quelques années, & d'une espéce toute différente. Sous le Consulat de M. Fulvius Flaccus, l'an de Rome 627, une affreuse quantité de sauterelles se répandit dans toute l'Afrique, c'est-à-dire dans ce que nous appellons aujourd'hui les côtes de Barbarie, & y rongea non-seulement les épis naissans, les herbes & les feuilles des arbres, mais les écorces même & le bois. Et ce ne fut encore là que la moindre partie du mal que le pays en souffrit.

L'Afrique ravagée par les sauterelles, & ensuite par le peste que causent leurs cadavres.

Un vent violent s'étant élevé les emporta toutes dans la mer, où elles furent submergées. Mais les flots repoussant leurs cadavres sur les rivages, il s'en forma des monceaux immenses, qui infectérent & corrompirent tellement l'air, que la maladie se mit & parmi les bestiaux & parmi les hommes. Je ne sai s'il faut en croire Orose.
Oros. V. 11.
Mais cet écrivain assure qu'il périt huit cens mille hommes dans le Roiaume de Micipsa, c'est-à-dire dans la Numidie, & deux cens mille dans la Province de Carthage. Il ajoute qu'une armée de trente mille hommes, que les Romains tenoient dans Utique pour la défense de la Province, fut exterminée par le mal contagieux, sans qu'il en restât un seul homme, & qu'il y eut tel jour où par une seule porte de cette ville on emporta quinze cens corps morts. Je crains qu'il n'y ait de l'exagération dans ces nombres. Mais le fait de la peste occasionnée par les cadavres des sauterelles est constant, & suffit pour faire sentir que dans la main de Dieu, lorsqu'il veut punir les hommes, les plus vils & les plus petits insectes peuvent devenir d'épouvantables fléaux.
Liv. Epit. LX. Jul. Obs.

Tite-Live parle dans quelques endroits de son Histoire des dégâts causés par des nuées de sauterelles; & il raporte même sous l'an 579, qu'un Préteur fut envoié dans l'Apulie avec ordre de ramasser les gens de la campagne pour faire la guerre à cette nouvelle espéce d'ennemis. Mais l'exemple que je viens de raporter ici est je croi le plus étrange que l'Histoire de tous les tems nous fournisse.

T. L. XXX. 1. XLIII. 2. & 10.

GUERRES.

Parmi les guerres dont j'ai à rendre compte, celles contre les Japodes & contre les Dalmates furent peu considérables.

Sempronius triomphe des Japodes, & Metellus des Dalmates.

Les Japodes étoient une nation mélée d'Illyriens & de Gaulois, qui occupoient à peu près le pays que nous appellons maintenant *Croatie*, entre la Save & la mer Adriatique. Ces Peuples aiant irrité les Romains par les rapines & les pillages qu'ils exerçoient sur les terres de l'Empire dont ils étoient voisins, furent attaqués & vaincus en une campagne par le Consul C. Sempronius Tuditanus, l'an de Rome 623. On accorda au vainqueur l'honneur du Triomphe.

Appian. Illyr.

Cet honneur couta encore moins à acquérir à L. Cæcilius Métellus, s'il est vrai, comme le dit Appien, que les exploits de ce Métellus se réduisent à être entré avec une armée dans le pays des Dalmates, auxquels il avoit fait déclarer la guerre sans aucune cause légitime, & à avoir passé tranquillement l'hiver * à Salone, où il avoit été reçu comme ami. L'Epitome LXII de Tite-Live porte néanmoins qu'il subjugua les Dalmates. Quoi qu'il en soit, L. Cæcilius Métellus aiant été Consul en 633, triompha des Dalmates en 634, & prit même le surnom de *Dalmaticus*.

Guerre contre les Baléares.

Quintus Métellus, son proche parent, lui avoit donné quelques années auparavant l'exemple de chercher des conquêtes aisées, qui offrissent le moien de se faire un nom sans beaucoup de péril, & sans s'embarrasser aussi beaucoup de la justice. Il avoit attaqué les Baléares, Peuples jusqu'alors presque sauvages, & qui n'avoient paru dans les guerres que comme auxiliaires des Carthaginois.

Diod. Sic. l. V. & Strab. l. III.

Les Baléares habitoient les deux

* *Ville ruinée aujourd'hui. On en montre les ruines à quatre milles de Spalatro.*

es que nous nommons maintenant ajorque & Minorque. Vivant presse dans toute la ſimplicité de la groſre nature, ils n'avoient pas aſſurément l'ambition de faire la guerre aux omains. Les antres ſous les rochers, a des ſouterrains qu'ils ſe creuſoient ıx-mêmes, leur ſervoient de demeues. Ils étoient preſque nuds, ſi ce n'eſt ue pendant les froids de l'hiver ils ſe ouvroient des peaux de leurs brebis. ls trouvoient dans leur pays, dont le erroir eſt fertile, les beſoins de la vie, à l'exception néanmoins du vin dont ils étoient très-avides. Auſſi ceux d'entre eux qui avoient ſervi dans les armées Carthaginoiſes ne manquoient pas d'emploier en vin, lorſqu'ils s'en retournoient, tout l'argent qui pouvoit leur reſter. Car il ne leur étoit pas permis de reporter cet argent dans leur pays. L'uſage en étoit interdit dans les deux Iſles. Ils diſoient, au raport de Diodore, que les tréſors de Géryon autrefois lui avoient été funeſtes, en lui attirant Hercule pour ennemi : & qu'inſtruits par cet exemple, ils avoient depuis l'antiquité la plus reculée toujours appréhendé d'introduire parmi

eux un métal capable d'irriter la cupidité des autres nations, & par là nuisible à leur repos.

Ils sont particuliérement célébres par leur habileté à se servir de la fronde. Leur adresse en ce point étoit sans égale. Aussi prenoient-ils une voie sûre pour l'acquérir. Ils s'y accoutumoient dès l'enfance, & les méres ne mettoient point le pain entre les mains de leurs enfans, mais le leur faisoient abbattre avec la fronde. A l'adresse ils joignoient la roideur, & les armes de la meilleure trempe avoient peine à résister aux pierres qu'ils avoient lancées. Lorsqu'ils alloient au combat, ils portoient trois frondes de longueur inégale, selon les différentes distances auxquelles ils pouvoient avoir besoin de s'en servir contre les ennemis.

Ces Peuples étoient pacifiques, comme nous l'avons dit. Néanmoins quelques particuliers s'étant ligués avec les pirates qui couroient les mers, il n'en falut pas davantage pour donner prétexte à Q. Métellus, qui fut Consul l'an de Rome 629, d'aller porter la guerre dans leur pays. Ils voulurent s'opposer à la descente de l'armée Ro-

maine. Mais le Conſul leur rendit leurs frondes inutiles, en étendant ſur les tillacs de ſes vaiſſeaux des peaux qui en amortiſſoient le coup. Lorſque les troupes Romaines furent une fois à terre, ils prirent la fuite, & ſe diſperſérent de tous côtés dans le pays, de ſorte qu'il en couta plus de peine pour les trouver que pour les vaincre.

Pour aſſurer ſa conquête, Métellus établit dans l'Iſle de Majorque deux Colonies, Palma & Pollentia, l'une à l'Orient, l'autre à l'Occident. Il triompha en 631, & prit le ſurnom de Baléaricus. Il paroit que dans la famille des Métellus on étoit avide de ces ſurnoms ambitieux. Le pére de celui dont je viens de parler s'étoit fait ſurnommer Macédonicus, quoique ce qu'il avoit fait en Macédoine ne fût pas comparable à la conquête de ce Roiaume par Paul-Emile, qui cependant n'en avoit pris aucun nouveau ſurnom. Voilà le fils & le neveu du Macédonique qui ſe décorent des titres de Baléaricus & de Dalmaticus. Nous verrons bientôt dans la même famille ceux de Numidicus, de Créticus, &c. On reconnoit ainſi la vérité de ce

Liv. l. XXX. n. ult.

qu'a obſervé Tite-Live, que l'exemple du premiêr Scipion l'Africain donna lieu à la vanité de ceux qui le ſuivirent de ſe parer de titres ſemblables, ſans les avoir auſſi bien mérités que lui.

Guerre contre quelques Peuples de la Gaule Tranſalpine.

La guerre contre quelques peuples de la Gaule Tranſalpine, fut plus conſidérable que celles dont j'ai parlé juſqu'ici, & amenée par des cauſes plus légitimes.

Les Romains n'avoient point encore fait de conquête dans la Gaule au delà des Alpes. Ils avoient déja paſſé ces montagnes l'an de Rome 598. Mais cette expédition dont nous avons rendu compte en ſon lieu, n'eut aucune ſuite que d'aſſurer la tranquillité des Marſeillois, à la priére deſquels elle avoit été entrepriſe, contre les courſes & les inſultes de leurs voiſins.

Ce fut encore à la priére des mêmes Marſeillois que les Romains, dans les tems dont nous parlons, paſſérent les Alpes. Mais ils ne ſe contentérent pas d'avoir ſecouru leurs Alliés. Ils ſe firent un établiſſement durable dans les Gaules, & commencérent à y former une Province, ou pays de conquête.

M. PLAUTIUS HYPSÆUS. An. R. 627.
M. FULVIUS FLACCUS. Av. J.C. 125.

Fulvius triomphe le premier des Gaulois Transalpins.

Les * Salluviens, Peuple ** Gaulois, dans le territoire desquels Marseille avoit été bâtie, n'avoient jamais vû que d'un œil jaloux l'accroissement de cette Colonie étrangére. Les Marseillois fatigués & harcelés par eux, eurent recours à la protection des Romains l'an de Rome 627, sous le Consulat de ce Fulvius, ami de Caïus, homme séditieux & turbulent, dont nous avons raporté la fin malheureuse. Le Sénat étoit bien aise de se débarrasser d'un Consul factieux : Fulvius ne l'étoit pas moins de se procurer l'occasion de remporter le triomphe. Ainsi ses vœux & ceux du Sénat furent également satisfaits par la commission qu'il reçut d'aller faire la guerre aux Salluviens.

C. CASSIUS LONGINUS. An. R. 628.
C. SEXTIUS CALVINUS. Av. J.C. 124.

Les exploits de Fulvius en Gaule ne furent pas bien considérables. Il ob-

* *Ces Peuples sont nommés* Salvi, Salvii, Salluvii.

** *Quelques Auteurs font ces Peuples Liguriens d'origine : mais ils étoient établis dans la Gaule.*

An. R. 628. Av. J.C. 124. tint néanmoins l'honneur du triomphe, soit par la faveur du Peuple, soit que le Sénat même regardât comme un heureux présage un premier triomphe sur les Gaulois Transalpins. C. Sextius Consul en 628 fut envoié pour le relever. Mais il ne partit que sur la fin de son Consulat, ou même au commencement de l'année suivante avec la qualité de Proconsul.

An. R. 629. Av. J.C. 123.

Q. Cæcilius Metellus.
T. Quintius Flamininus.

Sextius dompte les Salluviens, & bâtit la ville d'Aix.

Sextius aiant trouvé la guerre contre les Salluviens plutôt entamée que bien avancée par Fulvius, la poussa avec vigueur. Il remporta sur eux divers petits avantages, & enfin une victoire considérable auprès du lieu où est maintenant la ville d'Aix. Ce Général, par un sage tempérament bien nécessaire dans les nouvelles conquêtes, sçut méler la douceur à la force & à la terreur des armes. Diodore raporte que comme il faisoit vendre les habitans d'une ville des ennemis, dont il s'étoit rendu maître, un certain Crato, que l'on menoit enchaîné avec les autres, se présenta à lui, & lui dit qu'il

Diod. apud Vales. p. 377.

voir toujours été ami des Romains, c que pour cause de son attachement leurs intérêts il avoit eu à souffrir eaucoup de mauvais traitemens de la art de ses compatriotes. Sextius s'é-ant assuré de la vérité du fait, non-eulement fit mettre en liberté Crato, c toute sa parenté, mais lui permit nême de délivrer de la servitude neuf ens prisonniers à son choix. An. R. 629. Av. J.C. 123.

Le Proconsul prit ses quartiers d'hi-er dans le lieu où il avoit livré la ba-aille. Et comme le pays étoit beau, c même abondant en sources, dont uelques-unes donnoient des eaux haudes, il y bâtit une ville, qui à cause le ses eaux & du nom de son fondateur, ut appellé *Aquæ Sextiæ*. C'est la ville l'Aix, Capitale de la Provence.

Il nettoia aussi toutes les côtes de-puis Marseille jusqu'à l'Italie, en aiant chassé les Barbares, qu'il recula à mille & à quinze cens pas de la mer: & il lonna toute cette étendue de côtes ux Marseillois. Il revint à Rome l'an-née suivante, & triompha, aiant eu pour successeur Cn. Domitius, dont nous allons parler.

AN. R. 630. AV. J.C. 122.

C. FANNIUS.
CN. DOMITIUS AHENOBARBUS.

Les Allobroges & les Arverniens attirent contre eux les armes Romaines.

Les Salluviens étoient domtés ; mais la guerre n'étoit pas finie. Leur infortune, & ſans doute la crainte d'éprouver un pareil ſort, intéreſſérent dans leur querelle des peuples voiſins & puiſſans : & Domitius en arrivant dans les Gaules, trouva plus d'ennemis que Sextius n'en avoit vaincus. Teutomalius Roi des Salluviens s'étoit retiré chez les Allobroges, qui entreprirent hautement ſa défenſe : & Bituitus, Roi des Arverniens, qui avoit donné aſyle dans ſes Etats à pluſieurs des chefs de la nation vaincue, envoia même une ambaſſade à Domitius, pour lui demander leur rétabliſſement.

Ces deux peuples réunis formoient une puiſſance très-conſidérable. Les Allobroges occupoient tout le pays entre le Rhône & l'Iſére jusqu'au lac de Genêve ; & les Arverniens, non-ſeulement poſſédoient l'Auvergne, mais, ſi nous en croions Strabon, ils dominoient preſque dans toute la partie méridionale des Gaules, depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées,

Strab. l. IV. p. 191.

énées, & même jusqu'à l'Océan. L'opu- ence de ces derniers répondoit à l'éten- lue de leur domination, & l'on a ra- porté de Luérius leur Roi, pére de Bitui- us qui régnoit au tems dont nous parlons ci, que pour faire parade de ses richesses c se gagner la faveur de la multitude, l semoit en traversant une plaine, monté sur un char, les piéces d'or & 'argent que ramassoient les milliers de Gaulois qui le suivoient. On ajoute que oulant donner une fête, il forma une nceinte de quinze cens pas en quarré, ans laquelle il fit placer des cuves plei- es d'une liqueur précieuse, & une prodigieuse quantité de viandes de oute espéce, que pendant plusieurs urs tous ceux qui voulurent trouvé- nt de quoi manger, sans que jamais service manquât d'un instant.

An. R. 630. Av. J.C. 122.

Opulence de ces derniers.

Posidon. apud Athen. l. V. c. 13.

Nous avons dit que Bituitus en- oia à Domitius une ambassade. Elle oit magnifique, mais d'un goût singu- er, & qui étonna les Romains. L'Am- ssadeur superbement vêtu, & accom- gné d'un nombreux cortége, menoit plus une grande meute de chiens, il avoit avec lui un de ces Poëtes ulois, qu'ils nommoient *Bardes*,

Ambassade du Roi des Arverniens à Domitius.

Appian. ap. Fulv. Ursin.

AN. R. 630. AV. J.C. 122. destiné à célébrer dans ses vers & dans ses chants la gloire du Roi, de la Nation & de l'Ambassadeur. Cette ambassade fut sans fruit, & ne servit même vraisemblablement qu'à aigrir les esprits de part & d'autre.

Un nouveau sujet de guerre fut fourni par les Eduens, qui habitoient le pays entre la Saone & la Loire, & dont les principales villes étoient celles que nous nommons aujourd'hui Autun, Châllons, Mâcon, Nevers. Ces peuples sont les premiers de la Gaule Transalpine qui aient recherché l'amitié des Romains. Ils se faisoient un grand honneur d'être nommés leurs *Fréres*, titre qui leur a été donné souvent dans les Décrets du Sénat. De tout tems il y avoit eu entre eux & les Arverniens une rivalité très-vive : ils se disputoient le premier rang & la principale puissance dans les Gaules. Dans les tems dont nous parlons, les Eduens attaqués d'un côté par les Allobroges, & de l'autre par les Arverniens, eurent recours à Domitius qui les écouta favorablement. Tout se prépara donc à la guerre, qui se fit vivement l'année suivante.

Lucius Opimius.
Q. Fabius Maximus.

An. R. 631.
Av. J. C. 121.

Les Allobroges & les Arverniens épargnérent au Général Romain la peine de venir les chercher : ils marchérent eux-mêmes à lui, & vinrent se camper au confluent de la Sorgue & du Rhône, un peu au-dessus d'Avignon. La bataille se donna en cet endroit. Les Romains remportérent la victoire; mais ils en furent principalement redevables à leurs éléphans, dont la forme étrange & inusitée effraia & les chevaux & les Cavaliers. L'odeur des éléphans, insupportable aux chevaux, comme le remarque Tite-Live en plus d'un endroit, contribua aussi sans doute à ce désordre. Il resta, dit Orose, vingt mille Gaulois sur la place : trois mille furent faits prisonniers.

Les Allobroges & les Arverniens sont vaincus par Domitius.

Une si grande défaite n'abattit point le courage des deux peuples alliés. Ils firent de nouveaux efforts; &, lorsque le Consul Q. Fabius arriva en Gaule, les Allobroges & les Arverniens, soutenus des Ruténiens (peuples du Rouergue) allérent au-devant de lui avec une armée de deux cens mille

An. R. 631. Av. J.C. 121.

hommes. Le Consul n'en avoit que trente mille; & Bituitus méprisoit si fort le petit nombre des Romains, qu'il disoit qu'ils ne pourroient pas résister seulement aux chiens qu'il avoit dans son armée. Le succès fit voir en cette occasion, comme en bien d'autres, quel avantage a le bon ordre & la discipline sur la multitude.*

Grande victoire remportée par Fabius sur les mêmes peuples.

Ce fut vers le confluent de l'Isére & du Rhône que les armées se rencontrérent. Les mémoires qui nous restent nous instruisent peu sur le détail de cette grande action. Il faut que les Gaulois n'aient pas soutenu le premier choc des Romains, s'il est vrai, comme nous le trouvons dans les monumens historiques, qu'ils y perdirent au moins six-vingts mille des leurs, & que du côté des Romains il n'y eut que quinze hommes de tués. Le Consul remplit merveilleusement les fonctions de Général dans ce combat, quoiqu'il fût actuellement malade de la fiévre quarte, ou, selon d'autres, encore foible d'une blessure qu'il avoit reçue quelque tems auparavant. Il se fit porter en chaise de rang en rang; ou, quand il étoit plus à propos qu'il

t pied à terre, soutenu par dessous An. R. 631.
bras, il donnoit ses ordres & ani- Av. J.C. 121.
ɔit les soldats à bien faire. Il est à
ésumer qu'il attaqua les ennemis
squ'ils passoient le Rhône, ou ve-
ient de le passer, sans leur donner
tems de se former & de s'étendre.
ıé charge vigoureuse mit bientôt le
ɔuble parmi les Gaulois que leur
mbre embarrassoit, bien loin qu'ils
pussent tirer avantage. Mais la fuite
ɔit étrangement difficile. Il faloit
passer le Rhône sur deux ponts, dont
ın avoit été fait de bateaux à la hâte
peu solidement. Il rompit sous le
ids & la multitude des fuiards, &
usa ainsi la perte d'un nombre infini
Gaulois, qui furent noyés dans ce
uve, dont la rapidité, comme per-
nne ne l'ignore, est extrême. Sans
ɔute il y en eut d'autres qui furent ac-
lés par les Romains & poussés à for-
dans la riviére. Les eaux en firent
aucoup plus périr que le fer des
inqueurs. Cette grande victoire fut
nportée par les Romains le 10
Août : le Consul y gagna même,
lon Pline, le rétablissement de sa *Plin.* VII.
nté, & du jour de la bataille il fut 50.
livré de sa fiévre.

An. R. 631.
Av. J.C. 121.

Les Gaulois accablés d'un si rude coup se résolurent à demander la paix. Il ne s'agissoit que de savoir auquel des deux Généraux Romains ils s'adresseroient ; car Domitius étoit encore dans la Province. La raison vouloit qu'ils préféraſſent Fabius qui étoit Conſul, & dont la victoire étoit plus éclatante que celle de Domitius. Ils le firent ; mais Domitius, homme fier & hautain, s'en vengea sur Bituitus par une noire perfidie. Il engagea ce Prince à venir dans son camp sous prétexte d'une entrevue ; & lorsqu'il l'eut en son pouvoir, il le fit charger de chaînes & l'envoia à Rome. Le Sénat ne put approuver une action si condannable ; mais il ne voulut pas se priver du fruit d'une perfidie utile ; tant ce que les Politiques appellent raison d'Etat prévaloit alors dans le Sénat Romain sur les loix de l'honneur & de la justice. Bituitus fut retenu ; il fut même ordonné que son fils Cogentiatus, qui étoit encore dans un âge tendre, seroit pris & amené à Rome. On rendit néanmoins une demi-justice à ce jeune Prince. Après qu'on l'eut fait élever & instruire soigneusement, on le renvoia dans le Roiaume de ses péres,

Val. Max. IX. 6.

Perfidie de Domitius à l'égard de Bituitus.

Diod. ap. Valeſ. p. 366.

où il cultiva fidélement l'amitié que son éducation lui avoit inspirée pour les Romains. An. R. 631. Av. J. C. 121.

Il paroit que les peuples vaincus furent diversement traités par les vainqueurs. Les Allobroges furent mis au nombre des sujets de l'Empire. Pour ce qui est des Arverniens & des Ruténiens, César assure que le Peuple Romain leur pardonna, ne les réduisit point en province, & ne leur imposa point de tributs. Ainsi il y a apparence que la Province Romaine dans les Gaules ne comprit d'abord que le pays des Salluviens & celui des Allobroges. Les années suivantes ne nous fournissent plus d'événemens considérables, quoiqu'il soit vraisemblable que les Consuls de ces années ont été envoiés en Gaule, & y ont peut-être étendu la Province Romaine le long de la mer jusqu'aux Pyrénées. Ce qui est constant, c'est que trois ans après les victoires que nous venons de raporter, le Consul Q. Marcius fonda la colonie de Narbonne, à laquelle il donna son nom, *Narbo Marcius*. Nous ne pouvons mieux marquer le dessein de

Province Romaine dans les Gaules.

Cæs. de B. Gall. l. I.

An. R. 631. Av. J.C. 121. cet établissement que par les termes de Cicéron, qui appelle [a] Narbonne la sentinelle du Peuple Romain, & le boulevart opposé aux nations Gauloises.

Trophées élevés par les vainqueurs.

Je reviens à Domitius & à Fabius qui passérent encore dans la Gaule une partie de l'année 632. Ils élevérent l'un & l'autre des trophées ornés des dépouilles des ennemis, chacun sur le champ de bataille où il avoit vaincu. C'étoit une nouveauté pour les Romains, qui, comme le remarque un Historien, [b] n'affectoient point d'insulter par de semblables monumens aux Peuples qu'ils avoient soumis. Pompée érigea aussi dans la suite un trophée dans les Pyrénées, après avoir pacifié l'Espagne, & en fut blâmé. On a remarqué encore comme un trait de faste & d'arrogance dans Domitius, qu'il parcourut la Province monté sur un éléphant. Ces sortes de traits qui décélent le caractére, ne doivent point être omis dans une Histoire destinée à faire connoitre les hommes.

a Narbo Marcius colonia nostrorum civium, specula populi Romani, ac propugnaculum istis ipsis nationibus oppositum & objectum. *Pro Font. n.* 3.

b Nunquam Populus Romanus hostibus domitis victoriam suam exprobravit. *Flor.* III. 2.

Fabius & Domitius de retour à Rome, obtinrent tous deux le triomphe. Celui de Fabius fut & le premier & le plus éclatant. Bituitus en fut le principal ornement. Il y parut monté sur le char d'argent dont il s'étoit servi le jour de la bataille, avec ses armes bigarrées de diverses couleurs. Fabius en conséquence de la victoire qu'il avoit remportée, prit le surnom d'Allobrogicus, & augmenta ainsi la gloire de la maison Fabia, dont il avoit été l'opprobre par sa mauvaise conduite dans sa jeunesse. Exemple rare! mais qui prouve néanmoins que si les premiéres années passées dans la débauche donnent grand lieu de craindre pour tout le reste de la vie, elles ne forcent pas absolument d'en désespérer. Fabius Allobrogicus étoit fils de Q. Fabius frére aîné de Scipion, & par conséquent petit-fils de Paul-Emile.

AN. R. 632. AV. J.C. 120.

Leurs triomphes.

Il me reste à parler de la guerre contre les Scordisques, nation * Gauloise d'origine, mais transplantée sur les bords du Danube. Leurs péres avoient autrefois accompagné Bren-

Guerre contre les Scordisques.

Justin. XXXII. 3.

* *Je suis Justin sans me rendre garant de ce qu'il avance.*

nus au pillage du temple de Delphes. Après l'horrible désastre qui dissipa cette armée, & qui a été raporté ailleurs, les débris s'en séparérent en diverses contrées. Une partie vint s'établir vers le confluent du Danube & de la Save, c'est-à-dire, dans le pays où est aujourd'hui Belgrade, & prit le nom de Scordisques. Leur férocité naturelle, augmentée par la rudesse sauvage du pays qu'ils habitoient, & par le commerce avec les nations barbares dont ils étoient environnés, les porta à des excès de cruauté dont les Historiens Romains ne parlent qu'avec horreur. Ils les décrivent immolant des victimes humaines à Bellone & à Mars, bûvant dans le crâne de leurs ennemis, (cette pratique étoit usitée chez les Gaulois) faisant périr leurs prisonniers par le feu, ou les étouffant par la fumée, enfin se portant à cet excès dont le seul récit fait frémir, d'éventrer les femmes grosses, & d'arracher la vie tout à la fois aux méres & à leurs fruits.

Hist. Anc. T. VII. L. XVI. Art. II. § 5.

Flor. III. 4.

On ne sait pas quelle occasion alluma la guerre entre les Romains & ces Barbares. Mais C. Caton, le premier Consul qui eut affaire aux Scordisques,

fut entiérement défait, l'an de Rome 638. Il s'étoit laissé engager par les ennemis, qui joignoient la ruse à la force, dans des forêts & dans des montagnes, où l'armée Romaine fut absolument détruite. Les vainqueurs se répandirent comme un torrent dans les provinces de l'Empire, & vinrent jusqu'à la Dalmatie & à la mer Adriatique. Cette barriére les arréta; mais de dépit & de rage, s'il en faut croire Florus, ils lancérent leurs traits contre les eaux de la mer, qui oppofoient un obstacle invincible à leurs courses.

Les Généraux Romains qui suivirent Caton, réussirent plus heureusement; & l'Histoire en nomme trois, T. Didius, M. Livius Drusus, & M. Minucius, qui remportérent différentes victoires sur les Scordisques. Après quoi il n'est plus guéres parlé de cette Nation.

Affaires de la Ville, *& autres faits détachés.*

An. R. 617. Lépidus noté par les Censeurs pour être logé à trop haut prix.

Deux Censures nous offrent d'abord de grands exemples de sévérité.

Les Censeurs Cn. Servilius Cépion & L. Cassius Longinus citérent à leur

Tribunal M. Emilius Lépidus, comme coupable de luxe & de faste, parce qu'il louoit six mille sesterces (750 livres) la maison qu'il occupoit. Velleïus Paterculus, qui raporte le fait, ajoute cette réflexion : » [a] Aujourd'hui, » si quelqu'un de nous se logeoit à si » bas prix, à peine le reconnoitroit-» on pour Sénateur. Tant la chûte est » promte de la vertu au vice, du vice » au goût faux & pervers, & du goût » faux aux plus grands excès. » Le même Lépidus eut aussi dans ce même tems, ou avoit eu quelque tems auparavant une autre affaire aussi singuliére. Il fut accusé devant le Peuple & condanné à une amende pour avoir élevé trop haut une maison de campagne qu'il bâtissoit à quelque distance de Rome.

Val. Max. VIII. 1.

AN. R. 637.

Trente-deux Sénateurs dégradés par les Censeurs.

Tous les remédes étoient trop foibles contre la dépravation des mœurs, qui gagnoit de plus en plus; & dix ans après ce que je viens de raporter, Métellus Dalmaticus & Domitius Ahenobarbus étant Censeurs, dégradérent

a At nunc si quis tanti habitat, vix ut Senator agnoscitur. Adeò maturè à rectis in vitia, à vitiis in prava, à pravis in præcipitia pervenitur. *Vell.* II. 10.

trente-deux Sénateurs : chose sans exemple, que dans cet illustre corps il se trouvât un si grand nombre de sujets dignes de censure. Parmi ces Sénateurs dégradés, étoit un Consulaire, C. Licinius Geta, qui lui-même devint Censeur quelque tems après; soit que par un changement de conduite il eût rétabli sa réputation, soit que peut-être les mêmes vices qui lui avoient attiré cette flétrissure, lui servissent de recommandation auprès d'un grand nombre de citoiens, qui pouvoient avoir de bonnes raisons pour souhaiter de mettre en place un Censeur intéressé personnellement à ne pas pousser trop loin la sévérité.

Entre autres, Cassius Sabacon ami de Marius.

Une autre note infligée par les mêmes Censeurs Métellus & Domitius retomboit sur Marius, qui étoit actuellement Préteur, mais encore bien loin de la grandeur & de la gloire à laquelle il parvint dans la suite. On prétendoit que pour s'élever à la Préture il avoit corrompu les suffrages : & ce qui autorisoit ces soupçons, c'est que l'on avoit vû se mêler parmi ceux qui donnoient leurs voix un esclave de Cassius Sabacon, qui étoit ami intime de Marius. Le Préteur désigné fut ac-

cusé en forme, & ses juges interrogérent Cassius, qui répondit qu'aiant une très-grande soif il s'étoit fait apporter un verre d'eau par son esclave, qui sur le champ s'étoit retiré. La chose n'eut point d'autres suites de la part des Juges. Mais les Censeurs crurent que Cassius méritoit d'être noté, soit pour son intempérance, s'il avoit dit la vérité, soit pour son parjure s'il avoit menti, & ils le dégradérent du rang de Sénateur.

Cette même année M. Scaurus étoit Consul, homme illustre, & dont il y aura lieu de faire souvent mention dans la suite. C'est pourquoi je saisis l'occasion qui se présente de le faire connoître. Il étoit Patricien, de la maison des Emiles, mais d'une branche tombée dans une si grande pauvreté, que son pére avoit été réduit à se soutenir par le commerce du charbon. Lui-même il douta quelque tems s'il n'embrasseroit point la profession de banquier. Mais se sentant du mérite, il prit la route des honneurs, résolu de travailler avec courage à vaincre la mauvaise fortune, & à renouveller la gloire presque éteinte de son nom. Il s'appliqua à l'éloquence, & plaida

Commencemens de Scaurus.

beaucoup. Le caractére de son éloquence étoit conforme à celui de ses mœurs, grave, austére, sans aucun ornement. En voici le portrait de la main de Cicéron. » [a] Scaurus, homme » sage & amateur de la droiture & de » la simplicité, mettoit dans son dis» cours une gravité singuliére & une » certaine autorité qui lui étoit natu» relle; de façon que lorsqu'il défen» doit un accusé, vous l'eussiez pris » non pour un avocat qui plaidoit, » mais pour un témoin qui faisoit sa » déposition. Ce goût paroissoit peu » propre à la plaidoirie; mais pour » opiner dans le Sénat, où Scaurus a » tenu lontems le premier rang, & » s'étoit mis en possession de donner le » ton, il convenoit à merveille; car il » marquoit non-seulement de la pru» dence, mais, ce qui est le plus im» portant, un air de vérité tout-à-fait » propre à attirer la confiance. « Il

Caractère de son éloquence.

a In Scauri oratione, sapientis hominis & recti gravitas summa, & naturalis quædam inerat auctoritas: non ut causam, sed ut testimonium dicere putares, quum pro reo diceret. Hoc dicendi genus ad patrocinia mediocriter aptum videbatur: ad Senatoriam verò sententiam, cujus erat ille princeps, vel maximè. Significabat enim, non prudentiam solùm, sed, quod maximè rem continebat, fidem. *Cic. Bruto.* 111. 112.

Auctor de vir. illustr.

paroit qu'il acquit de bonne heure cette grande autorité dans le Sénat, dont parle Cicéron, puisque plusieurs années avant qu'il fût Consul, il est dit que ce fut sur son avis que fut rendu le décret qui arma Opimius contre C. Gracchus.

Sa probité douteuse sur le fait de l'argent.

Pour ce qui est de la probité, il est constant qu'il en avoit les dehors au suprême dégré. Cicéron le loue par-tout comme un homme vraiment vertueux. Mais il faut convenir que d'autres Auteurs, Salluste, Pline, ne lui sont pas aussi favorables sur cet article, & l'accusent de n'avoir pas été délicat sur les moiens de s'enrichir. Sa réputation ne fut pas nette spécialement par raport à l'or de Jugurtha. Il en sera parlé dans la suite. On pourroit encore regarder comme une tache dans sa vie d'avoir été accusé de brigue par le plus homme de bien qu'il y eût alors dans Rome, P. Rutilius, si l'intérêt personnel que Rutilius avoit dans cette poursuite ne diminuoit le poids & l'autorité de son accusation. Ils avoient demandé ensemble le Consulat, & Scaurus aiant été préféré, on peut croire que l'animosité & la vengeance grossirent les objets aux yeux de Rutilius. Ce qu'il y eut

de singulier, c'est que Scaurus aiant été absous, accusa du même crime de brigue Rutilius à son tour. Ce qu'on peut penser de plus honorable pour tous les deux, & peut-être de plus vrai, c'est qu'ils avoient tort l'un & l'autre dans leur accusation.

Du reste Scaurus plein d'une noble confiance en lui-même, & n'étant, aussi bien que Caton l'ancien, avec le caractére duquel il a de grands raports, [a] nullement porté à diminuer les éloges qu'il pouvoit mériter, écrivit sa propre vie en trois livres; & [b] Tacite remarque qu'il ne trouva sur ce point, non plus que Rutilius qui en fit autant, ni censeurs, ni incrédules.

Il avoit écrit sa vie.

Scaurus ne négligea point le métier des armes, & fit quelques campagnes dans sa jeunesse. Lorsqu'il fut Edile, il se livra tout entier aux fonctions de sa charge, qui regardoient la police de la ville, & ne se piqua point dans les jeux qu'il lui falut donner au Peuple,

a Haud sanè detrectator laudum suarum. *Liv.* XXXIV. 15.

b Plerique suam ipsi vitam narrare, fiduciam potiùs morum, quàm arrogantiam arbitrati sunt: neque id Rutilio & Scauro citra fidem, aut obtrectationi fuit. *Tac. Agric. n.* 1.

d'une folle magnificence, dont la modicité de sa fortune & son caractére l'éloignoient également. Sa Préture est totalement ignorée. Sur son Consulat nous n'avons que quelques traits détachés que je vais raporter.

Son Consulat.

Il soutint avec hauteur les droits de sa dignité : & P. Décius qui étoit Préteur étant demeuré assis pendant qu'il passoit, Scaurus lui ordonna de se lever, lui fit déchirer sa robe prétexte, fit mettre en piéces sa chaise curule, & défendit que qui que ce soit se présentât à son tribunal.

Il eut pour département la Gaule, & remporta sur des peuples peu connus quelques avantages qui lui valurent néanmoins l'honneur du triomphe. Mais ce qui est beaucoup plus estimable, c'est la discipline exacte qu'il fit observer dans son armée, au point que, comme il l'avoit raporté lui-même, un arbre fruitier, qui se trouva renfermé dans son camp, fut respecté par les soldats, & que le lendemain, lorsque l'armée décampa, il n'avoit pas perdu un seul des fruits dont il étoit chargé la veille.

Frontin. Stratag. III. 4.

Comme la guerre ne l'occupa pas

pendant toute la campagne, il emploia le loisir de ses troupes à des travaux utiles, & il fit dessécher des marais que formoient les inondations du Pô dans le Plaisantin & le Parmesan. Pour cet effet il fit des saignées, & tira des canaux assez profonds pour être navigables, ce qui déchargea les terres des eaux qui y séjournoient auparavant.

Scaurus pendant qu'il étoit Consul fut élu Prince du Sénat par les Censeurs Métellus & Domitius, en la place de Q. Métellus Macédonicus, qui venoit de mourir.

Il est élu Prince du Sénat.

Un grand nombre d'Ecrivains ont célébré à l'envi le bonheur de ce Métellus Macédonicus. Que l'on parcoure, dit Velleïus Paterculus, toutes les nations, tous les âges, toutes les conditions humaines, à peine trouverat-on un seul homme que l'on puisse comparer pour le bonheur à Métellus. Si on le considére comme personne publique, on le verra décoré du triomphe & des plus hautes dignités; on le verra jouir pendant une longue vie du premier rang entre les citoiens, & soutenir des querelles vives par raport aux affaires publiques, sans que sa

Bonheur de Métellus Macédonicus.

Vell. I. 11.

réputation en ait souffert d'atteinte. Comme particulier, jamais pére de famille ne fut plus heureux. Il eut quatre fils qu'il vit tous parvenir à un âge mûr, & qu'il eut la consolation en mourant de laisser tous en vie & comblés d'honneurs. Son lit funébre fut porté par ses quatre fils, dont l'un étoit Consulaire, & actuellement Censeur, le second aussi Consulaire, le troisiéme Consul, & le quatriéme avoit été Préteur & fut élevé au Consulat deux ans après. Ajoutez ses gendres, (car il avoit trois filles, toutes mariées honorablement, & qui toutes lui donnérent des petits-fils) ajoutez donc ses gendres, dont deux devinrent Consuls dans la suite. *Est-ce là mourir*, s'écrie l'Historien, *ou sortir heureusement de la vie?* Pensée peu solide, distinction frivole chez des hommes qui n'aiant point de certitude d'une autre vie ne pouvoient voir dans la mort que l'anéantissement de toute félicité. C'est pour ceux qui envisagent une gloire éternelle, que la mort est véritablement un heureux passage, selon la force du mot *migrare*, qu'emploie Paterculus. *Hoc est nimirum magis feliciter de vita migrare, quàm mori.*

Ce bonheur même dont Métellus jouit pendant sa vie, ne fut pas aussi complet que le représente Velleïus : & Pline, dont la misanthropie est quelquefois poussée trop loin, n'a pas tort de remarquer sur le sujet dont nous parlons, que deux choses font une bréche considérable à cette prétendue félicité. L'une est l'indigne & cruelle avanture qui pensa le faire périr par la fureur du Tribun Atinius : l'autre, c'est d'avoir été ennemi du grand Scipion l'Africain. Que sera-ce, si nous ajoutons le chagrin cuisant qu'il éprouva lorsqu'on lui donna pour successeur Q. Pompeïus son ennemi, & la petitesse & l'injustice du ressentiment qu'il témoigna en cette occasion? Ce dernier fait prouve également & que sa félicité n'a point été sans nuage, & que sa vertu n'a point été sans tache.

Plin. VII. 44.

On peut néanmoins dire que le bonheur de Métellus Macédonicus a été réellement singulier; & il semble même que ce bonheur se soit répandu sur toute sa famille. Car dans l'espace de douze ans on trouve plus de douze consulats, ou censures, ou triomphes des Métellus: & l'an 639, deux Métel-

Illustration éclatante de la maison des Métellus.

lus fréres, & tous deux fils de Macédonicus, triomphérent en un même jour, l'un de la Macédoine, & l'autre de la Sardaigne. Ce nombre étonnant de Consulats accumulés dans une même maison, donna lieu au mot du Poéte Névius : *Fato Metelli Romæ fiunt Consules :* » C'est le destin, c'est la fatalité qui fait les Métellus Consuls à Rome : » mot qui piqua beaucoup les Métellus, comme si relever leur bonne fortune, c'eût été diminuer leur mérite.

AN. R. 638. Trois Vestales se laissent corrompre.

L'an de Rome 638 fournit un exemple inoui jusqu'alors de corruption parmi les Vestales. Dans les tems précédens il étoit arrivé assez rarement qu'une Vestale eût été trouvée en faute; & le jour de son supplice étoit un jour de tristesse pour toute la ville de Rome. Mais cette année-ci, de six qu'elles étoient en tout, trois se trouvérent coupables, deux desquelles avoient même donné dans une dissolution presque publique. On crut que ce fâcheux événement avoit été présagé par le malheur arrivé à une jeune fille qui, étant à cheval avec son pére dans la campagne, fut tuée du tonnerre,

& jettée nue d'un côté & le cheval de l'autre. Les devins aiant été consultés sur cet accident, répondirent, dit-on, que ce prodige (prétendu) menaçoit les Vestales & l'ordre des Chevaliers d'une grande infamie. Peut-être ces devins avoient-ils quelque soupçon de ce qui devint public peu après. Quoi qu'il en soit de la prédiction, voici le fait.

Un certain L. Butétius Barrus, Chevalier Romain, débauché de profession, las des conquêtes trop aisées, voulut rendre plus piquans ses infames plaisirs par l'attrait de la difficulté & du danger. Il attaqua donc une Vestale, qui se nommoit Emilie; & lorsqu'il fut venu à bout de la corrompre, bientôt la contagion gagna, & deux autres Vestales, Licinia & Marcia, suivirent l'exemple de leur compagne. Il y eut néanmoins cette différence que Marcia ne lia commerce qu'avec un seul, au lieu qu'Emilie & Licinie admirent une foule de débauchés, parce qu'aiant commencé une fois à étendre leurs intrigues criminelles, lorsqu'elles virent que le secret s'éventoit, tous ceux qu'elles craignirent pour témoins, elles les engagérent au silence, en les rendant complices.

Elles sont condannées.

Tout ce mystére d'infamie, après avoir été lontems caché, fut enfin mis au jour par un esclave, dont le maître étoit du nombre des coupables. Cet esclave étoit dans la confidence, & on lui avoit promis la liberté, & bien d'autres récompenses. Comme il vit qu'on ne lui tenoit point parole, il alla tout découvrir. Le Collége des Pontifes, qui par l'institution de Numa étoit juge de ces sortes d'affaires, montra beaucoup d'indulgence. Emilie seule fut condannée; Marcia & Licinia obtinrent une sentence favorable, dont elles furent apparemment redevables, l'une à ce qu'elle étoit réellement moins criminelle; l'autre à l'éloquence du célébre L. Crassus son parent, qui pour lors âgé de vingt-sept ans, la défendit par un plaidoier dont Cicéron parle avec éloge.

Mais l'affaire n'en demeura pas là. Tout le Peuple se souleva contre cette mollesse des Pontifes dans une occasion où le crime étoit également notoire & odieux; & le Tribun Sex. Peducéus s'étant mis à la tête de ceux qui se plaignoient du jugement, fit ériger par le Peuple une commission extraordinaire

extraordinaire pour revoir le procès de Marcia & de Licinia, & fit donner pour chef à la commission L. Cassius, qui fut créé à cet effet Préteur une seconde fois après avoir été Consul & Censeur, homme d'une vertu rigide & d'une inflexible sévérité, & [a] qui, comme le remarque Cicéron, s'étoit rendu agréable au Peuple, non par la douceur & par les qualités aimables, comme la plupart des autres, mais par une austérité de mœurs qui lui attiroit le respect. Il répondit bien à l'attente de ceux qui l'avoient mis en place. Car il ne condanna pas seulement les deux Vestales, mais encore un si grand nombre d'autres personnes, que son tribunal fut appellé l'écueil des accusés : *scopulus reorum*. *Val. Max.* III. 7.

Il n'est pourtant pas à croire qu'un homme dont la vertu a reçu tant de louanges, ait confondu l'innocence avec le crime ; & que, selon l'expression de Dion, l'on ait envoié au supplice en cette occasion non-seulement ceux qui furent convaincus, mais tous ceux qui eurent le malheur d'être ac- *Dio, apud Vales. p. 626*

a Homo, non liberalitate, ut alii, sed ipsâ tristitiâ & severitate popularis. *Cic. Brut.* 97.

L'Orateur Marc-Antoine est impliqué dans cette affaire, & renvoié absous.

cusés. L'exemple de Marc-Antoine, cet Orateur illustre, dont nous aurons à parler souvent dans la suite, est une preuve qu'il ne suffisoit pas d'être accusé pour être réputé coupable. Il est vrai qu'il se conduisit avec un courage & une fermeté qui étoient de grands préjugés en faveur de son innocence.

Il étoit actuellement Questeur, & aiant eu l'Asie pour département, il alloit partir de Brindes, lorsqu'il apprit qu'on l'avoit accusé devant L. Cassius. Une loi mettoit à l'abri de toute poursuite ceux qui étoient absens pour le service de la République. Mais Marc-Antoine ne voulut point profiter du bénéfice de la loi, & il revint de Brindes à Rome pour se représenter en justice & répondre aux accusations que l'on intentoit contre lui. Le procès fut instruit; & une circonstance en rendit même l'instruction fort délicate pour l'accusé. Les accusateurs demandérent qu'il livrât pour être appliqué à la question un jeune esclave qu'ils prétendoient avoir porté devant lui le flambeau, lorsqu'il alloit pendant la nuit à de criminels rendez-vous. Cet esclave étoit extrêmement jeune; & Antoine

craignoit beaucoup & de la foiblesse de l'âge, & de la violence des tourmens. Mais l'esclave exhorta lui-même son maître à le livrer sans crainte, l'assurant que sa fidélité étoit au-dessus des douleurs les plus cruelles. Il tint parole : & la question, qui étoit très-rigoureuse chez les Romains, les fouets, le chevalet, les lames ardentes ne purent vaincre sa constance, ni le faire parler d'une maniére qui nuisît à l'accusé. Exemple qui prouve que la vertu, & par conséquent la vraie noblesse est de tous les états. Antoine fut absous, & partit pour sa province avec tranquillité d'esprit & avec honneur.

Le Sénat regarda le débordement des mœurs comme une calamité publique, & eut recours, * comme il étoit déja arrivé en quelques occasions semblables, à la Religion. On consulta les livres Sibyllins, & en conséquence de la réponse que l'on crut y trouver, on résolut d'élever un temple à Vénus sous le nouveau surnom de *Verticordia*, qui marquoit qu'elle étoit invoquée pour *changer les cœurs*. Il fut dit aussi que la statue de Vénus seroit placée & dédiée dans ce temple

* *Hist. Rom. Tome III. p. 139.*

Temple érigé à Vénus *Verticordia.*

par la femme la plus vertueuse de Rome. Disposition singuliére en une matiére aussi délicate. Pour faire ce choix les Dames en nommérent cent d'entre elles : entre ces cent, dix furent tirées au sort, par le suffrage desquelles fut élue Sulpicia, fille de Sulpicius Paterculus, & femme de Q. Fulvius Flaccus. Ce fait rappelle sans doute au Lecteur celui de Scipion Nasica, déclaré par tout le Sénat le plus homme de bien de tous les citoiens, & député à ce titre si glorieux pour recevoir la mére des dieux qui arrivoit de Pessinonte ville de Phrygie.

Val. Max. VIII. 15.

Victimes humaines.

Une autre superstition fut encore mise en œuvre dans la même vûe d'appaiser la colére des dieux, mais une superstition cruelle & bien indigne de Rome, sur-tout dans un tems où la Philosophie & les Arts des Grecs commençoient déja à éclairer les esprits des Romains, & à adoucir les mœurs. Ils enterrérent tout vivans dans une des places de la ville un Gaulois & une Gauloise, un Grec & une Grecque. Et ce qu'il y a de tout-à-fait bisarre, c'est que pendant qu'ils pratiquoient ces sacrifices abominables, ils les interdisoient sévérement à des peu-

ples barbares, chez qui la coutume & la loi les autorisoient.

Je vais maintenant rendre compte de deux jugemens célébres, où succombérent deux hommes illustres & revêtus des premiéres dignités.

Carbon accusé par L. Crassus.

Nous avons vû C. Carbon faire des personnages bien différens. Ami de C. Gracchus jusqu'à la fureur, il étoit ensuite devenu le défenseur de son meurtrier. Au sortir du Consulat, c'est-à-dire, l'an de Rome 633, il fut accusé, on ne dit pas de quel crime, par L. Crassus, qui n'étoit alors âgé que de vingt-&-un ans, & qui fit de cette accusation son coup d'essai. Car son plaidoier pour la Vestale Licinia, dont j'ai parlé plus haut, fut postérieur de six ans. C'étoit assez l'usage des jeunes gens qui aspiroient à la gloire de l'éloquence, de travailler à se faire connoitre par quelque accusation d'éclat, qui leur donnât occasion de déploier leurs talens, & en même-tems de prouver leur zêle pour la justice & leur haine contre les méchans citoiens. Carbon, auquel s'attaqua Crassus, étoit assurément bien en état de se défendre. Il joignoit au crédit, à la puissance,

AN. R. 633.

Auct. de caus. corr. Eloq. n. 34.

aux honneurs, une grande éloquence, qui le faisoit regarder comme le premier Orateur de son tems. Mais il lui étoit arrivé apparemment ce qui arrive aux [a] transfuges, qui se rendent odieux à ceux qu'ils quittent, & suspects à ceux dans le parti desquels ils passent. Il ne fut pas sans doute soutenu par la faction populaire qu'il avoit abandonnée, & les partisans de l'Aristocratie ne se fioient point à lui. Le jeune accusateur n'omettoit rien pour diminuer le mérite de son retour au parti des gens de bien, en rappellant aux Juges les excès dont il s'étoit rendu coupable lorsqu'il étoit attaché à la faction des Gracques. Il le poussa si vivement, que Carbon prévint une condannation inévitable en s'empoisonnant, à ce que l'on crut, avec des cantharides.

Générosité de Crassus.

Crassus se fit beaucoup d'honneur dans cette affaire. [b] On trouva fort beau que dans un âge où ceux qui s'exercent

[a] Transfugæ nomen, execrabile veteribus sociis, novis suspectum. *Liv.* XXVII. 17.

[b] Quâ ætate qui exercentur laude affici solent .... eâ ætate L. Crassus ostendit, id se in foro optimè jam facere, quod poterat domi cum laude meditari. *Cic. de off.* II. 47.

méritent des louanges, ce jeune Orateur pratiquât déja excellemment dans le barreau ce qu'il pouvoit encore étudier dans le cabinet avec honneur. Mais ce ne fut pas seulement son éloquence qui lui attira des applaudissemens. On admira davantage, & avec raison, un trait de justice & de générosité à l'égard de son ennemi. Un esclave de Carbon vint trouver Crassus, lui apportant des papiers de son maître, qui pouvoient servir à le convaincre. Crassus eut horreur de cette trahison, & renvoia à l'accusé son esclave chargé de chaînes, avec le porte-feuille qu'il ne voulut pas même ouvrir. Il savoit que dans cette espéce de guerre, aussi bien que dans celle qui se fait par la force des armes, il y a des loix qui doivent s'observer même entre ennemis.

Mais sa trop grande timidité pensa lui faire perdre tout le fruit de ses travaux, & sauver l'accusé. Lorsqu'il commença à parler il se déconcerta, ses idées se confondirent. C'auroit été pour lui une nécessité de se retirer avec honte, si le Président du Tribunal ne fût venu à son secours. Q. Maximus (c'étoit le nom de ce Président) eut

Sa timidité.

compassion de l'état où il voioit ce jeune Orateur, qui promettoit infiniment. Il rompit l'audience, & remit la cause à un autre jour. Crassus eut ainsi le tems de reprendre courage, & non-seulement il termina l'affaire entreprise contre Carbon, mais dans la suite il plaida, il parla devant le Peuple, il parla devant le Sénat avec toute la fermeté nécessaire, ne conservant de sa timidité ancienne qu'une [a] aimable modestie, qui non-seulement ne nuisoit point à son discours, mais qui y servoit de recommandation, par l'idée avantageuse qu'elle donnoit de la probité de l'Orateur. Cette modestie alla toujours jusqu'à une sorte de crainte : & tout à la fin de sa carriére, Cicéron l'introduit encore déclarant que jamais il ne parle en public sans changer de couleur, sur-tout dans les commencemens, & sans trembler de tout le corps. Plus [b] on a de goût & d'intelligence, plus on sent la grandeur de l'Art de la parole, & la difficulté d'y réussir.

[a] Fuit mirificus quidam in Crasso pudor, qui tamen non modò non obesset ejus orationi, sed etiam probitatis commendatione prodesset. *Cic. l.* I. *de Or. n.* 122.

[b] Ut quisque optimè dicit, ita maximè dicendi difficultatem, variosque eventus orationis, exspectationemque hominum pertimescit. *Cic. ibid. n.* 120.

An. R. 634.

Occasion unique où Crassus prend parti contre le Sénat.

L. Crassus, l'année d'après qu'il eut fait condanner Carbon, sembla vouloir essaier du parti populaire dans l'affaire de la colonie de Narbonne, dont il prétendoit être, comme il le fut en effet, l'un * des fondateurs. Il paroit que le Sénat s'opposoit à l'établissement de cette colonie : & Crassus, dans un discours qu'il fit sur ce sujet, & que Cicéron loue [a] comme étant d'une maturité au-dessus de l'âge de l'Orateur, attaqua vivement l'autorité du Sénat, & mit tout en usage pour la rabaisser. C'est la seule démarche de cette nature qu'on puisse lui reprocher. Dans tout le reste de sa vie il fut un des zélés défenseurs du parti Aristocratique, & mourut, comme nous le verrons, en le défendant.

L. Crassus, & Marc-Antoine qui fut accusé dans l'affaire des Vestales, sont les deux premiers Orateurs Romains, que Cicéron croie pouvoir mettre en parallèle avec les Grecs. On

* *C'étoit l'usage des Romains, quand ils fondoient une Colonie, de nommer trois personnes de marque pour présider à son établissement. Ils étoient appellés* Triumviri coloniæ deducendæ.

[a] Senior, ut ita dicam, quàm illa ætas ferebat, oratio. *Cic. Bruto, n.* 160.

Tom. XII. p. 552. peut voir ce qui en a été dit à la fin de l'Histoire ancienne.

C. Caton condanné pour concussions. Nous n'avons pas un si grand détail à donner sur la condannation de C. Caton. Nous l'avons vû défait honteusement par les Scordisques en 638. On prétendit qu'il ne s'étoit pas mieux conduit dans le gouvernement civil de la Macédoine sa province, & à son re-
An. R. 639. tour à Rome l'an 639, il fut accusé & condanné pour cause de concussions. Les dommages qu'il avoit faits en ce genre aux sujets de l'empire étoient pourtant bien peu de chose, puisqu'ils ne furent estimés dans le procès que la valeur de dix-huit mille sesterces, ce qui revient à deux mille deux cens vingt-cinq livres de notre monnoie. C'est un grand exemple de sévérité, qu'un personnage Consulaire, petit-fils de Caton le Censeur & de Paul-Emile, & neveu de Scipion l'Africain, ait été condanné pour un si petit objet. Mais [a] alors, dit Velleïus, on pesoit la volonté de mal faire, & non la mesure du mal qui avoit été fait; on

[a] Adeò illi viri magis voluntatem peccandi intuebantur, quàm modum; factaque ad consilium dirigebant; & quid, non in quantum, admissum foret, æstimabant. *Vell.* II. 8.

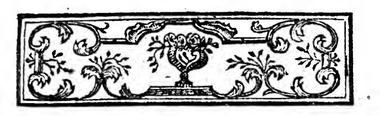
jugeoit des actions par l'intention; & l'on examinoit la qualité de l'injustice commise, & non pas jusqu'où alloit le tort que l'injustice avoit causé. Peut-être aussi que la mauvaise conduite de C. Caton dans la guerre & sa défaite auront été le véritable motif du jugement prononcé contre lui.

Exactitude scrupuleuse de Pison sur le fait d'une bague d'or.

Finissons tout ce morceau par un trait bien capable de satisfaire le Lecteur qui s'intéresse à la gloire des mœurs. Vers le commencement de la guerre de Jugurtha, L. Pison, fils de celui qui avoit le premier porté la loi contre les concussions, fut envoié avec l'autorité de Préteur en Espagne, où il s'étoit élevé quelques mouvemens. Là, pendant qu'il s'exerçoit à faire des armes, il arriva que la bague d'or qu'il portoit au doigt se rompit. Il s'agissoit d'en faire faire une autre. Pison, jaloux de se montrer digne de la vertu de son pére, & de l'honorable surnom de *Frugi*, ou homme de probité, qu'il avoit hérité de lui, & ne voulant point que personne pût soupçonner que la bague dont il se serviroit fût un présent qu'il eût reçu dans sa province, prit une précaution tout-à-fait

ſinguliére. Il fit venir un orfévre dans la place publique de la ville de Cordoue, où il étoit actuellement; il lui donna & lui peſa l'or à la vûe de tous ceux qui étoient dans la place, & lui commanda de le façonner, & de lui en faire une bague ſur le lieu même en préſence de tout le monde. Ainſi, dit Cicéron, qui nous a conſervé ce fait, » [a] quoiqu'il ne fût queſtion que d'une » demi-once d'or, Piſon voulut en » conſtater l'origine, & que toute l'Eſ- » pagne ſçût qu'il l'avoit fournie du » ſien, & ne la tenoit de perſonne. « Cette délicateſſe, que peutêtre bien des gens parmi nous regarderoient comme exceſſive, ne peut déplaire aux juſtes eſtimateurs de la vertu. S'il y a de l'excès, que cet excès eſt louable! & qu'il ſeroit à ſouhaiter que les hommes péchaſſent par avoir trop de reſpect pour les Loix, & trop de ſoin de conſerver pure leur réputation! Ce Piſon fut tué en Eſpagne, on ne ſait pas comment.

[a] Ille in auri ſemunciâ totam Hiſpaniam ſcire voluit, unde Prætori annulus fieret. *Cic. IV. in Verr. n.* 57.



LIVRE VINGT-NEUVIÉME.

GUERRE DE JUGURTHA.



CE LIVRE, à commencer depuis l'avénement de Jugurtha au trône, contient l'efpace d'environ quatorze ans, depuis l'an de Rome 634, jufqu'en 647. Il renferme la guerre de Jugurtha, & un petit nombre de faits détachés.

§. I.

Préambule. Abrégé de l'Hiftoire de Mafiniffa. Eloge de ce Prince. Partage de fa fucceffion. Caractére & grandes qualités de Jugurtha. Micipfa, fils de Mafiniffa, envoie Jugurtha fervir au fiége de Numance. Jugurtha s'y fait une grande réputation. Scipion le renvoie en fon pays avec une lettre pour Micipfa pleine de louanges. Micipfa, à fon retour, l'adopte.

Près de mourir, il exhorte ſes trois fils à vivre dans une grande union. Mort de Micipſa. Hiempſal, cadet de ſes fils, ſe brouille avec Jugurtha, qui le fait tuer. Adherbal, l'aîné, vaincu dans un combat par Jugurtha, ſe réfugie à Rome. Jugurtha envoie des Députés à Rome, & corrompt par argent les principaux des Sénateurs. Le Sénat envoie des Commiſſaires en Numidie, pour faire un nouveau partage du Roiaume entre Jugurtha & Adherbal. Jugurtha attaque Adherbal, & l'oblige de prendre les armes. Il défait l'armée de ſon frére, & l'aſſiége dans Cirte. Le Sénat leur ordonne par ſes Députés de mettre bas les armes. Jugurtha, malgré ces ordres, continue & preſſe le ſiége. Adherbal écrit une lettre au Sénat, pour implorer ſon ſecours. On envoie des Députés vers Jugurtha, qui reviennent ſans avoir rien conclu. Adherbal ſe rend & eſt égorgé. La guerre eſt déclarée à Jugurtha. Le fils de Jugurtha, envoié comme Député à Rome, reçoit ordre de ſortir de l'Italie. Le Conſul Calpurnius arrive en Numidie à la tête de l'armée. Jugurtha le

gagne, aussi-bien que Scaurus, & fait avec eux un Traité simulé. Calpurnius retourne à Rome, & est généralement blâmé. Le Tribun Memmius anime le Peuple par ses harangues contre Jugurtha & ses complices. L. Cassius est député vers Jugurtha, & l'engage à venir à Rome rendre compte de sa conduite. Jugurtha, arrivé à Rome, gagne le Tribun C. Bébius. Memmius interroge juridiquement Jugurtha devant le Peuple. Bébius Tribun lui défend de répondre, & rompt l'Assemblée. Jugurtha fait égorger dans Rome Massiva. Il reçoit ordre de sortir de Rome & de l'Italie.

PRÉAMBULE.

LA GUERRE de Jugurtha, dont je commence le récit, & que je continuerai à mon ordinaire jusqu'à la fin sans en interrompre la suite par des événemens étrangers, ne dura que six ans, mais donna beaucoup d'occupation & d'inquiétude aux Romains, dont les armées souffrirent les disgraces les plus honteuses. Ce qui la rend encore fort considérable, c'est que ce fut comme dans le sein de cette guerre

que prirent naiſſance les diſſenſions civiles entre Marius & Sylla, qui coutérent tant de ſang à la République, & qui portérent la déſolation dans toute l'Italie.

C'eſt ſans doute un grand avantage pour moi d'avoir pour guide dans cette Hiſtoire un écrivain tel que Salluſte. Son mérite univerſellement admiré depuis tant de ſiécles, n'a pas beſoin de mes éloges. Mais je ne puis omettre le jugement de Quintilien, qui dans cet excellent chapitre où il peint avec des couleurs ſi vives & ſi naturelles le caractére de tous les Auteurs anciens, croit faire aſſez pour Tite-Live que de dire que [a] *par les différens genres de beautés qu'il a ſçû réunir, il eſt venu à bout d'atteindre à la gloire immortelle qu'a mérité à Salluſte la briéveté de ſon ſtyle, & eſt devenu ſon égal ſans lui être ſemblable.*

Si la [b] briéveté & la conciſion du ſtyle de Salluſte, qui renferme preſque autant de penſées que de mots, comme on l'a dit de Thucydide ſon modé-

[a] Ideòque immortalem illam Salluſtii velocitatem diverſis virtutibus conſecutus eſt. Nam mihi egregiè dixiſſe videtur Servilius Nonianus, pares eos magis quàm ſimiles. *Quintil.* X. 1.

[b] Illa Salluſtiana brevitas, quâ nihil apud aures vacuas atque eruditas poteſt eſſe perfectius.... *Ibid.*

le, doit plaire beaucoup à un Lecteur intelligent, elle est aussibien capable de devenir le désespoir de celui qui prétend en faire passer les beautés dans une autre langue. Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver souvent la copie infiniment éloignée de la perfection de l'original. Je pourrois, pour m'épargner la honte de la comparaison, supprimer le Latin ; mais je n'ai garde de vouloir priver mes Lecteurs d'un si grand plaisir.

Avant que d'entrer dans la guerre de Jugurtha, je dois reprendre les choses de plus haut, & donner une idée abrégée de l'Histoire de Masinissa, de qui il descendoit.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE MASINISSA.

Deux Princes, Syphax & Gala pére de Masinissa, régnoient en même-tems dans la Numidie, mais sur différens peuples. Ceux qui obéissoient au premier s'appelloient *Masæsuli*, & occupoient la partie occidentale jusqu'à la Mauritanie. Les autres se nommoient *Massyli*, situés à l'Orient des premiers, & confinant avec les Etats de la République de Carthage. Le nom de *Numides*, qui étoit commun aux

Abrégé de l'histoire de Masinissa.

uns & aux autres, eſt plus connu. La principale force de leurs armées conſiſtoit dans la Cavalerie. Ils ſe tenoient à cru ſur leurs chevaux : pluſieurs même les conduiſoient ſans bride, d'où vient qu'ils ſont appellés dans Virgile *Numidæ infreni.*

Liv. XXIV. 48. 49. La ſixiéme année de la ſeconde guerre Punique, Syphax s'étoit attaché au parti des Romains. Gala, pour prévenir les progrès d'un voiſin déja trop puiſſant, crut devoir s'appuier de l'alliance des Carthaginois, & envoia contre lui une armée nombreuſe ſous la conduite de ſon fils Maſiniſſa, âgé ſeulement alors de dix-ſept ans. Syphax, vaincu dans une bataille, où l'on dit qu'il y eut trente mille hommes de tués, ſe ſauva en Mauritanie. Mais dans la ſuite les choſes changérent bien de face.

Liv. XXIX. 29-34. Maſiniſſa aiant perdu ſon pére, éprouva toutes les viciſſitudes & toutes les rigueurs de la fortune, privé de ſon roiaume, rétabli, détrôné de nouveau, pourſuivi vivement par Syphax, prêt à chaque moment de tomber entre les mains des ennemis, ſans troupes, ſans armes, ſans aſyle aſſuré. Dans ces triſtes conjonctures, ſon courage

& l'amitié des Romains furent ses ressources. S'étant attaché au premier Scipion l'Africain, il eut part à ses victoires sur les Carthaginois & sur Syphax. Depuis ce tems sa vie ne fut plus qu'une suite de prospérités, qui ne fut interrompue par aucun accident fâcheux. Non-seulement il recouvra son Roiaume, mais il y ajouta celui de Syphax son ennemi, & devint le Prince le plus puissant de toute l'Afrique.

Comme il devoit tout aux Romains, il demeura attaché à cette honorable alliance avec un zèle & une fidélité qui ne se démentirent jamais. Il conserva jusqu'à la fin de sa vie une santé très-robuste, qui fut en partie le fruit & la récompense de l'extrême sobriété dont il usa toujours pour le boire & le manger, & du soin qu'il eut de s'endurcir sans relâche au travail & à la fatigue. Polybe fait remarquer (c'est Plutarque qui nous a conservé ce trait) que le lendemain d'une grande victoire remportée sur les Carthaginois, on l'avoit trouvé devant sa tente, faisant son repas d'un morceau de pain bis. *An seni gerenda sit Resp. p. 791.*

Scipion le jeune, qui depuis ruina Carthage & Numance, fut envoié vers Masinissa par Luculle sous qui il

ſervoit en Eſpagne, pour lui demander des éléphans. Il arriva préciſément dans le tems que ce Prince alloit donner une bataille contre les Carthaginois. Il en fut ſpectateur du haut d'une colline qui étoit près du lieu où elle ſe donna. J'ai déja obſervé ailleurs qu'il fut fort étonné de voir Maſiniſſa, âgé pour lors de plus de quatre-vingts ans, monté à cru ſur un cheval ſelon la coutume du pays, donner par-tout les ordres, & ſoutenir, comme un jeune Officier, les fatigues les plus dures. Il fit une amitié particuliére avec ce Prince, qui fut charmé de l'avoir eu pour témoin de ſa victoire, & qui lui rendit tous les honneurs dûs à un ſi digne héritier de ſon bienfaiteur.

Val. Max. V. 2. Appian. p. 63.

Peu d'années après Maſiniſſa étant tombé malade, & ſe voiant près de mourir, écrivit au Proconſul ſous qui ſervoit alors Scipion au ſiége de Carthage, pour le prier de vouloir bien lui envoier cet illuſtre ami, ajoutant qu'il mourroit content, s'il pouvoit expirer entre ſes bras, après l'avoir rendu le dépoſitaire de ſes derniéres volontés. Mais ſentant que ſa fin approchoit avant qu'il pût avoir cette conſolation, il fit venir ſes enfans, &

leur dit: » Qu'il ne connoissoit dans » toute la terre que le seul Peuple Romain, & parmi ce Peuple que la seule » famille des Scipions. Qu'il laissoit en » mourant un pouvoir suprême à Scipion Emilien de disposer de ses biens, » & de partager son Roiaume entre » ses enfans. Qu'il vouloit que tout » ce que ce jeune Romain auroit décidé fût exécuté ponctuellement, comme si lui-même l'avoit arrété par son » testament. « Après leur avoir ainsi parlé, il mourut dans * une grande vieillesse, aiant conservé jusqu'à la fin toute la vigueur de sa tête & de son corps. Cicéron raporte que même dans les derniéres années de sa vie, s'il avoit commencé à marcher à pié, il ne montoit point à cheval; que s'il étoit à cheval, il n'en descendoit point pour se mettre à pié; qu'il n'y avoit ni froids, ni pluies qui l'obligeassent à se couvrir la tête; en un mot qu'il jouissoit d'une santé robuste: ensorte qu'il remplissoit

Cic. de Sen. n. 34.

* *La plupart des Auteurs, lorsqu'ils parlent de sa mort, lui donnent au moins quatre-vingts-dix ans. Mais si la sixiéme année de la seconde guerre Punique il n'avoit que dix-sept ans, comme nous l'avons dit d'après Tite-Live, lorsqu'il mourut il ne pouvoit être que dans sa quatre-vingt-troisiéme année.*

toutes les fonctions & tous les devoirs de la Roiauté. Il laissa un nombre prodigieux d'enfans, (quelques-uns disent quarante-quatre,) dont un n'avoit que quatre ans, & trois seulement étoient nés en mariage légitime, Micipsa, Gulussa, Manastabal.

Eloge de Masinissa. *Polyb. apud. Valeſ. p. 174.*

Ce Prince peut passer pour un des plus grands Rois dont l'Histoire nous ait conservé le souvenir. Guerrier, habile politique, il sut & acquérir & conserver un Etat puissant, qu'il gouverna pendant près de soixante ans avec une grande sagesse. Respecté de sa nombreuse famille, il y maintint toujours la paix & la bonne intelligence; & sa maison fut exemte de toutes ces jalousies, de toutes ces haines sanglantes, de toutes ces horreurs, dont les cours des Rois ses contemporains ont été remplies. Génie supérieur, il s'éleva au-dessus de la barbarie de sa nation, & travailla même à policer & à civiliser ses peuples, qui jusqu'à lui avoient été presque sauvages, ne vivant que de la chasse & du lait de leurs bestiaux. Il les disciplina, & de brigands qu'ils étoient auparavant, il en fit des soldats. Il fit fleurir, ou plutôt

il introduisit dans ses Etats l'Agriculture. La Numidie étoit inculte avant lui, & passoit même pour un pays ingrat & stérile. Mais ce n'étoit pas la terre qui se refusoit aux habitans : c'étoient les habitans qui négligeoient une terre fertile, & qui la laissoient en proie aux bêtes, aimant mieux s'occuper à se piller les uns les autres. Masinissa reconnut la bonté du terroir : il le fit cultiver ; & la Numidie se trouva par ses soins aussi riche en grains & en fruits qu'aucun autre pays du monde.

Partage de sa succession.

Sa succession fut réglée & partagée par Scipion, qu'il en avoit laissé le maître & l'arbitre. Scipion voulut que le nom & l'autorité Roiale appartinssent en commun aux trois Princes légitimes, & il donna aux autres des revenus considérables. Selon Diodore ils eurent chacun mille arpens de terre avec tout ce qui étoit nécessaire pour les faire valoir. Dans le partage des fonctions de la Roiauté entre les trois Princes, il eut égard au caractére & au génie de chacun. Micipsa, qui étoit l'aîné, aimoit la paix & les lettres. Il lui donna la ville Roiale, & les finances. Gulussa, qui étoit guer-

rier, eut pour sa part tout ce qui regardoit la guerre & les troupes. Manastabal, grand justicier, fut chargé du soin de rendre la justice aux peuples. Mais bientôt Micipsa réunit en sa personne toute l'autorité par la mort de ses deux fréres. Il régna trente ans, toujours en paix, faisant ses délices de l'étude des Lettres & de la Philosophie, & se plaisant beaucoup dans la conversation des savans qu'il appelloit de Gréce à sa Cour, & qu'il attachoit à sa personne.

Dio, apud Vales. p. 386.

COMMENCEMENS DE JUGURTHA.

Caractére & grandes qualités de Jugurtha.

Micipsa eut deux fils, Adherbal & Hiempsal: & il fit élever avec eux dans son palais Jugurtha son neveu, que Manastabal avoit eu d'une concubine, & il en prit autant de soin que de ses propres enfans. Ce dernier avoit des qualités excellentes, qui lui attirérent une estime générale. Bien fait de sa personne, beau de visage, plein d'esprit & de sens, il ne donna point, comme c'est l'ordinaire des jeunes gens, dans le luxe & le plaisir. Il s'exerçoit avec ceux de son âge à la course, à lancer le javelot, à monter à cheval. La chasse étoit son unique amusement,

amusemens, mais la chasse des lions, & d'autres bêtes farouches. [a] Supérieur en tout à ses compagnons, il savoit s'en faire aimer : plus attentif à mériter les louanges, qu'à les rechercher, faisant beaucoup, & parlant peu de lui-même.

Un mérite si éclatant, & si généralement approuvé, commença à donner de l'inquiétude à Micipsa. Il [b] se voioit âgé, & ses enfans fort jeunes. Il savoit de quoi l'ambition est capable quand il s'agit d'un trône; & qu'avec beaucoup moins de talens & plus de modération que n'en avoit Jugurtha, il est aisé de se laisser entraîner à une tentation si délicate, sur-tout quand elle est aidée de circonstances tout-à-fait favorables. Il s'aperçut avec douleur qu'il avoit élevé dans sa maison un ennemi secret, & qui en seroit peutêtre le destructeur.

Micipsa, fils de Masinissa, envoie Jugurtha servir au siége de Numance. Jugurtha s'y fait une grande réputation.

Afin d'éloigner un rival si dangereux pour ses enfans, il lui donna le commandement des troupes qu'il envoioit au secours des Romains, occupés alors au siége de Numance sous

a Cùm omnes gloriâ anteiret, omnibus tamen carus esse. Plurimum facere, & minumum ipse de se loqui. *Sallust.*

b Terrebat eum natura mortalium avida imperii, & præceps ad explendam animi cupidinem : præterea opportunitas suæ liberorumque ætatis, quæ etiam mediocres viros spe prædæ transversos agit. *Sallust.*

la conduite de Scipion Emilien. Il se flatoit que Jugurtha, brave comme il étoit, pourroit bien s'engager mal-à-propos dans quelque action périlleuse, & y laisser la vie. Mais il se trompa. Ce jeune prince acquit tant de réputation par son assiduité au service, par son exacte obéissance, par l'ardeur qu'il avoit de se signaler en cherchant les occasions les plus dangereuses, qu'on ne pouvoit dire s'il étoit plus estimé des Romains, que redouté des ennemis. Il [a] joignoit, ce qui est extrêmement rare & difficile, à un courage intrépide dans l'action, une maturité extraordinaire de prudence pour le conseil; également éloigné soit d'une prévoiance timide, soit d'une hardiesse téméraire. Aussi le Général, aiant reconnu tout son mérite, le considéra toujours de plus en plus, & lui témoignant une amitié & une confiance particuliére, il le chargeoit ordinairement des commissions les plus difficiles & les plus hazardeuses. D'ailleurs Jugurtha étoit libéral & magnifique, avoit des maniéres pré-

a Ac sanè, quod difficillumum imprimis est, & prælio strenuus, erat, & bonus consilio: quorum alterum ex providentiâ timorem, alterum ex audaciâ temeritatem adferre plerumque solet. *Sallust.*

venantes, & possédoit parfaitement l'art de s'insinuer dans les esprits : de sorte qu'il gagna le cœur d'un grand nombre de Romains, qui firent avec lui une liaison étroite & familiére.

Il y en avoit alors plusieurs dans l'armée, tant de la noblesse que d'autres familles moins considérées, qui préféroient de beaucoup les richesses à l'honneur & à la probité; d'un caractére factieux & turbulent; qui s'étoient fait par leurs intrigues du crédit à Rome & chez les Alliés, mais qui avoient une réputation plus étendue qu'avantageuse. Ces dangereux esprits, pour allumer l'ambition de Jugurtha, qui n'étoit déja que trop vive, lui faisoient entendre que Micipsa venant à mourir, il pourroit seul avoir le Roiaume de Numidie : qu'il en étoit digne par sa valeur, & qu'au reste tout se vendoit à Rome.

Scipion le renvoie en son pays avec une lettre pour Micipsa pleine de louanges.

Scipion, après la prise de Numance, songeant à renvoier les troupes auxiliaires, & à retourner lui-même en Italie, donna de grandes louanges à Jugurtha, & l'honora de récompenses militaires en présence de toute l'armée. Ensuite il le mena seul dans sa tente, &, comme il n'ignoroit pas les

liaisons dangereuses qu'il avoit faites, & les pernicieux conseils de ces jeunes Romains dont j'ai parlé, il lui donna de salutaires avis pour sa conduite, bien dignes de cette sagesse & de cette vertu qui rendoient Scipion encore plus admirable que la gloire des armes. Il lui dit, » Qu'il faloit cultiver » l'amitié du Peuple Romain, plutôt » par des voies d'honneur que par de » sourdes pratiques, & en s'attachant » moins aux particuliers qu'au corps de » l'Etat même. Qu'il y avoit du dan- » ger de vouloir acheter de quelques » citoiens par des largesses ce qui ap- » partenoit au Public. Que s'il se sou- » tenoit dans la route de vertu qu'il » avoit suivie jusques-là, la gloire & » la dignité Roiale ne pouvoient lui » manquer, & viendroient en quelque » sorte le chercher : au lieu que si par » un empressement précipité, il pré- » tendoit y parvenir à force de présens, » son argent même deviendroit la cau- » se de sa ruine. «

Après lui avoir donné ces avis, auxquels il méla beaucoup de marques d'estime & d'amitié, il le renvoia en son pays avec une lettre pour Micipsa, conçué en ces termes : *Jugurtha votre*

neveu s'est extrêmement distingué par son courage & sa sagesse dans la guerre de Numance. Je sai que cette nouvelle vous fera un sensible plaisir. Son mérite me l'a rendu fort cher. Je tâcherai de faire ensorte qu'il soit aimé aussi du Sénat & du Peuple Romain. Je croirois manquer à notre amitié, si je ne vous félicitois pas d'avoir dans la personne de Jugurtha un neveu digne de vous & de son aieul Masinissa.

Micipsa, à son retour, l'adopte.

Quand le Roi vit que tout le bien qui lui étoit revenu de Jugurtha par le bruit public, étoit confirmé par la lettre du Général Romain ; touché d'un témoignage si authentique, il résolut de changer de conduite à son égard, & ne songea plus qu'à le vaincre & à le gagner à force de bienfaits. Il commença par l'adopter, & par son testament il le nomma héritier avec ses deux fils.

M. PORCIUS CATO.
Q. MARCIUS REX.

AN. R. 634.
AV. J.C. 118.

Près de mourir, il exhorte ses trois fils à vivre dans une grande union.

Micipsa se voiant près de mourir, manda les trois Princes ensemble, & les fit approcher de son lit. Là, en présence des principaux de sa Cour,

AN. R. 634. AV. J.C. 118. il parla ainsi : *Vous vous souvenez, Jugurtha, qu'aiant perdu vôtre pére dans un âge fort tendre, vous vous trouviez sans espérance & sans appui, lorsque je vous reçus dans ma maison, persuadé que par mes bienfaits je ne vous deviendrois pas moins cher que si je vous avois donné la vie, & que vous feriez beaucoup d'honneur à ma famille. Je n'ai point été trompé dans mon attente. Car, pour ne point parler ici de beaucoup d'autres de vos actions, derniérement par la conduite que vous avez tenue dans la guerre de Numance, vous m'avez comblé de gloire moi & mon Roiaume : d'amis déclarés qu'étoient déja les Romains à notre égard, vous les avez engagés par votre mérite à le devenir encore davantage : vous avez fait revivre en Espagne le nom & le souvenir de notre maison : enfin, ce qui est très-rare & très-difficile parmi les hommes, vous avez surmonté l'envie par l'éclat de votre gloire.* [a] *Maintenant que je me vois près de finir mes jours, je vous somme & vous conjure par cette main qui*

a Nunc, quoniam mihi natura finem vitæ facit, per hanc dexteram, per regni fidem moneo obtestorque, uti hos, qui tibi genere propinqui, be-

vous a adopté, & qui vous a associé à la Roiauté avec mes fils, de chérir sincérement ces deux Princes, qui sont vos proches par la naissance, & qui sont devenus vos fréres par mon bienfait, & de ne leur pas faire l'injure d'aimer mieux vous attacher des étrangers, que de vous conserver l'affection de ceux qui vous sont liés par le sang. Ce ne sont ni les armées, ni les trésors qui sont les appuis d'un Roiaume, mais les amis qui ne s'acquiérent ni par les armes, ni par l'or, mais par des services réels, & par une fidélité inviolable. Or peut-on trouver de meilleurs amis que des fréres? & quel fond peut faire sur des étrangers quiconque devient ennemi de ses proches? Je vous laisse un Roiaume, puissant si vous êtes gens de bien, mais foible si vous devenez méchans. Car les plus petits Etats croissent par l'union, & les plus

AN. R. 634.
AV. J.C. 118.

neficio meo fratres sunt, caros habeas: nec malis alienos adjungere, quàm sanguine conjunctos retinere. Non exercitus, neque thesauri, præsidia regni sunt; verùm amici, quos neque armis cogere, neque auro parare queas: officio & fide pariuntur. Quis autem amicior, quàm fratres? aut quem alienum fidum invenies, si tuis hostis fueris? Equidem ego regnum vobis trado, firmum si boni eritis; si mali imbecillum. Nam concordiâ res parvæ crescunt, discordiâ maxumæ dilabuntur. Ceterùm ante hos te, Jugurtha, qui ætate & sapientiâ prior es, ne aliter quid eveniat, providere decet. Nam, in omni certamine, qui opulentior

AN. R. 634. AV. J.C. 118. *grands se détruisent par la discorde. Au reste, Jugurtha, comme vous avez plus d'âge & plus de lumiéres que mes deux autres fils, c'est à vous principalement de faire en sorte que tout se passe dans les régles. Souvenez-vous que dans toute dispute, celui qui est le plus puissant est toujours soupçonné d'avoir fait l'injure lors même qu'il l'a reçue, par cette raison même qu'il a plus de pouvoir & d'occasion de la faire. Quant à vous, Adherbal & Hiempsal, aiez soin de ménager & de respecter un Prince d'un aussi grand mérite que Jugurtha. Imitez sa vertu, & conduisez-vous de telle maniére qu'on ne puisse pas dire, que l'adoption m'ait plus avantageusement partagé en enfans que la Nature.* Micipsa finit en leur recommandant à tous, de demeurer fidélement attachés au Peuple Romain, & de le regarder toujours comme leur bienfaiteur, leur patron, leur maître.

Jugurtha, qui sentoit bien que le Roi n'avoit point parlé selon ses sentimens, & qu'il y avoit eu dans la con-

est, etiamsi accepit injuriam, tamen, quia plus potest, facere videtur. Vos autem, Adherbal & Hiempsal, colite, observate talem hunc virum: imitamini virtutem, & enitimini, ne ego meliores liberos sumsisse videar, quàm genuisse. *Sallust.*

duite de ce Prince à ſon égard plus de crainte que de bonne volonté, lui rendit feinte pour feinte, & couvrant ſes penſées d'une diſſimulation profonde, il répondit avec des témoignages apparens d'amitié & de reconnoiſſance, comme la conjoncture du tems le demandoit. Peu de jours après, Micipſa mourut. Auſſitôt qu'on lui eut rendu les derniers devoirs avec une magnificence Roiale, ſelon la coutume du pays, les Princes s'aſſemblérent pour délibérer ſur l'état préſent des affaires. Hiempſal, le cadet des deux fréres, Prince d'un caractére fier & hautain, & qui avoit toujours témoigné un grand mépris pour Jugurtha à cauſe de la baſſeſſe de ſa naiſſance du côté maternel, dans cette occaſion prit ſéance à la droite de ſon frére, pour empécher Jugurtha d'occuper au milieu la place d'honneur. Ce ne fut point ſans grande peine qu'Adherbal l'engagea à paſſer à la gauche, en lui repréſentant qu'il faloit avoir quelque conſidération pour l'âge.

AN. R. 634. AV. J.C. 118.

Mort de Micipſa.

Après ce début, qui ne promettoit pas beaucoup de concert, on agita pluſieurs choſes touchant l'adminiſtration de l'Etat : & entre autres propoſi-

Hiempſal, cadet de ſes fils, ſe brouille avec Jugurtha qui le fait tuer.

An. R. 634. Av. J. C. 118.

tions que fit Jugurtha, il dit qu'il étoit à propos de casser toutes les Ordonnances que le feu Roi avoit faites dans les cinq derniéres années de son régne, parce qu'étant usé de vieillesse, son esprit se ressentoit de l'infirmité de son corps. Hiempsal, prenant la parole, répondit qu'il étoit tout-à-fait de cet avis, parce que son pére n'avoit adopté Jugurtha que trois années avant sa mort. Ce mot, dont Jugurtha sentit toute la force, ne tomba point par terre, & fit dans son cœur une plaie profonde. Depuis ce tems-là, livré aux mouvemens d'une violente colére & d'une cruelle inquiétude, il ne s'occupoit plus jour & nuit que des moiens de perdre Hiempsal, & il essaioit par diverses voies de le faire tomber dans le piége. Hiempsal de son côté ne le ménageoit pas, & sembloit prendre soin de nourrir sa haine. La chose ne traîna pas lontems : & dès l'année suivante Jugurtha trouva le moien de le faire égorger.

An. R. 635. Av. J. C. 117.

L. CÆCILIUS METELLUS.
Q. MUCIUS SCÆVOLA.

Adherbal l'aîné, vaincu dans un combat par Jugurtha, se réfugie à Rome.

Le bruit du meurtre d'Hiempsal se répandit bientôt dans toute l'Afrique.

Adherbal vit par-là ce qu'il avoit à craindre pour lui-même. La Numidie se divise, & prend parti entre les deux fréres. On léve de part & d'autre de nombreuses troupes. Adherbal, après avoir perdu la plupart de ses places, est vaincu dans un combat, & obligé de se réfugier à Rome. An. R. 635. Av. J.C. 117.

Jugurtha envoie des Députés à Rome, & corrompt par argent les principaux des Sénateurs.

Jugurtha, étant venu à bout de ses desseins, se voioit maître de toute la Numidie : mais il avoit à craindre de la part de Rome. Le souvenir de ce qu'on lui avoit dit de l'avarice des Nobles prêts à faire tout pour de l'argent, le rassura. Il fit partir sur le champ des députés chargés de grosses sommes, avec ordre de ne rien épargner, & de corrompre à force de présens les principaux des Sénateurs. Ils reconnurent véritablement que tout étoit vénal à Rome. Ils s'acquittérent sans délai de leur commission, & il se fit dans le moment un changement entier dans les esprits. La cause de Jugurtha si odieuse & si criante par elle-même, & qui d'abord avoit révolté tout le monde, devint tout-à-coup favorable.

Le Sénat aiant donné audience aux deux parties, Adherbal exposa

An. R. 635. Av. J.C. 117.

» le malheureux état où il se trouvoit » réduit, les injustices & les violences » de Jugurtha, le meurtre de son fré- » re, la perte de presque toutes ses » places, & la triste nécessité où il avoit » été d'abandonner son Roiaume, & » de venir chercher un asile dans une » ville qui s'étoit toujours piquée de » donner sa protection aux Princes in- » justement opprimés. Il insista prin- » cipalement sur les derniers ordres » que son pére en mourant lui avoit » donnés, de mettre uniquement sa » confiance dans le Peuple Romain, » dont l'amitié seroit pour lui & pour » son Roiaume un appui plus ferme & » plus sûr que toutes les troupes & tous » les trésors du monde. « Son discours fut long & pathétique.

Les Députés de Jugurtha répondirent en peu de mots, » Qu'Hiempsal » avoit été tué par les Numides à cause » de sa cruauté. Qu'Adherbal avoit été » l'aggresseur, & qu'après avoir été » vaincu, il venoit se plaindre de n'a- » voir pas fait tout le mal qu'il auroit » souhaité. Que leur maître prioit le » Sénat de juger de sa conduite en » Afrique par celle qu'il avoit gardée

» à Numance, & d'avoir plus d'égard à » ses actions qu'aux discours de ses en- » nemis.

An. R. 635. Av. J.C. 117.

Le Sénat envoie des Commissaires en Numidie pour faire un nouveau partage du Roiaume entre Jugurtha & Adherbal.

Ils avoient emploié en secret, comme je l'ai dit, une éloquence plus efficace que celle des paroles : & elle eut tout son effet. A l'exception d'un petit nombre de Sénateurs qui conservoient encore quelques sentimens d'honneur, & n'étoient pas vendus à l'injustice, tout le reste pencha du côté de Jugurtha. Les délibérations du Sénat se terminérent à nommer dix Commissaires, pour aller sur les lieux faire un nouveau partage du Roiaume de Micipsa entre Jugurtha & Adherbal. Le chef de la Commission fut L. Opimius, dont l'autorité alors étoit grande dans le Sénat, depuis le service signalé qu'il avoit rendu à cet Ordre, par le meurtre de C. Gracchus & de M. Fulvius, & par toutes les violences qu'il avoit ensuite exercées sur les gens du peuple. Jugurtha lui fit une réception des plus honorables ; & connoissant combien il étoit avide, il l'attaqua par son foible, lui fit de grands présens, & des promesses encore plus considérables. Enfin il réussit tellement à le gagner,

An. R. 635. Av. J.C. 117.

qu'il l'engagea à préferer les intérêts de ce Prince à sa foi, à sa réputation, à son honneur. Il en usa de même à l'égard des autres Commissaires, parmi lesquels il en trouva peu qui fissent plus de cas de leur devoir que de l'argent. Le partage se fit comme Jugurtha le souhaitoit, en gardant néanmoins quelque apparence d'équité. On lui donna les provinces voisines de la Mauritanie, peuplées des meilleurs hommes, mieux cultivées, plus fertiles. Adherbal eut celles qui étant plus ornées de bâtimens & plus abondantes en ports de mer, avoient moins d'avantages solides que d'apparence.

Jugurtha attaque Adherbal, & l'oblige de prendre les armes.

Jugurtha, qui n'avoit pas laissé d'être frapé d'abord de quelque crainte, se voiant récompensé de son crime, & aiant ainsi vérifié ce que ses amis lui avoient dit à Numance, que l'argent pouvoit tout dans Rome, en devint sans doute plus hardi pour achever ce qu'il avoit si heureusement commencé. Cependant il demeura cinq ans en repos, par quelque raison que ce puisse être. Mais enfin, las de cette contrainte, il résolut d'envahir le Roiaume d'Adherbal. La chose lui paroissoit

aisée. Il [a] étoit vif, entreprenant, & fort versé dans le métier de la guerre : Adherbal au contraire étoit un Prince doux, tranquille, pacifique, sans goût pour la guerre comme sans expérience, exposé par toutes ces raisons à l'insulte, & plus capable de craindre les autres que de s'en faire craindre. Jugurtha entre donc tout-à-coup sur les terres de son frére avec un assez gros corps de troupes, enléve beaucoup d'habitans & de troupeaux, brûle les maisons, & après avoir exercé dans le pays toutes sortes d'hostilités, il retourne dans son Roiaume avec un butin considérable. Ceci se passa sous le Consulat de Drusus & de Pison. An. R. 635. Av. J.C. 117.

M. Livius Drusus.
L. Calpurnius Piso. An. R. 640. Av. J.C. 112.

Jugurtha avoit espéré qu'Adherbal si vivement attaqué useroit de représailles, & lui donneroit par-là occasion de pousser la guerre avec vigueur, & même de la justifier à Rome s'il en étoit besoin. Mais ce Prince, quoique fort irrité d'une telle conduite, se sen-

a Ipse acer, bellicosus : at is quem petebat, quietus, imbellis, placido ingenio, opportunus injuriæ, metuens magis quàm metuendus.

AN. R. 640. AV. J.C. 112.

tant le plus foible, & comptant plus ſur l'amitié des Romains que ſur la fidélité de ſes ſujets, il ſe contenta d'envoier faire des plaintes à ſon frére par des Ambaſſadeurs, qui n'en raportérent qu'une réponſe déſobligeante. Malgré ce nouvel affront, Adherbal réſolut de ſouffrir tout plutôt que d'entreprendre une guerre, dont le premier eſſai lui avoit trop mal réuſſi. Sa timidité marquée ſi clairement, ne fit qu'allumer encore davantage l'audace de Jugurtha. Il entre en campagne, non plus avec un ſimple camp volant, mais avec une armée nombreuſe. Il ravage tous les endroits par où il paſſe, & porte par tout le fer & le feu, pour jetter la terreur parmi les ennemis, & pour encourager ſes troupes. Adherbal forcé par la néceſſité, & n'aiant plus d'autre parti à prendre que d'abandonner ſon Roiaume, ou de faire la guerre, léve des troupes, & va audevant de Jugurtha.

Il défait l'armée de ſon frére, & l'aſſiége dans Cirte.

Les deux armées ſe rencontrérent près de Cirte, non loin de la mer, mais elles n'en vinrent pas d'abord aux mains, parce que le jour étoit ſur ſon déclin. Quand la nuit fut avancée, avant que la lumiére du jour parût, les

soldats de Jugurtha, au premier signal qui leur en est donné, attaquent le camp des ennemis, & les trouvant les uns encore à demi endormis, les autres qui prenoient leurs armes : ils les mettent en fuite & en désordre. Adherbal se sauva dans Cirte avec quelque cavalerie ; & si les * Romains & Italiens, qui se trouvoient dans cette ville en grand nombre, n'eussent arrété la poursuite des vainqueurs, c'en étoit fait, Cirte étoit prise, & la guerre entre deux Princes puissans auroit été commencée & finie en un seul jour.

AN. R. 640. AV. J.C. 112.

Jugurtha, sans perdre de tems, met le siége devant la place, & fait avancer toutes les machines pour l'attaquer dans les formes. Il se hâtoit de prévenir l'effet de l'Ambassade qu'il savoit qu'Adherbal avoit envoiée à Rome avant le combat. Dès que le Sénat eut appris la nouvelle de la guerre entre les deux fréres, on députa trois jeunes Sénateurs pour aller leur déclarer au nom du Sénat & du Peuple Romain qu'ils eussent l'un & l'autre à met-

Le Sénat leur ordonne par ses Députés de mettre bas les armes.

* *Toutes les villes de commerce, sujettes ou alliées de l'Empire, étoient remplies de Romains & d'Italiens, que le négoce y attiroit, & qui y formoient des établissemens.*

AN. R. 640. AV. J.C. 112.

tre bas sur le champ les armes : que l'honneur de la République, & leur propre intérêt le demandoit ainsi.

Jugurtha, malgré ces ordres, continue & presse le siége.

Ces Députés firent diligence, d'autant plus que lorsqu'ils étoient sur le point de partir, il s'étoit répandu un bruit sourd à Rome du combat, & du siége de Cirte. Jugurtha, après les avoir ouis, leur répondit : » Qu'il » avoit une grande considération & » un grand respect pour l'autorité du » Sénat. Que dès sa plus tendre jeu- » nesse il s'étoit appliqué à mériter l'es- » time des plus gens de bien de la Ré- » publique. Que ce ne pouvoit être » que par des actions vertueuses qu'il » avoit eu le bonheur de plaire à un » aussi grand homme que Scipion. Que » c'étoit le même motif qui avoit por- » té Micipsa à l'adopter, puisqu'il ne » manquoit pas d'enfans. Qu'au reste, » plus il s'étoit conduit avec sagesse & » générosité, moins il étoit disposé à » souffrir l'injure. Qu'Adherbal avoit » tenté les voies les plus odieuses pour » le faire périr ; & que c'étoit un dan- » ger si pressant qui l'avoit obligé de » prendre les armes. Que le Peuple » Romain étoit trop sage & trop équi-

» table pour vouloir lui lier les mains » dans une telle conjoncture, & l'em- » pécher de prendre de justes précau- » tions pour mettre sa vie en sûreté, ce » qui seroit contre le droit des gens. » Enfin qu'il enverroit au premier jour » des Ambassadeurs à Rome pour in- » struire le Sénat & le Peuple du véri- » table état des choses. « Après ce discours, ils se séparérent, sans que les Ambassadeurs eussent pu obtenir la permission de voir Adherbal. An. R. 640. Av. J.C. 112.

Dès que Jugurtha crut qu'ils pouvoient être hors d'Afrique, voïant que Cirte, à cause de sa situation, se défendoit aisément contre toutes ses attaques, il fit une circonvallation, qu'il garnit de tours, avec ce qu'il faloit de monde pour les garder. Il ne cesse d'agir jour & nuit, soit à force ouverte, soit par stratagême. Tantôt il tâche de gagner la garnison par promesses, tantôt de l'intimider par menaces. Il anime les siens continuellement, & donnant ordre à tout, il est lui seul l'ame de son entreprise.

Adherbal écrit une lettre au Sénat, pour implorer son secours.

Adherbal, réduit à l'extrémité, aiant en tête un ennemi de qui il n'avoit aucun quartier à attendre, se trouvant sans espérance de secours, & la

AN. R. 640. AV. J.C. 112. disette des vivres ne lui permettant pas de traîner le siége en longueur, ne voit plus d'autre ressource que du côté des Romains. Il engage par de grandes promesses quelques Numides à traverser de nuit les quartiers des ennemis, pour gagner le bord de la mer, & aller porter à Rome une lettre de sa part. Elle fut lue en pleine assemblée du Sénat : voici ce qu'elle contenoit :

Ce n'est point ma faute, Messieurs, si je me rends importun à votre égard, en implorant si souvent votre secours : c'est l'injustice & la violence de Jugurtha qui me forcent de le faire. Il est tellement acharné à ma perte, qu'il ne compte pour rien ni vous, ni les dieux immortels : il n'y a que mon sang qui puisse satisfaire sa cruelle ambition. Il me tient assiégé depuis cinq mois au mépris de l'alliance & de l'amitié qui m'unit avec le Peuple Romain. Ni les bienfaits dont mon pére Micipsa l'a comblé, ni vos Décrets, ne me sont d'aucun secours. Je ne puis vous marquer si je suis plus pressé par les armes, ou par la famine. L'état présent de ma fortune m'empêche d'en dire davantage au sujet de Jugurtha : j'ai déja éprouvé que l'on ajoute peu de foi aux plaintes des

malheureux. Ce que je vois clairement, c'eſt qu'il n'en veut pas à ma ſeule perſonne : il porte ſes vûes & ſes projets plus haut. Il n'eſpére point pouvoir conſerver en même tems votre amitié, & mon Roiaume. Mais il n'eſt point douteux lequel de ces deux avantages lui tient le plus au cœur. Il a commencé par tuer Hiempſal mon frére. Enſuite il m'a chaſſé de mes Etats. Soiez inſenſibles, j'y conſens, aux maux qui nous ſont perſonnels. Mais ici c'eſt un Roiaume relevant de vous, dont il s'eſt emparé par les armes : c'eſt celui que vous avez établi Roi des Numides, qu'il tient maintenant aſſiégé. La ſituation où je me trouve marque le cas qu'il a fait de vos ordres, qui lui ont été ſignifiés par vos Ambaſſadeurs. Que reſte-t-il qui puiſſe le faire rentrer dans le devoir, ſinon la force de vos armes? Car, pour ce qui eſt de moi, j'aimerois bien mieux que les plaintes que je porte devant vous actuellement, & celles que je vous ai faites auparavant en plein Sénat, fuſſent ſans fondement, que de vous perſuader par mes malheurs qu'elles ne ſont que trop véritables. Mais, puiſque je ſuis né pour mettre en évidence les crimes de Jugurtha, je ne vous demande

AN. R. 640.
AV. J.C. 112.

AN. R. 640. AV. J.C. 112. *plus de m'affranchir de la misére, ou de la mort, mais seulement d'empécher que je ne tombe entre les mains d'un si cruel ennemi, & qu'il ne soumette mon corps à toutes sortes de tortures & de supplices. Disposez comme il vous plaira du Roiaume de Numidie, il est à vous : mais tirez-moi des mains de cet impie. Je vous en conjure au nom de la majesté de l'Empire, par les droits sacrés de l'amitié. Si vous conservez encore quelque souvenir de Masinissa, faites-le voir en sauvant son petit-fils.*

On envoie des Députés vers Jugurtha, qui reviennent sans avoir rien conclu.

Après qu'on eut fait la lecture de cette lettre, quelques Sénateurs dirent qu'il faloit promtement envoier une armée en Afrique, & ne point différer de secourir Adherbal : que l'on délibéreroit après de la peine que méritoit Jugurtha pour n'avoir pas obéi aux ordres qui lui avoient été signifiés. Ses amis empéchérent que cette opinion ne passât: & [a] l'intérêt particulier, comme il arrive dans la plupart des affaires, prévalut sur le bien public. On nomma cependant pour aller en Afrique des personnes d'âge & de naissance,

a Ita bonum publicum, ut in plerisque negotiis solet, privatâ gratiâ devictum.

qui avoient paſſé par les plus grandes charges. De ce nombre étoit Scaurus, alors Conſulaire, & Prince du Sénat. Salluſte, qui ne lui eſt nullement favorable, comme nous l'avons obſervé plus haut, en fait ainſi le portrait : » [a] C'étoit un homme de grande naiſ-» ſance, d'un caractére ardent, entre-» prenant, factieux, qui deſiroit avec » une égale avidité le crédit, les hon-» neurs, les richeſſes; mais qui cachoit » habilement ſes vices ſous une appa-» rence de vertu. « Comme l'affaire étoit criante, & que les Numides repréſentoient qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, les Députés partirent trois jours après avoir été nommés, arrivérent en peu de tems à Utique, & de là mandérent à Jugurtha de les y venir trouver au plutôt. Cet ordre le jetta d'abord dans un grand embarras, d'autant plus qu'il ſavoit que ces Députés étoient des perſonnages illuſtres & d'une grande autorité. D'un côté il craignoit d'irriter le Sénat, s'il refuſoit d'obéir : de l'autre, il ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſon entrepriſe.

An. R. 640.
Av. J.C. 112.

[a] Æmilius Scaurus, homo nobilis, impiger, factioſus, avidus potentiæ, honorum, divitiarum : ceterùm vitia ſua callidè occultans.

AN. R. 640. AV. J. C. 112. Après bien des réflexions, il se détermine à donner subitement un assaut général à la ville, dans l'espérance de l'emporter, & de terminer ainsi l'affaire, avant que les nouvelles défenses du Sénat lui eussent été notifiées. Mais n'aiant pas réussi, & craignant que Scaurus, qu'il redoutoit principalement, ne se tînt offensé de ses délais affectés, il prit enfin le parti de se rendre avec une suite de peu de gens à cheval au lieu qui lui avoit été marqué par les Députés. Ils lui firent de vifs reproches & de grandes menaces de la part du Sénat, de ce qu'il n'avoit pas encore levé le siége. On ne comprend pas quelles raisons il put apporter pour se justifier : l'Histoire n'en parle point. Elle nous apprend seulement qu'après bien des discours de part & d'autre, les Ambassadeurs s'en retournérent sans avoir rien conclu. Conduite extrêmement suspecte, & qui donne lieu de penser que dès lors Scaurus ne se maintint pas inaccessible aux présens de Jugurtha. Car rien n'est plus contraire au caractére de hauteur & d'austérité inflexible qu'il faisoit paroitre en toute occasion, que cette mollesse avec laquelle il souffre qu'un Prince Numide

Numide méprise des ordres du Sénat dont il est porteur. Florus assure positivement ce que nous donnons ici pour conjecture. An. R. 640. Av. J. C. 112.

Adherbal se rend & est égorgé.

Quoi qu'il en soit, ce fut-là le coup mortel porté à Adherbal. Les Romains établis dans Cirte, qui avoient eu la principale part à la défense de la place, voiant qu'ils n'avoient plus à attendre de secours de Rome, & ne craignant pas beaucoup pour eux-mêmes, parce qu'ils comptoient que la majesté du nom Romain leur serviroit de sauvegarde, engagérent Adherbal à capituler, en stipulant seulement qu'il auroit la vie sauve. Ce malheureux Prince sentoit bien que c'étoit se livrer lui-même à la mort; mais forcé par la nécessité, il se rendit, & sur le champ Jugurtha le fit périr dans les plus cruels tourmens.

La guerre est déclarée à Jugurtha.

Malgré l'horreur que cette nouvelle excita à Rome, l'argent de Jugurtha lui fit encore trouver des défenseurs dans le Sénat; & l'affaire, par les délais, par les obstacles, par les faux prétextes dont on cherchoit à la couvrir & à l'embarrasser, prenoit un train qui faisoit craindre que le coupable n'écha-

An. R. 640. Av. J.C. 112. pât encore à la juste punition de ses crimes. Mais C. Memmius, désigné Tribun, homme vif, & déclaré contre la Noblesse, avertit le Peuple qu'il y avoit une cabale puissante qui emploioit tout son crédit pour sauver Jugurtha; & il lui représenta vivement quelle honte ce seroit si l'on souffroit que tant d'attentats, connus de tout le monde, demeurassent impunis. Le Sénat craignit les suites de la juste indignation du Peuple. La guerre fut déclarée à Jugurtha.

An. R. 641. Av. J.C. 111.

P. SCIPIO NASICA.
L. CALPURNIUS BESTIA.

Le fils de Jugurtha, envoié comme Député à Rome, reçoit ordre de sortir de l'Italie.

Le Consul Calpurnius fut chargé de cette guerre. Quand Jugurtha vit que c'étoit tout de bon que Rome se préparoit à l'attaquer, il demeura étrangement surpris. Car il avoit compté que l'argent le tireroit d'affaire. Il ne perdit pas néanmoins courage, & ne se laissa point déconcerter. Il fit partir sur le champ son fils & deux de ses plus intimes amis, avec ordre de répandre l'argent à pleines mains pour gagner les principaux des Sénateurs. Comme ils approchoient de Rome,

le Consul Calpurnius demanda au Sénat s'il jugeoit à propos de les y recevoir. La réponse fut, que s'ils ne venoient pour livrer aux Romains & le Roi & le Roiaume de Numidie, ils eussent à sortir de l'Italie dans l'espace de dix jours. Cette réponse leur fut signifiée, & ils s'en retournérent sans avoir rien fait.

An. R. 641. Av. J.C. 111.

Cependant le Consul faisoit tous les préparatifs de la guerre. Mais comme il se proposoit plutôt de s'enrichir que de vaincre, il se choisit pour Lieutenans Généraux des hommes accrédités, puissans, dont l'autorité pût lui servir d'abri & de gage de l'impunité. De ce nombre fut Scaurus, qui retourna ainsi en Numidie pour achever d'y perdre sa réputation. [a] Calpurnius ne manquoit pas de mérite. Il étoit laborieux, avoit beaucoup de pénétration d'esprit & de prévoiance. Il n'ignoroit pas le métier de la guerre, & il n'y avoit ni périls, ni embuches capables de l'étonner. Mais l'amour de l'argent

Le Consul Calpurnius arrive en Numidie à la tête de l'armée. Jugurtha le gagne aussi-bien que Scaurus, & fait avec eux un Traité simulé.

a In Consule nostro multæ bonæque artes animi & corporis erant : quas omnes avaritia præpediebat. Patiens laborum, acri ingenio, satis providens, belli haud ignarus, firmissimus contra pericula & insidias.

AN. R. 641. AV. J. C. 111. gâtoit toutes ces bonnes qualités, & les rendoit inutiles. Quand il fut arrivé en Numidie, il fit d'abord la guerre avec vivacité, il emporta plusieurs places, & fit un grand nombre de prisonniers. Le premier soin de Jugurtha fut de bien connoitre le génie & le caractére du Général auquel il avoit affaire. Il lui envoia des Députés, qui le sondérent adroitement, & qui, après lui avoir représenté la difficulté de cette guerre, Jugurtha étant en état & dans la résolution de se bien défendre, lui firent entrevoir que ce Prince ne manquoit pas de reconnoissance à l'égard de ceux qui lui rendoient service. Le Consul [a] entendit bien ce langage, & il n'en falut pas davantage pour réveiller & mettre en mouvement sa passion dominante.

Scaurus entra dans cette indigne négociation, dont il devoit avoir d'autant plus d'éloignement, que dans les commencemens, après le meurtre d'Hiempsal, il s'étoit montré un des plus ardens adversaires de Jugurtha. Mais Salluste ne fait point difficulté de dire que dès-lors son zêle n'étoit qu'hy-

[a] Animus æger avaritiâ facilè conversus est.

pocrifie ; qu'il craignoit l'éclat, & non l'injuftice ; & que dans l'occafion préfente la grandeur de la fomme qui lui fut offerte, démafqua fa fauffe vertu. Florus, convenant du fait avec Sallufte, s'exprime néanmoins d'une façon moins défobligeante pour Scaurus, & qui marque même qu'il en avoit une haute idée. » Jugurtha, dit-il, triom-» pha de la vertu Romaine en la per-» fonne de Scaurus. *Quum in Scauro ipfos Romani imperii mores expugnaffet.*

Le Numide d'abord n'avoit fongé qu'à gagner du tems pour donner le loifir à fes amis d'agir en fa faveur à Rome, & d'y fortifier fon parti. Mais quand il fe fut affuré des difpofitions de Scaurus, & qu'il l'eut mis dans fes intérêts, il efpéra obtenir la paix, & pour y parvenir, il demanda une conférence. On la lui accorda, & même on lui donna un otage pour fa sûreté. Ce fut le Queſteur Sextius, qui fut conduit en une ville de Numidie, appellée Vacca. On feignit qu'il y alloit pour en amener des vivres que Jugurtha s'étoit obligé de fournir.

Ce Prince vint donc dans le camp du Conful. On affembla le Confeil de

An. R. 641. Av. J.C. 111. guerre. Il s'y présenta, & après avoir fait une courte apologie de sa conduite, il finit en protestant qu'il se remettoit entre les mains du Sénat & du Peuple Romain. Le reste de la négociation se trama secrettement avec Calpurnius & Scaurus : & le lendemain le Conseil aiant été rassemblé, le Consul, après une image de délibération, conclut que l'offre que faisoit Jugurtha de se livrer aux Romains seroit reçue. Aussitôt Jugurtha, comme pour entrer en exécution du Traité, fit délivrer au Questeur trente éléphans, quantité de bestiaux & de chevaux, & une assez petite somme d'argent. Ainsi fut conclue la paix en Numidie, sans l'autorité du Sénat & du Peuple : & le Consul s'en retourna à Rome pour la création des Magistrats. Son Collégue P. Nasica mourut pendant l'année de son Consulat, aussi estimé que Calpurnius s'étoit fait mépriser & haïr. Nasica, sorti d'une maison où la vertu sembloit héréditaire, soutint l'honneur de son nom par une intégrité parfaite, & qui se maintint toujours à l'épreuve de la corruption. Son esprit étoit cultivé par la Philosophie : mais dans l'étude qu'il fit de cette science, il eut pour premier

Diod. apud Vales.

objet le soin de se former le cœur : de sorte qu'il fut plus Philosophe par ses mœurs, que par ses connoissances. Au reste sa philosophie n'avoit rien de dur, ni d'austére : il étoit même gracieux & enjoué. C'est ce qui paroissoit & dans sa conversation familiére, & dans ses discours publics, dans lesquels, au rapport de Cicéron, il joignoit à la pureté du langage le sel de la bonne plaisanterie. Je reviens à son Collégue, qui lui ressembloit si peu pour la conduite & pour les sentimens.

An. R. 641. Av. J.C. 111.

Cic. Bruto, n. 128.

Calpurnius retourne à Rome, & est généralement blâmé.

Quand on eut appris à Rome de quelle maniére les choses s'étoient passées en Numidie, la conduite du Consul fut blâmée généralement, & ce fut là le sujet commun des entretiens dans toute la ville. Le peuple témoignoit hautement sa colére & son indignation. Les Sénateurs étoient embarrassés, craignant de se déshonorer s'ils ratifioient une paix si honteuse, & d'un autre côté ne se portant pas volontiers à casser un Traité conclu par un Consul qui étoit cher au parti des Grands. Car c'étoit ce Calpurnius qui, étant Tribun du Peuple, avoit fait rétablir P. Popillius exilé par la faction de C. Gracchus. De plus l'autorité de Scau-

Cic. ibid.

AN. R. 641. AV. J.C. 111. rus, par les avis duquel on ſavoit que le Conſul s'étoit conduit dans toute cette affaire, arrétoit les mieux intentionnés, & empéchoit qu'on ne prît une réſolution vigoureuſe.

Le Tribun Memmius anime le Peuple par ſes harangues contre Jugurtha & ſes complices.

Cependant le Tribun C. Memmius, déclaré de tout tems contre la Nobleſſe, haranguoit fortement le Peuple, & l'exhortoit à ne pas laiſſer anéantir & la gloire de la République & ſa propre liberté, lui remettant devant les yeux une infinité d'actions ſuperbes & cruelles des Nobles, pour animer ſon zéle, & lui inſpirer des ſentimens courageux dans l'importante affaire dont il s'agiſſoit. Salluſte inſére ici une harangue qu'il dit avoir choiſie entre pluſieurs autres de cet Orateur, fort célébre en ſon tems ſur-tout pour les accuſations : ce qui donne lieu de croire qu'elle eſt effectivement de Memmius. Elle devient par là précieuſe, & digne d'une particuliére attention.

Cic. Bruto, n. 136.

Bien des raiſons, Romains, m'empécheroient de me préſenter devant vous, ſi mon zéle pour le bien public ne l'emportoit ſur tout autre motif : le crédit de la faction qui régne ici, l'excès de votre indolence, le violement ouvert des Loix & de la juſtice, &, ce qui me touche le

la douleur de voir que l'innocence, An. R. 641.
être honorée comme elle le mérite, Av. J.C. 111.
e que des dangers. J'ai honte de
ter comment depuis quinze ou
ans vous avez été le jouet de l'or-
d'un petit nombre de puissans;
quelle lâcheté vous avez laissé périr
défenseurs sans venger leur mort;
'à quel point l'indifférence & l'in-
bilité s'est établie parmi vous, &
atardi votre ancien courage; enfin
nent actuellement encore, que vos
nis donnent prise sur eux, vous
ofitez pas de leur abattement pour
relever, & vous ne cessez de crain-
ceux à qui vous devriez vous ren-
ous-mêmes formidables. Quoiqu'il
le que toutes ces considérations de-
nt me rebuter, un sentiment inté-
de courage & de zêle pour le bien
ic me presse de m'opposer à cette
ante cabale. J'essaierai encore de
usage de la liberté que mon pére
laissée. Que mes efforts soient ef-
ces ou sans fruit, cela dépend de
s.

Je ne vous exhorte point, Romains,
repousser par les armes l'injustice
la violence de vos adversaires, com-
souvent vos péres l'ont fait. Il n'est

AN. R. 641. AV. J. C. 111. *pas besoin d'emploier la force, ni d'abandonner la ville. C'est d'eux-mêmes que viendra leur ruine. Après que Tibérius Gracchus, qui vouloit, selon eux, se faire Roi, eut été tué, on fit de cruelles recherches contre le Peuple. Le meurtre de Caïus Gracchus & de M. Fulvius fut suivi de l'emprisonnement & de la mort de plusieurs d'entre vous. Ce n'est point l'autorité des Loix, mais le simple caprice de vos adversaires, qui a mis fin à ces deux sanglantes exécutions. Je veux qu'entreprendre de vous rétablir dans vos droits, ç'ait été un dessein formé de se faire Roi. Je veux encore, que ne pouvant empécher ce coup sans répandre beaucoup de sang, ils l'aient fait légitimement. Mais de quel prétexte pourront-ils colorer leurs déprédations & leurs rapines? Souvenez-vous avec quelle secrette indignation vous avez vu les années précédentes vos finances dissipées, les Rois & les peuples libres payer tribut à un petit nombre de Nobles, les mêmes hommes réunir sur leurs têtes & les richesses & l'éclat des dignités. Ils ne s'en sont pas tenus là. L'impunité les a rendu encore plus hardis & plus entreprenans. En un mot, les Loix, la majesté de*

l'Empire, & le sacré & le profane, tout a été livré aux ennemis. Et les auteurs de tous ces excès n'en ont ni honte, ni repentir. Ils marchent devant vous la tête levée, avec un train pompeux & magnifique, faisant parade de leurs Sacerdoces, de leurs Consulats, & quelques-uns de leurs Triomphes : comme si tout cela marquoit un vrai mérite, & non une insatiable ambition. Des esclaves, achetés à prix d'argent, ne peuvent souffrir l'injuste domination de leurs maîtres : & vous, Romains, nés pour commander, vous souffrez tranquillement l'esclavage. Mais qui sont donc ceux qui ont ainsi envahi la République? Des scélérats, des meurtriers, en qui une énorme avidité pour l'argent le dispute à la cruauté & à la barbarie, & qui, avec tout cela, sont pleins d'orgueil & de fierté : enfin des hommes sans foi, sans probité, sans honneur, qui font trafic de tout, & des devoirs même les plus sacrés. Les uns ont tué vos Tribuns, les autres vous ont persécutés par d'injustes & impitoiables recherches, la plupart ont les mains souillées de votre sang : & ils considérent leurs crimes comme leur rempart & leur sauvegarde. Les plus coupables d'entre eux, sont

AN. R. 641.
AV. J.C. 111.

AN. R. 641. AV. J. C. 111. *ceux qui par cette raison même se croient le plus en sûreté. Au lieu que leurs crimes auroient dû les tenir dans une crainte continuelle, votre mollesse leur a donné lieu de faire passer la terreur de votre côté. Tous réunis dans les mêmes desirs, les mêmes haines, les mêmes craintes, ils se tiennent étroitement liés ensemble. Mais* [a] *ce qui est amitié entre les bons, doit être appellé conspiration entre les méchans. Si vous aviez autant de zèle pour conserver votre liberté, qu'ils en ont pour établir leur domination, la République certainement ne seroit point livrée au pillage comme elle l'est, & vos bienfaits seroient la récompense du vrai mérite, non la proie des audacieux. Vos ancêtres se sont retirés deux fois en armes sur le mont Aventin pour établir leurs droits, & assurer la dignité de leur Ordre : & vous, à leur exemple, ne ferez-vous point d'efforts pour conserver la liberté qu'ils vous ont transmise? Vous y êtes d'autant plus obligés, qu'il y a plus de honte à perdre ce qu'on posséde, qu'à ne l'avoir jamais possédé.*

Quelqu'un me demandera ce que je pense donc qu'il y ait à faire? C'est de

[a] Sed hæc inter bonos amicitia, inter malos factio est *Sall.*

punir sévérement ceux qui ont trahi la République, non en emploiant contre eux la violence : ils le mériteroient bien, mais les voies de fait ne conviennent point au Peuple Romain. Il y a des Tribunaux & des Loix. Ordonnez des informations, pour vous assurer de la vérité par des preuves certaines, & par le témoignage de Jugurtha même. S'il s'est soumis de bonne foi, il obéïra à vos ordres : s'il les méprise, vous connoitrez par-là ce que vous devez penser de cette prétendue paix, & de cette soumission, qui n'aura servi qu'à assurer à Jugurtha l'impunité de ses crimes, à enrichir considérablement un petit nombre de Nobles, &, sans parler des dommages infinis qui en seront la suite, à couvrir de honte & d'opprobre la République.

Est-ce donc que vous n'êtes point encore las de leur injuste domination? Vous avez vu pendant plusieurs années les Roiaumes, les Provinces, les Loix, les Jugemens, la Justice, la guerre, la paix, enfin toutes les choses divines & humaines, entre les mains & au pouvoir d'un petit nombre de personnes ; pendant que vous, invincibles jusqu'ici par raport aux ennemis, maîtres de toutes les nations, (car c'est l'idée qu'on

AN. R. 641. AV. J. C. 111.

a du Peuple Romain) vous vous contentiez qu'on vous laissât traîner une vie obscure & languissante ? Car pour ce qui est de la servitude, qui de vous osoit s'y refuser?

Au reste quoique je sois persuadé que c'est une honte extrême pour un homme de cœur de souffrir qu'on l'offense impunément, je consentirois volontiers que vous pardonnassiez à ces méchans parce qu'ils sont citoiens, si je ne prévoiois que votre clémence vous deviendroit funeste. L'amour du crime est trop enraciné dans leur esprit. Ils ne se contenteront pas de l'impunité pour le passé : & si vous ne leur ôtez la puissance de mal faire à l'avenir, vous vivrez dans une éternelle inquiétude, toujours entre deux extrémités cruelles ; & réduits, ou à souffrir un honteux esclavage, ou à emploier la force & les armes pour défendre votre liberté.

Car ne pensez pas que vous puissiez jamais compter sur leur bonne foi, ni qu'il puisse jamais y avoir entre eux & vous une sincére & solide union. Ils veulent dominer, & vous voulez être libres. Ils prétendent exercer toutes sortes d'injustices, & vous êtes déterminés à vous y opposer. Enfin ils traitent vos Alliés en en-

nemis, & vos ennemis en alliés. Est-il AN. R. 641.
possible, qu'avec une telle opposition de AV. J.C. 113.
sentimens, vous viviez ensemble en paix & en bonne intelligence? Je vous invite donc & je vous exhorte à ne point laisser impuni un attentat aussi odieux que celui qui vient d'être commis dans l'affaire de Numidie.

Il ne s'agit point ici de péculat ni de concussion, crimes certainement très-grands, mais devenus si ordinaires qu'on ne les compte plus pour rien. On a prostitué à un ennemi audacieux l'autorité du Sénat, & la majesté du Peuple Romain. Le bien & l'honneur de l'Etat ont été vendus à prix d'argent dans votre armée, & au milieu de Rome même. Si l'on n'établit point une commission pour informer de toute cette intrigue, si l'on ne punit point les coupables, quel parti nous restera-t-il, sinon de nous soumettre à la tyrannie? Car commettre impunément tous les crimes que l'on veut, c'est être Tyran. Ce n'est pas que, pour avoir le plaisir de la vengeance, vous deviez souhaiter que vos concitoiens se trouvent plutôt coupables qu'innocens : mais craignez que pour vouloir sauver des méchans, vous ne perdiez les gens de bien. D'ailleurs, l'ou-

AN. R. 641. AV. J. C. 111.

bli des bonnes actions n'est pas d'une si dangereuse conséquence dans un Etat, que l'oubli des mauvaises. L'honnête homme, quand il se voit négligé, devient seulement moins vif & moins actif pour le bien : mais le scélérat en devient plus hardi & plus déterminé pour le mal. Rien n'est plus important que d'arrêter les crimes par la sévérité. S'il ne se commet point d'injustices & de violences, on n'a pas besoin du secours d'autrui pour vivre en paix.

L. Cassius est député vers Jugurtha, & l'engage à venir à Rome rendre compte de sa conduite.

Memmius, en réitérant souvent au Peuple de pareilles représentations, obtint qu'on envoieroit en Numidie L. Cassius actuellement Préteur, avec ordre d'amener Jugurtha en Italie sous la garantie du Peuple Romain, afin qu'il pût être interrogé, & que sur ses réponses on s'éclaircît de la vérité des faits dont Scaurus & les autres étoient soupçonnés.

Pendant que ces choses se passoient à Rome, ceux que le Consul avoit laissés dans l'armée pour la commander en son absence, imitant la conduite & l'exemple de leur Général, commettoient toutes sortes de concussions & d'indignités. Les uns, corrompus par l'or de Jugurtha, lui li-

ent ses éléphans : d'autres lui ren- An. R. 641.
ent les transfuges, en les lui faisant Av. J.C. 111.
n acheter : plusieurs s'enrichissoient pillage des peuples avec qui l'on toit point en guerre : tant [a] l'avarice, mme une malheureuse cangraine, oit saisi & infecté les esprits !

L'Ordonnance du Peuple, qui comettoit Cassius pour amener Jugurtha Rome, avoit jetté la consternation parmi la Noblesse. Ce Commissaire arriva bientôt en Numidie, & il y trouva Jugurtha lui-même fort allarmé. Il lui persuada néanmoins sans beaucoup de peine, de mieux aimer, puisqu'il s'étoit soumis aux Romains, faire épreuve de leur clémence, que de s'attirer leurs armes. Il [b] promit toute sûreté à ce Prince en son propre & privé nom, assurance dont Jugurtha ne faisoit pas moins de cas que de la foi publique. Telle étoit, dit Salluste, l'opinion que l'on avoit de la probité de Cassius. Ajoutons : & c'est ainsi que le vice & le crime ne peuvent s'empêcher de rendre hommage à la

[a] Tanta vis avaritiæ in animos eorum, veluti tabes, invaserat!

[b] Privatam præterea fidem suam interponit, quam ille non minoris, quàm publicam, ducebat.

AN. R. 641. AV. J. C 111.

vertu. La maniére dont notre Historien parle de ce Cassius, donne lieu de penser que c'étoit le même qui avoit été chargé de revoir le procès des Vestales, dont il a été parlé ci-dessus : quoiqu'il y ait de la difficulté sur ces Prétures tant de fois réitérées.

Jugurtha, arrivé à Rome, gagne le Tribun C. Bébius.

Jugurtha arriva à Rome, non avec la magnificence d'un Roi, mais dans le triste équipage d'un accusé. Quelque intrépidité qu'il eût par lui même, & quelques protestations de service que pussent lui faire ses amis & ses protecteurs, il ne pouvoit pas s'empécher de sentir quelque inquiétude sur le succès de son affaire. Mais étant venu à bout de gagner à force d'argent le Tribun C. Bébius, qui étoit d'une impudence propre à le soutenir contre l'évidence de la vérité & de la justice, il se rassura pleinement.

Memmius interroge juridiquement Jugurtha devant le Peuple.

Memmius assemble le Peuple, qui frémissoit d'indignation contre le Roi. Les uns vouloient qu'on le menât en prison : d'autres demandoient, s'il ne découvroit ses complices, qu'on le punît selon les Loix comme ennemi de l'Etat. Le Tribun, loin de se livrer à ces mouvemens impétueux d'un peu-

ple enflammé de colére, tint une con- An. R. 641. Av. J. C. 111.
duite pleine de dignité, calmant les esprits, arrétant les emportemens, enfin protestant qu'il ne souffriroit jamais que la foi publique fût violée.

Quand on eut fait silence, & qu'on eut mandé Jugurtha, alors le Tribun raporte les crimes que ce Prince avoit commis, soit à Rome, soit en Numidie, soit contre son pére adoptif, soit contre ses fréres; & lui adressant la parole, il ajoute : Qu'encore que les Romains n'ignorent pas ses complices, ils sont bien aises de s'en assurer encore davantage par sa bouche. Que s'il déclare la vérité, il peut tout espérer de la bonne foi & de la clémence du Peuple Romain : mais que s'il la cache, il ne sauvera pas ses complices, & se perdra lui-même. Quand Memmius eut fini son discours, il ordonna à Jugurtha de répondre. Bébius d'un autre côté, (c'est ce Tribun que nous avons dit auparavant avoir été gagné par Jugurtha) lui fit défense de parler. Le Peuple, extrêmement irrité, témoignoit par des clameurs tumultueuses, par des gestes & des regards menaçans, & par toutes les autres marques

Bébius Tribun lui défend de répondre, & rompt l'Assemblée.

AN. R. 641. AV. J.C. 111. de colére, combien il souffroit impatiemment le procédé de ce Tribun. Bébius persista effrontément dans le parti qu'il avoit pris. Ainsi le Peuple, insulté par son propre Magistrat, & devenu le jouet d'une impudence dont il n'y a point d'exemple, vit rompre l'Assemblée sans conclusion. Ce fut un triomphe pour le Roi, pour Calpurnius, & pour tous les autres qui appréhendoient extrêmement les suites de cette information. On s'aperçut bientôt de l'audace que ce succès avoit inspirée à Jugurtha.

AN. R. 642. AV. J.C. 110.

M. MINUCIUS RUFUS.
SP. POSTUMIUS ALBINUS.

Jugurtha fait égorger dans Rome Massiva.

Il y avoit pour lors à Rome un Prince Numide, nommé Massiva, fils de Gulussa, & petit-fils de Masinissa, qui s'étoit déclaré ouvertement contre Jugurtha dans la querelle des Rois, & qui, pour cette raison, après la prise de Cirte, & le meurtre d'Adherbal, avoit pris la fuite, & étoit sorti d'Afrique. Le Consul Albinus, à qui le département de la Numidie étoit échû, & qui par cette raison souhaitoit que la guerre s'y rallumât, conseilla à ce

rince de demander le Roiaume de Jugurtha. Celui-ci le sut, & fit égorger Massiva au milieu de Rome. Le meurtrier fut arrêté, & mis entre les mains de la Justice. Il confesse tout au Consul Albinus, & déclare que c'étoit Bomilcar, proche parent de Jugurtha & son homme de confiance, qui l'avoit engagé à ce meurtre. Comme Bomilcar étoit venu à Rome avec Jugurtha, le droit des gens sembloit le mettre à couvert des procédures : on ne laissa pas d'intenter une accusation contre lui, & l'on crut que les droits de la justice devoient ici l'emporter sur toute autre considération. Cinquante des amis du Roi voulurent bien lui servir de cautions, s'obligeant de le représenter quand il en seroit besoin. Jugurtha, convaincu d'une action si noire, osa néanmoins tenir ferme encore quelque tems, comptant toujours tirer Bomilcar d'embarras par le moien de ses amis. Mais il sentit que l'énormité criante d'un tel meurtre étoit au-dessus de tout son crédit, & de tout son or & son argent. Il fit évader Bomilcar, & le suivit de près, le Sénat lui aiant fait signifier qu'il eût à sortir incessamment de l'Italie. Il par-

An. R. 641.
Av. J.C. 113.

Il reçoit ordre de sortir de Rome & de l'Italie.

AN. R. 641. AV. J.C. 110. tit donc : & ce fut pour lors que tournant à plusieurs reprises ses regards vers la ville, il dit, [a] *Que Rome n'attendoit pour se vendre qu'un acheteur, & qu'elle périroit bientôt s'il s'en trouvoit un.*

§ II.

Jugurtha élude les attaques du Consul Albinus. Réflexion de Salluste sur l'état actuel de Rome. Métellus est chargé de la guerre de Numidie. Il choisit Marius pour un de ses Lieutenans. Arrivé en Afrique, il s'applique d'abord à rétablir la discipline dans l'armée. Jugurtha envoie des Députés à Métellus, qui les engage à lui livrer leur Maître. Métellus conduit son armée en Numidie avec beaucoup de précaution. Jugurtha, voiant qu'on le jouoit, prend le parti de se défendre par les armes. Bataille, où Jugurtha est vaincu. Il léve une nouvelle armée. Métellus ravage tout le plat pays. Jugurtha surprend une partie de l'armée Romaine. Grande joie à Rome pour la victoire remportée sur Jugurtha. Nouvelle attention du Consul à ne se pas laisser surpren-

[a] Urbem venalem, & maturè perituram si emptorem invenerit.

dre. Jugurtha continue ses escarmouches. Métellus met le siége devant Zama. Jugurtha attaque le camp des Romains. Le Consul léve le siége de Zama. Pendant les quartiers d'hiver il travaille à gagner les confidens de Jugurtha. Le Roi, trahi par Bomilcar, consent à se livrer à la discrétion des Romains. Dépouillé de tout, il reprend les armes. Métellus est continué dans le commandement. Jugurtha se prépare à la guerre. Les habitans de Vacca massacrent la garnison Romaine. Cette ville est mise à feu & à sang par Métellus. Origine de l'inimitié entre Marius & Métellus. Commencemens de Marius. Sa naissance. Son éducation & son caractére. Il fait ses premiéres campagnes sous Scipion l'Africain, & s'en fait estimer. Il est créé Tribun des soldats : ensuite Tribun du Peuple. Il fait passer une Loi malgré le Sénat. Il empêche une largesse qu'un de ses Collégues vouloit faire au Peuple. Il essuie deux refus en un seul jour. Il est nommé Préteur à grande peine, & accusé de brigue. Il épouse Julie. Son courage contre la douleur. Il est choisi par Métellus pour son Lieu-

tenant Général. Sa conduite dans cet emploi. Métellus lui refuse la permission d'aller à Rome demander le Consulat. Marius le décrie. Conjuration de Bomilcar contre Jugurtha découverte. Il est mis à mort. Affreux trouble de Jugurtha. Métellus accorde à Marius son congé. Marius est nommé Consul. Le soin de la guerre contre Jugurtha lui est confié. Jugement de Cicéron sur les voies que prit Marius pour se faire nommer Consul. Perplexités de Jugurtha. Combat, où il est vaincu. Il se retire à Thala & en sort bientôt après. La ville est assiégée & prise par les Romains. Jugurtha arme les Gétules. Il engage Bocchus à se déclarer contre les Romains. Les deux Rois marchent vers Cirte. Métellus s'y rend aussi. Douleur de Métellus, quand il apprend que Marius est nommé pour lui succéder. Il entre en conférence par Députés avec Bocchus.

Jugurtha élude les attaques du Consul Albinus.

LA GUERRE recommença de nouveau. Le Consul Albinus, qui devoit revenir à Rome présider à l'élection des Magistrats de l'année suivante, se hâta de passer en Afrique pour

pour terminer promtement la guerre ou par la voie des armes, ou en amenant Jugurtha à capituler & à se rendre, ou de quelque autre maniére. Mais Jugurtha, de son côté, attendant tout du bénéfice du tems, ne cherchoit qu'à la traîner en longueur. Tantôt il promettoit de se rendre; puis il témoignoit de la défiance. Il fuioit quelquefois devant les Romains; une autre fois, pour ne point décourager son armée, il les pressoit vivement. Ainsi par les délais & cette lente alternative de négociation & de guerre, il jouoit le Consul, & éludoit tous ses efforts. Soit nonchalance, soit connivence, car il en fut soupçonné, Albinus réussit fort mal. An. R. 642. Av. J.C. 110.

L'approche du tems des élections l'obligeant de retourner à Rome, il laisse pour commander l'armée son frére Aulus, en qualité de Propréteur. Jugurtha en eut encore meilleur marché que du Consul. Aulus étoit sans mérite, & sa présomption lui cachoit son incapacité. Le désir aveugle de s'enrichir le porta à former au milieu de l'hiver le siége de Suthul, place très-forte; située sur la croupe d'une montagne

An. R. 642. Av. J.C. 110.

escarpée, & environnée d'un marais, dans laquelle le Roi tenoit une partie de ses trésors. La crainte simulée de ce Prince, qui tantôt lui faisoit faire des propositions d'accommodement, tantôt prenoit la fuite devant lui, augmenta encore son aveuglement. Jugurtha, accoutumé de longue main à emploier la ruse & l'artifice, joua si bien son personnage, qu'il l'engagea à quitter le siége de Suthul, pour le suivre dans une région écartée, où il lui faisoit espérer de transiger secrettement avec lui. Et, ce qui est presque incroiable, il gagna par des émissaires non-seulement une partie des troupes auxiliaires du Propréteur, mais jusqu'à des Romains même, qui promirent de le servir dans l'occasion. En effet Jugurtha étant venu attaquer le camp d'Aulus pendant la nuit, quelques compagnies de Liguriens & de Thraces passérent de son côté : & un Officier Romain, premier capitaine d'une légion, ouvrit aux ennemis l'entrée des retranchemens qu'il étoit chargé de défendre. Le camp fut pris & pillé : & tout ce que put faire Aulus, ce fut de se retirer avec une partie de ses troupes sur une hauteur voisine. Le lendemain il falut en venir à

une compoſition. Jugurtha, non content d'avoir vaincu, voulut encore inſulter : & dans une conférence qu'il eut avec le Propréteur, emploiant une feinte modération, il lui dit qu'encore qu'il le tînt enfermé, & qu'il fût en ſon pouvoir de le faire périr avec toute ſon armée ou par la faim, ou par l'épée, néanmoins, ſe reſſouvenant que les armes ſont journaliéres, & les choſes humaines ſujettes à bien des viciſſitudes, ſi Aulus vouloit faire la paix, il les renvoieroit tous la vie ſauve après les avoir fait paſſer ſous le joug, & à condition qu'ils ſortiroient de Numidie dans l'eſpace de dix jours. Quelque dures & ignominieuſes que fuſſent ces conditions, la crainte de la mort, qui paroiſſoit inévitable, les fit accepter. An. R. 642. Av. J.C. 110.

Quand cette nouvelle fut arrivée à Rome, elle y cauſa une grande conſternation. Les uns plaignoient le nom Romain deshonoré par une ſi honteuſe paix : les autres craignoient même les ſuites de l'avantage remporté par le Numide. Tous généralement, & ſur-tout les gens de guerre, blâmoient Aulus avec mépris & avec indignation, de ce qu'aiant les armes à la main, il

An. R. 641. Av. J.C. 110. avoit mieux aimé devoir son salut à sa lâcheté qu'à son courage. Le Consul Albinus, craignant qu'on ne le rendît responsable de la conduite de son frére, proposa au Sénat de délibérer sur le Traité qui venoit d'être conclu. Il fut déclaré nul, comme aiant été fait sans l'autorité du Sénat & du Peuple. Le Consul n'aiant pu emmener avec lui les levées qu'il avoit faites, parce que les Tribuns s'y opposérent, ne laissa pas de partir pour l'Afrique. Son armée, en exécution du Traité, étoit sortie de Numidie. Il la trouva dans un tel désordre & un tel dérangement, causé par la licence qui y régnoit, qu'il n'osa la mener contre Jugurtha, quoiqu'il le desirât fort, pour réparer la honte du Traité conclu par son frére.

A Rome cependant, le Tribun Mamilius Limetanus propose au Peuple d'établir une commission pour informer contre ceux qui avoient enhardi Jugurtha à mépriser les Arrêts du Sénat, qui avoient reçu de lui de l'argent dans les Ambassades, ou dans le commandement des armées, qui lui avoient rendu ses éléphans & ses transfuges, & qui enfin avoient fait des conventions

avec l'ennemi au ſujet de la guerre & de la paix. Bien des gens qui craignoient pour eux-mêmes ou pour leurs amis, s'oppoſoient ſous main & ſourdement à cette Loi : car le faire ouvertement, c'eût été s'avouer coupable. Mais le Peuple montra une fermeté extraordinaire dans cette occaſion, moins par zêle & par affection pour le bien public, que par haine contre les Nobles, qui redoutoient cette Loi : tant la diſſenſion des deux Ordres étoit alors violente ! Il fut donc ordonné qu'on nommeroit trois Commiſſaires pour préſider à l'inſtruction du procès de tous ceux qui ſe trouveroient dans les cas mentionnés par la Loi, & pour procéder à leur jugement.

An. R. 642. Av. J.C. 110.

Scaurus eut le crédit de ſe faire mettre du nombre de ces Commiſſaires, quoiqu'il lui convînt mieux de paroitre au rang des accuſés que des Juges : mais l'affaire n'en fut pas pouſſée avec moins de vigueur. Quatre Conſulaires furent condannés, Calpurnius, Albinus, Opimius, & C. Caton. Ni Sallufte, ni aucun autre Auteur ne nous apprend quelle part avoit eue ce dernier dans les manéges de

AN. R. 641. AV. J.C. 110. Jugurtha. Nous l'avons vû déja condanné pour cause de concussions. Mais il en avoit été quitte pour de légers dommages & intérêts. Ici il fut exilé, aussi bien que les trois que j'ai nommés avant lui. Il y en eut encore plusieurs autres d'un rang moins illustre, mais néanmoins personnages distingués : & en particulier C. Galba, qui fut le premier Citoien revêtu d'un Sacerdoce public, qui eût succombé dans un jugement en matiére criminelle. Ce furent ici comme des représailles que prit sur la Noblesse l'Ordre du Peuple, qui depuis la mort des Gracques n'avoit pu se relever de l'oppression. Il n'est pas étonnant que *Cicéron réclame contre ces condannations, & les traite d'iniques, puisque Salluste, toujours favorable à la cause du Peuple contre les Nobles, convient que les bruits populaires & les caprices de la multitude influérent dans les jugemens qui furent rendus en cette occasion. Ce n'est pas à dire que tous ceux qui furent condannés aient été innocens. Il nous a détaillé lui-même les mauvaises manœuvres de plusieurs. Mais en général ce fut l'es-

Cic. Bruto, 127. 128.

prit de parti qui dirigea les Juges plus que l'amour de la justice. On peut voir ce que nous avons observé à la fin de l'Histoire des Gracques touchant la condannation d'Opimius. Av. R. 641. Av. J. C. 110.

Cet événement donne lieu à une digression que fait ici Salluste sur l'origine de ces animosités furieuses entre le Sénat & le Peuple, qui déchiroient la Ville, & qui devinrent enfin des guerres sanglantes. I faut observer d'abord, comme cet Historien l'a fait ailleurs, que les dissensions civiles sont aussi anciennes dans Rome que la liberté. Mais outre que les querelles des premiers tems se terminoient toujours avec modération & avec douceur, il y avoit eu un calme fort long, où les deux Ordres se concertoient parfaitement pour travailler au bien commun. Ce tems, que l'on peut bien appeller l'âge d'or de la République Romaine, dure depuis la seconde guerre Punique jusqu'à la prise de Carthage. Alors non-seulement les factions commencérent à renaître, mais elles devinrent plus violentes que jamais. C'est cette date que Salluste envisage dans la réflexion que je vais ici mettre sous les yeux du Lecteur.

Av. R. 642.
Av. J.C. 110.

Réflexion de Salluste sur l'état actuel de Rome.

» Ce n'eſt, dit il, que depuis quel- » ques années qu'on voit à Rome des » diviſions atroces entre le Sénat & le » Peuple, & des factions portées de » part & d'autre aux derniers excès: » & ces maux n'ont point d'autre ori- » gine que la douceur de la paix, & » l'abondance de tout ce que les hom- » mes regardent comme les plus » grands des biens. Avant la deſtru- » ction de Carthage, les deux Corps » de l'Etat traitant l'un avec l'autre » ſans violence & ſans paſſion, étoient » de bonne intelligence dans le ma- » niement des affaires. L'amour de la » gloire, ni le déſir de la domina- » tion, n'armoient point les citoiens » les uns contre les autres. La crainte » des ennemis tenoit tout dans l'or- » dre. Quand Rome ne fut plus ar- » rétée par ce frein, auſſitôt la licen- » ce & l'orgueil, effets ordinaires de » la proſpérité, s'introduiſirent dans » la ville. Ainſi le repos & le loiſir, » que l'adverſité lui avoit fait deſi- » rer avec tant d'ardeur, lorſqu'elle » l'eut obtenu, lui devint plus fune- » ſte que tous les maux de la guerre. » La Nobleſſe d'une part, & le Peu- » ple de l'autre, ont fait ſervir de

» prétextes à leurs injustes prétentions, » l'une sa prééminence, l'autre sa liberté. Ainsi pendant que chacun » veut être maître, que chacun tire » tout à soi, la République, qui se » trouvoit comme au milieu entre les » deux factions, a été déchirée par ce » partage. Au reste, le parti de la No» blesse se tenant uni, avoit plus de » force : au lieu que celui du Peuple, » divisé en une infinité de têtes, & » n'aiant point de lien commun, » étoit beaucoup moins puissant. Soit » en guerre, soit en paix, tout passoit » par les mains d'un petit nombre de » Nobles. Ils disposoient des deniers » publics, des gouvernemens de pro» vinces, des charges, des récompen» ses honorables, des triomphes. Pen» dant que les Généraux partageoient » avec peu de personnes le butin pris » sur les ennemis, le Peuple demeu» roit accablé par les fatigues de la » milice, & par les misères de la pau» vreté : & il arrivoit souvent que les » péres ou les enfans des soldats, s'ils » avoient le malheur de se trouver dans » le voisinage des Grands & des No» bles, étoient chassés de leurs mai-

AN. R. 642. AV. J.C. 110.

» ſons, & dépouillés du peu de terres
» qu'ils avoient. Ainſi l'avidité croiſ-
» ſant toujours avec la puiſſance, ne
» gardoit plus de bornes, ni de meſu-
» res. Tout devenoit la proie du plus
» fort. La Nobleſſe violoit les régles
» les plus ſaintes & ſacrifioit tout à l'en-
» vie de ſe ſatisfaire, juſqu'à ce que par
» ſes excès elle s'attira des vengeurs
» qui ſortirent de ſon propre ſein.

C'eſt ainſi que Salluſte déſigne les Gracques, du projet deſquels il parle avec beaucoup d'eſtime: & après avoir raporté leur fin funeſte, il ajoute: » On
» doit convenir que le deſir de l'em-
» porter ſur leurs adverſaires les porta
» trop loin, & qu'ils ne firent point pa-
» roitre aſſez de modération. Car [a] il
» vaut mieux être vaincu en s'attachant
» aux régles, que de vaincre l'injuſtice
» par de mauvaiſes voies. La Nobleſ-
» ſe, de ſon côté, abuſant tyranni-
» quement de ſa victoire ſur les Grac-
» ques, fit périr par le fer, ou éloigna
» par l'exil un grand nombre de ci-
» toiens; &, par ces violences, elle
» ſe fit plus craindre qu'elle n'augmen-

a Sed bono vinci ſatius eſt, quàm malo more injuriam vincere.

» ta son pouvoir. C'est ce qui cause la » ruine des Etats les plus puissans, lorsqu'on veut vaincre absolument ses » adversaires à quelque prix que ce » soit, & exercer sur eux après les avoir » vaincus une pleine & entiére ven» geance. An. R. 642. Av. J. C. 110.

Il est remarquable que les Historiens, comme de concert, attribuent la ruine des mœurs & de la discipline dans Rome à sa trop grande puissance, à l'augmentation de ses richesses, & au luxe qui en est une suite inévitable. Ils fixent l'époque de ce funeste changement à la destruction de Carthage. J'ai raporté dans l'Histoire de la troisiéme guerre Punique un passage de Velleïus Paterculus tout-à-fait conforme à ce que Salluste observe ici. Je reviens à mon sujet.

Q. Cæcilius Metellus.
M. Junius Silanus.

An. R. 643. Av. J.C. 109.

Métellus est chargé de la guerre de Numidie.

On [a] commença à concevoir de bonnes espérances pour la guerre de Numidie, quand le soin en eut été confié à Métellus. Ce Consul avoit tout ce

[a] In Numidiam proficiscitur, magnâ spe civium, cùm propter artes bonas, tum maximè quòd adversùm divitias invictum animum gerebat,

An. R. 643. Av. J.C. 109.

qui peut rendre un homme estimable, mais particuliérement un désintéressement parfait & absolument incorruptible : qualité la plus essentielle alors contre un ennemi tel que Jugurtha, qui jusques-là, pour vaincre, avoit moins emploié l'épée que l'argent. Le choix que fit Métellus de deux excellens Lieutenans Généraux, Marius & Rutilius, confirma l'idée avantageuse que l'on avoit de lui, & les heureux présages que l'on se formoit de ses succès. En effet, souvent les desseins les mieux concertés échouent par le mauvais choix des Officiers, quand il se fait par brigue & par cabale. Nous donnerons bientôt quelque détail sur ce qui regarde Marius. Maintenant nous allons suivre le fil de notre Histoire.

Il choisit Marius pour un de ses Lieutenans.

Lorsque Métellus fut arrivé en Afrique, il trouva l'armée dans un état déplorable, plongée dans la paresse, mal aguerrie, craignant & le péril & le travail, plus brave en paroles qu'en effets, redoutable aux Alliés, méprisable aux ennemis, enfin sans discipline, sans régle, sans soumission. Cette disposi-

Arrivé en Afrique, il s'applique d'abord à rétablir la discipline dans l'armée.

& avaritiâ magistratuum ante id tempus in Numidia nostræ opes contusæ, hostiumque auctæ erant.

tion de l'armée donna plus d'inquiétude au nouveau Général, que le nombre des troupes ne lui inspira de confiance. Quoiqu'il sût que Rome attendoit avec impatience des nouvelles de ce qui se passoit en Afrique, il prit néanmoins la résolution de ne point commencer les opérations de la guerre, qu'il n'eût réformé son armée sur le pié de l'ancienne discipline. Il [a] s'y prit en homme supérieur, gardant un sage milieu entre une rigueur outrée & une indulgence ambitieuse. An. R. 643. Av. J.C. 109.

Les premiers ordres qu'il donna, eurent pour objet de retrancher ce qui entretenoit l'intempérance & la mollesse. Il fit défense aux soldats d'avoir avec eux dans le camp ou dans la marche ni esclaves, ni chevaux de bagage; aux goujats de suivre l'armée; & à qui que ce fût, de vendre du * pain, ni de la viande cuite, dans l'enceinte du camp. Pour tout le reste, il réduisit chaque chose, autant qu'il put, au sim-

a Sed in ea difficultate Metellum non minùs, quàm in rebus hostilibus magnum & sapientem virum fuisse comperior: tantâ temperantiâ inter ambitionem sævitiamque moderatum.

* *Chaque soldat portoit du blé pour douze ou quinze jours. Il le broyoit lui-même, & en faisoit du pain.*

An. R. 643. Av. J.C. 109.

ple néceſſaire. Il ne tenoit pas lontems ſes troupes en un même lieu. Il les menoit par des chemins de traverſe, & les faiſoit inceſſamment camper & décamper. Il les obligeoit de ſe retrancher avec autant de ſoin, que s'ils euſſent toujours été à la vûe d'une armée ennemie. On relevoit ſouvent la garde, qu'il alloit viſiter en perſonne avec les principaux Officiers, pour tenir tout le monde dans le devoir. Dans la marche, on le voioit par-tout, à la tête, au milieu, à la queue, prenant ſoin que le ſoldat ne ſortît jamais de ſon rang, qu'il marchât toujours ſous le drapeau, & qu'il portât en même tems ſur lui ſes armes & ſes vivres.[a] Par ce moien, il rétablit bientôt la diſcipline, mettant en uſage un principe admirable, qui eſt de prévenir les fautes plutôt que de les punir.

Jugurtha envoie des Députés à Métellus, qui les engage à lui livrer leur Maître.

Quand Jugurtha fut informé de quelle façon ſe conduiſoit Métellus, il entra dans une grande inquiétude. D'ailleurs on lui avoit mandé de Rome que les préſens ne pouvoient rien ſur ce Général. Au défaut de cette reſ-

a Ita prohibendo à delictis magis, quàm vindicando, exercitum brevi confirmavit.

source, qui jusques-là lui avoit si bien réussi, il lui falut tenter d'autres voies. Il envoie des Députés à Métellus, qui pour toutes conditions, demandent qu'on laisse la vie à ce Prince & à ses enfans, ajoutant qu'il abandonne tout le reste au Peuple Romain. Le Consul avoit déja connu par expérience qu'on ne pouvoit pas se fier aux Numides, naturellement légers, inconstans, & sans foi. Il crut, avec un Prince trompeur & perfide, pouvoir emploier la ruse & l'artifice. Il sonda ses Députés, en les entretenant chacun en particulier; & les trouvant assez disposés à ce qu'il souhaitoit d'eux, il leur proposa & vint à bout de leur persuader de s'engager à lui livrer Jugurtha vif ou mort. Conduite peu généreuse, & qui prouve que même les plus gens de bien du tems où nous en sommes se ressentoient du dépérissement des mœurs. Métellus, pour mieux couvrir son jeu, fait en public à ses Députés une réponse favorable, & leur donne lieu d'entretenir leur Maître dans de bonnes espérances.

An. R. 643. Av. J.C. 109.

Peu de jours après il partit de la Province Romaine, c'est-à-dire, de la par-

Métellus conduit son armée en Numidie avec beaucoup de précaution.

AN. R. 643. AV. J.C. 109. tie de l'Afrique qui étoit soumise aux Romains, & conduisit son armée en Numidie. On y trouve toutes choses dans le même état que si l'on n'eût pas été en guerre : point de maisons désertes, les troupeaux avec leurs bergers, les laboureurs au milieu des champs, & les Officiers du Prince sortant des villes & des villages pour offrir du blé & des provisions, & faire tout ce qui leur seroit commandé. Métellus, pour tout cela, ne diminue rien de son attention. Il marche en aussi bon ordre & ne se tient pas moins sur ses gardes, que s'il eût été en présence de l'ennemi. En un mot, il prend toutes les précautions possibles, sachant que ces apparences de paix peuvent couvrir des artifices & des embuches. Aussi Jugurtha étoit si habile, si rusé, qu'on ne pouvoit dire s'il faloit plus se défier de lui quand il étoit loin, ou quand il étoit proche; lorsqu'il faisoit ouvertement la guerre, ou qu'il paroissoit vouloir la paix.

Métellus continuant sa marche arriva près d'une ville appellée Vacca. C'étoit la plus marchande de toutes celles de Numidie. Il y mit garnison, soit pour profiter de l'avantage du lieu,

soit pour connoitre par cette démarche, en quelles dispositions étoit Jugurtha.

An. R. 643. Av. J. C. 109.

Cependant il venoit toujours de nouveaux Envoiés de ce Prince, qui demandoient instamment la paix, & offroient, comme auparavant, d'abandonner tout aux Romains, pourvû qu'ils lui laissassent la vie à lui & à ses enfans. Le Consul les recevoit comme il avoit reçu les premiers, c'est-à-dire en les sollicitant de trahir leur Maître: après quoi il les renvoioit à Jugurtha, sans lui promettre ni lui refuser la paix: & dans cet intervalle, il attendoit le succès de ce qu'il avoit négocié avec ces Envoiés.

Jugurtha, voiant qu'on le jouoit, prend le parti de se défendre par les armes.

L'artificieux Jugurtha reconnut qu'on profitoit contre lui de son exemple, & qu'on l'attaquoit par ses propres armes, c'est-à-dire par la ruse & la tromperie, puisqu'en effet les paroles de Métellus ne s'accordoient point avec ses actions, & qu'en même tems qu'on lui donnoit des espérances de paix, on lui faisoit une cruelle guerre. Il se détermina donc, puisqu'il ne lui restoit point d'autre ressource, à se défendre par les armes.

An. R. 643. Av. J. C. 109.

Bataille, où Jugurtha est vaincu.

Il aſſemble des troupes nombreuſes, & obſervant la marche des Romains, il ſe poſte de maniére à pouvoir les attaquer à ſon avantage. Le combat s'étant engagé, les Numides d'abord eurent la ſupériorité par la ſituation favorable du lieu où ils s'étoient mis en embuſcade : mais les Romains reprirent bientôt courage. Le Roi & le Conſul firent paroitre toute la bravoure & toute l'habileté qu'on pouvoit attendre de deux des plus grands Capitaines qui fuſſent alors. Métellus avoit pour lui la valeur des ſoldats, mais le déſavantage du lieu. Tout étoit favorable à Jugurtha, excepté la nature de ſes troupes, bien inférieures aux légions Romaines. Enfin la valeur l'emporta, & le champ de bataille reſta au Conſul. Dans le même tems, & à peu de diſtance, il y eut auſſi une autre action entre Bomilcar & Rutilius : & le ſuccès en fut le même. Ainſi la victoire fut entiére du côté des Romains.

Métellus campa quatre jours à l'endroit où la bataille s'étoit donnée. Il prit ſoin des bleſſés, honora de dons militaires ceux qui s'étoient diſtingués

dans le combat, combla de louanges toute l'armée, & l'exhorta à finir la campagne avec le même courage, ajoutant qu'elle en avoit assez fait pour la victoire; qu'il ne s'agissoit plus que de recueillir le butin, qui en étoit la juste récompense.

AN. R. 643. Av. J.C. 109.

Jugurtha léve une nouvelle armée.

Cependant il envoia des espions pour savoir où étoit Jugurtha, quel dessein il pouvoit avoir, ce qui lui restoit de troupes, & quelle étoit sa contenance après sa déroute. On apprit qu'il s'étoit retiré dans des lieux couverts de bois, & d'un accès difficile; & que là il levoit une armée plus nombreuse que la premiére, mais peu aguerrie, & composée pour la plus grande partie de laboureurs & de bergers. Il n'est pas étonnant qu'il fût réduit à faire de nouvelles levées. Chez les Numides il n'y avoit que ceux qui formoient la garde du Roi qui le suivissent dans une défaite. Tous les autres se dispersoient où il leur plaisoit, sans qu'on leur en fît un crime : telle étoit la coutume de la Nation.

Métellus ravage tout le plat pays.

Lorsque Métellus vit qu'il alloit être obligé de recommencer une guerre, où il faloit combattre des enne-

AN. R. 643. AV. J. C. 109.

mis qui prenoient toujours leurs avantages par la connoissance qu'ils avoient du pays, & qui, lors même qu'ils étoient vaincus, perdoient moins que les vainqueurs : il conçut qu'il lui faloit changer de plan, & ne plus donner de bataille. Mais il entra dans les provinces les plus riches de Numidie : il y ravagea tout le plat pays, y prit & brûla beaucoup de villes & de châteaux peu fortifiés ou sans garnison, fit main basse sur tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, du reste abandonnant tout au pillage du soldat. La terreur qu'il répandit par ces hostilités, fit qu'on vint de toutes parts lui donner des otages. On lui apportoit du blé & toutes sortes de munitions en abondance selon qu'il l'ordonnoit, & l'on recevoit par-tout garnison Romaine.

Jugurtha surprend une partie de l'armée Romaine.

Jugurtha, plus effraié de cette nouvelle maniére de faire la guerre, que de la défaite qui avoit précédé, ne perdit pas néanmoins courage, & eut recours à ses ruses ordinaires. Il laisse dans son camp la plus grande partie de son armée, & avec l'élite de sa cavalerie il se met à la suite de Métellus.

Pour le mieux surprendre, il avoit marché de nuit, & pris des chemins détournés, tellement que pendant que les Romains le croioient fort éloigné, & s'étoient répandus en grand nombre dans la campagne, il vint tout-à-coup fondre sur eux, & les attaqua vivement. La plupart étoient sans armes. Il en tue beaucoup, en fait d'autres prisonniers. Puis, aussi circonspect que courageux, avant qu'on eût le loisir de sortir du camp pour venir au secours de ceux qu'il avoit surpris, il se retire sur les collines prochaines avec ses Numides, selon les mesures qu'il avoit prises, & les ordres qu'il avoit donnés avant le combat.

An. R. 643.
Av. J.C. 109.

Pendant que tout cela se passoit, la nouvelle des premiers succès du Consul arriva à Rome. On y apprit avec une grande joie que Métellus avoit rétabli dans son armée l'ancienne discipline, qu'en un lieu désavantageux il avoit remporté la victoire, qu'il étoit en possession du pays ennemi, & que Jugurtha, si fier auparavant de la défaite d'Aulus, se voioit maintenant contraint de chercher son salut dans les déserts & dans la fuite,

Grande joie à Rome pour la victoire remportée sur Jugurtha.

An. R. 643. Av. J.C. 109.

Il fut ordonné par le Sénat, qu'on rendroit aux dieux de ſolennelles actions de graces, & toute la ville louoit à l'envi le mérite de Métellus.

Nouvelle attention du Conſul à ne ſe pas laiſſer ſurprendre.

Le Conſul en étoit d'autant plus appliqué à ſon devoir. Il ſavoit que la gloire traîne après ſoi l'envie. Plus il acquéroit de réputation, plus il travailloit à la ſoutenir. Il ſe hâtoit d'achever cette guerre : mais il ne prenoit pourtant pas de fauſſes meſures par impatience, & ne donnoit point de priſe à l'ennemi. Depuis la derniére embuſcade que Jugurtha lui avoit dreſſée, il ne permettoit point à ſes ſoldats de s'écarter. Quand il faloit faire proviſion de vivres ou de fourages, ceux que l'on y envoioit étoient toujours ſoutenus par un bon corps d'infanterie avec toute la cavalerie. Il avoit partagé ſes troupes : il en commandoit une partie, & avoit donné la conduite de l'autre à Marius. Ainſi il y avoit toujours deux Corps d'armée, peu éloignés l'un de l'autre. Ils ſe joignoient enſemble, quand il faloit combattre : mais hors de là ils tenoient des routes différentes, afin de porter la terreur & le ravage dans une plus grande étendue de pays. Du

reste, on brûloit tout dans la campagne, & l'on ne s'amusoit guéres à y faire du butin. An. R. 643. Av. J.C. 109.

Jugurtha continue ses escarmouches.

Jugurtha suivoit les Romains par les collines, & cherchoit le lieu & l'heure de les combattre à son avantage. Il faisoit le dégât par-tout où il prévoioit que l'ennemi devoit passer. Il brûloit les fourages & corrompoit l'eau des fontaines, qui sont très-rares dans ces régions. Il tenoit en inquiétude tantôt Métellus, tantôt Marius. Il donnoit de tems en tems sur l'arriére-garde, & un moment après il regagnoit ses collines. Il faisoit mine de vouloir attaquer tantôt un corps, tantôt un autre. Ainsi, sans hasarder de combat en forme, il ne laissoit néanmoins aucun repos aux ennemis, les harcelant sans cesse & rompant tous leurs projets.

Métellus met le siége devant Zama.

Le Consul se trouvant fatigué par les ruses du Numide, fut contraint d'en revenir à desirer une bataille. Mais Jugurtha l'évitoit avec soin. Pour l'y forcer, Métellus prend le parti d'attaquer Zama, place très-forte, située dans la partie occidentale de la Numidie, espérant que Jugurtha voudroit, à quelque prix que ce fût,

An. R. 643. Av. J. C. 109. empécher la priſe d'une ville auſſi importante, ce qui pourroit engager une action. Ce Prince aiant découvert le deſſein du Conſul par les transfuges, fit une marche ſi diligente, qu'il le prévint. Il alla exhorter les habitans de Zama à ſe bien défendre, & pour renforcer leur garniſon, il leur laiſſa tout ce qu'il avoit de déſerteurs Romains dans ſon armée, comptant pleinement ſur leur fidélité, parce qu'ils n'avoient aucun quartier à attendre de Métellus. Il promit d'ailleurs au peuple de cette grande ville, que dans le tems qu'il faudroit, il ne manqueroit pas de venir à leur ſecours avec de puiſſantes forces.

Après avoir ainſi donné ſes ordres, il ſe retira dans des lieux écartés, épiant la marche des ennemis. Il fut averti que Marius s'étoit détaché du gros de l'armée avec quelques Cohortes, pour aller chercher des blés, & les amener au camp. Il vient fondre bruſquement ſur lui. Mais la valeur des troupes Romaines & la bonne conduite de leur Commandant prévinrent le déſordre : & Jugurtha manqua ſon coup.

Marius

Marius arrive devant Zama. C'étoit une ville située dans la plaine, moins fortifiée par la nature que par l'art, mais bien munie de toutes les choses nécessaires pour soutenir un siége. Métellus la fait investir, & aiant distribué les postes à chacun des Lieutenans Généraux, il donne l'assaut à la place. L'armée Romaine, selon la coutume, commença par pousser de grands cris, tout d'un coup & de toutes parts. Les Numides n'en sont pas épouvantés. Ils paroissent en bonne posture. L'attaque commence. Les Romains lancent un grand nombre de traits & de pierres. Tantôt ils tâchent de sapper le mur, tantôt de l'escalader. Ils souhaitoient de joindre l'ennemi, & d'en venir aux mains. Les assiégés, de leur côté, jettent sur eux des grais, des poutres, des javelots, de la poix fondue mêlée avec du soufre. Ceux des Romains que la crainte tenoit plus éloignés, ne sont pas à l'abri des coups. Les traits, ou lancés à la main, ou poussés par les machines de guerre, les vont chercher au loin. [a] Ainsi les lâches partagent le

AN. R. 643. AV. J. C. 109.

[a] Parique periculo, sed famâ impari, boni atque ignavi erant.

An. R. 643. Av. J.C. 109. danger avec les plus courageux, mais ſans partager leur gloire.

Jugurtha attaque le camp des Romains.

Pendant que l'on combattoit ainſi autour des murs de la ville, Jugurtha bien accompagné vient attaquer ſubitement le camp des Romains où l'on ne s'attendoit à rien moins, & aiant pouſſé la garde, il en força les portes. Le déſordre ſe met dans les troupes. Pluſieurs ſont tués ou bleſſés. Le plus grand nombre prend la fuite. Métellus, qui preſſoit l'aſſaut avec ardeur, entendant derriére lui le bruit d'un combat, tourna bride auſſitôt, & aperçut des troupes qui fuioient de ſon côté. Il envoie ſur l'heure même toute la cavalerie au camp, & y fait marcher Marius avec une partie de l'infanterie Latine. Jugurtha, à leur approche, ſe retira.

Le lendemain Métellus, avant que de livrer un nouvel aſſaut à la place, poſta toute ſa cavalerie autour des lignes : puis il s'avança vers Zama. Jugurtha revint à la charge. Mais comme on s'étoit préparé à le bien recevoir, ſon attaque n'interrompit point l'aſſaut que les Romains donnoient à la ville : & l'on ſe battit en même tems des deux côtés avec vi-

gueur. Les assiégés du haut des murs voioient tout ce qui se passoit autour des lignes, & examinoient avec inquiétude les avantages & les désavantages de Jugurtha. Marius, qui le remarqua du côté où il commandoit, voulant tourner entiérement leur attention vers l'objet sur lequel elle se portoit déja en partie, rallentit pendant quelque tems les efforts de ses soldats, comme désespérant de réussir. Puis tout d'un coup il fait planter les échelles, & attaquer le mur avec plus de vivacité que jamais. Les Romains avoient presque gagné le parapet, lorsque les habitans font pleuvoir sur eux un orage de pierres, de feux, & de dards. Ce n'est pas tout encore. Quelques échelles s'étant rompues, ceux qui étoient dessus furent écrasés dans leur chute, & les autres se sauvérent comme ils purent, la plupart blessés. La nuit termina cet assaut, & obligea aussi Jugurtha de se retirer.

AN. R. 643. AV. J. C. 109.

Le Consul léve le siége de Zama.

Métellus considérant que l'été tiroit vers sa fin, que la ville paroissoit en état de se défendre encore lontems, que Jugurtha ne combattoit que par escarmouches & par embuscades, résolut de lever le siége. Il

An. R. 643. Av. J.C. 109.

mit des garnisons dans les villes qui avoient quitté le parti du Roi : après quoi il prit ses quartiers d'hiver dans la Province Romaine à portée de la Numidie.

Pendant les quartiers d'hiver il travaille à gagner les confidens de Jugurtha.

Il ne donna pas ce tems-là à l'oisiveté & aux délices, comme faisoient souvent les autres Généraux : & ne perdant point de vûe Jugurtha, il dressa de nouvelles batteries pour parvenir à finir la guerre. Il seroit vraiment louable, s'il n'eût emploié que des voies d'honneur. Mais nous avons vû qu'il n'étoit pas scrupuleux sur cet article. Tout moien lui étoit bon pour réussir. Il se proposa donc de surprendre un ennemi qu'il ne pouvoit réduire par la force, & pour cela de gagner ceux en qui il avoit plus de confiance, & de les engager à le trahir. Bomilcar, qui étoit le confident intime du Roi, parut à Métellus plus capable qu'aucun autre de le servir dans son dessein. Il lui fit faire des propositions : il eut même avec lui une entrevûe secrette : & comme ce Numide étoit actuellement dans les liens de la justice à Rome, aiant été poursuivi criminellement, selon qu'il a été raporté plus haut, pour

le meurtre de Massiva, & s'étant dérobé par la fuite, le Consul lui promit que s'il livroit Jugurtha vif ou mort, le Sénat non-seulement lui accorderoit l'abolition de son crime, mais lui assureroit la possession de tous ses biens. Bomilcar se laissa aisément persuader, soit parce que c'étoit un esprit naturellement porté à la perfidie, soit qu'il craignît que la paix venant à se faire, son supplice ne fût une des conditions.

An. R. 643. Av. J. C. 109.

Il ne laissa donc pas échaper la premiére occasion qui s'offrit. Un jour qu'il aperçut Jugurtha inquiet sur l'état présent de ses affaires, il l'aborde, » & le conjure, les larmes aux » yeux, d'avoir pitié de lui-même, » de ses enfans, de la nation des Numides qui l'avoit si bien servi. Il lui » représente que l'issue de tous leurs » combats leur a été funeste, que la » campagne est désolée, qu'il y a eu » grand nombre d'hommes ou tués » ou faits prisonniers, que tout le » Roiaume est appauvri ou ruiné. » Qu'il a assez mis à l'épreuve la valeur des siens, & assez tenté la » fortune. Qu'enfin il est à craindre, » que, pendant qu'il délibére, les

Le Roi, trahi par Bomilcar, consent à se livrer à la discrétion des Romains.

An. R. 643. » Numides ne prennent leur parti, &
Av. J C. 109. „ ne fassent leur accommodement.

Jugurtha n'hésite plus. Il envoie des Députés, qui déclarent que le Roi étoit disposé à tout, & qu'il se remettoit sans condition & lui & son Roiaume sous la foi de Métellus. Aussitôt le Consul assembla tous ceux de l'ordre des Sénateurs qui se trouvoient alors auprès de lui : & dans le conseil qu'il tint avec eux selon la coutume, & avec quelques autres personnes qu'il jugeoit propres pour cette délibération, il fut ordonné que Jugurtha donneroit deux cens mille livres d'argent pesant, qui font dix millions de notre monnoie, qu'il livreroit tous ses éléphans, & une certaine quantité d'armes & de chevaux. Quand cela fut exécuté, Métellus lui ordonna encore de lui envoier tous les transfuges, chargés de chaînes. La plupart furent effectivement livrés : les autres, dès qu'ils avoient appris que Jugurtha songeoit à se rendre, s'étoient sauvés en Mauritanie auprès du Roi Bocchus. Ils avoient sagement fait. Car Métellus enchérit encore sur la rigueur que les Romains avoient coutume d'exer-

cer contre les déserteurs. Il y en eut plusieurs, au raport d'Appien, qu'il fit enterrer jusqu'au milieu du corps, & en cet état servir de but aux fléches & aux traits, & enfin entourer de feux pendant qu'ils respiroient encore. AN. R. 643. Av. J. C. 109. *Appian. ap. Valef.*

Lorsque Jugurtha eut été ainsi dépouillé d'argent, d'hommes & d'armes, le Consul lui fit dire de venir recevoir en personne les ordres qu'on auroit à lui donner. Dans ce moment, toute l'horreur de ses crimes passés se présentant à son esprit, il commença à craindre que les Romains ne voulussent lui faire souffrir les supplices qu'il méritoit. Occupé de ces tristes pensées, il tomba dans de terribles agitations & dans un trouble affreux. Nulle issue pour sortir de la détresse où il se voioit réduit. Reprendre les armes après tous les échecs qu'il avoit essuiés, & dans le dénuement général où il se trouvoit, lui paroissoit de tous les partis le moins soutenable. La seule pensée de l'état où il alloit être réduit, en tombant du Trône dans la servitude, le faisoit frémir. Après avoir passé quelques jours dans ces cruelles incertitudes, enfin il se détermina à recommencer la guerre. Dépouillé de tout il reprend les armes.

An R. 644.
Av. J.C. 108.

SER. SULPICIUS GALBA.

Q. HORTENSIUS désigné Consul ne prit point possession de sa charge. On lui substitua

M. AURELIUS SCAURUS.

Métellus est continué dans le commandement.

Métellus fut continué dans le commandement de l'armée de Numidie avec le titre de Proconsul.

Jugurtha se prépare à la guerre.

Jugurtha se préparoit à la guerre avec un grand soin, sans perdre un moment de tems. Il assembloit ses troupes, tâchoit ou par la crainte ou par l'espérance, de ramener dans son parti les villes qui l'avoient quitté, mettoit en état de défense celles qui lui restoient encore, faisoit raccommoder les vieilles armes, en achetoit de nouvelles, sollicitoit par argent les esclaves des Romains & les soldats eux-mêmes, & mettoit tout en œuvre pour se bien défendre.

Les habitans de Vacca massacrent la garnison Romaine.

Nous avons vû que Métellus, au commencement de la campagne précédente, mit garnison dans Vacca. Les principaux habitans, pressés par les priéres du roi, & d'ailleurs aiant toujours été bien disposés à son égard, forment une conspiration contre les Romains. Elle éclata un jour de fête so-

lennelle, où toute la ville étoit en réjouissance, & où les bourgeois avoient invité à des repas tous les Officiers de la garnison. Le massacre fut général. Et les Officiers & tout ce qu'il y avoit de soldats Romains dans la ville furent égorgés. Turpilius seul, Gouverneur de la place, trouva moien de se sauver. AN. R. 641. Av. J. C. 108.

Cette ville est mise à feu & à sang par Métellus.

La nouvelle de ce massacre affligea extrêmement Métellus. Il partit au soleil couchant avec la Légion qui étoit avec lui dans les quartiers d'hiver, & ce qu'il avoit de Cavalerie Numide. Le desir de venger une si cruelle perfidie, & l'espérance du butin, leur font supporter généreusement la fatigue d'une marche forcée. Ils arrivent un peu après la troisiéme heure du jour devant la ville, qui ne s'attendoit à rien moins. La peine suivit de près le crime. On mit tout à feu & à sang. La ville, qui étoit très-riche, fut abandonnée au pillage. Turpilius alors fut cité devant le Conseil de guerre, comme suspect de trahison, & d'intelligence avec les habitans de Vacca, qui l'avoient épargné. Le cas où il se trouvoit, n'étoit pas favorable : & il se défendit mal. Ainsi, quoiqu'il fût hôte & ami de Métellus, qui fit tout ce qu'il

An. R. 644. Av. J. C. 108.

put pour le ſauver, il fut condanné à être battu de verges & à perdre la tête.

Ce fut en cette occaſion qu'éclata la méſintelligence entre Marius & Métellus, Marius s'acharna à la condannation de Turpilius, préciſément parce que le Général le protégeoit. Et quelque tems après, l'innocence de ce malheureux Officier aiant été reconnue, pendant que tous les autres témoignoient prendre part à la douleur du Proconſul, Marius ſe fit un plaiſir malin de lui inſulter, & de ſe vanter d'avoir attiré ſur la tête de Métellus la colére des dieux vengeurs des droits de l'hoſpitalité violée.

Origine de l'inimitié entre Marius & Métellus.

Plut. in Mario.

* L'origine de cette animoſité venoit de plus loin. Marius, qui ſe ſentoit un mérite ſupérieur, auquel il joignoit une ambition effrénée, lorſqu'il eut été choiſi par Métellus pour un de ſes Lieutenans Généraux, ne ſe regarda pas comme redevable au Conſul d'un emploi important, mais comme placé par la fortune ſur un grand théatre, où ſes talens pourroient briller, & le porter à tout ce qu'il y avoit de plus haut. Il ſuivit ce plan dans ſa conduite: & au lieu que les autres Officiers tra-

* *Cet expoſé des commencemens de Marius eſt de l'Editeur.*

vailloient pour la gloire du Général, il travailloit pour la sienne propre, cherchant à s'attirer l'estime, & à tourner les regards de l'armée sur lui, afin de s'élever ainsi au Consulat, qui étoit le comble de ses vœux. Je croi que je ferai plaisir au Lecteur de tracer ici d'après Plutarque un abrégé des premiéres années, & des commencemens de l'élévation d'un homme qui va faire un grand & illustre personnage dans notre histoire, & qui est également célébre par ses vertus & par ses vices, par ses prospérités & par ses disgraces.

AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Commencemens de Marius.

Marius étoit, comme tout le monde sait, un soldat de fortune, né de parens * très-pauvres & très-obscurs. Le lieu de sa naissance fut Arpinum, ou quelque village dépendant de cette ville. Il passe dans l'Histoire pour Arpinate: & Cicéron, qui étoit de ce même lieu, se fait en plus d'un endroit grand honneur d'un tel compatriote, & vante la gloire de sa ville natale, qui a donné deux libérateurs à l'Empire, Marius & lui.

Sa naissance.

Cic. de leg. II. 6.

* *Velleïus est le seul, que je sache, qui fasse descendre Marius de Chevaliers Romains,* (*l.* II. *c.* 11.) *Encore ne se soutient-il pas, & lui donne-t il ailleurs* (*l.* II. *c.* 128.) *une origine obscure & inconnue.*

An. R. 644.
Av. J. C. 108.

Son éducation & son caractére.

L'éducation de Marius répondit à la fortune de ses parens. Ils travailloient de leurs mains : & [a] lui-même aussi pendant les premiéres années de sa jeunesse gagna sa vie en travaillant à la terre comme homme de journée. Il est aisé de juger par là qu'il ne fut pas instruit dans les lettres Grecques : & lorsque dans la suite établi à Rome il fut à la source des belles connoissances, il affecta de mépriser ce qu'il ignoroit. Possédé de l'ambition de dominer, il trouvoit même ridicule d'étudier les sciences & les arts d'un peuple qui étoit actuellement soumis à une domination étrangére. Il auroit pourtant eu grand besoin, dit Plutarque, de sacrifier aux Graces & aux Muses Grecques : & s'il eût appris par l'étude de la Philosophie & des beaux Arts à adoucir la violence de son caractére, & à modérer ses passions, il n'auroit pas déshonoré les plus grands exploits militaires, & les plus importans services rendus à la patrie, par des cruautés & des barbaries qui font de son nom un objet d'horreur. Mais dans

a Arpinas alius Volscorum in monte solebat
Poscere mercedes alieno lassus aratro. *Juv. Sat.* 8.

les tems même les plus brillans & les plus glorieux de sa vie, on remarque toujours en lui quelque chose d'agreste & de féroce. Il eut & tout le bon & tout le mauvais d'une éducation rustique. Ses mœurs furent toujours grossiéres : mais il fut [a] sobre, austére, endurci au travail & à la fatigue, méprisant les richesses & les plaisirs, uniquement avide de gloire. Pour ce qui est de la probité que Salluste lui attribue, il ne peut avoir mérité cet éloge que par le réglement de ses mœurs. Car il ne connut jamais les loix de la droiture, de la franchise, de la reconnoissance, dès que sa fortune, ou l'exécution de ses projets s'y trouva intéressée. C'est un homme qui n'eut qu'une passion, l'envie de s'aggrandir, mais qui ne se fit jamais un scrupule d'y tout sacrifier.

AN. R. 644. AV. J. C. 108.

Ce fut cette ambition qui le tira de la charrue pour lui faire prendre la profession des armes, par laquelle il espéra pouvoir s'élever. Il eut le bonheur d'être formé par un grand maître. Il fit ses premiéres campagnes au siége de Numance sous Sci-

Il fait ses premières campagnes sous Scipion l'Africain, & s'en fait estimer.

a Industria, probitas... animus lubidinis & divitiarum victor, tantummodo gloriæ avidus. *Sallust.*

AN. R. 644. AV. J.C. 108. pion l'Africain. Ce grand homme, qui s'appliquoit avec un extrême soin à connoitre ses soldats, & qui avoit la vûe perçante & le jugement sûr, démêla le jeune Marius parmi les autres. Il remarqua qu'il se prêtoit plus volontiers qu'aucun à toutes les réformes qu'il faisoit dans son camp, & au rétablissement de la discipline. Il reconnut sa bravoure dans une occasion où Marius tua un ennemi sous ses yeux. En conséquence, il se l'attacha par des louanges, par des récompenses d'honneur : & l'on raporte même qu'un jour que Scipion avoit soupé avec plusieurs Officiers, comme on vint à parler des Généraux, & que quelqu'un de la compagnie, soit pour lui faire sa cour, soit tout de bon & sincérement, lui eût demandé qui seroit celui qui pourroit le remplacer, Scipion, frapant doucement sur l'épaule de Marius, dit : *Ce sera peut-être celui-ci.* Si ce fait est vrai, il prouve assurément, comme l'observe Plutarque, une grande supériorité de génie & dans celui qui tout jeune paroissoit déja si grand, & dans celui qui sur des premiers commencemens jugeoit si bien de l'avenir.

L'Historien ajoute que ce mot de Scipion fut receuilli par Marius, comme un oracle, qui lui éleva le courage, & l'enhardit à entrer dans la route des honneurs. AN. R. 644. AV. J. C. 108.

Il fut d'abord Tribun des soldats: & Sallufte [a] remarque que lorsqu'il fut nommé par le Peuple à cet emploi, ses actions seules sollicitérent pour lui. Car il avoit paru bien plus dans les camps & dans les armées, que dans la place publique : & la plupart de ceux qui lui donnoient leurs voix, ne le connoissoient pas de visage. Il est créé Tribun des soldats.

Il devint ensuite Tribun du Peuple, l'an de Rome 633, non sans avoir précédemment essuié un refus, au raport de Valére Maxime, qui dit même qu'il avoit déja eu le même affront dans sa petite ville d'Arpinum où il n'avoit pu s'élever à aucune charge municipale. Mais rien n'étoit capable de le rebuter: & le sentiment intérieur de son mérite, joint à son ambition, le soutenoit contre tous les événemens les plus capables d'abattre un courage ordinaire. Il fut Ensuite Tribun du peuple. *Val. Max.* VI. 9.

[a] Stipendiis faciendis, non Græcâ facundiâ, neque urbanis munditiis sese exercuit . . . Ergo ubi primùm tribunatum militarem à populo petit, plerisque faciem ejus ignorantibus, facilè (*ou plutôt* factis) notus per omnes tribus declaratur.

AN. R. 644. AV. J. C. 108.

aidé pour parvenir au Tribunat du crédit d'un Métellus, à la maison duquel lui & ses péres étoient attachés depuis lontems.

Sallufte [a] dit que dans toutes les charges inférieures par lesquelles Marius passa, il se conduisit de maniére à se montrer digne des plus relevées. C'est ce qui se vérifie particuliérement dans son Tribunat, où il fit paroitre une dignité, une fermeté, une hauteur au dessus de son état présent & de sa fortune. A peine ses grands exploits dans la suite, & ses prospérités éclatantes purent-elles lui inspirer une plus noble fierté.

Il fait passer une loi malgré le Sénat.

Il proposoit une loi, qui établissoit une nouvelle précaution pour prévenir la brigue dans les assemblées du peuple, & dans la maniére de donner les suffrages. Cette loi déplaisoit aux Sénateurs, dont elle sembloit diminuer le crédit, & le Consul Cotta fit ordonner par le Sénat, que Marius seroit mandé pour rendre raison de sa conduite. Il vint, & parut devant cette auguste assemblée, non en subalterne qui se justifie devant ses su-

a Semper in potestatibus eo modo agitabat, ut ampliore quàm gerebat dignus haberetur.

périeurs, mais en maître qui donne la loi, & déclara au Consul, que si l'on ne retiroit le Décret qui venoit d'être rendu, il le feroit mettre en prison. On ne fut pas fort effraié de cette menace, & Métellus commençant à opiner prit parti pour le Consul. Alors Marius aiant fait entrer son Huissier, lui ordonna de saisir Métellus & de le mener lui-même en prison. Métellus implora le secours des autres Tribuns, mais inutilement. Le Sénat fut obligé de plier, & la loi passa. Cette action de vigueur fit grand honneur au Tribun, & le Peuple le regarda comme un défenseur qui alloit en toute occasion prendre son parti contre le Sénat. On se trompoit: & bientôt on en eut la preuve.

AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Un de ses Collégues mit en avant une Loi qui ordonnoit des distributions de blé aux citoiens. Marius s'éleva contre cette largesse, & tenant ferme jusqu'au bout empécha que la Loi ne fût reçue & autorisée. Par cette conduite, il se fit également estimer des deux partis, comme ne cherchant à plaire ni aux uns ni aux autres, mais envisageant uniquement le bien public.

Il empêche une largesse qu'un de ses Collégues vouloit faire au peuple.

Après le Tribunat, il demanda

Il essuie deux refus en un seul jour.

An. R. 644.
Av. J.C. 108.

l'Edilité Curule. Mais il faloit, a comme le remarque Valére Maxime, qu'il ne pénétrât dans le Sénat qu'à force d'essuier des refus. L'avanture est singuliére & unique. Il voit qu'il va manquer l'Edilité Curule. Il y renonce par nécessité. Mais le même jour on nommoit les Ediles Plébeïens. Il se présente pour cette seconde charge inférieure à l'autre : & est encore refusé. Ainsi seul de tous les Romains, il éprouva deux refus en un même jour. Il n'en rabattit rien néanmoins ni de sa fierté ni de ses espérances, & peu de tems après il se mit sur les rangs pour la Préture.

Il est nommé Préteur à grande peine, & accusé de brigue.

Il ne fut pas refusé : mais il ne s'en falut pas beaucoup. Car de six Préteurs que l'on élisoit, il ne fut nommé que le dernier, & même avec grande peine. Et aussitôt après il fut accusé de brigue. J'ai parlé plus haut de Cassius Sabacon, qui fut flétri par les Censeurs à cette occasion. Pour ce qui est de Marius, il soutint les risques du jugement avec sa hauteur accoutumée. Les accusateurs aiant demandé qu'Hérennius fût entendu

a Patientiâ repulsarum irrupit magis in Curiam, quàm venit. *Val. Max.* VI. 9.

comme témoin, celui-ci prétendit devoir en être dispensé, attendu que Marius & les parens de Marius étoient ses cliens. Il étoit de l'intérêt de l'accusé de laisser passer ainsi doucement la chose. C'étoit un témoin dont il étoit débarrassé. Mais c'est à quoi sa fierté ne put se résoudre. Il se leva, & déclara qu'il n'étoit plus client de personne, du moment qu'il avoit possédé une magistrature. Ce qui pourtant, selon la remarque de Plutarque, n'étoit pas exactement vrai. Car il n'y avoit que les magistratures Curules qui affranchissent les cliens de la dépendance de leurs patrons. Or Marius n'avoit point encore eu le droit de la chaise Curule. Quoi qu'il en soit, l'affaire prenoit d'abord un fort mauvais train pour lui. Enfin néanmoins les suffrages des juges aiant été mipartis, il échapa ainsi la condamnation, & demeura en possession de la Préture. An. R. 614. Av. J. C. 108.

Il l'exerça l'an de Rome 637 avec une médiocre réputation. L'année suivante il fut envoié dans l'Espagne ultérieure, où il donna la chasse à quelques troupes de brigands.

De retour à Rome, n'aiant ni richesses, ni éloquence, il manquoit

AN. R. 644. AV. J. C. 108.

des deux avantages qui attiroient alors le plus de considération. Cependant les vertus des vieux tems, que l'on voioit briller en lui, une ame hautaine, un courage insurmontable au travail, une simplicité parfaite dans sa façon de vivre, en un mot ses mœurs austéres ne laissérent pas de le mettre en honneur. Il se maria alors, & fit une belle alliance, aiant épousé Julie, qui fut tante de César : & c'est là le premier engagement qui jetta César dans la faction populaire.

Il épouse Julie.

Son courage contre la douleur.

Plutarque place ici un trait remarquable du courage de Marius contre la douleur. Il avoit des varices qui lui défiguroient les jambes : il résolut de se les faire couper. Il donna donc une de ses jambes au Chirurgien sans vouloir être lié, & souffrit l'opération sans faire aucun mouvement, sans pousser le moindre cri, d'un visage tranquille & dans un profond silence. La douleur étoit pourtant cruelle, & il ne voulut point permettre au Chirurgien de travailler sur son autre jambe, disant que la réforme ne valoit pas le mal qu'on lui faisoit. Ainsi, a dit Cicéron, il supporta la douleur en

a Ita & tulit dolorem, ut vir : & ut homo, ma-

homme de courage : mais il crut qu'il convenoit à la condition humaine de ne point souffrir de propos délibéré une douleur non nécessaire.

An. R. 644. Av. J. C. 108.

Marius avoit passé cinq ans depuis sa Préture, sans faire de nouveaux pas vers la fortune. Il s'agissoit pour lui de parvenir au Consulat. Mais la Noblesse en fermoit l'entrée aux hommes nouveaux. Elle leur permettoit de partager quelquefois avec elle les autres charges : mais elle se réservoit cette dignité suprême, qu'elle auroit cru souillée, si elle étoit tombée entre les mains d'un homme sans naissance. Métellus fournit contre son intention à Marius le moien de forcer cette barriére, en le faisant son Lieutenant Général dans l'armée de Numidie. C'étoit le mettre dans son élément : & il se conduisit dans cet emploi de la maniére la plus propre à mériter une estime & une admiration universelles. Il n'y avoit ni travail, ni danger si grand qui fût capable de l'effraier ; aucune fonction utile, si basse & si petite qu'elle fût, qu'il dédaignât. Il l'emportoit sur ceux de son rang pour la prudence & la supériorité des

Il est choisi par Métellus pour son Lieutenant Général. Sa conduite dans cet emploi.

jorem ferre sine causa necessaria noluit. *Tusc. Quæst.* II. 53.

An R. 644. vûes, & le disputoit au dernier des
Av. J. C. 108. soldats pour la simplicité dans le boire & dans le manger, & pour la patience dans les fatigues : & par là il s'en faisoit extrêmement aimer. Car, [a] dit Plutarque, rien ne console ceux qui sont obligés à un travail pénible, comme de voir qu'on le partage volontairement avec eux. C'est en quelque façon en ôter la nécessité & la contrainte. Aussi le plus agréable de tous les spectacles pour les soldats Romains, c'est un Général mangeant avec eux du pain bis, couché sur des feuillées; & mettant la main à l'œuvre pour creuser un fossé, ou dresser une palissade. Ils n'estiment pas autant les Commandans qui leur font part de la gloire & des richesses, que ceux qui ne craignent point de prendre part avec eux aux fatigues; & c'est une voie plus sûre pour gagner leur affection, de par-

a Ὅλως μὲν γὰρ ἔοικε τοῦ κάμνειν ἑκάστῳ παραμυθία τὸ συγκάμνειν ἑκουσίως εἶναι. δοκεῖ γὰρ ἀφαιρεῖν τὴν ἀνάγκην. ἥδιστον δὲ Ῥωμαίοις θέαμα στρατιώτῃ στρατηγὸς ἐσθίων ἐν ὄψει κοινὸν ἄρτον, ἢ κατακείμενος ἐπὶ στιβάδος εὐτελοῦς, ἢ περί ταφρείαν τινὰ καὶ χαράκωσιν ἔργου συνεφαπτόμενος· οὐ γὰρ οὕτω τοὺς τῆς τιμῆς καὶ τῶν χρημάτων μεταδιδόντας, ὡς τοῦ πόνου καὶ κινδύνου μεταλαμβάνοντας ἡγεμόνας θαυμάζουσιν, ἀλλὰ μᾶλλον ἀγαπῶσι τῶν ῥᾳθυμεῖν ἐπιτρεπόντων τοὺς συμπονεῖν ἐθέλοντας.

tager leur travail, que de leur permettre de ne rien faire. Telle étoit la conduite de Marius: & cette route pour parvenir au Consulat eût été assurément bien louable, s'il n'y eût pas joint les sourdes menées, les mauvaises pratiques, & enfin l'inimitié déclarée contre un Général, plein de mérite & de vertu, & à qui il avoit obligation. AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Il est vrai que Métellus lui donna quelque sujet de plainte. Ce Général avoit d'excellentes qualités: mais il [a] étoit fier, hautain, méprisant, défaut assez ordinaire à la Noblesse.

Métellus lui refuse la permission d'aller à Rome demander le Consulat.

Lors donc que Marius lui demanda son congé, & la permission d'aller à Rome demander le Consulat, Métellus parut étonné de cette proposition, comme d'une chose extraordinaire, & l'avertit en ami » de ne pas » s'embarquer dans une entreprise si » étrange, & de ne pas former des » desseins au-dessus de son état. Il lui » dit qu'il ne convient pas à tous d'aspirer aux premiéres places: qu'il » devoit être assez content de sa fortune: enfin qu'il étoit de sa sagesse, » de ne pas faire au Peuple une de-

a Inerat contemtor animus, & superbia, commune Nobilitatis malum. *Sallust.*

An. R. 644. Av. J.C. 108.

» mande qui lui attireroit la honte » d'un juste refus. Qu'au reste il lui » accorderoit son congé, dès que les » affaires publiques le permettroient. Comme il se vit extrêmement pressé par la même demande que Marius réitéra dans la suite, il lui répondit avec insulte, » Qu'il ne devoit pas tant » se hâter de partir pour Rome : qu'il » seroit assez tems pour lui de deman- » der le Consulat, lorsque son fils le de- » manderoit. « Ce jeune Métellus, qui servoit alors sous son pére, n'avoit que vingt ans; & l'on ne pouvoit être Consul qu'à quarante-trois.

Marius décrie Métellus.

Un mépris si marqué ne servit qu'à augmenter encore le vif désir qu'avoit Marius de devenir Consul, & à l'aigrir contre son Général. Il [a] n'écouta plus que sa colére & son ambition, mauvais & dangereux conseillers. Il songea uniquement à gagner les soldats dans les quartiers d'hiver où il commandoit, en se relâchant de la sévérité de la discipline, & les traitant avec plus d'indulgence. D'ailleurs, comme il y avoit à Utique un grand nombre de négocians Romains, il ne

a Ita cupidine atque irâ, pessumis consultoribus, grassari.

cessoit

cessoit de décrier dans leur esprit Métellus, comme un homme qui avoit plus de faste que de mérite réel, qui étoit d'un orgueil insupportable, qui traînoit exprès la guerre en longueur, pour avoir le plaisir de commander plus lontems. Que pour lui, avec la moitié des troupes qu'avoit Métellus, il se faisoit fort de prendre Jugurtha dans peu de jours & de le mener à Rome piés & poings liés. Ces discours faisoient d'autant plus d'impression sur l'esprit de ces Marchands, qu'ils s'ennuioient fort d'une guerre qui ruinoit leur commerce. Ainsi tous, soldats & négocians, dans l'espérance de voir finir la guerre sous un autre Général, écrivant à leurs amis de Rome, ils leur faisoient de grandes plaintes de Métellus, & relevoient fort le mérite de Marius.

An. R. 644. Av. J.C. 108.

Un caractére factieux s'aide de tout. Marius mit même dans ses intérêts un Prince Numide, nommé Gauda, petit-fils de Masinissa par Manastabal. Il lui présenta pour point de vûe le Roiaume de Numidie, qui ne pouvoit manquer de lui appartenir dès que Jugurtha seroit pris ou tué. L'esprit de ce Prince étoit baissé par

An. R. 644.
Av. J. C. 108.

de grandes & continuelles maladies. D'ailleurs il étoit mécontent de Métellus, qui l'avoit refusé sur plusieurs prétentions chimériques & ridicules. Ainsi Gauda se laissa aisément persuader par Marius, & se mit au rang de ceux qui sollicitoient pour lui le Consulat.

Conjuration de Bomilcar contre Jugurtha découverte. Il est mis à mort.

Cependant Jugurtha se trouva en grand danger de périr par les artifices du Général Romain, & la trahison des premiers de sa Cour. Nous avons dit auparavant que Bomilcar, gagné par Métellus, avoit donné à ce Prince le conseil de se rendre aux Romains. Jugurtha n'aiant suivi ce conseil qu'en partie, & s'étant arrêté au moment de l'exécution, entra en défiance de celui qui le lui avoit donné. Bomilcar s'en apperçut : & pour prévenir la vengeance d'un Prince violent, & qui n'épargnoit personne, il résolut d'achever son crime, & de sauver sa vie en tuant son maître. Il fit entrer dans son dessein un Seigneur Numide, fort considéré dans sa nation par sa naissance, par ses emplois, & par ses richesses, & fort estimé du Roi. Malheureusement pour eux la conspiration fut découverte. Elle cou-

ta la vie à Bomilcar : digne récompense de sa perfidie.. — An. R. 644. Av. J.C. 108.

Affreux troubles de Jugurtha.

Mais l'allarme que jetta dans le cœur de Jugurtha une conspiration formée par le plus cher & le plus intime de ses confidens, lui troubla tellement l'esprit, qu'il n'eut plus un moment de repos. Il ne trouvoit nulle part de sûreté. Le jour, la nuit, le citoien, l'étranger, tout lui étoit suspect, tout le faisoit trembler. Il ne prenoit le sommeil qu'à la dérobée, changeant même souvent de chambre & de lit sans garder les bienséances de son rang. Quelquefois s'éveillant en sursaut, il couroit aux armes, & jettoit de grands cris, tant la crainte sembloit lui avoir renversé la raison.

Métellus accorde à Marius son congé.

Quand Métellus sut, par le raport des transfuges, que la conspiration avoit été découverte, & Bomilcar mis à mort, il se prépara à recommencer la guerre tout de nouveau. Marius ne cessoit de lui demander son congé. Comme Métellus n'espéroit pas tirer beaucoup de service d'un homme qui se croioit offensé, & qui s'étoit rendu désagréable, il lui permit enfin de partir pour l'Italie.

An. R. 644. Av. J.C. 108.

Marius est nommé Consul. Le soin de la guerre contre Jugurtha lui est confié.

Marius fut reçu à Rome par le Peuple avec de grandes démonstrations d'estime & d'affection. Tout ce qu'on y avoit écrit d'Afrique, avoit fait beaucoup d'impression sur les esprits. La haute naissance de Métellus, qui auparavant lui attiroit le respect, ne servoit plus qu'à exciter contre lui l'envie; & au contraire, l'obscurité de l'extraction de Marius lui étoit favorable auprès du Peuple, qui se croioit méprisé lui-même par le mépris que l'on faisoit de cet *homme nouveau*, comme l'appelloient les Nobles. Les Tribuns, de leur côté, travailloient sans cesse à soulever la populace, & ne haranguoient jamais sans combler Marius de louanges, & accabler Métellus de reproches. Au reste, ce n'étoit point par les bonnes ou mauvaises qualités de l'un ou de l'autre, que l'on se décidoit. La cabale, l'esprit de parti, voilà ce qui gouvernoit toute cette affaire.

Le crédit des Nobles étoit fort tombé, depuis que plusieurs d'entre eux avoient été condannés, comme nous l'avons vû, pour crimes de péculat & de concussion, & le pouvoir du Peuple beaucoup augmenté. Il y parut bien dans l'élection des Consuls. Le

Peuple se déclara ouvertement pour Marius; & l'on vit, ce qui n'étoit arrivé depuis * lontems, *un homme nouveau* nommé à cette charge. On lui donna pour collégue L. Cassius Longinus. On ne s'en tint pas là : sur la réquisition d'un Tribun, le commandement de l'armée de Numidie, qui avoit été continué par le Sénat à Métellus, fut déféré par le Peuple à Marius. AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Voilà donc le nouveau Consul satisfait & triomphant : mais il n'a acquis toute cette grandeur qu'aux dépens de la probité & de la reconnoissance. Peut-être sera-t-on bien aise de trouver ici le jugement que Cicéron porte d'une telle conduite. Il met d'abord sous les yeux en abrégé les intrigues & les artifices dont Marius se servit pour décrier Métellus : puis il ajoute : « il a fut enfin nommé Consul : mais il s'écarta des loix de l'honneur & de la justice en calomniant un excellent & illustre citoien, qui l'avoit fait son Lieutenant Général.

Jugement de Cicéron sur les voies que prit Marius pour se faire nommer Consul.

* *On croit que Q. Pompeïus étoit le dernier des hommes nouveaux qui fût arrivé au Consulat, trente-quatre ans auparavant.*

a Factus est ille quidem Consul, sed à fide justitiaque discessit : qui optimum & gravissimum civem, cujus legatus fuerat, in invidiam falso crimine adduxerit.... Possumus-

An. R. 644. Av. J.C. 108.

» Pouvons-nous, dit-il, après cela » le regarder comme homme de bien? » Convient-il donc à l'homme de bien » de mentir pour son intérêt, de ca- » lomnier, de tromper, d'enlever aux » autres ce qui leur appartient? Rien » moins assurément. Y a-t-il au mon- » de aucun avantage, si désirable qu'il » puisse paroitre, auquel il soit per- » mis de sacrifier le titre & la gloire » d'honnête homme? Cette utilité pré- » tendue par où compensera-t-elle » la perte qu'elle vous cause en vous » ôtant la justice & la probité? Ne » vous métamorphosez-vous pas vous- » même en bête, lorsque sous la figure » humaine vous cachez toute l'avidité » & toute la violence d'une bête féro- » ce? » Le casuiste le plus sévére s'ex- primeroit-il d'une façon plus éner- gique?

ne Marium virum bonum judicare? ... Cadit ergo in virum bonum, mentiri emolumenti sui causâ, criminari, præripere, fallere? Nihil profectò minùs. Est ergo ulla res tanti, aut commodum ullum tam expetendum, ut viri boni & splendorem & nomen amittat? Quid est quod afferre tantum utilitas ista, quæ dicitur, possit, quantum auferre, si boni viri nomen eripuerit, fidem justitiamque detraxerit? Quid enim interest, utrùm ex homine se quis conferat in belluam, an in hominis figura immanitatem gerat belluæ? *Cic. de Off.* III. 79. 81. 82.

C. Marius. An. R. 645. Av. J.C. 107.
L. Cassius Longinus.

Métellus ne favoit point encore ce qui s'étoit passé à Rome : & ne doutant point qu'on ne lui prorogeât le commandement dans la Numidie, il poussoit la guerre avec vigueur.

Perplexités de Jugurtha.

Jugurtha aiant perdu ses amis, dont il avoit fait mourir lui-même la plupart, & avoit réduit les autres à se sauver chez les Romains, ou chez Bocchus roi de Mauritanie, se trouvoit dans une étrange perplexité. Il ne pouvoit pas faire la guerre seul & sans Officiers. Venant d'éprouver la perfidie de ses anciens serviteurs, comment se fier à la foi de ceux qui ne faisoient que d'entrer à son service? Tout lui étoit suspect. Il changeoit de route & d'Officiers tous les jours. Tantôt il paroissoit vouloir chercher l'ennemi, tantôt il alloit se renfermer dans les solitudes. Souvent il prenoit la fuite, & peu après il montroit de l'impatience pour le combat. Il ne comptoit ni sur la fidélité de ses sujets, ni sur leur courage. De quelque côté qu'il tournât ses pensées & ses desseins, il n'envisageoit rien que de sinistre.

AN. R. 645.
AV. J.C. 107.

Combat, où Jugurtha est vaincu.

Pendant qu'il étoit dans ces incertitudes, Métellus paroit tout d'un coup avec son armée. Jugurtha, dans cette surprise, met ses troupes en aussi bon ordre que le peu de tems qu'il avoit le lui pouvoit permettre. On en vient aux mains, & dans l'endroit où se trouvoit le Roi, il y eut quelque résistance. Tout le reste fut renversé au premier choc, & mis en déroute. Les Romains demeurérent maîtres des drapeaux & des armes : mais il n'y eut que fort peu de prisonniers, parce que la plupart des Numides se sauvérent par la fuite. Car, a dit Salluste, c'est ce qu'ils savent bien mieux faire, que combattre.

Il se retire à Thala, & en sort bientôt après. La ville est assiégée & prise par les Romains.

Après cette défaite, Jugurtha désespéra encore davantage du succès de ses affaires. Il gagna les déserts avec les transfuges, & partie de sa cavalerie. De là il se rendit à Thala, ville grande & riche, où il tenoit la plus grande partie de ses trésors, & faisoit élever ses enfans. Quoique, pour y arriver, il falût traverser plus de quinze lieues de pays aride & sans eau, Métellus l'y suivit, dans l'espé-

a Nam fermè Numidas in omnibus præliis magis pedes quàm arma tutata sunt.

rance d'achever la guerre par cette conquête, & il fit porter de l'eau dans des outres. La prômte arrivée de Métellus surprit extrêmement & Jugurtha, & les habitans. Ce Prince voiant que rien n'étoit capable d'arréter le Général Romain, se sauva de nuit de Thala, emmenant avec lui ses enfans, & emportant la plus grande partie de ses trésors. La fuite du Roi n'empécha pas la ville de se bien défendre: elle étoit très-fortifiée & par la nature, & par l'art. Le siége dura quarante jours: au bout desquels les Romains après bien des fatigues & des dangers se rendirent maîtres de la ville. Mais tout le butin fut perdu pour eux. Les transfuges, voiant que le bélier battoit la muraille, & qu'il ne leur restoit plus de ressource, avoient porté au palais du Roi l'or, l'argent, & tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans la ville. Là, ils se remplirent de vin & de bonne chére: après quoi ils mirent le feu à ce palais, & se firent périr dans les flammes avec tout ce qui étoit dedans; se condannant ainsi eux-mêmes au plus grand supplice qu'ils auroient pu appréhender de la part de leurs ennemis.

An. R. 645.
Av. J.C. 107.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

Jugurtha arme les Gétules.

Jugurtha, depuis la prise de Thala, voiant que rien ne pouvoit tenir contre Métellus, s'en alla, suivi de peu de gens, par de grandes solitudes, dans le pays des Gétules, peuple farouche & barbare, qui ne connoissoit point encore le nom Romain. Il les assemble, les accoutume peu à peu à garder leurs rangs; à suivre les enseignes, à exécuter les ordres du Commandant; en un mot à s'acquitter de toutes les fonctions de la guerre.

Il engage Bocchus à se déclarer contre les Romains.

D'un autre côté, il s'appuie de l'alliance de Bocchus. Ce Prince au commencement de la guerre avoit envoié des Ambassadeurs à Rome, pour demander à être reçu dans l'amitié du Peuple Romain. C'étoit un avantage considérable par raport à la guerre entreprise contre Jugurtha. Mais l'avarice d'un petit nombre de Sénateurs fit échouer cette affaire, soit qu'ils fussent gagnés par l'argent de Jugurtha, soit qu'ils voulussent faire acheter à Bocchus l'alliance de la République. Car Salluste ne s'explique pas clairement sur ce point. Ce refus avoit indisposé contre les Romains l'esprit du Roi de Mauritanie: & il en préta d'autant plus aisément l'oreille aux

sollicitations de ses proches & de ses amis, qui gagnés par le Numide, le portoient à s'unir avec lui. D'ailleurs Jugurtha étoit son gendre. Mais il est vrai que ces alliances n'étoient pas comptées pour beaucoup parmi les Princes Africains, qui avoient plusieurs femmes. Les deux Rois convinrent d'un lieu pour joindre leurs armées. Là, ils se donnent réciproquement leur foi. Jugurtha anime Bocchus, en lui représentant : » Que les » Romains sont le peuple le plus injuste de la terre, d'une avidité insatiable, ennemi de tout le genre humain, » & en particulier de tous les Rois. » Que comme c'est l'ambition seule » qui leur met les armes entre les » mains, ils attaquent successivement » tous les Rois & tous les Peuples, lui » (Jugurtha) actuellement, ci-devant » Persée & les Carthaginois, & au premier jour Bocchus lui-même.

Les deux Rois marchent vers Cirte.

Les deux Rois alliés marchent ensemble vers la ville de Cirte, où Métellus avoit mis son butin, ses prisonniers, & le bagage de son armée. Jugurtha comptoit que s'il prenoit la ville, c'étoit un grand coup ; ou que, si les Romains venoient au secours, il y auroit

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

bataille, ce qu'il désiroit fort. Car il vouloit, par un action d'éclat, engager tellement Bocchus dans son parti, que ce nouvel Allié ne pût retourner en arriére.

Métellus s'y rend aussi.

Métellus aiant appris l'alliance & la jonction des deux Rois, alla camper près de la ville de Cirte, & prit soin de s'y bien retrancher. Son dessein n'étoit pas de présenter d'abord la bataille à Jugurtha, comme il avoit coutume auparavant de le faire. Il crut devoir changer de conduite, & reconnoitre avant toutes choses quels étoient ces nouveaux ennemis qui venoient de se joindre aux autres : après quoi il seroit plus en état de prendre ses avantages dans un combat.

Douleur de Métellus, quand il apprend que Marius est nommé pour lui succéder.

Ce fut là qu'il reçut la nouvelle que Marius étoit nommé pour lui succéder : il savoit déja qu'il avoit été fait Consul. Quelque force d'ame qu'eût d'ailleurs Métellus, il fut abbattu par ce coup imprévû, qui lui fit verser des larmes, & tenir des discours peu dignes d'un grand homme comme lui. C'étoit en effet une chose triste, qu'on lui arrachât des mains une victoire presque sûre, & qu'il avoit si fort avancée. Mais ce qui le piquoit plus

vivement, c'eſt qu'on en tranſportoit l'honneur à ſon ennemi. Car ſi on lui eût ôté le commandement pour le donner à un autre qu'à Marius, il en auroit été moins ſenſiblement affligé.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

L'accablement où étoit Métellus, l'empéchoit de ſuivre ſon premier feu: outre qu'il trouvoit que ce ſeroit une folie à lui de pourſuivre à ſes riſques & périls une entrepriſe dont un autre devoit avoir la gloire, & recueillir le fruit. Il ſe contenta de repréſenter à Bocchus par des Envoiés, » Qu'il ne » devoit pas ſe rendre ſans ſujet enne» mi du Peuple Romain : qu'il avoit » une belle occaſion de faire avec Ro» me une alliance & une amitié, préfé» rables pour lui à la guerre. Que, quel» que confiance qu'il eût en ſes forces, il » n'y avoit point de prudence à hazar» der le certain pour l'incertain. Qu'il » étoit aiſé de s'engager dans une » guerre, & ſouvent très-difficile de » s'en tirer : que l'entrée en étoit ou» verte même aux plus lâches, mais » que l'iſſue n'étoit qu'en la puiſſance » du vainqueur. Qu'ainſi il examinât » bien ce qui lui convenoit, à lui & à » ſon Roiaume; & qu'il ne mêlât

Il entre en conférence par Députés avec Bocchus.

An. R. 645. » point sa fortune florissante avec la
Av. J. C. 107. » malheureuse destinée de Jugurtha.

Bocchus répondit, que la paix étoit ce qu'il désiroit, mais qu'il avoit pitié du malheur de Jugurtha; & que, si les offres qu'on lui faisoit, on vouloit aussi les faire à son Allié, tout le monde seroit bientôt d'accord. Le Général renvoie encore à Bocchus, qui, entre les propositions qu'on lui faisoit, approuve les unes, & rejette les autres. Ces négociations consumoient le tems, & empéchoient, comme le désiroit Métellus, qu'on n'entreprît rien de part ni d'autre.

§. III.

Marius prépare tout pour son départ. Il harangue le Peuple. Il part de Rome, & arrive en Afrique. Métellus est parfaitement bien reçu à Rome. L'honneur du Triomphe lui est accordé. Dans une accusation de concussion qu'on lui suscite, ses juges refusent d'examiner les regîtres de son administration. Marius commence par former & aguerrir ses nouvelles troupes. Il assiége & prend Capsa, place importante. Il forme le siége d'un château qui passoit pour imprenable, & est

presque rebuté des difficultés qu'il y trouve. Un Ligurien, en grimpant par des rochers, arrive au haut de la forteresse. Il y remonte avec un petit détachement que lui donne Marius. Le détachement entre dans la forteresse, & la place est prise. Sylla arrive dans le camp. Naissance & caractére de ce fameux Romain. Bocchus joint ses troupes à celles de Jugurtha. Ils attaquent Marius, & remportent d'abord quelque avantage. Puis ils sont vaincus, & mis en déroute. Attention de Marius dans les marches. Nouveau combat où les Romains sont encore vainqueurs. Bocchus envoie des Députés à Marius, puis à Rome. Marius, sur les instances de Bocchus, lui envoie Sylla. Après bien des incertitudes, il livre Jugurtha entre les mains de Sylla. Celui-ci s'attribue avec trop de hauteur la gloire de cet événement. Triomphe de Marius : misérable fin de Jugurtha. FAITS DÉTACHÉS. *Censure de Scaurus. Le fils de Fabius Servilianus relégué, puis mis à mort par son pére, pour ses infamies. Le fils de Fabius Allobrogicus interdit par le Préteur. Caractére singulier de*

T. Albucius. Sa vanité. Il est condanné pour concussion. Scaurus accusé devant le Peuple, & absous avec assez de peine. Le Tribun Domitius transporte au Peuple la nomination des Pontifes & des Augures.

An. R. 645.
Av. J.C. 107.

Marius prépare tout pour son départ.

PENDANT que ces choses se passoient en Afrique, Marius à Rome préparoit avec un soin extrême tout ce qui lui étoit nécessaire pour la guerre dont il étoit chargé. Il levoit les recrues pour les Légions : il demandoit des troupes auxiliaires aux Alliés, aux Peuples, aux Rois : il invitoit les plus braves d'entre les Latins ; & engageoit même par ses instances ceux qui avoient fait leur tems, & reçû leur congé, à le suivre dans cette expédition. C'étoit un empressement général à donner son nom pour aller servir sous lui. On tenoit la victoire assurée, & le soldat ne doutoit pas qu'il ne dût revenir chargé de butin. Ce zêle si déclaré du Peuple pour Marius mortifioit beaucoup la Noblesse. De son côté, il la bravoit avec fierté, ne manquoit point d'occasion de l'attaquer & de la décrier ouvertement, & se

vantoit à tout propos que le Consulat étoit une dépouille qu'il avoit remportée sur la mollesse & l'indignité des Nobles. On peut juger de la véhémence de ses harangues devant le Peuple, par celle que Salluste nous a conservée, ou peutêtre lui a prétée, & que je vais rapporter ici. An. R. 645. Av. J. C. 107.

Harangue de Marius au Peuple.

Je sai, Romains, leur dit-il, *que la plupart de ceux que vous élevez aux dignités, se conduisent tout autrement après les avoir obtenues, qu'ils ne font en vous les demandant. D'abord ils se montrent laborieux, supplians, modestes: ensuite, dès qu'ils sont revétus de vos bienfaits, ils se livrent à la mollesse & à l'orgueil. Il me semble qu'il convient de tenir une conduite toute opposée. Car, comme l'intérêt public est infiniment préférable à la Préture & au Consulat, il faut aussi apporter plus de soin dans l'administration de l'Etat, que dans la poursuite des charges. Je n'ignore pas combien celle que vous m'avez accordée, est pour moi un pesant fardeau. Travailler aux préparatifs de la guerre, & en même tems ménager les deniers publics; obliger au service des personnes, que l'on voudroit d'ailleurs ne pas offenser; être*

An. R. 645.
Av. J.C. 107.

chargé de tout au dedans, & au dehors, & s'acquitter de tous ces devoirs au milieu d'envieux, de factieux, d'ennemis déclarés, c'est une situation plus rude & plus difficile qu'on ne peut se l'imaginer. Ajoutez à tout cela un inconvénient qui m'est propre & personnel. Si les autres font quelques fautes, leur ancienne noblesse, les actions glorieuses de leurs ancêtres, le crédit de leurs proches & de leurs alliés, le grand nombre de leurs cliens, tout cela vient, pour ainsi dire, à leur secours, & les met à couvert : au lieu que toutes mes ressources sont en moi-même, & que je ne puis trouver d'appui que dans la vertu & l'innocence : car tout le reste me manque. Je voi que tout le monde a les yeux sur moi. Les gens équitables & judicieux me favorisent, parce qu'ils sont persuadés que dans toutes mes actions je n'ai en vûe que le bien public : mais les Nobles ne cherchent que des occasions de me décrier & de me nuire. C'est une raison pour moi de faire de nouveaux efforts, pour ne point frustrer votre attente, & pour rendre leurs mauvais desseins inutiles. Depuis ma plus tendre jeunesse je me suis accoutumé & endur-

ci au travail & au danger. Ce que je faisois ci-devant par un amour gratuit de la vertu, je dois à plus forte raison, depuis que vous m'avez comblé de bienfaits, le faire par reconnoissance : & c'est bien ma résolution. Il est difficile que ceux qui, pour arriver aux charges, ont pris le masque de la vertu, continuent à se contraindre lorsque leur ambition est satisfaite. Pour moi, qui m'y suis exercé toute ma vie, je puis dire qu'une longue habitude me l'a rendu en quelque sorte comme naturelle. Vous m'avez chargé de la guerre contre Jugurtha : & c'est de quoi la Noblesse est extrêmement piquée. Or je vous prie, Romains, examinez en vous-mêmes, si, au lieu du choix que vous avez fait, il conviendroit mieux que vous allassiez prendre, dans cette troupe de Nobles, pour remplir l'emploi dont il s'agit, ou bien quelque autre pareil, un homme d'une ancienne famille, & décorée par les plus grandes charges de l'Etat, mais sans service & sans expérience ; afin que dans la conduite d'une guerre si importante, embarrassé faute d'usage, & tout déconcerté, il prenne parmi ce même peuple qu'il mé-

AN. R. 645. AV. J. C. 107.

prise, un guide & un moniteur qui lui montre ſon devoir. En effet il arrive ſouvent qu'un homme que vous avez nommé Général pour conduire une armée, auroit beſoin d'un autre Général pour le conduire lui-même, & lui tenir lieu de Maître. J'en connois, qui aiant été faits Conſuls, ont commencé à lire nos Hiſtoires, & à étudier dans les livres des Grecs la ſcience militaire. C'eſt manifeſtement renverſer l'ordre des choſes. Car, bien qu'on ne commande qu'après avoir reçu l'autorité ; avant que d'exercer l'autorité, il faut avoir appris à commander. Souffrez maintenant, Romains, qu'à ces Nobles ſi fiers je compare votre Conſul, qu'ils prétendent rabaiſſer par le titre d'homme nouveau. Ce qu'ils apprennent par la lecture & par les préceptes, je l'ai appris par l'exercice & par l'expérience même. L'inſtruction que leur donnent les livres, de nombreuſes années de ſervice me l'ont donnée. Jugez maintenant de quoi il faut faire le plus de cas : des actions, ou des paroles. Ils mépriſent mon peu de naiſſance, & moi leur peu de valeur. On me reproche ma fortune, & on leur reproche à eux l'indignité de leur

conduite. Mais, après tout, je sai que les hommes sont tous de même nature, & que par conséquent les plus braves sont les plus nobles. Et véritablement, si l'on pouvoit demander à présent aux péres d'Albinus, ou de Calpurnius, qui ils aimeroient mieux avoir eu pour fils, ou ceux qui se trouvent descendus d'eux véritablement, ou moi; est-il douteux qu'ils ne répondissent qu'ils ont toujours souhaité des enfans vertueux & estimables par leur mérite? S'ils croient avoir droit de me mépriser, il faut donc qu'ils méprisent aussi leurs ancêtres, qui, aussi bien que moi, ont commencé leur noblesse par la vertu. Ils envient ma dignité: qu'ils envient aussi mes travaux, mes périls, l'innocence de ma vie, qui m'ont servi de dégrés pour y arriver. Mais ces hommes, gâtés par un orgueil pervers, se conduisent comme s'ils méprisoient vos dignités, & les demandent avec hardiesse & confiance, comme s'ils les avoient méritées par une conduite sage & vertueuse. Ils sont certainement dans une erreur bien grossiére, de vouloir unir en eux des choses si incompatibles, & de prétendre aux récompenses de la vertu, en jouissant du plaisir de l'oisiveté. Quand ils parlent

An. R. 645.
Av. J.C. 107.

devant vous ou dans le Sénat, ils ont un extrême ſoin de célébrer leurs ancêtres, & croient, en raportant leurs glorieux exploits, ſe faire à eux-mêmes beaucoup d'honneur. C'eſt tout le contraire. Car, plus la vie de ces grands hommes eſt remplie de belles actions, plus celle de leurs deſcendans, ſi elle en eſt vuide, attire ſur eux le mépris. La gloire des ancêtres, il faut l'avouer, eſt une lumiére pour leur poſtérité : mais une lumiére qui en éclaire également les vices & les vertus. Pour moi je ne puis pas vanter mes ancêtres, mais je puis raporter mes propres exploits, ce qui eſt ſans doute plus glorieux. Voyez, je vous prie, combien mes adverſaires ſont injuſtes. Ils prétendent tirer du luſtre d'un mérite étranger : & ils ne veulent pas que j'en tire de celui qui m'eſt propre, parce que je n'ai point chez moi ces anciennes images dont ils parent leurs maiſons, & parce que mon illuſtration eſt récente. Mais ne vaut-il pas mieux être ſoi-même l'auteur de ſa nobleſſe, que de deshonorer celle qu'on a reçue de ſes péres ? Je ſai que s'ils entreprenoient de me répondre, ils ne manqueroient point de belles paroles, & feroient des diſcours fort éloquens. C'eſt une gloire que je ne prétends point

*leur disputer. Mais comme pendant que vous prenez plaisir à m'honorer, ils ne cessent en toute occasion de nous déchirer vous & moi par des discours calomnieux, j'ai cru ne devoir pas me taire, de peur qu'on ne prît mon silence pour aveu. Car, dans le fond, je n'ai rien à craindre, & nul discours ne me peut nuire. S'il est véritable, il ne peut être qu'à ma louange, & s'il est faux, mes actions le démentent assez, & le détruisent. Mais parce que c'est à vous, Romains, que l'on s'en prend, & que l'on ose vous blâmer de m'avoir confié d'abord la souveraine dignité de la République, puis le commandement d'une guerre très-importante; examinez sérieusement, je vous en conjure, si vous avez lieu de vous en repentir. Je ne saurois, pour garans de ce que vous devez attendre de moi, vous donner les Images, les Consulats, les Triomphes de mes ancêtres: mais, s'il en est besoin, je vous puis produire des récompenses militaires de toute espéce, piques, enseignes, * couronnes: je puis vous montrer les cicatrices des blessures honorables, que j'ai toutes reçues par devant. Ce sont là mes*

An. R. 645.
Av. J. C. 107.

* *Le texte porte* phaleras, *qui étoient des ornemens dont usoient les Cavaliers.*

AN. R. 645. AV. J. C. 107. *Images, ce sont les titres de ma noblesse, qui ne m'a point été laissée par succession comme à mes adversaires, mais que j'ai acquise par mes travaux & mes dangers. Vous ne voiez rien d'arrangé dans mes paroles : c'est un talent dont je ne me pique point, & dont je ne fais pas grand cas. La vertu se fait assez connoitre par elle-même : d'autres peuvent avoir besoin de beaux discours, pour couvrir la honte de leurs actions. Je ne me suis point appliqué à étudier les Lettres Grecques, voiant que ceux qui les enseignoient n'en sont pas devenus plus gens de bien. Mais ce que j'ai appris, & ce qui vaut mieux pour le service de la République, c'est à manier l'épée, à garder exactement mon poste, à bien attaquer ou défendre une ville, à ne rien craindre que la mauvaise réputation, à souffrir également le froid & le chaud, à n'avoir point d'autre lit que la terre, à supporter en même tems & la faim & le travail. Voilà à quoi j'exhorterai mes soldats. Je ne les ferai point vivre à l'étroit, pendant que je serai dans l'abondance. Je ne m'attirerai point toute la gloire, en ne leur laissant que le travail. Ce n'est point ainsi que l'on en doit user par raport à des citoiens. Vivre soi-même dans*

la

la mollesse, & exiger du soldat avec rigueur de rudes travaux, c'est agir en Maître, non en Général. C'est par une conduite toute différente que nos ancêtres se sont acquis tant de réputation, & ont fait tant d'honneur à la République. Maintenant la Noblesse, après avoir entiérement dégénéré de leur gloire, nous méprise, nous qui tâchons de marcher sur leurs traces; & exige de vous toutes les dignités comme de droit, sans avoir songé à les mériter. Je le répéte: ces hommes si fiers de leur naissance, se font illusion à eux-mêmes. Leurs ancêtres leur ont laissé tout ce qui étoit de nature à pouvoir être transmis, leurs richesses, leurs Images, la gloire de leur nom & de leurs belles actions: mais ils ne leur ont pas laissé leur vertu, & ils ne pouvoient pas le faire; la vertu étant le seul de tous les biens, qu'on ne peut ni transmettre, ni recevoir par succession. Ils disent que je vis grossiérement, & sans ce qu'ils appellent politesse & belles maniéres, parce que je ne m'entends pas fort à ordonner un festin; que je ne fais aucun usage, dans les repas que je donne, de Comédiens ni de bouffons; & que je n'achete pas plus cher un esclave pour faire ma cuisine, que pour cul-

An. R. 645.
Av. J.C. 107.

An. R. 645. Av. J. C. 107. *tiver mon champ. Tout cela est vrai : j'en conviens volontiers. J'ai appris de mon pére, & d'autres personnages vertueux, que la parure est le partage des femmes, comme le travail est celui des hommes : que les gens de bien doivent plutôt aspirer à la gloire, qu'aux richesses : que de belles armes font plus d'honneur, que les vêtemens les plus magnifiques. Puisqu'ils pensent tout autrement, qu'ils suivent leur goût. Qu'ils passent leurs jours dans le vin, & dans la débauche ; qu'ils finissent leur vie, comme ils l'ont commencée : qu'ils nous laissent à nous autres la poussiére, la sueur, & les autres fatigues militaires, que nous préférons à toutes leurs délices. Mais ils n'en usent pas de la sorte. Après qu'ils se sont plongés dans de honteux plaisirs, ils viennent nous enlever les récompenses de la vertu. Ainsi il arrive, par une injustice intolérable, que le déréglement des mœurs, & une molle oisiveté, qui devroient les exclure de toutes les places, ne leur nuisent en rien, & ne sont funestes qu'à la République, en lui donnant d'indignes Chefs.*

Après avoir répondu à mes envieux, non autant que leur infâme conduite le

mérite, mais autant qu'il convenoit à mon caractére, j'ajouterai un mot sur ce qui regarde les affaires publiques. Avant tout, Romains, vous devez attendre, avec une espéce d'assurance, un bon succès de la guerre de Numidie. Vous avez écarté les obstacles qui faisoient toute la force de Jugurtha : je veux dire l'avarice, l'ignorance, la hauteur. Vous avez une armée en Afrique, qui connoit parfaitement le pays, qui a tout le courage nécessaire, mais qui jusqu'ici n'a pas eu de bonheur. Une grande partie des troupes a péri par l'avarice ou par la témérité des Commandans. O vous donc qui êtes en âge de porter les armes, venez joindre vos efforts aux miens, & soutenir avec moi l'honneur de la République. Ne vous rebutez point par l'exemple des malheurs passés, & ne craignez point que vos Généraux vous traitent avec hauteur & avec orgueil. Après que je vous aurai donné les ordres, vous me verrez dans la marche, dans le combat, partager avec vous le travail & le péril. Au commandement près, je ne mettrai point de différence entre vous & moi. Vous pouvez vous flater, qu'avec l'aide des dieux, la

AN. R. 645. AV. J. C. 107.

An. R. 645. Av. J.C. 107. *victoire, le butin, la gloire vous attendent, & semblent vous inviter. Mais quand vous n'auriez pas tous ces avantages à espérer, l'intérêt seul de la République suffiroit pour porter de bons citoiens, comme vous êtes, à la défendre avec courage: La lâcheté n'a exemté personne de la mort. Jamais pére n'a souhaité que ses enfans fussent immortels, mais bien qu'ils devinssent des hommes pleins d'honneur & de probité. J'en dirois davantage, Romains, si les paroles pouvoient donner du cœur aux lâches : car, pour les vaillans, je crois en avoir dit assez.*

Plutarque donne lieu de penser que plusieurs traits de ce discours sont véritablement de Marius : & la chose en soi est vraisemblable. Au moins est-il certain que son caractére y est peint à merveille, sa vanité de soldat, son antipathie contre la Noblesse, son mépris pour les beaux arts. On le verra dans toute la suite tel qu'il paroit ici, grand homme de guerre, mais hors de là n'aiant rien qui puisse lui mériter l'estime.

Marius part de Rome, & arrive en Afrique.

Il se mit en état de répondre par des effets aux promesses qu'il avoit faites. Il embarqua en toute diligence, les provisions, les armes, la caisse militaire, & les autres choses nécessaires

Pour l'armée. Il fit partir en même tems A. Manlius, l'un de ses Lieutenans Généraux. Pour lui cependant, il se hâte d'achever les levées, sans s'astreindre à la pratique ancienne, qui n'admettoit à la milice que les citoiens qui avoient quelque bien, afin que la République eût dans leurs possessions comme un gage de la fidélité & du zèle de ses soldats. Marius reçut indifféremment tous ceux qui se présentérent, même les plus pauvres, & ceux qui n'avoient rien absolument. Cette lie de la multitude lui fut toujours infiniment attachée : & ambitieux comme il étoit, il comptoit en tirer un grand secours pour se faire dans Rome un parti considérable. Il se mit donc en mer, avec des troupes beaucoup plus nombreuses qu'il n'avoit eu ordre de lever, & arriva en peu de jours à Utique. Rutilius, Lieutenant Général, lui remit le commandement de l'armée : car Métellus avoit pris soin d'éviter la rencontre d'un successeur, dont la vûe seule auroit été pour lui un cruel désagrément. An. R. 645. Av. J. C. 107.

Ce Général, en arrivant à Rome, s'attendoit à trouver les esprits fort indisposés contre lui, sachant com- Métellus est parfaitement bien reçu à Rome.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

bien son adversaire, par ses harangues emportées & calomnieuses, avoit travaillé à le rendre odieux à la multitude. Il fut agréablement trompé. Le feu de l'envie étant éteint, il y fut reçu très-honorablement, non-seulement par le Sénat, mais par le Peuple même. Un Tribun néanmoins s'opposa à son triomphe: & Métellus fit à ce sujet un discours au Peuple, dont Aulu-Gelle nous a conservé un trait tout-à-fait noble, & de la plus grande élévation de sentimens. » [a] Romains, leur dit-il, puisque c'est une » maxime constante qu'il est plus doux » aux gens de bien de souffrir l'inju» stice, que de la faire, ce Tribun qui » veut que vous me refusiez le triom» phe, vous fait plus de tort qu'à moi. » Car je souffrirois l'injustice, & ce se» roit vous qui la feriez : ensorte que » j'aurois véritablement lieu de me » plaindre, mais vous, vous mérite» riez d'être blâmés. « Métellus obtint » le triomphe. & prit même le surnom

L'honneur du Triomphe lui est accordé.

a Quanto probi injuriam faciliùs accipiunt, quàm alteri tradunt, tanto ille vobis, quàm gratiam mihi, pejorem honorem habuit. Nam me injuriam ferre, vos facere vult, Quirites, ut hîc conquestio, istic vituperatio relinquatur. *A. Gell.* XII. 9.

de *Numidicus*, qui perpétuoit le souvenir de ses exploits dans la guerre de Numidie.

An. R. 645. Av. J.C. 107.

Il est assez vraisemblable, que ce fut aussi dans ce même tems qu'étant [a] accusé de concussion, il reçut de la part de ses juges un témoignage plus glorieux que le triomphe même. Car comme il produisoit pour sa justification les regîtres de son administration, aucun des juges ne voulut jetter les yeux dessus, ni paroitre douter un instant si ce que Métellus avançoit étoit vrai ou non, déclarant hautement n'avoir besoin, pour s'assurer de son innocence, d'aucun autre témoignage que de celui de toute sa vie, & de son intégrité généralement reconnue.

Dans une accusation de concussion qu'on lui suscite, ses juges refusent d'examiner les regîtres de son administration.

Le Consul Marius, après avoir rendu complettes les Légions & les troupes auxiliaires, mena son armée dans

Marius commence par former & aguerrir ses nouvelles troupes.

[a] Audivi hoc de parente meo puer: Quum Q Metellus causam de pecuniis repetundis diceret... quum ipsius tabulæ circumferrentur inspiciendi nominis causâ, fuisse judicem ex illis Equitibus Romanis, gravissimis viris, neminem, quin removeret oculos, & se totum averteret, ne fortè, quod ille in tabulas publicas retulisset, dubitasse quisquam, verum-ne an falsum esset videretur. *Cic. pro Balbo*, 11.

Non in tabulis, sed in vita Q. Metelli argumenta sincerè administratæ provinciæ legenda sibi judices crediderunt. *Val. Max.* II. 10.

An. R. 645.
Av. J.C. 107.

un pays abondant : & tout le butin qui s'y fit, il le distribua aux soldats. Il attaqua & prit des villes & des châteaux de peu de défense, & donna en différens lieux quelques combats, la plupart assez légers. Par ce moien, le soldat nouvellement levé s'accoutume à tenir ferme dans l'occasion. Il voit que les fuyards sont ou pris, ou tués : que le plus brave a le moins à craindre : que les armes sont la source de la gloire & des richesses, l'appui de la patrie, de la liberté, & de tout ce que l'on a de plus cher au monde. Ainsi, en peu de tems, il n'y eut plus de différence entre les vieilles & les nouvelles troupes.

Marius assiége & prend Capsa, place importante.

Marius, après avoir ainsi aguerri ses soldats, & remporté divers avantages sur les ennemis, se voiant en état de former quelque grande entreprise, résolut d'aller surprendre Capsa. C'étoit une place importante, située avantageusement & fortifiée de bonnes murailles, défendue par un peuple nombreux, & munie de toutes sortes de provisions. L'horreur des lieux où elle étoit située, en rendoit la conquête encore plus difficile. Hors les environs de la ville même, tout le pays

étoit désert, inculte, aride, & infesté An. R. 645.
de serpens très-venimeux. Cette situa- Av. J. C. 107.
tion sembloit rendre l'accès de Capsa impraticable aux ennemis. Mais Marius pensa avec raison, que ce seroit précisément ce qui ôteroit aux habitans toute prévoiance en leur ôtant toute crainte. Il eut donc grande attention à cacher son dessein : & du reste il prit ses mesures avec beaucoup de prudence. Il commença par enlever dans les campagnes tout le bétail, qu'il donna en garde à la cavalerie auxiliaire, avec ordre de le faire toujours avancer avec les troupes. Chaque jour on distribuoit un certain nombre de piéces de ce bétail dans l'armée : & du cuir des animaux qu'on avoit tués Marius en faisoit faire des outres. Le sixiéme jour on arriva au fleuve * Tana, près duquel fut dressé un camp, où on laissa tout le bagage, & l'on ne mit sur les bêtes de somme que les outres remplis d'eau. Chaque soldat aussi eut ordre de s'en charger. En cet état on part environ au coucher du soleil. On marche toute la nuit, & le jour on s'arrête. La troisiéme nuit, on arrive avant l'aurore à un lieu tout coupé de vallons & de

* *Il n'est point parlé de ce fleuve dans les Géographes.*

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

petites hauteurs, qui n'étoit éloigné de Capsa que de deux milles, c'est-à-dire un peu plus d'une demie lieue. Marius fit tenir ses troupes le plus cachées qu'il se pouvoit entre ces petites éminences ; & à la pointe du jour, plusieurs Numides, qui ne soupçonnoient aucun danger, étant déja sortis de la ville, il ordonne tout d'un coup à sa cavalerie, & à ceux des gens de pié qui étoient les plus légers à la course, de s'avancer promtement vers Capsa, & de se saisir des portes. Les habitans se rendirent aussitôt, soit par l'étonnement & la terreur où cette attaque inopinée les avoit jettés, soit parce qu'ils voioient plusieurs d'entre eux surpris hors des murs, & déja tombés entre les mains des ennemis. La ville fut brulée. Tout ce qu'il y avoit de Numides en âge de porter les armes, furent tués, les autres vendus, le butin partagé entre les soldats. Cette rigueur, dit Sallufte, étoit contre les Loix de la guerre. Ce ne fut pourtant ni avarice, ni cruauté qui porta Marius à en user de la sorte. Il considéra que cette place étoit d'un grand avantage pour Jugurtha : que les Romains n'y pouvoient aborder que difficile-

ment: que l'on avoit affaire à une nation inconstante & infidéle, qu'il étoit impossible de retenir ni par douceur, ni par crainte. Toutes ces raisons suffisent-elles pour justifier une cruauté contraire au droit des gens, exercée contre des habitans qui se sont rendus de bonne foi? ne pouvoit-on pas se contenter de raser la place? Il y a lontems que, dans la guerre, les motifs d'intérêt l'emportent sur la justice, & tiennent lieu de raisons.

An. R. 645.
Av. J. C. 107.

Un succès si extraordinaire fit beaucoup d'honneur à Marius, & augmenta fort sa réputation. Ses entreprises les moins prudentes ne laissoient pas de lui tourner à gloire, parce qu'elles passoient pour des effets de son courage. Les soldats, charmés de la douceur avec laquelle ils étoient gouvernés, & d'ailleurs enrichis du butin, élevoient leur Général jusqu'au ciel. Les Numides le redoutoient, comme s'il y eût eu en lui quelque chose au dessus de l'homme. Enfin, tant alliés qu'ennemis, tous croioient que les dieux le guidoient & l'inspiroient dans toutes ses entreprises.

Après cet heureux événement, il s'avança vers d'autres places: il en for-

An. R. 645. Av. J.C. 107.

ça quelques-unes, il en brûla plusieurs autres, que le désastre de Capsa avoit fait déserter : & mettant tout à feu & à sang, il remplit le pays ennemi de désolation & d'horreur. Ces conquêtes coutérent fort peu de monde aux Romains.

Marius forme le siége d'un château, qui passoit pour imprenable.

Il forma une autre entreprise, dont l'exécution étoit d'une extrême difficulté. Non loin de la riviére de Mulucha, qui séparoit les Roiaumes de Jugurtha & de Bocchus, au milieu d'une vaste plaine s'élevoit une montagne ou plutôt une roche d'un assez long circuit, d'une hauteur prodigieuse, sur le sommet de laquelle étoit un château de grandeur médiocre, qui n'avoit qu'une seule avenue fort étroite, tout le reste n'étant que précipices, aussi escarpés, que si ce n'eût pas été la nature, mais l'industrie des hommes qui les eût taillés à plomb. La garnison ne manquoit de rien : elle avoit des vivres en abondance, & une fontaine d'eau vive dans le roc. C'étoit dans ce château que Jugurtha avoit placé son trésor. Marius avoit grande envie de s'en rendre maître. Il étoit fort difficile d'en faire les approches, d'y remuer la terre, & de s'y servir de

machines. Quand on avoit tant fait que d'avancer les batteries avec grande peine, & avec grand péril, les assiégés ou les écrasoient à coups de pierres, ou y mettoient le feu, & les réduisoient en cendres. Les soldats ne pouvoient se tenir fermes dans le travail à cause de l'inégalité du terrain. Les plus braves y demeuroient ou morts, ou blessés, & les autres perdoient courage.

An. R. 645. Av. J. C. 107.

Marius, après avoir consumé plusieurs jours inutilement, & sans que le travail avançât, se trouvoit fort embarrassé, & ne savoit quel parti prendre. Cependant le bonheur singulier qui l'avoit accompagné dans toutes ses entreprises, le soutenoit. Il l'éprouva encore ici. Un soldat Ligurien, en cherchant des limaçons qu'il apperçut dans des fentes de rochers, arriva insensiblement presque jusqu'au haut de la montagne. La curiosité naturelle à l'homme le porta à s'avancer encore davantage; & s'attachant tantôt aux branches d'un chêne, qui se trouva là heureusement, tantôt aux rochers qui lui donnoient le plus de prise, il parvint jusqu'à la plate forme de la forteresse, & vit que ce lieu étoit entiérement abandonné, tous les Numides

Il est presque rebuté des difficultés qu'il y trouve.

Un Ligurien en grimpant par des rochers, arrive au haut de la forteresse.

An. R. 645. Av. J.C. 107.

s'étant tournés du côté que les assiégeans attaquoient. Le Ligurien descendit promtement, & vint rendre compte à Marius de ce qu'il avoit vû. Le Consul s'étant assûré de la vérité de ce raport, par d'autres soldats que le Ligurien conduisit au même endroit, songea à profiter d'une si heureuse découverte. Il choisit entre les trompettes de l'armée cinq des plus alertes. Il leur donna, pour les soutenir, quatre Centurions avec leurs Compagnies, & leur commanda à tous de suivre les ordres du Ligurien.

Il y remonte avec un petit détachement que lui donne Marius.

Dès le lendemain ils partirent, après s'être pourvûs de tout ce qui leur étoit nécessaire. Les soldats, instruits par leur guide, se débarrassent de tout ce qui pouvoit les retarder, quittent leurs casques pour avoir la vûe plus libre, & se mettent les piés nus pour être moins disposés à glisser. On leur avoit attaché leurs épées derriére le dos, aussi bien que leurs boucliers, qui étoient de cuir à la façon des Numides, & par conséquent plus légers, & moins sujets à faire du bruit. Le Ligurien marchant le premier, quand il trouvoit des pointes de rocher, ou des racines d'arbres qui avançoient, avoit

soin d'y attacher des cordes à nœuds coulans, où les soldats pouvoient se prendre pour se guinder en haut & monter avec moins de peine. Il tendoit de tems en tems la main à ceux qu'un si étrange chemin épouvantoit. Dans les pas les plus rudes, il les faisoit marcher devant lui un à un, & les déchargeoit de leurs armes, qu'il portoit lui-même en les suivant. Quand un endroit paroissoit dangereux, il en faisoit l'essai. On le voioit plusieurs fois remonter & redescendre, & par ce moien il encourageoit toute la troupe dont il avoit la conduite. Ils arrivérent enfin après bien des fatigues & des dangers, au haut de la forteresse, qu'ils trouvérent abandonnée de ce côté-là, parce que les Numides s'étoient tous portés vers l'endroit que les Romains attaquoient.

An. R. 645.
Av. J. C. 107.

Marius avoit harcelé les ennemis tout le jour. Mais lorsqu'il eut appris, par des courriers qui lui furent dépêchés sur le champ, l'arrivée du détachement conduit par le Ligurien, il anima de nouveau ses troupes, les mena lui-même à l'assaut, & leur commanda de se couvrir de leurs boucliers joints ensemble. Pour épouvanter les

Le détachement entre dans la forteresse. La place est prise.

An. R. 645. Av. J. C. 107. ennemis de loin aussi bien que de près, il donna ordre que les Archers, les Frondeurs, & les machines de guerre fissent en même tems leur devoir. Les Barbares, qui étoient souvent venus à bout de renverser & de brûler les batteries des assiégeans, étoient pleins de confiance. Bien loin de se tenir cachés derriére leurs parapets, ils étoient accoutumés à se montrer jour & nuit le long des murailles, insultoient les Romains avec hauteur, reprochoient à Marius la folie de son entreprise, & menaçoient les soldats de les rendre bientôt esclaves de Jugurtha.

Alors donc voiant les assiégeans redoubler d'effort, ils redoublent eux-mêmes de constance & de courage. Mais voilà que tout d'un coup ils entendent derriére eux un grand bruit de trompettes. Aussitôt les femmes & les enfans, que la curiosité avoit amenés sur le rempart, s'enfuient: ceux qui étoient les plus proches du danger, les suivent bientôt: & peu après, tous généralement prennent l'épouvante & la fuite, tant ceux qui étoient armés, que ceux qui étoient sans armes. Les Romains voiant leur désordre, les pressent avec encore plus de

vigueur, renversent tout, font tout passer au fil de l'épée, & s'avancent toujours en combattant, sans qu'il s'en trouvât un seul que le désir du butin fût capable d'arrêter. Ainsi, la témérité de Marius, corrigée par un heureux effet du hazard, fit tourner sa faute à son honneur.

An. R. 645.
Av. J.C. 107.

Sylla arrive dans le camp. Naissance & caractére de ce fameux Romain.

L. Sylla Questeur arriva en ce temslà dans le camp avec une nombreuse cavalerie. C'étoit pour la lever dans le Latium & chez les Alliés d'Italie, que Marius l'avoit laissé à Rome. Ce Questeur est le célébre Sylla, dont il sera tant parlé dans la suite. Je crois devoir par cette raison le faire bien connoitre. Il étoit de la maison Cornelia, si féconde en grands hommes, & comblée de tant d'honneurs. Mais la branche dont il sortoit, étoit tombée dans l'obscurité. J'ai raporté ailleurs la cause de la chûte de cette branche, en parlant de la note infligée à P. Cornélius Rufinus, qui en étoit la tige, & qui après avoir été deux fois Consul & Dictateur, fut chassé du Sénat par les Censeurs l'an de Rome 477, parce qu'il s'étoit trouvé chez lui plus de quinze marcs de vaisselle d'argent. Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'impression de cette note passa en quelque

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

façon à ses descendans, dont aucun jusqu'à Sylla ne parvint au Consulat, quoique quelques-uns aient géré la Préture. Cette décadence du côté de l'illustration étoit accompagnée de l'indigence. Sylla n'hérita qu'un très-petit bien de son pére, & passa sa jeunesse fort à l'étroit. C'est ce qui lui fut reproché dans la suite par un homme de sens & de vertu, qui l'entendant se vanter beaucoup des belles actions qu'il prétendoit avoir faites en Numidie, lui dit : *Et comment seriez-vous honnête homme, vous à qui votre pére n'a laissé aucun bien, & qui néanmoins êtes si riche?* Car, ajoute Plutarque, quoique les mœurs alors n'eussent pas conservé dans Rome leur ancienne sévérité, & qu'elles fussent déja bien changées & bien gâtées par le luxe, il paroit que celui qui parloit ainsi à Sylla, [a] regardoit comme également honteux, soit de dissiper un riche patrimoine, soit de ne point demeurer dans la pauvreté de ses péres. Au reste, si du côté des richesses Sylla fut d'abord mal partagé, il avoit du côté des ta-

a Εἰς ἴσον ὄνειδος ἐτίθετο τὴν ὑπάρχουσαν εὐπορίαν ἀπολέσαντας, καὶ τὴν πενίαν πατρῴαν μὴ διαφυλάξαντας.

lens & du génie tout ce qui étoit nécessaire pour renouveller la gloire de son nom. Voici son portrait, tel que Salluste nous l'a tracé. An. R. 645. Av. J.C. 107.

Sylla [a] fut instruit avec soin dans les lettres Grecques & Latines, & les possédoit parfaitement. Il avoit le cœur grand, il aimoit le plaisir, mais il aimoit encore plus la gloire. Dans les tems de repos, il se livroit à son goût pour les délices & pour les amusemens, sans néanmoins que jamais les affaires en souffrissent. Il étoit éloquent, insinuant, ami commode, d'un secret & d'une dissimulation impénétrable. Il aimoit à donner, & lorsqu'il se vit en état de faire des largesses, il en fit en tout genre, mais il répandoit surtout l'argent avec profusion. Toujours heureux, & même le plus heureux des hommes jusqu'à la victoire par laquel-

[a] Sulla litteris Græcis atque Latinis juxta atque doctissimè eruditus, animo ingenti, cupidus voluptatum, gloriæ cupidior: otio luxurioso esse, tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata:... facundus, callidus, & amicitiâ facilis: ad simulanda negotia altitudo ingenii incredibilis, multarum rerum, & maximè pecuniæ largitor: atque felicissimo omnium ante civilem victoriam nunquam super industriam fortuna fuit; multique dubitavêre fortior an felicior esset. Nam quæ postea fecit incertum habeo pudeat magis an pigeat disserere.

AN. R. 645. AV. J. C. 107. le il termina la guerre civile, jamais pourtant son mérite ne fut au dessous de sa fortune, & l'on a douté quel titre lui étoit dû plus légitimement, celui de brave, ou celui de fortuné. Mais depuis cette époque funeste à sa vertu, ce ne fut plus le même homme : & jamais peut-être le venin de la prospérité ne produisit des effets ni plus promts, ni plus violens.

Quand Sylla arriva dans le camp de Marius, il étoit absolument novice dans le métier de la guerre : mais il ne fut pas lontems sans s'y rendre un maître parfait. Une de ses grandes attentions fut de travailler à gagner les soldats par ses maniéres honnêtes & obligeantes. Il faisoit plaisir à quiconque l'en prioit, & souvent prévenoit les demandes. Quand il avoit reçu lui-même quelque service des autres, ce qu'il évitoit autant qu'il lui étoit possible, pour n'être à charge à personne, il regardoit la reconnoissance comme une dette, dont il vouloit s'acquitter promptement. Au contraire, quand il avoit fait une grace, il n'en exigeoit point de retour : & plus il avoit de débiteurs de cette espéce, plus il étoit satisfait. Il se familiarisoit, soit dans

les affaires sérieuses, soit dans les jeux & les exercices, jusqu'avec les personnes du dernier rang. Pour ce qui est des fonctions militaires, aux ouvrages, dans les marches, à la garde, il les remplissoit avec ardeur, & se trouvoit par-tout. Bien éloigné de décrier la conduite ou du Consul, ou de quelque autre personne de mérite, pour se faire valoir lui-même par une ambition mal entendue; il travailloit seulement à n'être surpassé par personne en prudence & en courage, & même à surpasser tous les autres, s'il le pouvoit. De si bonnes qualités lui gagnérent d'abord le cœur du Général & des troupes. Sylla & Marius furent donc quelque tems amis. Mais la bonne intelligence ne pouvoit pas durer lontems entre deux ambitieux. Nous verrons bientôt y succéder une inimitié déclarée.

An. R. 645. Av. J.C. 107.

Bocchus joint ses troupes à celles de Jugurtha.

Jugurtha cependant faisant réflexion sur la perte qu'il avoit faite de ses meilleures places & de la plus grande partie de ses trésors, sentit plus que jamais, qu'il étoit hors d'état de soutenir la guerre, & qu'il faloit absolument vaincre en bataille rangée, ou se voir enlever piéce à piéce tout son

An. R. 645. Av. J.C. 107.

Roiaume. Mais Bocchus, sans le secours duquel il ne pouvoit rien, avoit peine à prendre ce parti. Pour l'y faire entrer, il emploia ses artifices ordinaires, en corrompant à force d'argent ceux qui avoient le plus de pouvoir sur l'esprit du Roi de Mauritanie. De son côté, il promit à ce Prince la troisiéme partie de la Numidie, si l'on venoit à bout de chasser les Romains de l'Afrique, ou si la paix se faisoit sans qu'il lui en coûtât rien de ses Etats. Ces offres déterminérent Bocchus.

Ils attaquent Marius, & remportent d'abord quelque avantage.

Il vint joindre Jugurtha avec des troupes nombreuses; & dans le tems que Marius s'y attendoit le moins, & qu'il étoit en marche pour se retirer dans ses quartiers d'hiver, ils lui tombent l'un & l'autre sur les bras presque à la derniére heure du jour. Ils choisirent exprès ce tems, parce que les ténébres de la nuit pouvoient beaucoup embarrasser les ennemis à qui le pays étoit inconnu, au lieu que pour eux, victorieux ou vaincus, la nuit leur étoit favorable. La surprise causa d'abord quelque trouble parmi les Romains, qui n'eurent pas le tems de se former en ordre de bataille, ni de prendre leurs rangs à l'ordinaire, l'in-

fanterie se trouvant pêle-mêle au milieu des chevaux. Ils perdirent beaucoup de monde dans cette premiére attaque, quelque valeur qu'ils fissent paroitre. Ils étoient enveloppés de tous côtés par les Numides, dont le nombre surpassoit le leur de beaucoup. Néanmoins les vieux soldats, instruits par une longue expérience, & les nouveaux par l'exemple des anciens, formant différens pelotons selon que le hazard les rassembloit, se rangeoient en rond, se tenoient serrés & couverts, & faisant front de tous côtés, soutenoient avec un courage intrépide l'attaque des Barbares.

An. R. 645. Av. J. C. 107.

Marius, dans une action si vive, & si capable de déconcerter les Généraux les plus expérimentés, conserva toujours son sang froid. Avec la compagnie de cavalerie qui ne quittoit jamais sa personne, & qu'il avoit composée non de ceux avec qui il avoit le plus de liaison, mais des plus braves, il soutenoit les siens, il se mêloit à tout moment dans le gros des ennemis, & ne pouvant faire ouir sa voix pour donner les ordres nécessaires, il tâchoit de se faire entendre par divers signes de la main.

Puis ils sont vaincus, & mis en déroute.

AN. R. 645. AV. J. C. 107. Le jour étoit déja fini, sans que les Barbares cessassent de combattre: au contraire, comptant que la nuit leur donnoit un grand avantage sur les ennemis, ils redoubloient de plus en plus leur ardeur. Marius, occupé du soin d'assurer une retraite à son armée, s'empare de deux collines assez proches l'une de l'autre, y retire peu à peu ses troupes, & s'y fortifie. Les deux Rois alors, par la difficulté de le suivre sur cette hauteur, mettent fin au combat. Ils n'éloignent pourtant pas leurs armées, mais les font demeurer au pié des collines, que leur multitude les mettoit à portée d'environner.

Les Barbares enivrés en quelque sorte de leur prospérité, & du succès qu'ils avoient eu dans le combat, passérent une bonne partie de la nuit dans la joie & dans les danses, jettant de grands cris selon leur coutume. Marius, observant attentivement ce qui se passoit chez les ennemis, donne ordre à son armée de garder un profond silence, & supprime, pour cet effet, même les différens signaux que donnoit ordinairement la trompette pour les veilles de la nuit. Mais dès que le

jour

jour approche, il ordonne que les Trompettes sonnent tous ensemble la charge, & que les troupes sortent des retranchemens en poussant de grands cris de tous côtés. Les Maures & les Gétules, fatigués des mouvemens de la nuit, commençoient à peine à s'endormir. Réveillés donc en sursaut par ce bruit effrayant, ils ne pouvoient ni prendre leurs armes, ni se sauver par la fuite, ni se déterminer à aucun parti salutaire. Se voiant pressés par l'ennemi, sans que personne les encourageât & les fortifiât, le tumulte, la surprise, la crainte les avoit comme étourdis, & mis tout hors d'eux mêmes. Leur déroute fut entiére. Ils abandonnérent la plupart de leurs drapeaux & de leurs armes, & l'on en fit un plus grand carnage dans ce combat, qu'on n'avoit fait dans tous les autres, parce que le sommeil & la peur leur ôtoient le moien de se sauver.

An. R. 645. Av. J.C. 107.

Attention de Marius dans les marches.

Marius, après cette victoire, continua sa marche pour aller prendre ses quartiers d'hiver dans les villes maritimes. Le grand avantage qu'il venoit de remporter ne l'avoit rendu ni moins circonspect, ni plus présomptueux.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

La marche se fit, comme si l'on eût toujours eu l'ennemi en présence. Après avoir donné aux Officiers tous les ordres nécessaires, il ne laissoit pas d'agir avec autant de soin que s'il n'avoit eu personne pour le seconder. On le voioit par tout, il distribuoit & les louanges & les réprimandes selon le mérite de chacun. Sa vigilance n'étoit pas moindre dans le camp, que dans la marche. Il [a] faisoit la ronde lui-même, non par aucune défiance qu'il eût que ses ordres ne fussent pas exécutés, mais pour faire aimer le travail aux soldats, en leur montrant que leur Général le partageoit avec eux. En effet Marius, pendant toute cette guerre, maintint plutôt la discipline par l'honneur & l'émulation, que par les châtimens & la sévérité. Et cette voie lui réussit. La République ne fut pas moins bien servie sous son commandement doux & indulgent, que s'il avoit conduit ses soldats avec rigueur.

Nouveau combat où les Romains sont encore vainqueurs.

Après quatre jours de marche, les Romains se trouvérent près de Cirte.

[a] Ipse circuire, non tam diffidentiâ ... quàm uti militibus exæquatus cum imperatore labos volentibus esset. Marius ... pudore magis quàm malo exercitum coercebat... Nisi tamen respublica pariter, ac sævissimo imperio, bene atque decorè gesta.

Là Jugurtha & Bocchus vinrent les attaquer de nouveau, aiant pris leurs mesures pour fondre sur eux par quatre endroits différens en même tems. Mais Marius étoit en garde contre toutes les surprises, & les Numides & les Maures furent entiérement défaits. Sylla se distingua dans cette bataille. Jugurtha y fit des merveilles : & même aiant tué de sa main un ennemi, il alla montrer son épée ensanglantée à un corps considérable d'infanterie Romaine, leur criant qu'ils combattoient en vain ; qu'il venoit de tuer Marius. Peu s'en falut que ce mensonge ne jettât la terreur & le désordre parmi les Romains. Mais Sylla & Marius lui-même étant venus les ranimer, Jugurtha, après avoir épuisé toutes les ressources de son adresse & de son courage, après s'être opiniâtré à combattre jusqu'à demeurer presque seul, eut bien de la peine à se sauver. An. R. 645. Av. J.C. 107.

Cette seconde défaite découragea Bocchus, & lui donna la pensée de séparer ses intérêts de ceux de Jugurtha. Il fit donc savoir à Marius qu'il vouloit s'accommoder, & le pria de lui envoier deux hommes sûrs, avec qui

Bocchus envoie ses Députés à Marius, puis à Rome.

AN. R. 645. AV. J.C. 107. il pût entrer en conférence. Sylla & Manlius furent chargés de cette commiſſion. Sylla étoit éloquent, comme nous l'avons dit : & cet avantage lui valut l'honneur de porter la parole. » Il marqua au Roi la joie qu'il avoit » de ce que les dieux lui avoient enfin ouvert les yeux, en lui inſpirant la réſolution de préférer la » paix à la guerre. Il lui repréſenta » que l'alliance d'un Prince couvert » de crimes, tel que Jugurtha, étoit » indigne de lui : qu'au contraire celle » des Romains lui étoit également » honorable & avantageuſe. Il lui fit » entendre qu'il avoit en main de » quoi l'acheter, & finit en diſant » que, comme le Peuple Romain ſavoit repouſſer les injures, il ſavoit » auſſi répondre aux bienfaits, & qu'il » ne s'étoit jamais laiſſé vaincre en » généroſité & en reconnoiſſance. « Bocchus de ſon côté, pour juſtifier ſa conduite, ſe plaignit de ce qu'on avoit refuſé à Rome l'alliance qu'il avoit demandée par ſes ambaſſadeurs: il s'offrit néanmoins à en envoier d'autres, ſi Marius le jugeoit à propos. En effet, quelque tems après, entre ceux en qui il avoit le plus de

confiance il en choisit cinq, qu'il fit partir avec plein pouvoir de conclure la paix à quelque prix que ce fût. An. R. 645. Av. J. C. 107.

Ces Ambassadeurs furent rencontrés par des brigands Gétules, qui les dépouillérent & les maltraitérent extrémement. Ils se rendirent donc en fort mauvais équipage auprès de Sylla, qui commandoit en l'absence de Marius, alors occupé à l'attaque d'un Fort dans des lieux déserts & écartés. Sylla, naturellement généreux & magnifique, au lieu de mépriser les Ambassadeurs Maures dans le triste état où ils se rendirent auprès de lui, leur fit toute sorte d'accueil, & les traita splendidement pendant quarante jours que dura l'absence du Général. Il gagna ainsi leur confiance, & par eux celle de leur maître, dont il tira dans la suite un si grand avantage. Quand Marius fut de retour, les Maures, dirigés par les conseils de Sylla, demandérent une suspension d'armes, & la permission d'aller à Rome. On leur accorda leurs demandes: & aussitôt deux d'entre eux retournérent vers Bocchus, pour lui rendre compte de leur négociation, & les trois autres partirent pour Rome.

An. R. 645.
Av. J.C. 107.

Quand ils y furent arrivés, ils s'adressérent au Sénat, &, conformément à leurs instructions, ils dirent que Bocchus avoit été surpris par les artifices de Jugurtha, qu'il se repentoit de sa faute, & qu'il demandoit à faire alliance & amitié avec les Romains. On leur répondit en ces termes: [a] *Le Sénat & le Peuple Romain n'oublient ni les services, ni les injures. Puisque Bocchus se repent de sa faute, ils lui en accordent le pardon. Pour ce qui est de leur amitié & de leur alliance, il les obtiendra quand il les aura méritées.* Quel ton, & quelle hauteur! Croiroit-on que c'est à un Roi puissant, que s'adresse une pareille réponse?

Les nouveaux Consuls étoient sans doute en charge, lorsque ceci se passoit.

An. R. 646.
Av. J.C. 106.

C. Atilius Serranus.
Q. Servilius Cæpio.

Cette année est célébre par la naissance de Cicéron, & par celle de Pompée.

Marius, sur les instances de Bocchus, lui envoie Sylla.

Quand Bocchus eut reçu la réponse

[a] S. P. Q. R. beneficii & injuriæ memor esse solet. Ceterùm Boccho, quoniam pœnitet, delicti gratiam facit. Fœdus & amicitia dabuntur quum meruerit.

du Sénat, il écrivit à Marius, à qui le commandement avoit été continué, pour le prier de lui envoier Sylla, afin de pouvoir conférer ensemble. Marius le fait partir, escorté d'un petit corps de Cavalerie & d'Infanterie, avec quelques gens armés à la légére. Il eut plusieurs sujets d'inquiétude dans sa marche, d'abord par la rencontre inopinée de Volux fils de Bocchus, qui parut avec mille chevaux: &, peu après, par celle de Jugurtha même. Sylla se crut trahi par Volux, lorsqu'il vit si près de lui le Roi Numide avec des forces considérablement supérieures aux siennes. Il ne se livra pourtant ni au découragement, ni à une basse vengeance contre le Prince Maure: & il s'en trouva bien. Volux agissoit de bonne foi: & ils passérent ensemble tout au travers du camp de Jugurtha, sans que celui-ci osât attaquer les Romains, qu'il voioit escortés par le fils de celui en qui étoient toutes ses espérances. Sylla arriva donc heureusement auprès de Bocchus.

An. R. 646.
Av. J. C. 106.

Après bien des incertitudes, Bocchus livre Jugurtha entre les mains de Sylla.

Dans la conférence secrette qu'ils eurent ensemble, le Roi de Mauritanie d'abord, pour mériter l'alliance

An. R. 646. du Peuple Romain, parut se borner à
Av. J.C. 106. l'offre qu'il faisoit de ne plus se mêler des affaires de Jugurtha, & de ne plus l'aider ni de troupes, ni d'argent. Sylla lui fit entendre » que les Ro- » mains ne seroient pas contens de » cette espéce de neutralité. Que pour » obtenir leur amitié, il faloit leur » rendre un service effectif : qu'il en » avoit le pouvoir en main, & qu'il » ne tenoit qu'à lui de livrer Jugurtha. » Qu'alors les Romains lui auroient » obligation ; que leur alliance & leur » amitié lui seroient assurées, & qu'ils » ajouteroient à son Empire la partie » de la Numidie sur laquelle il pré- » tendoit avoir des droits. « Bocchus témoigna beaucoup de répugnance pour cette proposition. Soit qu'il en fût véritablement choqué, soit pour garder certains dehors de probité auxquels les plus scélérats ne renoncent point absolument, soit enfin pour faire acheter plus cher son crime, il représenta » qu'il y avoit amitié en- » tre lui & Jugurtha, affinité très-pro- » che, & même parenté : & que s'il lui » manquoit de foi, il courroit risque » d'aliéner les esprits de ses propres su- » jets, qui haïssoient les Romains, &

» aimoient fort Jugurtha «. Sylla ne se rebuta point pour ce premier refus, & il revint si souvent à la charge, qu'à la fin il arracha de lui une promesse de faire ce qui étoit nécessaire pour mériter l'amitié des Romains. An. R. 646. Av. J.C. 106.

Si Bocchus fit cette promesse bien sincérement, & avec résolution de la tenir, c'est ce qui est fort douteux. Car il traitoit en même tems avec Jugurtha, dont il avoit actuellement un Ambassadeur à sa Cour. Il lui promit même de lui livrer Sylla, sur ce que le Numide lui fit remontrer que c'étoit l'unique moien d'amener à une bonne paix le Sénat de Rome, qui ne laisseroit jamais dans les fers un homme illustre tombé dans cette disgrace en s'exposant pour servir la République. Ainsi ce Barbare s'engagea à une double perfidie, donnant de bonnes paroles & à Sylla, & à l'Ambassadeur de Jugurtha; promettant au Romain de lui livrer le Numide, & au Numide de lui livrer le Romain. On convint donc d'une conférence, sous prétexte de traiter de la paix, mais à laquelle Sylla & Jugurtha ne se rendirent, que parce que chacun de son côté étoit persua-

AN. R. 646. AV. J.C. 106.

dé qu'on alloit lui livrer ſon ennemi. La nuit qui précéda le jour déterminé pour l'entrevûe, Bocchus ſe trouva dans une étrange perplexité. Plus le moment de ſe décider étoit proche, plus ſes incertitudes augmentoient. L'inclination le portoit à favoriſer Jugurtha : la crainte le ramenoit du côté des Romains. L'agitation de ſon eſprit paroiſſoit ſur ſon viſage. Ses geſtes, ſon air, ſon maintien, qui changeoient à chaque inſtant, annonçoient les divers ſentimens dont il étoit combattu au-dedans de lui-même. Enfin la crainte, motif tout puiſſant ſur les ames baſſes, emporta la balance. Il fit appeller Sylla, & prit avec lui les derniéres meſures pour lui livrer le Numide. La conférence ſe tint : & Jugurtha y étant venu ſans armes & avec peu d'eſcorte, des gens placés en embuſcade tuérent tous ceux qui l'accompagnoient, le ſaiſirent lui-même, le chargérent de chaînes, & le remirent en cet état entre les mains de Sylla, qui le conduiſit auſſitôt à Marius.

Ainſi fut terminée la guerre d'une façon dont Sylla eut tout l'honneur, ſi pourtant il y a de l'honneur à vain-

AN. R. 646. AV. J.C. 106.

cre par la perfidie d'un autre. Quoi qu'il en soit, Marius, par un juste retour, de même qu'il avoit privé Métellus de la gloire d'achever la victoire, fut lui-même frustré de la gloire du dernier acte, qui en étoit la consommation.

Sylla s'attribue avec trop de hauteur la gloire de cet événement.

Plut. in Mar. & Syl.

L'avanture lui fut d'autant plus sensible, que Sylla en triompha hautement, & sans garder aucunes mesures. Il se conduisit [a] dans cette occasion, dit Plutarque, en jeune homme immodérément avide & altéré de gloire, dont il commençoit tout récemment à goûter la douceur. Au lieu d'attribuer à son Général l'honneur de cet événement, comme son devoir l'y obligeoit, il s'en réserva la plus grande partie, & fit faire un anneau qu'il portoit toujours, & dont il se servoit pour cachet, où il étoit représenté recevant Jugurtha des mains de Bocchus. Marius, piqué jusqu'au vif de cette espéce d'insulte, ne la lui pardonna jamais. Et ce fut là l'origine & la semence de cette haine implacable qui éclata depuis entre ces deux

a Οἷα νέος φιλότιμος, ἄρτι δόξης γεγευμένος, οὐκ ἤνεγκε μετρίως τὸ εὐτύχημα. *Plut. præcept. reipub. ger. pag.* 806.

AN. R. 646. AV. J.C. 106. Romains, & qui coûta tant de ſang à la République.

AN. R. 647. AV. J.C. 105.

P. RUTILIUS RUFUS.
CN. MALLIUS MAXIMUS.

Marius paſſa encore la plus grande partie de cette année dans l'Afrique, occupé ſans doute à donner une forme à ſa nouvelle conquête. Il eſt difficile de dire au juſte quels arrangemens il y établit. Mais la Numidie ne fut point alors réduite en Province Romaine, & nous y verrons reparoitre des Rois de la race de Maſiniſſa.

Marius étoit encore en Afrique, lorſqu'il apprit qu'il avoit été créé Conſul pour la ſeconde fois. Le péril extrême de l'Italie, qui craignoit une invaſion de la part des Cimbres, après la ſanglante défaite de Cépion & de Mallius dans la Gaule, avoit forcé de paſſer par deſſus toutes les régles & tous les intérêts de parti, pour remettre en place au bout de trois ans un homme qui avoit eu tant de peine à parvenir une premiére fois au Conſulat, mais qui alors étoit regardé comme la ſeule reſſource de l'Empire.

Triomphe de Marius : miſerable fin de Jugurtha.

Il revint donc promtement en Italie, & entra en triomphe dans la ville

le même jour qu'il entroit en charge, c'est-à-dire, le premier Janvier, faisant voir aux Romains un spectacle qu'ils avoient de la peine à croire même en le voiant, Jugurtha captif & chargé de chaînes: cet ennemi redoutable, pendant la vie duquel on n'avoit osé se flater de voir la fin de cette guerre, tant son courage étoit mêlé de ruses & de finesses, & son génie fertile en ressources au milieu même des malheurs les plus désespérés. Ses deux fils le suivoient dans cette triste cérémonie. On dit que dans la marche il parut comme un homme dont l'esprit est égaré. Il fut jetté dans un cachot, où les géoliers, se hâtant d'avoir sa dépouille, lui déchirérent toute sa robe, & lui arrachérent les deux bouts des oreilles pour avoir les pendans qu'il y portoit. Il passa six jours entiers dans cette affreuse prison à luter contre la faim, aiant conservé jusqu'au dernier moment un désir ardent de la vie: digne fin, ajoute Plutarque, digne récompense de ses forfaits. Il est avantageux pour l'exemple que de tels scélérats n'échapent pas dès cette vie même à la vengeance divine.

AN. R. 647.
AV. J.C. 105.
Plut. in Mar.

An. R. 647. Av. J.C. 105. *Plut. in Mar.* Marius, soit distraction, soit hauteur, entra dans le Sénat, après la cérémonie, avec sa robe triomphale, ce qui étoit sans exemple. Il s'apperçut que toute la Compagnie étoit surprise & choquée de cette nouveauté. Il sortit de la salle dans le moment même, & revint avec l'habit ordinaire, c'est-à-dire, la robe bordée de pourpre. Il portoit néanmoins encore alors une simple bague de fer. Ce ne fut qu'à son troisiéme Consulat qu'il prit l'anneau d'or. *Plin. XXXIII. 1.*

FAITS DÉTACHÉS.

* AVANT que de passer à ce qui regarde la guerre des Cimbres, il est à propos de rendre compte de quelques faits qui tiennent peu à l'Histoire générale, & qui méritent néanmoins de n'être pas oubliés.

An. R. 643. Censure de Scaurus. Scaurus dans sa Censure, qu'il géra sous le Consulat de Métellus Numidicus & de Silanus, donna une nouvelle preuve de son caractére opiniâtre & intraitable. Car son Collégue M. Drusus étant mort, il prétendit, contre l'usage invariable, qui vouloit qu'en pareil cas le Censeur qui restoit

* *Cet article de faits détachés est de l'Editeur.*

abdiquât, continuer l'exercice de sa Magistrature. Mais les Tribuns du Peuple le menaçant de le faire mener én prison, il fut obligé de céder.

Sa Censure, quoiqu'ainsi abrégée, ne laisse pas d'être célébre par des Monumens qui lui sont honneur. Il tira un grand chemin, qui commençoit à Pises, & traversoit une partie de la Ligurie. On lui attribue aussi la construction, ou du moins la réédification du Pont Mulvius, aujourd'hui *Ponte Mole*, sur le Tibre à peu de distance de Rome.

Le fils de Fabius Servilianus relégué, puis mis à mort par son pére, pour ses infamies.

Les mêmes tems à peu près nous offrent deux exemples des excès où la débauche jette quelquefois de jeunes gens, même d'un nom illustre, & des maux qu'elle attire. Le fils de Fabius Servilianus s'étant livré à la plus honteuse infamie, son pére le relégua d'abord à la campagne, puis le fit mettre à mort par deux esclaves, à qui ensuite il donna la liberté pour les affranchir de toute recherche. * Lui-même fut néanmoins

* *Romulus avoit donné pouvoir de vie & de mort au pére sur ses enfans : mais il paroit néanmoins par cet exemple & par quelques autres, que la rigueur excessive des péres étoit sujette à l'animadversion des Loix & des Magistrats.*

pourſuivi à ce ſujet, & il s'exila à Nocére en Campanie.

Le fils de Fabius Allobrogicus interdit par le Préteur.

Le ſecond exemple eſt encore d'un Fabius, qui aiant imité les déréglemens de la jeuneſſe de ſon pére Fabius Allobrogicus, n'en imita pas le retour à la vertu. Il pouſſa les excès de la débauche & de la diſſipation ſi loin, qu'il falut que le Préteur Q. Pompeius l'interdît & lui donnât un Curateur. Ainſi la puiſſance publique ſuppléa à ce qu'auroit dû faire l'autorité paternelle ; & [a] celui à qui la trop grande indulgence de ſon pére avoit laiſſé la qualité d'héritier, la ſévérité du Magiſtrat le deshérita.

La date préciſe de ces deux faits n'eſt pas certaine. Mais ils ne peuvent pas être fort éloignés des tems que nous parcourons actuellement.

Caractére ſingulier de T. Albucius.

Je placerai ici deux jugemens mémorables, au moins par raport aux perſonnes qu'ils intéreſſent. Le premier regarde un T. Albucius, homme ſingulier, & qui eſt une preuve que ſi le ſavoir orne & perfectionne ceux qui ont de la ſolidité dans le caractére, il gâte les petits eſprits. Cet Albucius étoit

[a] Quem nimia patris indulgentia hæredem reliquerat, ſeveritas publica exhæredavit. *Val. Max.* III. 4.

fou du Grec, jusqu'à renoncer presque à sa langue maternelle, & aimer mieux passer, comme le Poëte Lucile lui reproche, [a] pour Grec que pour Romain. Ce même Poëte raporte comment en une occasion il fut tourné fort agréablement en ridicule sur cette fantaisie. Scévola * allant à son gouvernement d'Asie passa par Athènes. Albucius qui étoit dans cette ville, étant venu lui rendre ses devoirs, Scévola le salua en Grec : en même tems tout son cortége, tous ses Officiers, jusqu'aux Licteurs, en firent autant, de sorte qu'Albucius n'entendoit retentir autour de soi que le mot Χαῖρε (je vous salue) répété par tous ceux qui étoient présens. Il sentit la plaisanterie : & comme toute la Philosophie qu'il avoit étudiée dans les livres Grecs ne le rendoit pas plus

a Græcum te, (*C'est Scévola qui parle*) Albuci,
quàm Romanum atque Sabinum,
Maluisti dici. Græcè ergo prætor Athenis,
Id quod maluisti, te quum ad me accedis, saluto.
Χαῖρε, inquam, Tite : lictores, turma omnis,
cohorsque,
Χαῖρε Tite. Hinc hostis mî Albucius, hinc inimicus.
Lucil. ap. Cic. l. de Fin. 9.

* *C'est Scévola l'Augure, gendre de Lélius, qui est l'un des interlocuteurs du Dialogue de Amicitiâ, & du I. Livre de* Oratore.

modéré, ni plus maître de sa colére, il en conçut un tel dépit, qu'il résolut de se venger. Lorsque Scévola fut de retour à Rome, il l'accusa de concussion. Mais la probité de cet homme irréprochable repoussa aisément une telle accusation, qui ne tourna qu'à la confusion de l'accusateur.

Sa vanité. Il ne fut pas aussi heureux lui-même, lorsqu'il se trouva en pareil cas. Albucius fut Préteur vers l'an de Rome 647. ou 648. & aiant été envoié en Sardaigne il donna la chasse à quelques misérables troupes de brigands. Après quoi aussi glorieux que s'il eût gagné quelque importante victoire, il fait dans sa province la cérémonie d'une espéce de triomphe. En même tems il écrit au Sénat pour demander qu'on ordonnât en son nom de solemnelles actions de graces dans Rome pour les avantages qu'il avoit remportés sur les peuples de Sardaigne. Il n'y avoit point d'exemple jusqu'alors qu'on eût refusé une semblable demande à un Général. Mais outre que les exploits de celui-ci méritoient peu un pareil honneur, la vanité avec laquelle il s'étoit couronné de ses propres mains, lui attira un affront que person-

ne n'avoit essuié avant lui. Il fut refusé. Ce n'est pas tout. Au sortir de sa province, il fut accusé de concussion à la poursuite des peuples de Sardaigne. Il n'avoit pas appris apparemment dans l'école d'Epicure, dont il suivoit les sentimens, à respecter beaucoup la vertu, & à préférer son devoir à son intérêt. Il fut donc condanné, & s'exila à Athénes. Il y a des gens à qui un peu d'adversité fait grand bien. Albucius fut de ce nombre. Il soutint mieux & plus honorablement l'exil, que la bonne fortune. Il se consola avec la Philosophie, amusant aussi son loisir à composer quelquefois des satyres dans le goût de Lucile.

Il est condanné pour concussion.

Vers le même tems Scaurus, Prince du Sénat, & qui avoit été Consul & Censeur, fut accusé devant le peuple par Cn. Domitius, qui fut Tribun pendant le troisiéme Consulat de Marius. Il s'agissoit d'un crime très-grave, mais qui ne nous est expliqué qu'en termes vagues par l'unique auteur qui en fasse mention. Domitius accusoit Scaurus d'une espéce de profanation de plusieurs sacrifices du peuple Romain, & en particulier de ceux que

Scaurus accusé devant le peuple, & absous avec assez de peine.

AN. R. 649.

Asc. Ped. in Orat. pro M. Scauro.

l'on célébroit à Lavinium en l'honneur des Dieux Pénates de Troie, transportés, disoit-on, en Italie par Enée. L'accusateur étoit très-ardent : car il avoit un motif de haine personnelle contre Scaurus, à qui il s'en prenoit de n'avoir point été choisi pour succéder à son pére dans la place d'Augure. Cependant il eut assez de générosité pour refuser les mémoires secrets qu'un esclave de Scaurus lui apporta contre son maître. Il eut horreur non seulement du traître, mais de la trahison, & renvoia ce misérable à Scaurus. Nous avons vû un trait semblable de l'Orateur L. Crassus par raport à Carbon. Et ces deux exemples donnent lieu à Valére-Maxime de s'écrier : » Comment [a] alors la justice s'obser» voit-elle entre amis, puisqu'elle étoit » si fort respectée même entre accusa» teurs & accusés ! » Scaurus fut absous, mais ce ne fut pas sans peine. Des trente-cinq Tribus trois le condannérent : & dans celles même qui lui furent favorables le nombre des suffra-

[a] Quo pacto igitur inter amicos viguisse tunc justitiam credimus, quum inter accusatores quoque & reos tantum virium obtinuisse videamus ! *Val. Max.* VI, 4.

ges d'absolution ne surpassa pas de beaucoup celui des suffrages contraires.

Domitius n'aiant pu se venger de Scaurus, attaqua tout le corps des Prêtres publics de Rome, qu'il priva d'un très-beau privilége. Les Prêtres publics, c'est-à-dire, les Augures, les Pontifes, étoient en possession de remplir les places vacantes dans leurs Colléges par voie de cooptation. Le Tribun irrité fit passer une Loi, qui transféroit au Peuple le droit de nommer à ces Sacerdoces. Mais comme le respect de la Religion ne permettoit pas que le Peuple conférât le titre, Domitius se régla sur ce qui étoit déja en usage par raport au grand Pontife. On convoquoit la plus petite moitié du Peuple, c'est-à-dire, dix-sept Tribus seulement, tirées au sort : & celui qui avoit la pluralité des suffrages dans cette assemblée des dix-sept Tribus étoit coopté par les Pontifes. Le Tribun fit ordonner que la même chose se pratiqueroit à l'égard de toutes les autres places de Pontife & d'Augure. Il en fut bien récompensé. Car peu de tems après il fut lui-même élu grand Pontife.

Le Tribun Domitius transporte au Peuple la nomination des Pontifes, & des Augures.

Cic. II. *in Rullum*, n. 18.



LIVRE TRENTIÉME.



E Livre, à commencer au Consulat de Rutilius, contient l'espace de quatorze ans, depuis l'an de Rome 647 jusqu'en 660. Il renferme principalement la guerre contre les Cimbres, la seconde révolte des esclaves en Sicile, la sédition de Saturnin, l'exil & le rappel de Métellus Numidicus, & divers jugemens mémorables.

§. I.

Les Cimbres & les Teutons, nations Germaniques. Courses de ces peuples par différens pays. Ils sont attaqués dans le Norique par le Consul Carbon, & le battent. Ils passent dans le pays des Helvétiens. Les Tigurins & les Tugeniens se joignent à eux. Ils vainquent en Gaule le Consul Silanus. Les Tigurins remportent une

grande victoire sur le Consul L. Cassius. Le Consul Cépion pille l'or de Toulouse. Cn. Mallius, homme sans mérite, est fait Consul, & envoié en Gaule pour soutenir Cépion. Dissension entre Cépion & Mallius. Aurelius Scaurus défait & pris par les Cimbres. Horrible défaite des deux armées Romaines. Les Cimbres prennent la résolution de marcher vers Rome. Allarme & consternation des Romains. Rutilius exerce & discipline parfaitement les troupes. Marius est nommé Consul pour la seconde fois. Les Cimbres tournent du côté de l'Espagne. Le passage des Cimbres en Espagne laisse à Marius le tems de former ses troupes. Belle action de Marius. Nouveau canal du Rhône creusé par Marius. Il est nommé Consul pour la troisiéme fois. Sylla engage les Marses à s'allier avec les Romains. Les Cimbres sont défaits en Espagne. Marius est nommé Consul pour la quatriéme fois. Les Cimbres & les Teutons se partagent, & les Consuls aussi. Marius évite de combattre contre les Teutons. Marthe, femme Syrienne, donnée par Marius pour prophétesse. Marius refuse un

combat particulier. Les Teutons continuent leur marche, & s'avancent vers les Alpes. Ils ſont entiérement défaits par Marius près de la ville d'Aix. L'armée Romaine fait préſent du butin à Marius, qui le fait vendre à vil prix. Marius, occupé à un ſacrifice, apprend qu'il a été nommé Conſul pour la cinquiéme fois. Les Cimbres entrent en Italie. Ils forcent le paſſage de l'Adige. Marius joint ſon armée à celle de Catulus. Bataille donnée près de Verceil. Les Cimbres ſont entiérement défaits. La nouvelle de cette victoire répand à Rome une joie incroiable. Marius triomphe conjointement avec Catulus. Malheurs de Cépion. Il s'étoit rendu agréable au Sénat par une loi qui rendoit à cet Ordre la judicature en partie. Il eſt deſtitué du commandement, & ſes biens confiſqués. Puis exclus du Sénat. Il eſt de nouveau condanné par le Peuple pour le pillage de l'or de Toulouſe. Suites de cette condannation.



LES

LEs * Cimbres & les Teutons, qui firent souffrir aux Romains les défaites les plus sanglantes, & devant qui Rome trembla dans le tems de sa plus grande puissance, étoient des peuples sortis du Nord de la Germanie, & des environs de la mer Baltique. Je n'entre point sur les antiquités de ces peuples dans des recherches qui ne sont point de mon sujet. Qu'il me suffise d'observer que dès les premiers tems les Nations Celtiques & Germaniques ont été dans l'usage de se transplanter avec leurs femmes & leurs enfans, & d'aller chercher au loin des établissemens. L'Europe & l'Asie étoient pleines de leurs colonies. Presque toujours les peuples du Nord ont été la terreur de ceux du Midi.

Les Cimbres & les Teutons, nations Germaniques. *Freinshem. Suppl. Liv.* LXIII. LXV. LXVII.

Ceux dont nous parlons s'étant d'abord avancés du côté de la *Bohéme*, furent repoussés par les Boïens, habitans du pays, qui en porte encore aujourd'hui le ** nom. Ils s'approchérent donc du Danube, le passérent, & pé-

Courses de ces peuples par différens pays.

* *Le début de ce livre jusqu'au Consulat de Rutilius est de l'Editeur.*

* * *Du nom des Boïens s'est formé* Boiohemum, *dont nous avons fait* Bohéme.

nétrérent jusques aux Scordisques, que l'on place sur la Save. De-là tournant vers l'Occident, ils entrérent dans le pays des Tauristes ou Taurisciens, qui répond à ce que nous appellons aujourd'hui *la Stirie*. Toutes les Nations par lesquelles nous venons de tracer la route des Cimbres & des Teutons, étoient Gauloises d'origine. Il ne paroit point qu'ils aient pû ou voulu se fixer dans aucune de ces régions. Ainsi continuant leur marche ils entrérent dans le Norique, y faisant leurs ravages ordinaires : & ce fut là qu'ils se trouvérent pour la premiére fois commis avec les Romains.

Ils sont attaqués dans le Norique par le Consul Carbon, & le battent. AN. R. 639.

Ce pays, qui renfermoit à peu près ce que nous comprenons maintenant sous les noms de *Haute Autriche* & de *Cercle de Baviére*, mettoit les Cimbres trop à portée de l'Italie, pour ne pas donner de la jalousie aux Romains. Le Consul Cn. Papirius Carbon se posta dans les gorges des Alpes pour leur fermer le passage. Puis voiant que les Barbares paroissoient avoir de tout autres desseins, il devint plus hardi, & envoia des Députés leur demander avec menaces pourquoi ils ravageoient les terres des Noriques, qui étoient

amis & hôtes des Romains. Il n'y avoit pourtant point de Traité d'alliance qui obligeât les Romains à prendre la défense de ces peuples. Les Cimbres chargérent des Ambassadeurs d'aller porter leur réponse, qui fut très-modérée. Ils protestérent » qu'ils respe-» ctoient le nom Romain. Qu'ils ne » vouloient attaquer aucune nation » qui fût alliée de Rome. Qu'ils al-» loient sortir du Norique, & se cher-» cher un établissement dans des pays » auxquels les Romains n'eussent point » de raison de s'intéresser «. Le Consul prenant apparemment pour timidité ce qui étoit un effet de modération dans ces Barbares, plus équitables que lui, crut faire un grand coup de prudence de tâcher de les surprendre. Il donna à leurs Ambassadeurs des guides qui les conduisirent par de longs circuits : & lui, menant son armée par des chemins plus courts, il marcha contre les Cimbres, qu'il trouva campés près de Noreia, ville que Freinshemius croit être *Gorice* en *Carinthie*. Sa ruse lui réussit mal. Les Barbares, quoique surpris & attaqués pendant la nuit, trouvérent une ressource dans leur courage. Le Consul

fut repoussé avec perte ; & si une grosse pluie n'eût mis fin au combat, l'armée Romaine auroit été taillée en piéces. Les vainqueurs ne surent pas profiter de leur avantage : &, sans qu'on en puisse dire la raison, ils tournérent du côté de la Gaule & des Helvétiens.

Ils passent dans le pays des Helvétiens. Les Tiguiins & les Tugéniens se joignent à eux.

Ces peuples, aujourd'hui les *Suisses*, bien différens alors de ce qu'ils sont maintenant, étoient fort riches au raport de Strabon, & possédoient beaucoup d'or. Mais comme ils virent que leurs nouveaux hôtes, par le pillage de tant de contrées, étoient devenus encore plus riches qu'eux, le métier leur parut bon, particuliérement aux Tigurins (ceux de *Zurich*) & aux Tugéniens (ceux de *Zug*). Les peuples de ces deux cantons se joignirent aux Cimbres : mais il est difficile d'assigner la date de cette jonction, qui pourroit bien ne s'être faite que quelques années après la défaite de Carbon, comme nous le dirons bientôt

Strabo l. IV. *p.* 193. *& l.* VII. *p.* 293.

AN. R. 643. Ils vainquent en Gaule le Consul Silanus.

Nous perdons de vûe les Cimbres pendant trois ou quatre ans, au bout desquels ils reparoissent dans la Gaule, demandant au Consul Silanus des terres où ils pussent s'établir, & offrant aux Romains à ce prix le service de

leurs armes & de leurs bras. On n'avoit garde d'accepter de pareilles offres. Ils résolurent donc d'obtenir par la force ce qu'on refusoit à leurs priéres. Ils allérent attaquer le Consul, & remportérent sur les Romains une seconde victoire.

An R. 645.

Les Tigurins remportent une grande victoire sur le Consul L. Cassius.

Deux ans après les Tigurins traversant le pays des Allobroges, apparemment pour aller joindre les Cimbres avec lesquels ils s'étoient alliés, marchérent encore sur le ventre à une armée Romaine commandée par le Consul L. Cassius. Ce Consul périt lui-même dans le combat avec un de ses Lieutenans Généraux, L. Pison personnage Consulaire. L'autre Lieutenant Général, qui se nommoit C. Popilius, ne put sauver les débris de cette malheureuse armée qu'aux dépens de l'honneur. Ils obtinrent la vie sauve à condition de passer sous le joug, & de laisser tous leurs bagages au pouvoir de l'ennemi. Popilius de retour à Rome fut accusé devant le peuple, & prévint une condannation inévitable, en s'exilant lui-même.

Tant de défaites réitérées n'étoient que le prélude d'une plus sanglante & plus horrible, que bientôt après les

Romains éprouvérent de la part des mêmes ennemis, & sur laquelle il nous rèste dans les monumens anciens un peu plus de lumiéres.

AN. R. 646.

Le Consul Cépion pille l'or de Toulouse.

Le principal auteur du désastre affreux que je vais raconter fut Q. Servilius Cépion, homme téméraire, arrogant, avide de s'enrichir, jusqu'au point de compter pour rien le péculat & le sacrilége. Se trouvant Consul l'année qui suivit la défaite de L. Cassius, & aiant été envoié en Gaule contre les Cimbres, il signala le commencement de ses expéditions militaires par le pillage de l'*or de Toulouse*, si fameux dans l'Antiquité. Les Toulousains cidevant alliés des Romains, s'étant laissé entraîner à la révolte par les promesses des Cimbres, surprirent & mirent dans les chaînes la garnison Romaine qu'ils avoient dans leur ville. Cépion marcha contre eux, & à l'aide d'une intelligence il entra dans Toulouse & livra la ville au pillage. Rien ne fut épargné : le sacré, comme le profane, devint la proie du soldat. Mais sur-tout il fut enlevé, soit des temples, soit d'un lac près de Toulouse, un poids immense d'or, que l'on fait monter à la valeur au moins de quinze mille ta-

lens, c'est-à-dire, de quarante-cinq millions de livres de notre monnoie.

On a dit que cet or venoit originairement du pillage du temple de Delphes, & que les Tectosages, anciens habitans du haut Languedoc, qui accompagnérent Brennus dans cette expédition, l'avoient raporté avec eux dans leur pays. Mais les Ecrivains les plus judicieux ont regardé cette tradition comme une fable. Selon eux les Gaulois étant fort riches, très-peu adonnés au luxe, & fort superstitieux, consacroient des trésors à leurs dieux, & les confioient souvent à des lacs & à des marais, où ils jettoient leur or & leur argent en lingots. Et lorsque les Romains, maîtres du pays, vendirent ou louérent ces lacs à des particuliers, il arriva souvent que ceux qui les avoient achetés ou pris à ferme, y trouvoient de l'or en barres.

Posidon. apud Strab. l. IV. p. 188.

Cépion, maître d'une si riche proie, s'en appropria la plus grande partie. Il n'en revint que très-peu au trésor public de Rome. Et même Orose raconte que le Consul aiant fait partir ces trésors sous escorte pour être portés à Marseille, il fit assassiner furtivement sur la route les soldats qui les gardoient,

Oros. V. 15.

& s'empara ainsi de tout. Il fut bien puni, comme nous le verrons dans la suite, de son horrible avidité. Toute sa vie ne fut plus qu'une suite de malheurs : & tous ceux qui avoient eu part au sacrilége finirent si misérablement, que pour exprimer un homme souverainement malheureux, il passa en proverbe de dire qu'*il avoit de l'or de Toulouse.*

A. Gell. III. 8.

Il eût été de la sagesse des Romains de rappeller un tel Général après son année expirée, & de choisir contre des ennemis redoutables des Consuls qui fussent en état de leur résister. On ne fit attention ni à l'un ni à l'autre de ces deux objets, si importans & si simples en même tems. Le commandement fut continué à Cépion dans la Gaule : & pour ce qui est de l'élection des Consuls, le caprice de la multitude en décida. Deux candidats entre autres se présentérent dignes de toute l'estime & de toute la confiance du Peuple Romain, Rutilius & Catulus. Rutilius étoit le plus vertueux citoien de Rome, & après avoir servi dans sa jeunesse sous Scipion l'Africain au siége de Numance, il avoit achevé de se former à la science militaire sous Métellus

Cn. Mallius, homme sans mérite, est fait Consul, & envoié en Gaule pour soutenir Cépion.

Numidicus, dont il avoit été Lieutenant Général avec Marius. Catulus étoit un perſonnage infiniment recommandable par toutes ſortes d'endroits, & nous le verrons dans la ſuite partager avec Marius la gloire de la derniére victoire ſur les Cimbres. Rutilius fut effectivement nommé Conſul: mais on préféra à Catulus un homme dont Cicéron fait le portrait en quatre mots, en diſant, [a] qu'il étoit ſans naiſſance, ſans mérite, ſans eſprit, & d'une conduite qui n'avoit rien que de bas & de mépriſable. Il ſe nommoit Cn. Mallius. Et comme ſi le ſort eût été d'intelligence avec la bizarrerie de la multitude, des deux départemens deſtinés aux deux Conſuls, l'un en Italie, l'autre en Gaule, Rutilius eut le premier, & le ſecond qui ſe raportoit aux Cimbres, échut à Mallius, qui fut auſſi envoié en Gaule avec une nouvelle armée pour ſoutenir Cépion. Ainſi des deux corps d'armée que les Romains oppoſent aux Cimbres, l'un ſe trouve avoir à ſa tête un téméraire, & l'autre un homme ſans talent. Pour

a Non ſolùm ignobilem, verùm ſine virtute, ſine ingenio, vitâ etiam contemptâ & ſordidâ. *Cic. pro Planc. n.* 12.

comble de maux, la discorde se mit entre eux.

AN. R. 647.
AV. J.C. 105.

P. RUTILIUS.
CN. MALLIUS.

Dissension entre Cépion & Mallius.

Jamais l'union entre les Généraux n'avoit été plus nécessaire que dans la circonstance où se trouvoient alors les Romains : mais jamais Généraux ne furent plus mal assortis. Cépion étoit fier & méprisant : & malheureusement Mallius étoit trop digne de mépris. Il étoit néanmoins Consul en charge, & en cette qualité c'étoit à lui à tenir le premier rang. Mais le Proconsul ne considérant que l'indignité du sujet, & non l'autorité de la place, ne voulut agir en rien de concert avec lui. Il prétendit avoir son département séparé, & mit le Rhône entre lui & le Consul.

Aurélius Scaurus défait & pris par les Cimbres.

C'étoit le plus mauvais parti que l'on pût prendre : & bientôt on eut occasion de s'en convaincre. M. Aurélius Scaurus, homme Consulaire, & l'un des Lieutenans Généraux du Consul, fut défait par les Barbares avec un assez gros détachement qu'il commandoit, & resta prisonnier entre les mains des vainqueurs. Aussitôt après cet échec, le Consul envoia vers Cépion

le prier de venir au plutôt le joindre avec son armée. Celui-ci répondit brutalement que chacun devoit se tenir dans son département pour le défendre. Mais, bientôt après, la crainte que le Consul n'eût seul tout l'honneur de la victoire, qu'il regardoit comme assurée, le fit changer de sentiment. Il se rapprocha donc, mais il ne campa point au même endroit que le Consul, & n'eut aucune communication avec lui. Il plaça son camp entre l'armée de Mallius & celle des Cimbres, afin de pouvoir attaquer le premier les ennemis, & ne partager avec personne l'honneur de leur défaite.

AN. R. 647.
AV. J.C. 105.

Quand les Cimbres eurent appris la jonction des deux armées Romaines, supposant qu'elle étoit l'effet de la réunion des esprits, car ils avoient été informés de la discorde qui régnoit entre les Généraux, ils envoiérent des Députés vers les Romains pour traiter de paix. Cépion, dans le camp duquel ils entrérent d'abord, voiant que ce n'étoit point à lui, mais au Consul, qu'ils avoient ordre de s'adresser, en conçut une basse & ridicule jalousie, & bien loin de leur tenir un langage pacifi-

An. R. 647. Av. J.C. 105. que, peu s'en falut qu'il ne les fît mettre à mort.

Cette maniére violente dont il avoit traité des Députés, fut extrêmement improuvée dans son camp. On sentit quelles suites funestes pouvoit avoir la dissension des Généraux, & l'on craignit qu'elle n'entraînât la perte entiére des deux armées. On agit donc si fortement auprès de Cépion, qu'il vint, comme forcé & malgré lui, dans le camp du Consul. On assembla le Conseil de guerre pour délibérer sur le parti & sur les mesures que l'on devoit prendre. On n'y convint de rien. Tout le tems se passa, de part & d'autre, en disputes, en reproches, en injures grossiéres. Les deux Généraux se séparérent plus brouillés que jamais.

Horrible défaite des deux armées Romaines.

Liv. épit. 67. Oros. V. 16.

Une conduite si misérable eut le succès qu'elle devoit avoir, & attira aux Romains la plus horrible défaite qu'ils eussent jamais éprouvée. Il ne nous reste aucun détail de cette action sanglante. Nous ne savons pas même au juste le lieu où elle se donna, que l'on peut pourtant conjecturer n'avoir pas été loin d'Orange. Nous apprenons seulement de quelques Abbrévia-

teurs, que le carnage fut affreux & presque incroiable. Les deux armées furent absolument taillées en piéces: les deux camps furent pris. On fait monter le nombre des morts jusqu'à quatre-vingts mille soldats, tant Romains qu'Alliés, entre lesquels on compte deux fils du Consul, & quarante mille valets, ou autres gens suivans l'armée. On prétend qu'il ne s'échapa pas du carnage plus de dix hommes, pour en aller porter la nouvelle. Les Cimbres avant le combat s'étoient engagés par un vœu, assez ordinaire alors aux Gaulois & aux Germains, à sacrifier aux dieux & à détruire tout ce qui tomberoit en leur pouvoir. Ils s'acquitérent avec fidélité de ce vœu barbare. L'or & l'argent furent jettés dans le Rhône: le bagage fut mis en piéces, les armes & les cuirasses brisées, les brides des chevaux rompues, les chevaux eux-mêmes noiés, & les hommes pendus à des arbres. Le célébre Sertorius, qui fort jeune alors servoit dans l'armée de Cépion, eut assez de force & de courage pour passer le Rhône à la nage tout armé avec sa cuirasse & son bouclier.

AN. R. 647.
AV. J. C. 105.

Eutrope & Orose nomment quatre

An. R. 647. Av. J.C. 105. peuples qui eurent part à cette victoire, les Cimbres, les Teutons, les Tigurins, & les Ambrons. Plutarque en attribue le principal honneur aux Ambrons, qui paroissent avoir été un Canton Helvétique. Il en parle comme du corps le plus brave & le plus terrible de toute l'armée liguée. Ils étoient au nombre de trente mille.

Les Cimbres prennent la résolution de marcher vers Rome.

Après une si grande victoire, on délibéra sur ce qu'il convenoit de faire pour en profiter. Les avis ne furent point partagés. On convint qu'il ne faloit point laisser aux ennemis le tems de se reconnoitre. Les Barbares, aiant si facilement vaincu ceux qu'ils avoient rencontrés, résolurent de ne s'arrêter & de ne s'établir nulle part, qu'ils n'eussent ruiné Rome & saccagé toute l'Italie. Ils voulurent néanmoins auparavant consulter Aurélius Scaurus, qu'ils avoient pris dans le premier combat. Ils le firent venir dans l'Assemblée, où, selon la coutume de la nation, ils se rendoient tout armés. Les chaînes qu'il portoit aux mains & aux piés, ne lioient point sa langue. Consulté sur ce qu'il pensoit du dessein de traverser les Alpes & d'aller attaquer Rome, il entreprit de les en détour-

ner comme d'un projet chimérique & impraticable, relevant la puissance & la grandeur des Romains, que nulle force humaine n'étoit capable de vaincre. Boiorix, l'un des Rois de cette Nation, Prince jeune & emporté, ne put entendre plus lontems un captif parler avec cette liberté & cette hardiesse, & le perça de son épée.

An. R. 647. Av. J. C. 105.

On comprend aisément quelle allarme & quelle consternation jetta dans Rome une perte si terrible, qui menaçoit d'un danger encore plus grand. On voioit aux portes de l'Italie une nuée effroiable de Barbares, trois cens mille hommes portant armes, marchant avec leurs femmes & leurs enfans, non pour subjuguer l'Italie, mais pour l'envahir, s'établir dans les villes, s'emparer des terres, & exterminer la plupart des habitans. La Renommée dès les commencemens avoit publié des choses effraiantes de leur force, de la grandeur de leur taille, de leur valeur ou plutôt de leur férocité, qui emportoit & ravageoit tout comme un torrent impétueux : & les effets surpassoient encore ce que la Renommée en avoit d'abord annoncé.

Allarme & consternation des Romains.

On commença par révoquer Cé-

An. R. 647. Av. J.C. 105. pion, qui survivoit sans honte à un désastre dont il avoit été la premiére cause. Je ferai dans la suite un article à part des différentes condamnations qu'il essuia. Pour ce qui est du Consul Mallius, il n'en est plus parlé dans l'Histoire. Rutilius son Collégue fut chargé de faire de nouvelles levées pour opposer aux Barbares, & il s'acquitta parfaitement de cette commission. Car non-seulement il leva des soldats, mais il les exerça avec un soin infini. Il introduisit même l'usage inconnu avant lui de leur donner des maîtres d'escrime, qui leur apprissent à faire des armes, afin qu'ils fussent en état de joindre l'adresse à la valeur. Il emploia pour cela des maîtres de gladiateurs, tournant ainsi au service de la République un art qui jusques-là n'avoit été destiné qu'au plaisir inhumain de la multitude. Cette pratique fut adoptée par les Généraux qui le suivirent : & il est mention dans les tems postérieurs de ces maîtres d'escrime pour les soldats sous le nom de *Campi doctores*. On peut juger aussi de la bonne discipline que Rutilius établit dans son armée, par la conduite qu'il garda à

Rutilius exerce & discipline parfaitement ses troupes.

l'égard de son fils. Au lieu de le tenir près de lui avec plus de commodités & de distinction, il le fit simple soldat légionaire, voulant qu'il se formât au commandement en apprenant à obéir dans le dernier rang de la milice. C'est ainsi que Rutilius préparoit des soldats à Marius, & des vainqueurs aux Cimbres. Car ce fut cette armée que Marius chargé de la guerre contre les Cimbres choisit par préférence à celle avec laquelle il avoit lui-même vaincu Jugurtha.

AN. R. 647. Av. J.C. 105.

Nous avons déja dit que ce Général étant encore en Afrique, & trois ans seulement après qu'il avoit été nommé Consul pour la premiére fois, fut élevé de nouveau à cette suprême dignité, quoiqu'il ne fût point d'usage d'élire un absent, & que les Loix exigeassent un interstice de dix ans entre un premier & un second Consulat. Mais ici l'utilité publique l'emporta sur la coutume & sur les Loix. On lui donna pour Collégue C. Flavius Fimbria.

Marius est nommé Consul pour la seconde fois.

C. MARIUS II.
C. FLAVIUS FIMBRIA.

AN. R. 648. Av. J.C. 104.

Les Romains, toujours sages dans l'adversité, avoient enfin pris les meilleures mesures pour arrêter la tempê-

Les Cimbres tournent du côté de l'Espagne.

An. R. 648. Av. J.C. 104.

te qui les menaçoit. Mais ces mesures auroient été peut-être tardives, si la Providence, qui veilloit à la conservation de Rome, & qui destinoit cette ville à devenir la capitale & la maîtresse de l'Univers, n'eût pris soin d'écarter d'abord & d'éloigner le danger. Le tems n'étoit pas encore venu, où l'Empire Romain devoit être la proie des Barbares. Nous avons laissé les Cimbres dans la résolution de marcher contre Rome : & s'ils eussent exécuté sur le champ cette résolution, tout étoit à craindre. Mais, sans qu'on en sache la raison, ils tournérent le dos à l'Italie, & après avoir ravagé tout le pays depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées, ils passérent en Espagne. Ainsi les Romains eurent le tems de se remettre de leur fraieur, & Marius eut celui d'exercer & de former ses soldats, de les endurcir au travail, de leur élever & fortifier le courage, & sur-tout de se faire connoitre à eux, & de les accoutumer à sa discipline. Car au lieu de cette indulgence & de cette douceur que Salluste lui attribue à l'égard des troupes de Numidie, comme nous l'avons vû, Plutarque le peint ici comme très-sévére par raport à celles qu'il commandoit actuellement. » Ses

Plut. in Mar.

» maniéres rudes & farouches, dit-il, » qu'ils ne pouvoient supporter d'a- » bord, & son austérité inflexible dans » les punitions, leur parurent, dès » qu'ils furent accoutumés à la régle & » à l'obéissance, non-seulement justes, » mais salutaires. Ils se familiarisérent » avec tout ce qu'il avoit de terrible; » l'âpreté de sa colére, la rudesse éton- » nante de sa voix, la fierté de son re- » gard, l'air farouche de son visage; » & ils conçurent que tout cela de- » voit inspirer de la terreur non à eux, » mais aux ennemis.

An. R. 648. Av. J.C. 104.

Belle action de Marius. *Plut. ibid.*

Une action de justice & d'équité lui concilia beaucoup les esprits. Son neveu C. Lusius, qui servoit sous lui en qualité de Tribun des soldats, Officier de mœurs corrompues, aiant emploié à différentes reprises de vives sollicitations pour porter au crime un jeune soldat qui étoit soumis à son commandement, & le trouvant toujours inflexible, eut enfin recours à la violence. Le [a] soldat, aimant mieux s'exposer au danger de périr,

[a] Interfectus ab eo est cui vim afferebat. Facete enim probus adolescens periculosè, quàm perpeti turpiter maluit. Atque hunc ille vir summus [Marius] scelere solutum, periculo liberavit. *Cic. pro Mil.* 18.

AN. R. 648. AV. J. C. 104. que consentir à une telle infamie, perça Lusius de son épée. Il fut cité devant Marius, comme digne de mort, pour avoir tué son Officier. Lorsque ce Général eut appris ce qui s'étoit passé, de la bouche même du soldat, car personne n'avoit osé prendre sa défense, & qu'il se fut assuré par la déposition de quelques témoins, que Lusius avoit essaié plus d'une fois de séduire le jeune homme, il fit apporter une de ces Couronnes destinées à récompenser les actions les plus glorieuses, & en couronna lui-même le soldat, l'exhortant à conserver toujours les mêmes sentimens de probité & d'honneur. Il faut se souvenir que ce sont des payens qui parlent & agissent ainsi.

Cette année ne fut pourtant pas tout-à-fait oisive pour les Romains par raport aux expéditions militaires. Mais les monumens qui nous restent nous donnent si peu de détail, que *Plut. in Syll.* tout ce que nous savons, c'est que Sylla, alors Lieutenant Général de Marius, battit les Tectosages, ce peuple voisin de la Garonne, dont nous avons déja parlé, & prit vivant leur chef Copillus.

Je crois devoir raporter à cette même année, ou à l'année suivante, le nouveau canal du Rhône creusé par Marius, quoique Plutarque n'en parle que sous son quatriéme Consulat. Un ouvrage tel que celui-là convient au loisir que lui laissérent d'abord les Barbares. Comme il tiroit de la mer par le Rhône ses principales provisions, il remarqua que l'entrée de ce fleuve étoit difficile, parce que les embouchures s'étoient remplies de vase & d'une grande quantité de sable, que la mer y apportoit. Il fit donc creuser par ses soldats un nouveau canal, qui commençant au Rhône au-dessous d'Arles traversoit le champ de la Crau jusques au-delà du village de Foz, dont le nom est un vestige subsistant de cet ancien ouvrage, que les Romains appellérent *Fossa Mariana*, & qui vraisemblablement se terminoit à la Tour de Bouc, ou d'Embouc. Après la victoire, Marius abandonna le canal aux Marseillois, en récompense de leurs bons & fidéles services. Ces peuples en tirérent pendant un tems un revenu considérable. Mais depuis plusieurs siécles il s'est aussi rempli de

Av. R. 648.
Av. J. C. 104.

Nouveau canal du Rhône creusé par Marius.

AN. R. 648. AV. J. C. 104.

ſable. Honoré Bouche, en ſa Chorographie de Provence, prétend que le Galejon en eſt un reſte. C'eſt un étang qui ſe décharge dans la mer, & qui communiquoit autrefois avec le Rhône, par un canal que l'on nomme *Bras mort*, & qui a été depuis environ quatre-vingts ans fermé par de grandes paliſſades. *

Marius eſt nommé Conſul pour la troiſiéme fois. *Plut. in Mar.*

Le tems de nommer de nouveaux Conſuls étant arrivé, tous les eſprits ſe tournérent encore du côté de Marius. On attendoit les Barbares, & il paroiſſoit que les Romains ne vouloient combattre des ennemis ſi terribles que ſous ſes ordres, & l'aiant à leur tête. Il fut donc nommé Conſul par le Peuple pour la troiſiéme fois, & le Sénat lui décerna encore extraordinairement, & ſans qu'il fût beſoin de tirer au ſort, le département des Gaules : & cela du conſentement & par l'avis de Scaurus, des Métellus, & de toute la Nobleſſe. Dans les grands dangers, l'intérêt public l'emporte ſur les reſſentimens particuliers.

* *Voyez une deſcription plus détaillée & plus préciſe du canal de Marius, dans la notice de la Gaule, par M. d'Anville, au mot* FOSSA MARIANA.

AN. R. 649.
AV. J.C. 103.

C. MARIUS III.
L. AURELIUS ORESTES.

Sylla engage les Marses à s'allier avec les Romains.

Les Cimbres ne revinrent pas sitôt qu'on le croioit, & le troisiéme Consulat de Marius se passa encore sans aucun événement considérable. Sylla néanmoins y acquit une nouvelle gloire. Servant cette année comme Tribun des soldats, il attacha aux Romains la nation nombreuse des Marses, qui doivent sans doute avoir été un peuple Germain * de la ligue des Cimbres & des autres Barbares.

La gloire de Sylla, qui croissoit toujours, blessoit de plus en plus les regards jaloux de Marius. Voiant donc que ce Général le souffroit avec peine, qu'il ne lui donnoit plus de commissions honorables, & qu'au contraire il s'opposoit en toute occasion à son avancement, il le quitta & s'attacha à Catulus, qui, l'année suivante, fut donné pour Collégue à Marius dans le Consulat.

Les Cimbres sont défaits en Espagne. Liv. Epit.

Les Cimbres ne furent pas heureux dans leur expédition d'Espagne. Les

* *Tacite, au premier livre des Annales, nomme les Marses parmi les peuples Germains, contre lesquels Germanicus fit la guerre.*

AN. R. 649. AV. J.C. 103.

Celtibériens les vainquirent. Mais il faut que leur perte n'ait pas été considérable. Ils revinrent joindre les Teutons, & se préparérent à faire enfin tomber tous leurs efforts sur l'Italie.

Marius est nommé Consul pour la quatriéme fois.

Avant que les Barbares fussent réunis, Marius fut élu Consul pour la quatriéme fois. Son Collégue L. Aurélius étant mort, il falut qu'il vînt à Rome pour présider aux Assemblées, laissant son armée sous les ordres de Marius Aquillius. Beaucoup de gens de bien & de mérite se présentoient pour demander le Consulat : mais Saturnin, Tribun du Peuple, dont nous aurons bientôt lieu de parler amplement, aiant été gagné par Marius, tâchoit par toutes ses harangues de porter le Peuple à le nommer Consul pour la quatriéme fois. Comme Marius faisoit le difficile, & disoit ouvertement qu'il ne pouvoit plus accepter cette charge, Saturnin, prenant un ton de reproche & d'indignation, l'appelloit traître à la patrie, de refuser le commandement de l'armée dans un si pressant danger. Il n'y avoit personne qui ne vît que c'étoit un jeu joué entre eux & une véritable Comédie, où Marius faisoit le personnage du monde le

plus

plus indigne d'un homme d'honneur, & le plus capable de lui attirer un mépris universel. Mais on avoit besoin d'un Général qui eût de l'expérience & de la réputation. On nomma donc Marius Consul pour la quatriéme fois, & on lui donna pour Collégue ce même Catulus, à qui l'on avoit préféré trois ans auparavant Cn. Mallius. Il étoit, comme nous l'avons dit, homme d'un vrai mérite, & qui avoit beaucoup de crédit parmi la Noblesse, sans être désagréable au Peuple.

An. R. 649. Av. J. C. 103.

C. Marius IV.
Q. Lutatius Catulus.

An. R. 650. Av. J. C. 102.

Les Cimbres & les Teutons se partagent, & les Consuls aussi.

Les Consuls, qui avoient tout préparé pour se mettre en campagne, partirent de Rome dès qu'ils apprisent que les Barbares étoient en marche. Ceux-ci, aiant partagé leurs troupes, s'avançoient par deux routes différentes. Les Cimbres prenoient par le Norique (Baviére & Tirol) pour entrer dans l'Italie par le Trentin. Les Teutons & les Ambrons se proposoient de traverser la Province Romaine, (Dauphiné & Provence) & de tourner par la Ligurie. Les Consuls, sur ces nouvelles, se séparérent

AN. R. 650. AV. J.C. 102.

aussi. Catulus se posta du côté des Alpes Noriques pour y attendre les Cimbres; & * Marius alla camper au confluent de l'Isére & du Rhône, pour s'opposer aux Teutons & aux Ambrons.

Marius évite de combattre contre les Teutons.

La marche des Cimbres fut longue, & nous n'entendrons parler d'eux que l'année prochaine. Mais les Teutons se trouvérent bientôt en présence de Marius. Ils avoient des troupes innombrables, qui embrassérent une grande étendue de pays. Ils jettoient des cris, ou plutôt des hurlemens, capables de porter la fraieur dans les esprits, & présentoient tous les jours la bataille à Marius, avec des insultes piquantes, lui reprochant sa lâche timidité. Il ne s'émut point de toutes leurs injures & de toutes leurs bravades. Il se tint toujours renfermé dans son camp, uniquement occupé à réprimer pour le présent l'ardeur de ses troupes, qui témoignoient un désir & une impatience incroiable d'en venir aux mains avec l'ennemi. Pour

* *La date précise de tous ces mouvemens des Barbares & des Consuls, n'est pas bien assurée. Il est difficile de dire s'ils appartiennent au commencement, ou au milieu de la campagne. Nous ne donnons que le gros des faits, parce que nous n'en avons pas davantage.*

les accoutumer à soutenir la vûe effraiante des Barbares, & leur ton de voix brutal & sauvage, il envoioit les différens corps de son armée les uns après les autres sur les retranchemens du camp, & les y faisoit rester un tems considérable, persuadé que la nouveauté ajoute beaucoup aux objets déja terribles par eux-mêmes, & qu'au contraire par l'habitude on se familiarise avec tout ce qu'il y a de plus effraiant.

Marthe, femme Syrienne, donnée par Marius pour prophéteffe.

Ils avoient de la peine à se voir ainsi tenus dans l'inaction, regardant ces longs délais comme des reproches de lâcheté. Pour les appaiser, il leur disoit que ce n'étoit point qu'il se défiât de leur courage, mais qu'averti par les oracles des dieux, il attendoit l'occasion & le lieu favorable pour la victoire. Car il menoit partout avec lui une femme Syrienne nommée *Marthe*, qui passoit pour une illustre prophétesse. On la portoit en litiére avec de grands honneurs & de grands respects, & il prenoit d'elle l'ordre pour les sacrifices. Elle avoit une grande mante de pourpre qui s'attachoit avec des agrafes, & elle portoit à la main une pique environnée de bande-

An. R. 650.
Av. J.C. 102.

lettes & de bouquets de fleurs. Et le ſtupide vulgaire, qui auroit eu peine à déférer à l'autorité d'un auſſi grand Général que Marius, ſe laiſſoit gouverner par une devinereſſe.

Marius refuſe un combat particulier.

Un Officier des Teutons, remarquable par la grandeur de ſa taille & par l'éclat de ſes armes, défia perſonnellement Marius à un combat ſingulier. Le Conſul lui répondit, *que s'il avoit ſi grande envie de mourir, il pouvoit s'aller pendre.* Marius ſavoit trop que la gloire d'un Général n'eſt pas de ſe piquer d'une bravoure de ſoldat.

Les Teutons continuent leur marche, & s'avancent vers les Alpes.

Les Teutons ſe laſſérent bientôt d'un repos pour lequel ils n'étoient pas faits. Ils tentérent de forcer Marius dans ſon camp : mais aiant été accablés d'une grêle de traits, & aiant perdu beaucoup de monde, ils réſolurent de continuer leur marche, dans la confiance qu'ils traverſeroient les Alpes ſans trouver de difficulté ni d'oppoſition. Ils s'avancent donc, & paſſent comme en revûe devant le camp des Romains. Ce fut alors qu'on connut mieux que jamais leur nombre effroiable, à la longueur du tems que dura leur marche : car ils furent ſix jours entiers à défiler devant les

An. R. 650. Av. J. C. 102.

retranchemens de Marius en marchant continuellement. Comme ils passoient fort près des Romains, ils leur demandoient par moquerie, *s'ils ne vouloient rien mander à leurs femmes : qu'incessamment ils seroient en état de leur donner des nouvelles de leurs maris.*

Ils sont entiérement défaits par Marius près de la ville d'Aix.

Quand les Barbares eurent achevé de passer, & qu'ils furent un peu avancés, Marius leva son camp, & les suivit en queue, se postant toujours près d'eux, choisissant toujours des lieux forts d'assiéte, & se retranchant pour passer les nuits sans avoir rien à craindre. Les Barbares, qui continuoient d'aller en avant, vinrent jusqu'à la ville d'Aix, d'où ils n'avoient pas beaucoup de chemin à faire pour arriver aux Alpes. Ils y établirent leur camp près d'une petite riviére. C'est apparemment la riviére de l'Arc, qui passe à un quart de lieue d'Aix. Marius, résolu de leur livrer bataille en cet endroit, se posta dans un lieu très-avantageux, mais où il n'étoit pas aisé d'avoir de l'eau. On [a] ne sait pas s'il le fit exprès, comme le dit Plutarque, pour aiguillon-

a Consultò ne id egerit Imperator, an errorem in consilium verterit, dubium ; certè necessitate aucta virtus, causa victoriæ fuit. *Flor.* III. 3.

AN. R. 650. AV. J.C. 102. ner le courage de ses troupes en les mettant dans la nécessité d'en aller puiser dans la petite riviére voisine à la vûe des Barbares, ou si son habileté fit tourner à l'avantage de l'armée la faute qu'il avoit commise. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est ce qui donna occasion à la victoire. Comme les soldats se plaignoient de manquer d'eau, le Consul leur montrant de la main la petite riviére, *Voilà de l'eau devant vous*, leur cria-t-il, *mais il faut l'acheter par le sang*. Tous élévent leurs voix à ce mot : *Menez-nous donc aux ennemis*, répliquérent-ils, *pendant que notre sang n'est pas encore épuisé & desséché par la soif.* Marius le refusa, en leur disant qu'il faloit auparavant fortifier leur camp. Il suivoit en cela l'ancienne maxime des Romains, comme nous l'avons remarqué en rendant compte de la conduite de Paul Emile dans la guerre contre Persée. Les soldats obéirent, & se mirent à travailler à leurs retranchemens : & cépendant les valets s'étant armés comme ils purent, allérent pour faire leur provision d'eau. Les Barbares étoient campés de l'autre côté de la riviére.

Il n'y eut d'abord qu'un petit nombre d'ennemis qui tombérent sur ces valets Romains : car c'étoit précisément l'heure que les uns dînoient après le bain, & que les autres se baignoient encore, le lieu fournissant quantité de sources d'eaux chaudes. Il ne fut plus au pouvoir de Marius de retenir les soldats, qui craignoient pour leurs valets. D'ailleurs les Ambrons, qui étoient les meilleures troupes des ennemis, se levérent promtement, & coururent aux armes. Ils avoient le corps chargé & appesanti de la bonne chére qu'ils avoient faite, mais ils n'en avoient que plus de résolution; & rendus plus gais par le vin qu'ils avoient bu, ils s'avancent, non point en Barbares, & avec des transports forcenés, mais en bon ordre, battant de leurs armes en cadence, & répétant à grands cris leur propre nom, *Ambrons, Ambrons* : soit pour s'encourager eux-mêmes, soit pour effraier leurs ennemis en leur annonçant à qui ils alloient avoir affaire. Il se trouva par hasard que les Liguriens marchoient à la tête de l'armée Romaine. Or ce même nom, *Ambrons*, étoit l'ancien nom de leur Nation. Ils

AN. R. 650.
AV. J.C. 102.

AN. R. 650. AV.J.C. 102. ſe mirent donc à le répéter de leur côté, de ſorte que la plaine en retentit des deux parts. Les Ambrons avoient la riviére à paſſer, ce qui rompit leur ordonnance. Avant qu'ils puſſent ſe remettre en bataille, les Liguriens chargérent avec furie les premiers, & commencérent le combat. Les Romains accoûrurent en même-tems, & deſcendant des lieux avantageux qu'ils occupoient, ils tombérent ſi rudement ſur les Barbares, qu'ils les renverſérent. La plupart furent tués ſur le bord de la riviére, où ils s'entre-pouſſoient les uns les autres, & qui fut bientôt remplie de ſang & de morts. Les Romains pourſuivirent les fuiards paſſant avec eux la riviére, & les pouſſant juſqu'à leur camp.

Mais ici une nouvelle eſpéce d'ennemis ſe préſente aux uns & aux autres. Les femmes des Ambrons venant contre eux avec des épées & des haches, grinçant les dents de rage & de douleur, frapent également ſur ceux qui fuient & ſur ceux qui pourſuivent, ſur leurs maris qu'elles appellent traîtres, & ſur les ennemis. Elles ſe jettent au milieu de la mêlée, ſaiſiſſent avec les mains nues les épées des Ro-

mains, leur arrachent leurs boucliers, reçoivent des blessures, se voient mettre en piéces sans se rebuter, & témoignent jusqu'à la mort un courage véritablement invincible. Les Romains n'allérent pas plus loin, & arrétés soit par l'audace de ces femmes, soit par la nuit, après avoir taillé en piéces la plus grande partie des Ambrons, ils se retirérent.

An. R. 650.
Av. J.C. 102.

On n'entendit point l'armée Romaine retentir de chants de victoire, comme cela étoit naturel après un si grand succès. Ils passérent toute la nuit dans la fraieur & dans le trouble : car leur camp n'étoit ni fermé, ni retranché. Le très-grand nombre des Barbares n'avoit point combattu : mais la douleur qu'ils ressentoient de la défaite de leurs camarades ne fut pas moins vive que celle des Ambrons mêmes. Tous ensemble jettérent pendant toute la nuit des cris affreux, qui ne ressembloient point à des clameurs & à des gémissemens d'hommes, mais qui étoient comme des hurlemens & des rugissemens de bêtes feroces. Marius comptoit de moment à autre qu'il alloit être attaqué, & craignoit beaucoup le tumulte & le désordre d'une

An. R. 650. Av. J.C. 102. action qui se passeroit dans les ténébres. Les Barbares ne sortirent point cette nuit, ni le lendemain : mais ils passérent tout ce tems-là à se préparer à la bataille.

Cependant Marius sachant qu'au dessus du camp des Barbares il y avoit des creux & des ravins couverts de bois, y envoia Marcellus avec trois mille hommes d'infanterie, pour s'y mettre en embuscade, & attaquer les ennemis par derriére quand le combat seroit engagé. Il donna ordre aux autres de prendre de la nourriture & du repos. Le lendemain au point du jour, il les mit en bataille sur la hauteur devant son camp, & envoia sa cavalerie dans la plaine. Les Teutons n'attendirent pas que l'infanterie Romaine fût aussi descendue, afin de la combattre de plain pié avec un égal avantage pour le terrain : mais transportés de colére, ils prennent leurs armes, & vont l'attaquer sur la hauteur. Marius envoie par-tout les principaux Officiers, donner ordre aux soldats d'attendre l'ennemi sans branler, & dès qu'il se seroit avancé à la portée du trait, de lancer leurs javelots, de mettre ensuite l'épée à la main, & de le

repousser en le heurtant avec leurs boucliers : car, le lieu allant en pente, il pensa avec raison que ni les coups que porteroient ces Barbares n'auroient de roideur, ni leur ordonnance serrée ne pourroit se maintenir, leurs corps étant vacillans & sans assiéte ferme à cause du penchant & de l'inégalité du terrain.

Il ne se contenta pas de donner ces ordres ; mais il y joignit son exemple, étant lui-même accoutumé à combattre aussi-bien qu'à commander. Les Romains faisant donc tête aux Barbares, & les arrétant tout court comme ils tâchoient de monter, ceux-ci pressés furent contraints de reculer peu à peu, & de regagner la plaine. Les premiers bataillons commençoient à se rallier & à se remettre en bataille, mais la confusion & le désordre régnoient dans les derniers. Car Marcellus, attentif à tout ce qui se passoit, aux premiers cris de la charge, qui retentirent jusqu'aux côteaux voisins sous lesquels il étoit en embuscade, avoit saisi le moment de partir, & étoit tombé impétueusement avec de grands cris sur les derniers, les attaquant par derriére, & les taillant en piéces. Ceux-

AN. R. 650. AV. J.C. 102.

ci, pouſſés avec cette furie, portent le déſordre dans les rangs qui ſont devant eux. En un moment toute leur armée fut remplie de trouble. Vivement preſſés à la tête & à la queue, ils ne purent lontems ſoutenir ce double choc; ils ſe débandérent & prirent la fuite. Les Romains les pourſuivirent, & en tuérent ou firent priſonniers plus de cent mille. L'Epitome de Tite-Live marque qu'il y eut deux cens mille hommes de tués, & quatre-vingts-dix mille faits priſonniers : ce qui paroit bien difficile à croire.

L'armée Romaine fait préſent du butin à Marius, qui le fait vendre à vil prix.

Diod. apud Valeſ.

Le butin fut immenſe : & toute l'armée d'un commun conſentement en fit préſent à Marius. Et ce préſent, ſi grand & ſi magnifique, paroiſſoit encore au-deſſous du ſervice qu'il avoit rendu dans un ſi preſſant danger. Il en uſa très-généreuſement : & voulant récompenſer de ſi braves troupes, il leur fit vendre tout ce butin à très-vil prix, aimant mieux prendre ce parti que de le donner en pur don, ſans doute pour ne pas paroitre eſtimer peu le préſent qu'on lui avoit fait, & de plus afin que ſa libéralité ne paroiſſant point gratuite, ne fût point à charge à ceux qui en profiteroient.

Cette conduite acheva d'attirer à Marius une estime universelle : & les Grands réunirent en sa faveur leurs applaudissemens avec ceux du Peuple.

An. R. 650. Av. J. C. 102.

Pour ce qui est des armes conquises sur les Barbares, Marius aussitôt après la bataille, choisit les plus riches, les plus entiéres, & celles qui pouvoient orner le plus son triomphe. Il les mit à part, & aiant amassé toutes les autres sur un grand bucher, il fit aux dieux un sacrifice magnifique. Toute son armée étoit autour du bucher couronnée de branches de laurier; & lui, en habit de cérémonie, & dans l'appareil le plus auguste, il prit un flambeau allumé, & l'élevant vers le Ciel avec ses deux mains, il alloit mettre le feu au bucher, lorsqu'on vit tout-à-coup des couriers venir à toute bride vers lui.

Marius, occupé à un sacrifice, apprend qu'il a été nommé Consul pour la cinquiéme fois.

Quand ils furent près de Marius, ils descendirent de cheval, & courant le saluer ils lui annoncérent qu'il étoit nommé Consul pour la cinquiéme fois, & lui remirent en même-tems les lettres qui lui notifioient son élection. Ce fut un nouveau surcroît de joie : toute l'armée, pour témoigner le plaisir

An. R. 650. Av. J. C. 102. qu'elle en ressentoit, se mit à jetter de grands cris qu'elle accompagnoit du bruit guerrier de ses armes; & tous les Officiers ornérent de nouvelles couronnes la tête de Marius. Dans ce moment il mit le feu au bucher, & acheva le sacrifice.

An. R. 651. Av. J. C. 101.

C. MARIUS V.
M. AQUILLIUS.

Le Consul Aquillius fut envoié en Sicile contre les esclaves révoltés. Nous parlerons de cette guerre, après que nous aurons fini ce qui regarde celle des Cimbres. Marius marcha contre ces Barbares, pour achever ce qu'il avoit si glorieusement commencé : & l'on continua aussi le commandement à Catulus sous le titre de Proconsul.

Les Cimbres entrent en Italie.

Les Cimbres étoient enfin arrivés près des Alpes du côté du Trentin, & se préparoient à entrer en Italie. Catulus, qui s'étoit d'abord saisi des hauteurs pour y arrêter les Barbares, craignit que forcé de séparer son armée en plusieurs postes, il n'en fût trop affoibli. Il prit donc le parti de descendre en Italie, mit devant lui la riviére d'Athesis (l'*Adige*), & forma sur les deux

rives deux camps pour en défendre le An. R. 651
paſſage, le plus grand en deçà de la Av. J. C. 101
riviére, & l'autre au delà, du côté par où arrivoient les Cimbres : & pour la communication de ces deux camps il jetta ſur l'Adige un pont, qui le mettoit en état d'aller au ſecours de tout ce qui pourroit être attaqué par les ennemis. Ces Barbares avoient tant de mépris pour les Romains, & étoient ſi pleins d'une folle arrogance, que pour montrer ſimplement leur force & leur audace ſans aucune utilité ou néceſſité, ils s'expoſoient à la neige tout nuds, grimpoient aux ſommets des montagnes au travers des monceaux de neige & de glace, & quand ils étoient au haut, mettant leurs boucliers ſous eux, ils s'abandonnoient ainſi aux penchans de ces monts, & ſe laiſſoient couler le long de ces rochers, dont la pente étoit fort roide, & qui avoient ſous eux des fondriéres & des abymes épouvantables.

Enfin, après qu'ils ſe furent campés près des Romains, & qu'aiant ſondé la riviére ils eurent vu qu'ils ne pouvoient la paſſer, ils entreprirent de la combler, & déracinant les plus gros ar-

An. R. 651. Av. J. C. 101.

bres, détachant d'énormes masses de rochers, & roulant de grosses buttes de terre, ils les traînoient dans le fleuve, dont ils resserroient par-là le cours. Et pour ébranler les poutres qui servoient comme de fondement au pont des Romains, ils jettoient dans la riviére de grosses masses, qui étant rapidement entraînées par le fil de l'eau, battoient rudement le pont, & lui donnoient des secousses si terribles, qu'il ne pouvoit résister lontems.

Ils forcent le passage de l'Adige.

La plupart des soldats Romains, saisis de fraieur à cette manœuvre des ennemis, abandonnérent le grand camp, & se retirérent. Catulus tint en cette occasion une conduite, qui a été louée par Plutarque, mais qui néanmoins est susceptible d'une interprétation peu avantageuse. Voiant qu'il ne pouvoit retenir les fuiards, il se mit lui-même à leur tête, afin de sauver l'honneur de la nation, & ne voulant pas qu'il fût dit que les Romains eussent fui devant les Cimbres, mais qu'ils parussent plutôt avoir suivi leur Général. Catulus sacrifia donc ici sa gloire à l'honneur du nom Romain : & on ne peut se dispenser de

louer, s'il ne pouvoit mieux faire. An. R. 651. Mais il eût mieux valu sans doute ranimer le courage de ses soldats, que de sauver ainsi leur honneur : & je ne pense pas que Marius en une pareille occasion eût voulu mériter une pareille louange. Aussi Plutarque dit-il ailleurs *Plut. in Syll.* que Catulus étoit peu guerrier. Av. J.C. 101.

Ceux qui étoient dans le petit camp au-delà de la riviére, quoique plus exposés, montrérent plus de résolution. Ils se défendirent si vigoureusement, que les Barbares admirant leur valeur, leur permirent de se retirer en leur accordant une capitulation honorable. Petreius Centurion fit plus. *Plin. XXII. 6.* Comme la légion dans laquelle il étoit Capitaine se trouva enveloppée, il l'exhorta à se faire jour à travers le camp ennemi. Le Tribun, à qui appartenoit le commandement, balançoit. Petreius le tue de sa main, se met à la tête de la légion, & la tire de danger. Une action si courageuse fut récompensée d'une * couronne obsidionale : distinction d'autant plus flateuse, qu'il est le seul Centurion à qui jamais elle ait été accordée.

* *Cette couronne étoit de gazon : & c'étoient les soldats tirés du péril, qui la donnoient eux-mêmes à leur Chef.*

AN. R. 651. AV. J.C. 101. Je ne dois pas omettre ici le triste sort du fils de Scaurus. Ce jeune homme, qui servoit dans la cavalerie, à la vue du danger manqua de cœur & prit la fuite. Lorsqu'il fut de retour à Rome, son pére, dont la sévérité alloit jusqu'à la dureté, lui aiant défendu de paroitre en sa présence, il fut tellement pénétré de honte & de confusion, qu'il se tua lui-même.

Les Barbares, devenus maîtres du plat pays, le ravagérent en toute liberté. *Flor. III. 3.* Florus prétend que s'ils avoient marché droit à Rome, ils auroient pu y causer les mêmes désastres qu'avoient fait lontems auparavant les Gaulois en pareille conjoncture. Mais, pour attendre leurs compagnons, comme ils en étoient convenus avant que de se séparer, ils s'arrétérent dans cette contrée, dont la douceur les charma. Cet agréable séjour, où ils trouvoient tout en abondance, leur devint funeste, comme autrefois Capoue aux soldats d'Annibal, en énervant leurs corps, & amollissant leurs courages par des délices, auxquelles ils se livroient avec d'autant plus d'avidité & d'ardeur, qu'ils y étoient moins accoutumés.

Dans cette extrémité, Marius fut

appellé à Rome. Il y fut reçu avec de grandes marques de joie. On lui décerna l'honneur du triomphe : mais il refusa de l'accepter, & le différa jusqu'à ce qu'il eût terminé la guerre, disoit-il, par de nouveaux succès, encore plus éclatans que les premiers. Il étoit juste qu'il ne privât pas de leur part de cette gloire ses soldats qui avoient eu tant de part aux grands exploits qui la lui avoient méritée, & en même tems il rassuroit les esprits, parlant de sa victoire comme d'une chose certaine. Il partit aussitôt pour aller joindre Catulus, & fit venir ses troupes de la Gaule Narbonnoise, où il les avoit laissées après la défaite des Teutons. Il paroit que Catulus avoit mis le Pô entre lui & les Barbares, puisqu'il est dit que Marius, lorsqu'il se fut joint avec lui, passa cette riviére, & que ce fut auprès de Verceil que la bataille se donna.

AN. R. 651. AV. J. C. 101.

Marius joint son armée à celle de Catulus.

Ces deux Généraux se ressembloient bien peu. Catulus avoit autant de douceur & d'aménité dans l'esprit & dans les mœurs, que Marius étoit rustique & féroce. C'étoit-là une premiére source de désunion. Mais de plus Marius, malgré sa réputation infinie pour le

An. R. 651. Av. J. C. 101. mérite guerrier, étoit jaloux jusqu'à la petitesse de tout l'honneur qu'auroit pu s'attirer son compagnon. C'est de quoi nous trouverons la preuve dans la bataille même.

Sylla donna encore occasion à cette mésintelligence de croître & de s'aigrir. Il avoit quitté Marius pour s'attacher à Catulus, comme nous l'avons dit : & même il rendit un service signalé dans la circonstance présente. Quoique le pays fût ravagé, il trouva moien de mettre l'abondance dans l'armée de Catulus au point que les soldats de Marius se trouvérent heureux de soulager par ce secours la disette dans laquelle ils étoient. Marius n'en fut que plus piqué d'avoir cette obligation à un ennemi. Toutefois ces divisions n'éclatérent point alors. Le danger commun réunissoit au moins pour un tems des esprits si dìsposés à la discorde.

Bataille donnée près de Verceil. Les Cimbres sont entiérement défaits.

Les Barbares étoient à peu de distance des Romains. Mais ils différoient de donner la bataille, attendant toujours les Teutons avec impatience, soit qu'ils ignorassent, soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'ils ne voulussent pas croire leur défaite.

Voiant que les deux Généraux avoient réuni leurs troupes, ils envoiérent à Marius des Ambassadeurs lui demander pour eux & pour leurs fréres des terres & des villes suffisantes pour les loger & les nourrir. Interrogés qui étoient ces fréres dont ils parloient, ils répondirent que c'étoient les Teutons. Toute l'Assemblée se mit à rire, & Marius, en se moquant, leur dit, *Laissez-là désormais vos fréres, & ne vous en mettez point en peine. Ils ont la terre que nous leur avons donnée, & ils la garderont éternellement.* Les Barbares piqués de l'ironie, lui dirent d'un ton menaçant qu'il se repentiroit de cette insulte, & qu'il en seroit puni incessamment par les Cimbres, & bientôt après par les Teutons dès qu'ils seroient arrivés. *Ils sont arrivés*, reprit Marius, *les voici; & il ne seroit pas honnête que vous vous en allassiez avant que d'avoir salué & embrassé vos fréres.* En même-tems il ordonna qu'on amenât les rois des Teutons, chargés de chaînes.

A. R. 651.
Av. J.C. 101.

Quand les Cimbres eurent entendu ce raport de leurs Ambassadeurs, ils prirent la résolution de combattre: & Boïorix, un de leurs rois, à la tête

AN. R. 651. AV. J.C. 101. d'un petit corps de cavalerie, s'approchant du camp du Consul, l'appella à haute voix, & le défia à prendre jour & lieu pour en venir aux mains, & décider qui demeureroit maître du pays. Marius lui répondit, » que jamais les Romains ne prenoient » conseil de leurs ennemis sur ce qui » regarde le combat : mais que cependant il vouloit bien avoir cette complaisance pour les Cimbres «. Ils convinrent donc que ce seroit le troisiéme jour après celui où ils parloient actuellement, & dans la plaine de Verceil, qui paroissoit commode aux Romains pour déploier leur cavalerie, & aux Barbares pour y étendre leurs nombreux bataillons.

Ni les uns ni les autres ne manquérent au rendez-vous. Ils se mettent en bataille. Catulus avoit sous lui un peu plus de vingt mille hommes d'infanterie, & Marius trentedeux mille. Catulus fut placé au centre, & les troupes de Marius furent rangées sur les deux ailes. Nous ne pouvons guéres annoncer comme certain le détail de cette grande journée. Car nous n'avons pour ce détail que Plutarque; & Plutarque lui-même ne

cite que Catulus & Sylla, tous deux ennemis de Marius. Catulus avoit composé une histoire de son Consulat, que Cicéron loue comme écrite [a] avec beaucoup de douceur & dans le goût de Xénophon. Sylla avoit laissé des Mémoires de sa vie, qui sont souvent cités par Plutarque. Ces deux ouvrages seroient des monumens bien authentiques, s'il n'étoit à craindre que souvent l'animosité n'eût conduit la plume des Ecrivains. Mais d'un autre côté, & c'est précisément ce qui augmente l'incertitude, Marius étoit si immodérément avide de gloire, si violemment jaloux de quiconque s'élevoit à côté de lui, que rien n'est difficile à croire de ce qui lui sera attribué comme partant de ce principe. Ici par exemple l'ordonnance de ses troupes, rangées de façon qu'elles environnassent des deux côtés celles de Catulus, avoit pour motif, selon Catulus & Sylla, l'espérance qu'il avoit conçue qu'avec ses deux ailes il tomberoit sur les ennemis, & les romproit, & qu'ainsi la victoire seroit entiérement dûe à ses soldats,

AN. R. 651.
AV. J.C. 101.

a Molli & Xenophonteo genere sermonis. *Cic. Brut. n. 131.*

AN. R. 651. AV. J.C. 101. sans que l'autre armée y eût aucune part.

Les Cimbres donnérent à leurs bataillons autant de profondeur que de front, de sorte que c'étoit une bataille quarrée, dont chaque face occupoit * trente stades de terrain. Leur cavalerie, qui étoit de quinze mille chevaux, marchoit en superbe équipage. Tous les Cavaliers avoient des casques en forme de gueules ouvertes, & de mufles de toutes sortes de bêtes étranges & épouvantables; & les rehaussant par des panaches faits comme des ailes, & d'une hauteur prodigieuse, ils en paroissoient eux-mêmes plus grands. Ils étoient armés de cuirasses de fer très-brillantes, & couverts de boucliers tout blancs. Ils portoient chacun deux javelots à darder de loin; & quand ils avoient joint l'ennemi, ils se servoient de grandes & lourdes épées. Dans cette rencontre, ils n'allérent pas heurter les Romains de front, mais prenant à droite, ils avançoient peu-à-peu, dans le dessein de les enfermer entre eux & leur infanterie, qu'ils laissoient sur leur gauche.

* *Près d'une lieue & un quart.*

Les

Les Généraux Romains s'aperçurent de cette ruse dans le moment même, mais ils ne purent retenir leurs soldats. L'un d'eux s'étant mis à crier que les ennemis fuioient, tous les autres se mirent aussitôt à courir pour les poursuivre. Cependant l'Infanterie des Barbares s'avançoit comme des flots de la vaste mer. Marius & Catulus, levant les mains au ciel, firent vœu, l'un d'immoler une Hécatombe aux dieux, l'autre de dédier un Temple à la Fortune de ce jour. On n'eut pas plutôt montré à Marius les entrailles des victimes, qu'il s'écria, *La victoire est à moi.* Il n'en faut pas davantage pour animer toute une armée. AN. R. 651. AV. J. C. 101.

Marius n'eut pourtant, si l'on en doit croire Sylla, aucune part à la victoire : & sa basse jalousie fut bien punie par un accident qu'il n'avoit pas prévû. Car quand on se fut ébranlé pour en venir aux mains, une si grande poussiére s'éleva, que les deux armées en furent couvertes, & cachées l'une à l'autre. Marius, qui s'étoit avancé le premier pour charger avec ses troupes, eut le malheur de manquer l'ennemi dans cette obscurité où les deux armées étoient ensevelies, &

AN. R. 651. aiant poussé fort loin au-delà de leur
AV. J. C. 101. bataille, il fut lontems errant dans la plaine sans pouvoir se retrouver.

La fortune fut aussi favorable à Catulus, qu'elle étoit contraire au Consul. Il joignit les Barbares, & son armée, où Sylla avoit un commandement distingué, soutint presque seule tout l'effort du combat. La chaleur du jour qui étoit très-grande, & le soleil qui donnoit dans le visage des Cimbres, aidérent beaucoup aux Romains. Car ces Barbares accoutumés à supporter les plus grandes gelées, & nourris dans des lieux froids & couverts de bois, ne pouvoient résister au chaud, mais fondoient tout en eau, étoient tout haletans, & n'avoient que la force de mettre leurs boucliers devant leurs visages pour se garantir du soleil. On étoit alors dans les plus grandes chaleurs de l'été, sur la fin du mois de Juillet.

La poussiére fit encore un grand bien aux troupes de Catulus, & servit beaucoup à augmenter leur audace & leur confiance, en leur cachant la plus grande partie des ennemis. Car il s'en falut beaucoup qu'ils ne vissent leur multitude innombrable.

Mais chaque corps aiant couru avec vitesse charger ce qui étoit devant lui, ils en étoient aux mains, avant que le spectacle de toute l'armée ennemie eût pu fraper leurs yeux & les effraier. D'ailleurs ils étoient si endurcis à la fatigue & au travail, qu'au raport de Catulus, on ne vit pas un seul Romain suant ou haletant, quoique la chaleur fût extrême, l'attaque très-vive, & qu'ils eussent couru de toute leur force pour charger. La plupart donc des Barbares, & les plus braves, furent taillés en piéces. Car tous ceux des prémiers rangs, afin qu'ils ne pussent rompre leur ordonnance, étoient liés les uns aux autres par de longues chaînes qui tenoient à leurs boucliers. Précaution bien singuliére & tout-à-fait bisarre. Tous les autres furent renversés, & poussés jusqu'à leur camp. En cette extrémité les femmes des Cimbres ne montrérent pas moins de courage, ou pour mieux dire de fureur, que celles des Ambrons dont il a été parlé plus haut. Vétues de robes noires, elles montent sur leurs chariots, & de-là tuent les fuyards, les unes leurs maris, les autres leurs fréres ou leurs péres. Enfin voiant qu'il

AN. R. 651.
AV. J.C. 101.

Av. J.C. 651. n'étoit pas possible de résister aux
Av. J.C. 101 vainqueurs, elles députent à Marius
Flor. III. 3. pour lui demander, sinon la liberté,
Val. Max. VI. 1. du moins un esclavage convenable à leur sexe & à leur vertu, s'offrant d'être esclaves des Vestales, à condition de garder comme elles une perpétuelle continence. Mais cette grace leur aiant été refusée, elles se livrérent au désespoir le plus affreux. Elles prennent leurs petits enfans, & les étouffent de leurs propres mains, ou les jettent sous les roues des chariots, sous les piés des chevaux; & ensuite se tuent elles-mêmes. Plutarque raporte que l'on en trouva une pendue au haut du timon du char, aiant ses deux petits enfans pendus eux-mêmes à ses jambes au-dessus du talon. Il est difficile de ne pas penser que les Historiens ont ici outré le merveilleux, & cherché à fraper par des avantures plus que tragiques. Qui pourra croire, par exemple, ce que raconte Plutarque, que les Barbares, ne trouvant point d'arbres auxquels ils pussent se pendre, s'attachoient par le cou les uns aux cornes, & les autres aux piés des bœufs, & qu'ensuite les pressant de l'aiguillon, ils se

faisoient ainsi traîner & déchirer pour périr de la façon du monde la plus misérable? Av. R. 651. Av. J.C. 101.

Le nombre des prisonniers ne laissa pas d'être fort grand. On le fait monter à soixante mille, & celui des morts au double. Les soldats de Marius prirent les bagages : mais les dépouilles, les enseignes, & les trompettes furent portées dans le camp de Catulus : ce qu'il fit valoir comme une preuve que c'étoit à lui seul que la victoire étoit dûe. Il n'est point dit quelle part Marius prit à cette querelle, qui devoit l'intéresser si vivement. Mais la dispute s'échauffant entre les soldats des deux armées, on choisit pour arbitres les Ambassadeurs de Parme, qui se trouvérent présens. Les soldats de Catulus les menérent sur le champ de bataille visiter les morts; & ils leur firent voir qu'ils étoient tous percés de leurs javelots qui étoient aisément & sûrement reconnoissables, parce que Catulus avoit pris soin de faire graver son nom sur le bois de toutes les piques de ses soldats. Si ces faits sont constans, on ne peut douter que Catulus ne soit le véritable vainqueur des Cimbres.

An. R. 651.
Av. J.C. 101.

Mais la renommée en a autrement décidé. Tout [a] l'honneur de cette grande journée est resté à Marius : & Catulus n'est connu que des Savans. Lors même que l'événement étoit tout récent, on crut lui faire assez d'honneur de l'associer en second à la gloire de Marius.

La nouvelle de cette victoire répand à Rome une joie incroiable.

Quand la nouvelle de cette victoire fut arrivée à Rome, elle y causa une joie qui ne peut s'exprimer. Le peuple sur-tout déclaré depuis lontems pour Marius, qu'il regardoit en quelque sorte comme sa créature, ne croioit pouvoir lui rendre d'assez grands honneurs. Il lui donna le glorieux titre de troisiéme fondateur de Rome, estimant que le service qu'il venoit de rendre à la patrie n'étoit pas moins grand que celui que Camille lui avoit autrefois rendu en vainquant les Gaulois. Dans leurs repas, ils en offroient à Marius les prémices, & lui faisoient des libations en même

a Hic (Marius) tamen & Cimbros, & summa pericula rerum
Excidit, & solus trepidantem protegit urbem.
Atque ideo, postquam ad Cimbros stragemque volabant
Qui nunquam attigerant majora cadavera corvi,
Nobilis ornatur lauro Collega secundâ. *Juven. Sat.* 8.

tems qu'à leurs dieux. Ils vouloient qu'il triomphât seul : & même on lui décernoit deux triomphes, l'un pour sa victoire sur les Teutons, l'autre pour celle sur les Cimbres. Marius se montra modéré dans cette occasion. Il n'accepta qu'un triomphe, & y associa Catulus. Il sentit qu'il y auroit de l'injustice à priver un si illustre Compagnon d'un honneur qui lui étoit certainement dû : & de plus il craignit d'être troublé dans son propre triomphe par les troupes de Catulus, si l'on faisoit un si cruel affront à leur Général. Entre les prisonniers qui furent menés en triomphe, on remarqua principalement le Roi Teutobodus, qui avoit été pris après la bataille d'Aix en Provence. Il étoit d'une taille si démesurément grande, qu'il passoit les trophées, ce qui suppose, selon Gassendi, plus de dix piés de haut. La chose n'est guéres croiable.

An. R. 651. Av. J.C. 101.

Marius triomphe conjointement avec Catulus.

Flor. III. 3. *Gassendi, vie de Peiresc.*

Sertorius continuoit à se distinguer de plus en plus, & il mérita l'estime de Marius & des récompenses d'honneur, pour s'être exposé à passer chez les Cimbres travesti en Gaulois, & en avoir apporté des connoissances & des avis utiles à son Général.

An. R. 651.
Av. J.C. 101.

L'Histoire fait encore mention de deux cohortes d'Ombriens, que Marius, pour honorer leur valeur, gratifia toutes entiéres du droit de bourgeoisie Romaine : & comme dans la suite on lui représenta que la Loi ne permettoit pas d'accorder de pareilles récompenses, il répondit agréablement & fiérement tout ensemble, que le bruit des armes ne lui avoit pas permis d'entendre la voix de la Loi.

Marius voulut en quelque façon perpétuer son triomphe par une pratique singuliére & pleine de vanité. Il affecta de se servir dans la suite pour boire, d'un vase semblable à celui que l'on attribuoit à Bacchus vainqueur des Indes : » ensorte [a] que chaque fois » qu'il buvoit, dit Valére Maxime, » il comparoit ses victoires à celles de » ce fabuleux conquérant. « Tel [b] fut le faste de ce laboureur d'Arpinum, de ce soldat de fortune.

Les deux Généraux érigent chacun un temple.

Un autre monument de sa victoire, qui n'étoit point sujet à une pareille

[a] Ut inter ipsum haustum vini, victoriæ ejus (Bacchi) suas victorias compararet. *Val. Max.* III. 6.

[b] C. Marius post victoriam Cimbricam canthavo potasse, Liberi Patris exemplo, traditur, ille arator Arpinas, & manipularis imperator. *Plin.* l. XXXIII. c. 11.

critique, fut un temple qu'il érigea, comme avoit déja fait anciennement Marcellus, à l'Honneur & à la Vertu guerriére. Mais son caractére dur & sauvage, son aversion pour les arts & pour les connoissances des Grecs, parurent dans la construction de ce temple, où il ne voulut point qu'on emploiât le marbre, & où il ne fit entrer que les pierres les plus simples & les plus communes, sans aucun ornement ni de sculpture, ni de peinture, n'aiant même voulu se servir que d'un architecte Romain. Et comme il fut obligé de donner au Peuple des Jeux & des Spectacles Grecs pour la dédicace de ce temple, il entra dans le théâtre, mais il ne fit que s'asseoir, & sortit un moment après. Catulus bâtit aussi un temple, selon le vœu qu'il avoit fait dans la bataille même, *à la Fortune de ce jour*. L'inscription mise sur la façade portoit ces propres termes, *Fortunæ hujusce diei*. Ainsi, quoique dans la premiére intention il s'agît du jour du combat contre les Cimbres, l'inscription étoit appliquable à chaque jour à perpétuité.

An. R. 651. Av. J.C. 101.

Vitruv. Præf. l. VII.

Plut. in Mar.

CONDANNATION DE CÉPION.

Malheurs de Cépion.

* Pour achever tout ce qui a quelque raport à la guerre des Cimbres, je vais placer ici le récit des disgraces de Cépion, que j'ai été obligé de différer pour ne pas interrompre le fil des événemens.

Il s'étoit rendu agréable au Sénat, par une Loi qui rendoit à cet Ordre la Judicature en partie.

Je remarquerai d'abord que la personne de Cépion fut toujours chére au Sénat, parce qu'il fut le premier qui tenta de remédier à la plaie que C. Gracchus avoit faite à l'autorité de cet Ordre, en ôtant les jugemens aux Sénateurs, & les attribuant aux Chevaliers. Cépion dans son Consulat, avant que de partir pour la guerre contre les Cimbres, fit passer une loi qui ordonnoit que les Compagnies des Juges seroient mi-parties de Sénateurs & de Chevaliers Romains. On peut juger du plaisir infini que cette loi fit au Sénat, par la véhémence & l'énergie des expressions qu'emploia l'Orateur L. Crassus dans le discours qu'il fit pour appuier la proposition du Consul. Il peignit la puissance des Chevaliers comme une vraie tyrannie,

** Ce morceau sur Cépion, & l'histoire de la seconde guerre des esclaves en Sicile, sont de l'Editeur.*

& la ſituation actuelle du Sénat comme un état d'oppreſſion. » Tirez-» nous, [a] diſoit-il au Peuple, parlant » au nom du Sénat, tirez-nous des » miſéres dans leſquelles nous gémiſ-» ſons. Délivrez-nous de la fureur de » ceux dont la cruauté ne peut ſe raſ-» ſaſier de notre ſang. Délivrez-nous » de la ſervitude. Ne ſouffrez point » que nous ſoions eſclaves de qui que » ce ſoit, ſi ce n'eſt de votre Ordre, » dont nous pouvons & devons l'être. « Cette loi tant déſirée n'eut pas d'exécution, ou du moins ne fut pas lontems en vigueur. Car nous verrons dans quelques années les Chevaliers encore ſeuls en poſſeſſion des jugemens. Elle fit néanmoins tant d'honneur à ſon auteur, qu'elle lui valut le titre de Protecteur du Sénat, *Senatûs Patronus*. *Val. Max.* VI. 9.

C'eſt ſans doute par cette raiſon que Cicéron, toujours fidéle aux ſentimens Ariſtocratiques, toutes les fois qu'il a occaſion de faire mention de

[a] Eripite nos ex miſeriis: eripite nos ex faucibus eorum quorum crudelitas noſtro ſanguine non poteſt expleri: eripite nos ex ſervitute. Nolite ſinere nos cuiquam ſervire, niſi vobis univerſis, quibus & poſſumus & debemus. *Craſſus apud. Cic. l.* I. *de Or. n.* 225. *& Parad.* V.

Cépion, en parle honorablement. » [a] Cépion, selon lui, fut un homme » plein de courage & de fermeté, à » qui l'on fit un crime des malheurs » de la guerre: mais la vraie cause de » sa disgrace fut la haine du peuple. « Nous avons vû que les Historiens ne lui sont pas à beaucoup près si favorables; qu'ils le représentent comme très-criminel par raport au pillage de l'or de Toulouse, & qu'ils imputent à sa témérité & à son arrogance la sanglante défaite des Romains par les Cimbres. Cépion après cette défaite fut destitué ignominieusement par le peuple, comme nous l'avons dit plus haut, & on ajouta encore à cette peine la confiscation de ses biens. Mais ce ne fut-là que le commencement de ses malheurs.

Il est destitué du commandement, & ses biens confisqués.

AN. R. 648.

Puis exclus du Sénat.

L'année suivante, sous le second Consulat de Marius, L. Cassius Tribun du Peuple fit ordonner par une loi que nul ne pourroit prendre séance dans le Sénat, qui auroit été condanné & privé du commandement par le peuple. Il ne manquoit à cette loi que le nom de

[a] Q. Cæpio, vir acer & fortis, cui fortuna belli crimini, invidia populi calamitati fuit. *Cic. Bruto, n.* 133.

Cépion. Car il étoit seul dans le cas.

Jusqu'ici il ne paroit pas qu'il ait été encore question de l'or de Toulouse, à moins que la confiscation des biens de Cépion n'ait été la peine de son sacrilége. Nous savons d'ailleurs que l'on fit des recherches très-sévéres sur ce crime, & dans lesquelles plusieurs furent impliqués. Mais l'on ne peut pas douter que ce ne soit à ce sujet que le Tribun Norbanus traduisit une seconde fois Cépion devant le peuple dix ans après sa premiére condannation.

Diod. apud Valesf. *Cic. de Nat. Deor.* III. 74.

AN. R. 657.

L'accusé trouva des amis & des protecteurs. Le même L. Crassus, dont nous venons de parler, & qui étoit actuellement Consul, prit hautement sa défense. Scaurus Prince du Sénat, & sans doute tout l'Ordre des Sénateurs, s'intéresſérent pour lui. Enfin deux Tribuns, L. Cotta & T. Didius, firent une opposition en forme à la loi de leur Collégue. La violence décida l'affaire, comme il n'étoit alors que trop ordinaire à Rome. Il s'excita une sédition furieuse. Scaurus fut mis en fuite, & même reçut un coup de pierre. Les Tribuns opposans furent chassés de la Tribune aux harangues. La loi passa, & Cépion fut condanné.

Il est de nouveau condanné par le Peuple pour le pillage de l'or de Toulouse.

Suites de cette condannation.

Cic. pro Balb, n. 28.
Strabo, l. IV. p. 188.
Val. Max. IV. 7.

Les ſuites de cette condannation laiſſent quelque obſcurité. Les témoignages de Cicéron & de Strabon combinés enſemble nous apprennent ſeulement qu'il fut exilé, & ſe retira à Smyrne. Valére-Maxime ſuppoſe qu'après le jugement il fut mis en priſon : & il loue le zéle & la fidélité d'un ami de Cépion, alors Tribun du peuple, qui ſe nommoit Rhéginus, & qui força la priſon, en tira ſon ami, & s'exila avec lui. Ce récit peut abſolument ſe concilier avec Cicéron & Strabon. Mais le même Valére-Maxime ajoute ailleurs des choſes qui ne s'accordent nullement avec le récit de ces deux Auteurs, & dans leſquelles il paroit même contredire ce que je viens de raporter d'après lui. Il dit que Cépion fut étranglé dans la priſon, & ſon corps traîné ignominieuſement aux * Gémonies. Nul autre que lui ne parle d'une fin ſi funeſte. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant du moins que les malheurs de Cépion furent attribués à la vengeance des dieux, qui pourſuivirent même, dit-on, le criminel juſqu'en la perſonne de ſes

Val. Max. VI. 9.

Strabo.

* *Lieu patibulaire dans Rome, où l'on traînoit avec un croc les corps des ſuppliciés.*

enfans. On raconte qu'il ne laiſſa que des filles, qui deshonorérent leur nom par une conduite tout-à-fait déréglée, & qui périrent miſérablement.

§. II.

Soulévement d'eſclaves en Italie, ameutés par Vettius Chevalier Romain. Occaſion de la révolte des eſclaves en Sicile. Six mille eſclaves révoltés ſe donnent Salvius pour Roi. Ils forment une armée de vingt mille hommes de pié & deux mille chevaux. Autre révolte d'eſclaves, dont Athénion eſt le Chef. Salvius, qui avoit pris le nom de Tryphon, réunit ſous ſes ordres toutes les forces des rebelles. Lucullus eſt envoié en Sicile, & remporte une grande victoire ſur les eſclaves. Mais il néglige d'en profiter. Servilius ſuccéde à Lucullus. Tryphon meurt, & Athénion eſt élu Roi en ſa place. Le Conſul M. Aquillius termine la guerre. Parricide commis par Publicius Malleolus. Supplice des parricides. Marius obtient par brigue & par argent un ſixiéme Conſulat. Origine de la haine de Saturnin contre le Sénat. Il devient Tribun du Peuple, & ſe lie avec Marius. Cenſure de Métellus

Numidicus, & contestations violentes entre lui & Saturnin. Celui-ci insulte les Ambassadeurs de Mithridate. Appellé en jugement, il est renvoié absous. Aiant tué Nonius, il est élu en sa place Tribun pour la seconde fois. Il propose & fait passer une nouvelle Loi Agraire. Noire fourberie de Marius. Métellus, seul de tous les Sénateurs, refuse de faire un serment injuste. Il est exilé. Insolence de Saturnin. Indigne manœuvre de Marius pour aigrir de plus en plus les esprits. Nouveaux excès de Saturnin. Tous les Ordres de la République se réunissent contre lui : il est mis à mort. Sa mémoire est détestée. La faction de Marius empêche le retour de Métellus. Rappel glorieux de Métellus. Marius quitte Rome pour n'être pas témoin du retour de Métellus.

GUERRES DES ESCLAVES.

Soulévement d'esclaves en Italie, ameutés par Vettius Chevalier Romain.

LA seconde guerre des esclaves en Sicile concourut avec celle des Cimbres, & dura environ quatre ans. Quelques mouvemens d'esclaves en Italie semblérent y préluder. Il y en eut à Nocére, il y en eut à Capoue, qui furent aisément arrétés. Le plus

considérable eut pour Chef un Chevalier Romain, qui se nommoit Vettius.

Il étoit né d'un pére extrêmement riche : mais il n'y a point de richesses que la fureur de la débauche ne trouve aisément moien de dissiper. Le mauvais état de ses affaires n'étoit pas néanmoins connu : il avoit encore du crédit, & étant devenu éperdument amoureux d'une jeune esclave, il l'acheta de son maître moiennant sept talens (vingt & une mille livres) qu'il promit de paier à un certain terme. Le terme vint, & il n'avoit point d'argent. Il demande un second délai, qui lui est accordé. Mais comme à l'échéance il se trouvoit de nouveau dans le même embarras, enivré de sa folle passion, pressé par son créancier, il prend un parti désespéré. Il achéte, encore à crédit, cinq cens armures complétes, qu'il fait porter secrettement à la campagne : là il exhorte à la révolte ses propres esclaves, au nombre de quatre cens, les arme ; & lui-même prend le diadême, la pourpre, & toutes les marques du commandement souverain, & se déclare Roi. Pour premier exploit il fait

Diod. Eclog. l. XXXVI.

saisir & égorger ce Créancier incommode, qui avoit voulu à toute force être paié. Ensuite il court la campagne, attire à lui les esclaves par l'appas de la liberté, tue ceux qui lui résistent : & aiant formé un corps de sept cens hommes, il dresse un camp pour servir d'asyle à tous ceux qui voudront s'attacher à lui.

Quand on sut cette nouvelle à Rome, le Sénat comprit tout d'un coup qu'il étoit plus besoin de célérité, que de grandes forces. L. Lucullus actuellement Préteur eut ordre de partir sur le champ avec six cens hommes, & de rassembler & enrôler tous ceux qu'il trouveroit sur sa route en état de porter les armes. En arrivant à Capoue, il avoit quatre mille hommes de pié & trois cens chevaux. Cependant le nombre des soldats de Vettius s'étoit grossi considérablement. Il étoit accompagné de trois mille cinq cens hommes, & s'étant retranché sur une hauteur, il eut même dans une petite action quelque avantage sur Lucullus. Mais celui-ci aiant gagné par l'espérance de l'impunité un certain Apollonius, que le prétendu Roi avoit fait son Général d'ar-

mée, Vettius, qui se vit trahi, fut réduit à se tuer lui-même, pour éviter la captivité & la honte du supplice. Tous ceux qui avoient pris les armes avec lui, périrent pareillement. Apollonius seul, à qui l'on tint fidélement parole, eut la vie sauve. Qui eût prédit à ce Vettius que ses parties de plaisir dans sa premiére jeunesse, se termineroient à une résolution aussi désespérée, & à une fin aussi funeste; il ne l'auroit jamais crû.

La révolte des esclaves en Sicile paroit avoir commencé la même année qu'étoit arrivée l'affaire de Vettius. Voici quelle en fut l'occasion.

AN. R. 648. Occasion de la révolte des esclaves en Sicile.

Marius, chargé de la guerre contre les Cimbres, levoit des troupes chez les Rois Alliés. Nicoméde Roi de Bithynie s'excusa sur l'impuissance où il étoit d'en fournir, parce que les Publicains avoient enlevé un grand nombre de ses sujets, & les avoient réduits en servitude, & dispersés en différentes provinces. Le Sénat défendit par un décret de retenir en servitude dans les provinces de l'Empire aucun homme libre des pays alliés & amis du peuple Romain, & donna ordre aux Préteurs de rétablir au plutôt en li-

berté ceux qui seroient dans ce cas.
Licinius Nerva gouvernoit alors la Sicile. Il se mit en devoir d'exécuter le décret du Sénat, & dans un assez court espace de tems il s'en trouva plus de huit cens qui furent remis par lui en liberté. Comme les premiers & les plus puissans de l'isle perdoient beaucoup par l'exécution de ce réglement, ils agirent auprès du Préteur, qui soit par considération pour leurs personnes, soit même gagné par leur argent, changea de conduite, & ne voulut plus donner audience aux esclaves qui venoient se présenter, les renvoiant même avec menaces à leurs maîtres.

Six mille esclaves révoltés se donnent Salvius pour Roi.

Ces malheureux, à qui l'on refusoit justice, résolurent de se la faire à eux-mêmes. Ils s'attroupérent d'abord en pelotons, qui furent aisément dissipés. Mais les premiers succès aiant rendu le Préteur plus négligent, ils s'assemblent de nouveau. Bientôt ils se trouvent plus deux mille, & défont un corps de six cens hommes de troupes réglées, que l'on avoit envoié contre eux. Cette victoire leur procura des armes, dont ils avoient grand besoin, & de plus acquit une telle réputation

à leur entreprise, qu'ils se virent dans peu jusqu'à six mille. Alors ils résolurent de se donner une forme de gouvernement : & par délibération commune ils élurent pour Roi l'un d'entre eux, qui se nommoit Salvius, & qui s'étoit accrédité par son habileté prétendue dans la divination.

Ils forment une armée de 20000 hommes de pié & 2000 chevaux.

Ce nouveau Roi se conduisit sensément. Il partagea ses troupes en trois corps, & après leur avoir marqué un rendez-vous, il leur ordonna de battre la campagne, de solliciter par tout les esclaves à la révolte, d'enlever les bestiaux, mais sur tout de ramasser des chevaux. Et tout lui réussit si bien, qu'il assembla enfin une armée de plus de deux mille chevaux, & vingt mille hommes de pié, qu'il eut soin de former à tous les exercices militaires. En cet état il alla mettre le siége devant une des plus importantes places de Sicile, que l'on appelloit Murgantia.

Le Préteur parut alors se réveiller comme d'une espéce d'assoupissement. Il marcha contre les rebelles avec dix mille soldats, tant Italiens que Siciliens. Mais il ne fit qu'augmenter la gloire du Roi des esclaves, qui mit toute son armée en déroute, lui tua

six cens hommes, & fit quatre mille prisonniers. Salvius ne put pourtant pas venir à bout de forcer Murgantia.

Autre révolte d'esclaves, dont Athénion est le Chef.

Cependant d'un autre côté de la Sicile, vers Ségeste & Lilybée, se forme une nouvelle conspiration d'esclaves, qui avoient pour chef Athénion, Cilicien de naissance, brave de sa personne, & qui se donnoit pour habile dans l'Astrologie judiciaire. Car il est remarquable que la superstition, & les chiméres de la divination, influérent toujours beaucoup dans ces sortes de révoltes. Celui-ci se voiant à la tête de mille hommes, qui s'étoient rassemblés autour de lui en cinq jours, prit le diadême avec le nom de Roi. Mais il se conduisit d'une maniére toute différente des autres chefs de rebelles, qui ont coutume de faire des soldats de tous ceux qui s'attachent à eux. Pour lui, il ne donnoit des armes qu'à ceux en qui il remarquoit de la force de corps & du courage. Les autres, il les obligeoit de continuer leur métier accoutumé, afin qu'ils fournissent à la subsistance & aux autres commodités de l'armée.

Bientôt il eut assemblé dix mille hommes, avec lesquels il se crut assez

fort pour assiéger Lilybée. Il se trompoit : l'entreprise étoit trop difficile : & il lui convint de penser à faire retraite. Mais le mauvais succès, qui devoit naturellement la décréditer, tourna à son avantage par un effet de sa ruse, secondée d'un heureux hazard. Il fit entendre à ses troupes que les Astres les menaçoient d'un grand malheur, s'ils persistoient à demeurer devant la place. Effectivement lorsqu'il décampoit, arrive à Lilybée un secours de Maures, qui sur le champ font une sortie, tombent sur l'arriére-garde d'Athénion, & lui blessent bien du monde. Les esclaves ne doutérent point que cet événement ne fût l'accomplissement de la prédiction de leur Roi, & ils en conçurent pour lui d'autant plus de vénération.

Salvius, qui avoit pris le nom de Tryphon, réunit sous ses ordres toutes les forces des rebelles.

Jusqu'ici les rebelles n'avoient aucune place forte. Salvius, qui se faisoit nommer Tryphon, nom porté autrefois par un usurpateur de la Couronne de Syrie, s'empara de Triocales, lieu extrêmement fort, & avantageux par toutes sortes d'endroits. Alors il mande Athénion, comme un Roi manderoit son Général. Celui-ci obéit,

& par là fit évanouir l'espérance que l'on avoit eue que la division se mettant entre les rebelles, on en viendroit aisément à bout. Nous avons déja vû arriver la même chose entre Eunus & Cléon dans la premiére guerre des esclaves. Tryphon ne fut pas néanmoins exemt de défiance par raport à Athénion, & il le fit arréter. Le gouvernement des esclaves prit alors une forme tout-à-fait réglée. Tryphon se revétit de tous les ornemens de la Royauté, se donna des gardes, se forma un Conseil, se bâtit un palais dans Triocales, & y fit faire une place propre à contenir une nombreuse assemblée. Il avoit alors plus de trente mille hommes à ses ordres, sans compter les troupes d'Athénion.

AN. R. 649.

Lucullus est envoié en Sicile, & remporte une grande victoire sur les esclaves.

Les choses étoient en cet état, lorsque Lucullus fut envoié en Sicile. C'étoit sans doute le même qui l'année précédente étant Préteur avoit dissipé la petite armée de Vettius, & qui après l'année de sa Préture passée à Rome, devoit, selon l'usage établi déja depuis lontems, avoir un gouvernement de Province. Il amena avec lui quatorze mille hommes, tant Romains

mains que Latins, & deux mille auxiliaires. Avec ces troupes il marcha contre les rebelles.

A son approche, Tryphon tint conseil. Il étoit d'avis de se renfermer dans Triocales, & d'y attendre l'ennemi. Athénion, qui étoit rentré en grace, crut qu'il faloit hasarder le combat. Cet avis l'emporta. Ils s'avancérent donc au nombre de plus de quarante mille hommes, & dressérent leur camp à quinze cens pas de celui des Romains. Après plusieurs jours, qui se passérent en escarmouches, on en vint à une action générale. Athénion justifia le conseil qu'il avoit donné par des prodiges de valeur. Mais lorsqu'il eut été mis hors de combat par trois blessures, les esclaves perdirent courage, & prirent la fuite, laissant sur la place vingt mille des leurs. Les autres avec Tryphon se retirérent dans Triocales. Athénion demeura caché parmi les morts, & ensuite, à la faveur de la nuit, il se sauva aussi dans la place.

Il eût été aisé à Lucullus de terminer la guerre, s'il eût attaqué sur le champ ce reste de rebelles entiérement découragés par leur défaite. Ils l'étoient au point, qu'ils délibérérent

Mais il néglige d'en profiter.

s'ils ne prendroient point le parti de retourner chez leurs maîtres, & de se remettre à leur discrétion. Mais le Préteur leur aiant donné le tems de revenir de leur premiére fraieur, ils se ranimérent de nouveau, & résolurent de combattre jusqu'à la mort, plutôt que de se livrer eux-mêmes à leurs cruels tyrans. Lucullus vint au bout de neuf jours mettre le siége devant Triocales : & après y avoir perdu bien du monde, il fut obligé de le lever. Depuis ce tems il laissa les rebelles assez tranquilles, & il fut soupçonné d'avoir plus songé à s'enrichir dans sa province qu'à la pacifier. Il y eut même plus que des soupçons. Car, lorsqu'il fut de retour à Rome, il fut accusé & condanné comme concussionaire. Ce Lucullus est le pére de celui qui dans la suite fit la guerre contre Mithridate.

AN. R. 650. Servilius succéde à Lucullus. Tryphon meurt, & Athénion est élu Roi en sa place.

Servilius fut envoié l'année suivante pour lui succéder, & ne fit rien de mémorable. Florus même dit que les rebelles le vainquirent, & s'emparérent de son camp. Pendant qu'il étoit en Sicile Tryphon mourut, & Athénion lui aiant succédé ravagea toute l'Isle, assiégea des villes, en prit plusieurs, sans que le Préteur se donnât presque

aucun mouvement pour arrêter ses progrès.

An. R. 651. Le Consul M. Aquillius termine la guerre.

Enfin on envoia de Rome un Consul contre des ennemis qui devenoient toujours de plus en plus redoutables. Ce fut Manius Aquillius, collégue de Marius dans son cinquiéme Consulat. Celui-ci étoit un homme d'une bravoure héroïque. Il remporta sur les rebelles une victoire signalée, dans laquelle il tua de sa propre main Athénion, après avoir reçu lui-même une blessure à la tête.

Les esclaves, quoiqu'ils eussent perdu leur Chef, ne laissérent pas de se cantonner dans différentes places. Aquillius les y poursuivit, sans leur donner néanmoins occasion de combattre, mais s'appliquant à les réduire par la famine. Ils périrent tous par le fer & par la faim. Mille seulement se rendirent avec Satyrus leur commandant. Aquillius les fit conduire à Rome, & voulut les donner en spectacle au peuple en les faisant combattre contre les bêtes. Ces malheureux voiant qu'on ne leur avoit conservé la vie que pour les faire servir de jouet & de divertissement au peuple, lui donnérent un spectacle bien différent de celui au-

quel il s'attendoit. Ils tournérent les uns contre les autres les armes qu'on leur avoit mises en main, & s'égorgérent mutuellement. Satyrus, qui resta le dernier, se tua lui-même. Aquillius eut l'honneur du petit triomphe, ou Ovation.

Athen. VI. 20.

Ainsi finit la seconde guerre des esclaves en Sicile. On dit que le nombre des esclaves qui périrent tant dans cette guerre que dans la précédente, se montoit à un million.

FAITS DÉTACHÉS.

Parricide commis par Publicius Malléolus.

Pendant que la guerre des esclaves duroit encore, & immédiatement après les triomphes de Marius & de Catulus sur les Cimbres, l'histoire fait mention d'un parricide, qui a été regardé par quelques-uns comme le premier crime de cette espéce qui ait été commis dans Rome. Mais l'exemple en est plus ancien. Plutarque nous apprend que dans les tems qui suivirent la guerre d'Annibal, un L. Hostius tua son pére. Ici celui qui se rendit coupable d'un pareil crime, se nommoit Publicius Malléolus. Il tua sa mére, aidé de ses esclaves.

Plut. in Rom.

Personne n'ignore quel étoit à Ro-

me le supplice des parricides. Romulus n'en avoit établi aucun, aiant eu peutêtre la même pensée que Solon, qui dans les loix qu'il donna aux Athéniens, garda un semblable silence sur le même sujet; & qui, comme on lui en demandoit la raison, répondit qu'il supposoit qu'il ne se trouveroit jamais personne capable de se porter à un si horrible excès. En effet il peut paroître que statuer une peine contre un crime qui révolte si fort la nature, c'est plutôt enseigner aux hommes à le regarder comme possible, que le prévenir. Mais il n'est point de crime dont la méchanceté des hommes ne soit capable : & L. Hostius en aïant donné la preuve par raport à celui-ci dans Rome, il est à croire que ce fut contre lui que l'on inventa le supplice singulier dont j'ai à parler. On enfermoit le criminel dans un sac bien cousu avec un chien, un coq, une vipére, & un singe, & en cet état on le jettoit dans la riviére.

Mais pourquoi le choix d'un supplice si extraordinaire? C'est ce que Cicéron nous explique dans un de ses plaidoiers : & ce morceau d'une éloquence plus ingénieuse que solide fera

peutêtre-ici comme une espéce d'intermède, qui pourra ne pas déplaire au Lecteur. » O [a] que la sagesse de » nos ancêtres, s'écrie-t-il, me paroit » digne d'admiration dans le supplice » qu'ils ont établi contre les parricides! Ne vous semble-t-il pas qu'ils » ont tout d'un coup retranché le criminel du milieu de la nature, en lui » ôtant en même tems le ciel, le soleil, » l'eau, la terre; afin qu'un malheureux qui auroit tué celui dont il avoit » reçu la naissance, fût privé en même » tems de tous les élémens qui ont » donné la naissance aux différens êtres » dont est composé cet univers? Ils » n'ont voulu ni l'exposer aux bêtes, de » peur que les bêtes mêmes, par une » espéce de contagion que leur communiqueroit un tel monstre, n'en » devinssent plus féroces; ni le jetter » nû dans la riviére, de peur qu'il ne » souillât les eaux, destinées à laver

a O singularem sapientiam, judices! Nonne videntur hunc hominem ex rerum natura sustulisse & eripuisse, cui repentè cœlum, solem, aquam, terramque ademerunt, ut qui eum necasset unde ipse natus esset, careret iis rebus omnibus ex quibus omnia nata esse dicuntur? Noluerunt feris corpus objicere, ne bestiis quoque, quæ tantum scelus attigissent, immaniotibus uteremur: non sic nudos in flumen dejicere, ne, quum delati essent in mare, ipsum polluerent, quo cetera quæ violata sunt

» & à expier toutes les souillures. En » un mot il n'y a rien dans la nature » de si vil, ni d'un usage si ordinaire & » si général, dont ils lui aient laissé la » jouissance. Qu'y a-t-il en effet de » plus commun que l'air aux vivans, » la terre aux morts, la mer à ceux qui » sont sur les flots, le rivage à ceux » qui y sont poussés par les vagues? Ces » misérables vivent peutêtre quelques » momens, mais sans pouvoir respirer » l'air : ils meurent, sans que leurs os » touchent à la terre : ils sont conti-» nuellement agités par les flots, sans » en être jamais lavés : enfin ils sont » poussés sur le rivage, mais sans pou-» voir jamais trouver auprès des ro-» chers mêmes un lieu de repos.

Il est assez vraisemblable que les instituteurs de ce supplice ont eu quelques-unes des vûes que Cicéron étale & amplifie avec tant d'esprit & de fécondité. On y sent aisément une hor-

expiari putantur. Denique nil tam vile, neque tam vulgare est, cujus partem ullam reliquerint. Etenim quid tam est commune, quàm spiritus vivis, terra mortuis, mare fluctuantibus, littus ejectis? Ita vivunt, dum possunt, ut ducere animam de cœlo non queant: ita moriuntur, ut eorum ossa terra non tangat: ita jactantur fluctibus, ut nunquam abluantur: ita postremò ejiciuntur, ut nè ad saxa quidem mortui conquiescant. *Cic. pro Sex. Rosc.* 71. 72.

reur, qui cherche à se délivrer par la voie la plus courte d'un objet infiniment odieux. Au reste, si j'ai taxé l'endroit que je viens de raporter d'être dans un goût d'éloquence qui court trop après le brillant, sans faire assez d'attention à la justesse, je ne parle que d'après Cicéron lui-même. Il en a fait la critique : & après avoir dit que [a] lorsqu'il le prononça étant encore fort jeune, il fut extrêmement applaudi, il le censure néanmoins comme se ressentant de la verdeur de la jeunesse, comme aiant plus besoin d'indulgence qu'il n'étoit digne d'éloges, comme plus louable par l'espérance de ce qu'on pouvoit s'en promettre pour la suite, que par un mérite réel & présent.

Revenons à Marius, que nous avons laissé comblé de gloire, & qui va se couvrir d'opprobre par une ambition insensée, & par toutes les noirceurs de la perfidie & de la trahison.

Marius obtient par brigue & par argent un sixiéme Consulat.

Ce n'étoit point assez pour lui d'avoir été élevé cinq fois au Consulat,

a Quantis illa clamoribus adolescentuli diximus de supplicio parricidarum! quæ nequaquam satis deferbuisse post aliquanto sentire cœpimus. ... Sunt enim omnia sicut adolescentis, non tam re & maturitate, quàm spe & expectatione laudati. *Cic. Or.* 107.

&, ce qui étoit ſans exemple dans Rome, d'avoir géré cette charge ſuprême pendant quatre années conſécutives. Il rechercha & pourſuivit un ſixiéme Conſulat avec plus d'ardeur, que jamais perſonne n'en avoit eu pour y parvenir une premiére fois. Il tâchoit de ſe rendre agréable au peuple en faiſant le complaiſant, en affectant des maniéres douces, aiſées, affables : en quoi il avoit tout-à-fait mauvaiſe grace, parce qu'il forçoit ſon caractére naturellement dur & impérieux. A toutes ces baſſes manœuvres il joignit un moien plus efficace. Il répandit l'argent à pleines mains dans les Tribus; & il vint ainſi à bout, non ſeulement de ſe faire nommer Conſul pour la ſixiéme fois, mais d'écarter Métellus Numidicus, qui s'étoit mis ſur les rangs; & de ſe faire donner L. Valérius Flaccus moins pour Collégue que pour valet. Alors il ſe lia étroitement avec le plus mauvais citoien de Rome, L. Appuleius Saturninus. C'eſt un homme qu'il eſt à propos ici de faire connoitre. Pour cela je vais raporter quelques faits qui le regardent, & que j'ai réſervés juſqu'à préſent.

Origine de la haine de Saturnin contre le Sénat.

Cic. de Har. Ref. 43. & *pro Sext.* 34.

La premiére mention qui soit faite de lui dans l'Histoire, c'est à l'occasion de sa Questure. Dans cette charge il eut le département d'Ostie, & la commission de faire la provision des bleds, dont on manquoit alors dans Rome. C'étoit un jeune débauché, fou du plaisir, de sorte qu'il s'acquitta très-négligemment de son emploi. Le Sénat le lui ôta, & le transféra à M. Scaurus. Cet affront piqua Saturnin. Il quitta la débauche, mais ce ne fut que pour devenir malfaisant, séditieux, turbulent : & de ce moment il ne perdit plus de vûe le désir de se venger du Sénat.

Il devient Tribun du Peuple, & se lie avec Marius.

Bientôt, c'est-à-dire l'an de Rome 649, il parvint à la charge de Tribun : & comme il avoit une sorte d'éloquence populaire, il se fit du crédit, & servit Marius, ainsi que nous l'avons raporté, pour son quatriéme Consulat. Il paroit que dès-lors il s'attacha d'une maniére particuliére à Marius. Car dans ce même Tribunat, il proposa une loi, pour faire distribuer aux soldats vétérans, qui avoient porté les armes sous ce Général, cent arpens de terre en Afrique. Un de ses Collégues s'opposa à

cette loi. Mais la multitude ameutée par Saturnin le chassa à coups de pierres. Ce n'étoit-là encore que le prélude des excès auxquels il se porta dans la suite.

Censure de Métellus Numidicus, & contestations violentes entre lui & Saturnin.
Oros. V. 17.

L'amitié qu'il avoit contractée avec Marius le portoit naturellement à haïr Métellus Numidicus : & d'ailleurs il étoit bien digne par ses vices d'être l'ennemi d'un homme aussi vertueux. Orose raconte que Métellus aiant été créé Censeur, Saturnin eut l'audace de le tirer par force de sa maison, & le poursuivit à main armée jusques au Capitole, où Métellus avoit été contraint d'aller chercher un asyle. Saturnin l'y assiégea, & il falut que les Chevaliers Romains prissent les armes, & livrassent pour sauver le Censeur un combat, dans lequel il y eut beaucoup de sang répandu. Probablement ce fait doit se raporter non au moment où Métellus fut nommé Censeur, mais aux contestations qu'il eut dans sa Censure avec Saturnin, & qui furent très-violentes.

Le Censeur voulut l'exclure du Sénat, aussi-bien que Servilius Glaucia, qui par l'indignité de sa conduite étoit l'opprobre de cette Compagnie.

Auct. de vir. Illustr. in Saturn. Mais de plus une autre querelle, suscitée encore par Saturnin, occasionna une sédition furieuse. Un certain L. Equitius se donnoit pour fils de Ti. Gracchus, & se présentoit aux Censeurs pour être inscrit en cette qualité sur le rôle des citoiens Romains. Métellus résistoit, assurant que Tibérius n'avoit eu que trois fils, qui tous trois étoient morts, l'un en Sardaigne dans le service, l'autre à Préneste, le dernier à Rome, & qu'il ne souffriroit pas que l'éclat d'une si illustre famille fût terni par un misérable imposteur. Le peuple idolâtre du nom des Gracques, & flaté de l'espérance de le voir renaître, s'emporta avec violence : les pierres volérent : le Censeur fut en danger : mais il demeura ferme à rebuter le faux Gracchus. Un Tribun, *Val. Max. III. 8.* dont Valére-Maxime nous a laissé ignorer le nom, soutenoit Equitius : & il entreprit de le faire reconnoitre par Sempronia sœur des Gracques. Il fit venir cette dame au milieu de l'Assemblée, la fit monter sur la Tribune aux Harangues, & là en la présence de ce peuple mutiné, il la somma de reconnoitre son neveu, & de lui donner le baiser en signe de pa-

renté. Sempronia fit paroitre en cette occasion une fermeté digne de son nom & de son rang, & malgré les clameurs de la multitude, elle ne témoigna que du mépris pour celui qui vouloit faussement s'introduire dans sa famille. On ne sait pas comment cette affaire finit. Il est assez vraisemblable que le Collégue de Numidicus, qui étoit en même-tems son cousin germain, mais qui ne lui ressembloit pas pour la constance, permit à Equitius de prendre la qualité qu'il prétendoit sur les rôles publics. Il est certain au moins qu'il exemta de la flétrissure Glaucia & Saturnin, & qu'il les maintint dans le rang de Sénateurs.

La Censure des deux Métellus, Numidicus & Caprarius, tombe sous l'an de Rome 650.

Peu de tems après Saturnin s'attira une nouvelle affaire, qui auroit dû le perdre. Mithridate, si fameux par les guerres qu'il soutint depuis contre Rome, formoit dès-lors de grands desseins sur quelques Etats voisins de son Roiaume. Mais sentant bien qu'il ne pourroit les exécuter, s'il ne faisoit entrer les Romains dans ses intérêts, il envoia des Ambassadeurs à Rome

Saturnin insulte les Ambassadeurs de Mithridate. Appellé en jugement, il est renvoié absous.

Diod. apud. Fulv. Ursin.

avec de grosses sommes pour gagner les suffrages des principaux du Sénat. L'unique auteur que nous aions sur ce fait, ne dit point positivement s'il y eut de l'argent donné ou reçu. La chose est par elle-même très-vraisemblable. Saturnin, qui crut avoir une occasion d'attaquer le Sénat avec avantage, fit grand bruit à ce sujet, & il alla même jusqu'à insulter les Ambassadeurs. Ceux-ci animés par un grand nombre de Sénateurs, qui leur promirent de les appuier de tout leur crédit, portérent leurs plaintes au Sénat, qui seul connoissoit de ces sortes d'affaires. La personne des Ambassadeurs avoit toujours été extrêmement respectée dans Rome, & dans les cas semblables à celui-ci les * violateurs du droit des gens n'avoient jamais manqué d'être livrés à la Nation qu'ils avoient offensée. Saturnin sentit donc la grandeur du danger auquel il étoit exposé : il mit tout en œuvre pour intéresser le Peuple dans sa cause. Il parut en habit de suppliant, se jettant aux pieds des citoiens, implorant leur secours les larmes aux yeux, tâchant de leur persuader que c'étoit son attachement aux intérêts du Peuple qui

* *Hist. Rom. T. III. pag. 530. & Tom. VII. pag. 359.*

lui avoit attiré la haine du Sénat, & que ses juges étoient ses parties. Le jour du jugement, un nombre infini de citoiens remplirent les environs du Sénat, qui intimidé apparemment par ce concours extraordinaire, n'osa condanner Saturnin.

An. R. 651. Saturnin, aiant tué Nonius, est élu en sa place Tribun pour la seconde fois. *Appian. Civil. l.* I. *Liv. Epit.* LXIX. *Oros.* V. 17.

Ce factieux, aigri de nouveau par le danger qu'il avoit couru, vérifia bien la maxime avancée par Caton dans Tite-Live, qu'il[a] y a moins d'inconvénient à ne point accuser un méchant homme, qu'à le mettre dans le cas d'être absous. De ce moment il ne mit plus de bornes à ses fureurs, & ne respirant que la vengeance la plus outrée, il demanda une seconde fois le Tribunat. Il en vouloit sur-tout à Métellus Numidicus: & il se concerta avec Marius pour le perdre. Il faloit commencer par faire réussir son projet par raport au Tribunat; ce qui souffroit de grandes difficultés: & Marius, actuellement Consul, & maître des troupes, s'engagea à le faire Tribun à quelque prix que ce fût. Cependant des dix places de Tribuns, neuf furent données sans qu'il y fût compris. Aulus

a Hominem improbum non accusari tutius est, quàm absolvi. *Liv.* XXXIV. 4.

Nonius lui disputoit encore la dixiéme place, & même l'emporta. Saturnin, à qui les plus grands crimes ne coutoient rien, accompagné d'un grand nombre de gens de la lie du Peuple & de soldats que lui fournit Marius, poursuivit Nonius, & le tua. La violence étoit criante, & ouvertement contraire à la liberté publique. Cela n'empécha pas que le lendemain matin, dans une assemblée furtive, Saturnin ne fût créé Tribun. Personne n'osa se plaindre, & le crime demeura non-seulement impuni, mais triomphant.

Ainsi Marius, qui avoit acheté le Consulat, & Saturnin, qui s'étoit ouvert le chemin au Tribunat par le meurtre, unirent leurs forces & leurs ressentimens : avec cette différence néanmoins, que l'un agissoit à front découvert, au lieu que l'autre cachoit son jeu.

AN. R. 652.
AV. J. C. 100.

C. MARIUS VI.
L. VALERIUS FLACCUS.

Saturnin propose & fait passer une nouvelle Loi Agraire.

Dès que Saturnin fut en place, il proposa plusieurs Loix. Mais celle qui fit le plus de bruit, fut une nouvelle Loi Agraire, qui ordonnoit des distributions de terres, & l'établisse-

ment de différentes colonies. Le Sénat ne manqua pas de résister selon sa coutume à cette largesse pernicieuse. Le peuple se partagea, parce que la plupart des citoiens n'y avoient point d'intérêt, & que les soldats de Marius étoient presque les seuls qui dussent en profiter. Enfin une opposition en forme de la part de quelques Tribuns sembloit devoir tout arrêter. Mais il y avoit lontems que Ti. Gracchus avoit montré l'exemple de ne point respecter l'opposition.

AN. R. 652. AV. J.C. 100.

Saturnin chassa de la place publique les Tribuns opposans, & envoia les citoiens aux suffrages. Alors les Nobles & la plus saine partie du peuple, s'écrient que l'on a entendu tonner. Or en pareil cas l'Assemblée étoit rompue de plein droit, & ne pouvoit plus rien statuer. Le Tribun entrant en fureur répond avec insulte : *Il grêlera dans peu, si vous ne vous tenez en repos.* A ce mot, comme à une espéce de signal, on en vient aux mains : on s'arme de pierres & de bâtons. La faction de Saturnin fut la plus forte, & fit passer la loi.

Auct. de vir. Illust.

Il y avoit ajouté une clause tout-à-fait insolite, par laquelle il étoit or-

Plut. in Mar.

An. R. 652. Av. J.C. 100.

donné qu'après que le Peuple auroit accepté la loi, dans les cinq jours suivans le Sénat en jureroit l'observation, & que quiconque refuseroit de faire ce serment seroit envoié en exil.

Noire fourberie de Marius.

Cette clause étoit un piége tendu à la franchise & à la fermeté de Métellus, & Marius emploia l'artifice & la fourberie pour l'y faire tomber. Il déclara dans le Sénat qu'il se donneroit bien de garde de prêter un serment si injuste, & qu'il ne pensoit pas qu'aucun homme sage pût jamais s'y résoudre. *Car*, ajouta-t-il, *si la loi est bonne & utile en elle-même, c'est faire injure au Sénat de le forcer à en jurer l'observation, puisqu'il doit s'y porter par raison & de plein gré : &, si elle est mauvaise, c'est la derniére injustice de vouloir extorquer de nous un serment pour nous contraindre d'y consentir.* Ce raisonnement étoit sans réplique, & le serment ajouté à la loi devoit faire sentir l'injustice de la loi-même. Aussi Métellus protesta-t-il hautement que jamais il ne feroit le serment exigé par le Tribun. C'étoit-là où Marius l'attendoit, ne doutant point qu'une déclaration de lui en plein Sénat dans une matiére juste & légitime

ne fût un engagement que rien au monde ne feroit capable de lui faire révoquer.

An R. 652. Av. J.C. 100.

Métellus feul de tous les Sénateurs, refufe de faire un ferment injufte. Il eft exilé.

Le cinquiéme jour depuis la loi reçue, dernier délai marqué par le Tribun pour la preftation du ferment, Marius affembla le Sénat, affectant de paroitre troublé & inquiet. Il dit » qu'il craignoit beaucoup que le peu» ple ne fe portât à de violentes extrê» mités, fi le Sénat refufoit le ferment. » Mais qu'il s'étoit avifé d'un expé» dient qui remédioit à tout, & qui » confiftoit à jurer qu'on acceptoit la » loi, en cas qu'elle fût loi. Que par ce » ferment on ne s'engageoit à rien, » puifqu'il étoit de notoriété publique » qu'elle avoit paffé par violence, con» tre les aufpices, & après un coup de » tonnerre entendu & annoncé. « Il n'y avoit perfonne qui ne fentît la foibleffe & le ridicule de ce fubterfuge : mais la crainte de l'exil l'emporta fur toute autre confidération. Marius fortit pour aller préter le ferment, & tous les Sénateurs généralement, à l'exception d'un feul, le fuivirent. Cet homme unique étoit Métellus. Quelques priéres & quelques inftances que lui fiffent fes amis, il ne fut point ébranlé :

AN. R. 652. AV. J.C. 100. mais demeurant ferme dans ses principes, & prêt à tout souffrir pour ne rien faire de honteux, il se retira de la place, s'entretenant avec ceux qui l'accompagnoient, & leur disant ces paroles remarquables : *Faire le mal, c'est l'effet d'un cœur corrompu. Faire le bien, lorsqu'il n'y a rien à craindre, c'est le mérite d'un homme du commun. Mais faire le bien en s'exposant aux plus grands dangers, c'est le propre de l'homme véritablement vertueux.*

Quelle différence entre un homme & un homme, entre Marius & Métellus ! l'un faisant consister l'habileté & la sagesse politique dans la dissimulation & le mensonge ; l'autre mettant pour fondement de tout mérite & de toute vertu la sincérité & la droiture : l'un songeant à devenir le plus grand dans sa République, même aux dépens de la probité & de la vertu, l'autre à en être le plus homme de bien. C'est de Plutarque que j'emprunte ces différens traits.

Saturnin ne fut pas lontems sans consommer son crime. Il fit rendre un décret par le Peuple, portant injonction aux Consuls de faire publier qu'on interdisoit le feu & l'eau à Mé-

tellus, & qu'on défendoit à tous les sujets de la République de le recevoir chez eux : c'étoit la formule de l'exil. Tous les gens de bien, compatissant à sa disgrace, se rendoient en foule auprès de lui, déterminés à le défendre ; mais il ne voulut pas que pour son intérêt on en vînt à une sédition, & il sortit de la ville consolant ses amis, & leur faisant ce raisonnement : *Ou les affaires changeront, & alors, si le peuple vient à se reconnoitre, je serai rappellé avec honneur ; ou elles demeureront au même état, & en ce cas ne vaut-il pas mieux être éloigné de la vûe de tant de maux ?* Les marques extraordinaires d'estime & d'affection qu'on lui donna dans tous les lieux par où il passoit, firent sentir jusqu'à quel point on admiroit un homme qui avoit [a] mieux aimé renoncer à sa patrie qu'à son devoir. Il s'arréta à Rhode, où il vécut agréablement, remplissant son tems ou par la lecture, pour laquelle il avoit toujours eu beaucoup de goût, grande ressource pour un exilé, ou par la conversation avec les gens de

AN. R. 652. AV. J.C. 100.

Il se retire à Rhode.

a Cui patriæ salus dulcior quàm conspectus fuit; qui de civitate quàm de sententia decedere maluit. *Cic. pro Balbo*, *n.* 11.

AN. R. 651.
AV. J. C. 100.

bien & les gens de lettres, qui se trouvoient en assez grand nombre dans cette isle.

L'exil n'abattit donc en aucune maniére son courage. C'est ce qui paroit bien par un mot d'une de ses lettres qu'Aulu-Gelle nous a conservé. *Ce* [a] *sont mes adversaires*, dit Métellus, *qui se sont interdit à eux-mêmes la jouissance de la vertu & de la justice. Quant à moi, je ne suis point privé de l'usage de l'eau & du feu: & je jouis d'une très-grande gloire.* On voit qu'il fait allusion à l'interdiction de l'eau & du feu, qui avoit été prononcée contre lui.

Insolence de Saturnin.

Marius, qui avoit nourri les fureurs de Saturnin, en devint bientôt le vengeur. Mais il falut qu'il y fût forcé. Ce séditieux, à qui il avoit une fois lâché la bride, le fatiguoit par les nouveaux excès auxquels il se portoit tous les jours. Son insolence étoit extrême: & l'on en peut juger par la maniére dont il traita Glaucia, qui étoit néanmoins son ami, & digne de l'être. Glaucia étoit Préteur: & comme il rendoit la justice dans la place en même tems

a Illi verò omni jure atque honestate interdicti. Ego neque aquâ, neque igni careo: & summâ gloriâ fruiscor. *Metellus apud A. Gell.* XVII. 2.

que Saturnin haranguoit le peuple, celui-ci prétendit que c'étoit un manque de respect pour sa qualité de Tribun, & lui mit en piéces sa chaise Curule.

An. R. 652. Av. J.C. 100.

Marius ménageoit cependant Saturnin, le regardant sans doute comme un instrument utile à ses vûes. Il se plut même d'abord à attiser le feu de la discorde entre le Sénat & ce Tribun; & joua pour cela le plus indigne rôle qu'il soit possible d'imaginer. Car les premiers du Sénat s'étant rendus chez lui, pour l'exhorter à prendre la défense de la République contre un furieux qui la déchiroit, il reçut en même tems Saturnin dans sa maison par une autre porte: & prétextant une incommodité, qui l'obligeoit souvent de sortir, il passa & repassa d'un appartement à l'autre, & fit si bien qu'il les renvoia tous plus aigris & plus animés qu'ils n'étoient venus. Mais Saturnin poussa si loin les choses, qu'enfin Marius fut obligé de l'abandonner.

Indigne manœuvre de Marius pour aigrir de plus en plus les esprits.

Il demanda un troisiéme Tribunat, & dans le dessein de se rendre de plus en plus agréable au peuple, il mit aussi sur les rangs, pour devenir son Collégue, ce faux Gracchus dont nous avons parlé. Marius agit alors en

Nouveaux excès de Saturnin. *Appian. civil. l. 1.*

AN. R. 652. AV. J. C. 100. Consul. Il ordonna à Equitius (c'étoit le nom de l'imposteur) de se désister de sa demande, & sur son refus il le fit mettre en prison. Mais le peuple, passionné pour le nom que ce misérable usurpoit, força la prison, l'en arracha, & le nomma Tribun avec Saturnin. Ce n'est pas tout encore. Saturnin vouloit avoir un Consul dévoué à ses volontés. Il jetta les yeux sur Glaucia, qui étoit réellement l'homme qui lui convenoit le mieux par une [a] bassesse d'ame qui répondoit à celle de sa naissance. Glaucia n'étoit point éligible, parce qu'il étoit actuellement Préteur, & que les loix exigeoient un intervalle entre la Préture & le Consulat. Mais les loix n'arrétoient pas Saturnin. Le jour de l'élection des Consuls étant arrivé, l'Orateur Marc-Antoine fut élu d'abord sans difficulté. La seconde place étoit disputée entre Memmius & Glaucia : & Memmius alloit être préféré. Saturnin détache sur lui quelques-uns des assassins qu'il avoit à ses gages, & le fait assommer sur la place en présence de tout le peuple.

[a] Summis & fortunæ & vitæ sordibus. *Cic. Bruto*, n. 224.

Ce

Ce dernier crime perdit le Tribun. Tous les Ordres de l'Etat prirent feu. Tout ce qu'il y avoit de citoyens bien intentionnés se réunirent pour réprimer une audace & une fureur qui menaçoient Rome de sa perte. Il fut impossible à Marius de protéger Saturnin contre l'indignation publique : & toujours prêt à changer de parti selon son intérêt, il se mit à la tête des ennemis de celui avec qui jusqu'alors il avoit toujours agi de concert. Le Sénat rendit un décret, portant » que les » Consuls C. Marius & L. Valérius » s'associassent ceux des Préteurs & des » Tribuns du Peuple qu'ils jugeroient » à propos, & défendissent l'Etat, & la » majesté du Peuple Romain, par tou- » tes les voies convenables. » Ce décret donnoit aux Consuls un pouvoir illimité. Marius en usa dans toute son étendue. Il fit prendre les armes aux citoyens, distribua les postes, & marcha lui-même vers la place, où Saturnin l'attendoit avec sa troupe. Les forces n'étoient pas égales assurément. Mais il y avoit encore plus de différence entre ces deux partis pour la dignité, que pour les forces. D'un côté étoient les deux Consuls, tous les Pré-

AN. R. 652. AV. J. C. 100.

Tous les Ordres de la République se réunissent contre lui : il est mis à mort.

AN. R. 652. AV. J. C. 100. teurs excepté Glaucia, tous les Tribuns excepté Saturnin, toute la fleur de la Noblesse, tout l'ordre des Chevaliers, tout le Sénat. On y remarquoit particuliérement [a] deux vénérables vieillards, M. Scaurus Prince du Sénat, qui pouvant à peine marcher, avoit cru, dit Cicéron, que la goute qu'il avoit aux pieds n'étoit pas pour lui un obstacle, parce qu'elle ne l'empêcheroit que de fuir : & Q. Scévola, accablé d'années & d'infirmités, paralytique, & presque sans aucun usage de ses bras & de ses mains, & qui s'appuyant sur une pique, montroit en même tems & la vigueur de son courage & la foiblesse de son corps. De l'autre côté, il n'y avoit rien que de méprisable, à commencer par les chefs, un Tribun factieux, un Préteur qui deshonoroit sa charge par son indignité, le faux Gracchus. Après ceux-là, les seuls presque qui ayent mérité

a Quum armatus M. Æmilius, princeps Senatûs, in Comitio constitisset, qui quum ingredi vix posset, non ad insequendum sibi tarditatem pedum, sed ad fugiendum impedimento fore putabat : quum denique Q. Scævola, confectus senectute, præditus morbo, mancus, & membris omnibus captus & debilis, hastili nixus, & animi vim, & infirmitatem corporis ostenderet. *Cic. pro Rabir. n.* 21.

d'être nommés ſont le Queſteur Saufeius, & un certain Labienus, ami de Saturnin. Tout le reſte n'étoit que canaille & troupe ſéditieuſe. AN. R. 652. AV. J.C. 100.

La victoire ne pouvoit pas être incertaine : & Saturnin fut bientôt obligé de ſe réfugier dans le Capitole avec ceux que j'ai nommés, & le gros de ſes partiſans. On les mit hors d'état de s'y défendre lontems, en coupant les canaux qui y conduiſoient de l'eau. Dans cette extrémité, Saufeius réduit au déſeſpoir, propoſa de mettre le feu au Capitole, pour terminer, diſoit-il, leur noble & malheureuſe entrepriſe par une fin illuſtre, en ſe donnant pour bucher un ſi auguſte temple. Mais Saturnin & Glaucia n'entrérent pas dans ſes vûes, & comptant ſur l'amitié & le crédit de Marius, qui les favoriſoit ſous main, ils envoiérent des Députés aux Conſuls, ſe rendirent ſous la foi publique, & ſortirent du Capitole. Marius auroit bien voulu les ſauver, mais il n'en fut pas le maître. La populace, s'écriant que c'étoient les ennemis de l'Etat, à qui l'on n'avoit pû, ſans le conſentement du Sénat, donner de parole, ſe jetta ſur ceux qui tombérent ſous ſa main, & ce

AN. R. 652. AV. J. C. 100.

jour là même, fit périr tous les Chefs de la sédition. Saturnin eut beau protester qu'il n'avoit rien fait que sous l'autorité & par les avis du Consul Marius. Il fut massacré par la multitude irritée, avec le Préteur Glaucia, & le faux Gracchus, qui ce jour-là même avoit pris possession du Tribunat : circonstance qui nous donne la date précise de cet événement. Car les Tribuns entroient en charge le dix Décembre. Le corps de Saturnin fut mis en piéces, & Rabirius porta sa tête avec insulte de maison en maison par toute la ville. On accorda la liberté à l'esclave qui l'avoit tué, & les biens des auteurs de la sédition furent confisqués.

Sa mémoire est détestée.

La mémoire de Saturnin n'eut pas le même avantage que celle des Gracques, auxquels véritablement il ne ressembloit guères que par les mauvais côtés. Elle fut détestée après sa mort, comme sa personne l'avoit été de son vivant. Deux faits remarquables prouvent évidemment qu'il suffisoit de paroître conserver pour lui quelque attachement & quelque estime, pour être traité en criminel. Un certain C. Decianus, dans un discours qu'il faisoit devant le Peuple, ayant parlé hono-

Val. Max. VIII. 1.

rablement de Saturnin, fut condanné. Sex. Titius fut aussi envoié en exil, parce qu'il avoit chez lui un portrait de Saturnin. Cette rigueur peut sembler outrée. Cicéron ne la jugeoit point telle. Voici comme il s'exprime en parlant de la condannation de Titius. » Les [a] Juges regardérent com» me un méchant citoyen, comme un » membre qui méritoit d'être retran» ché de la République, celui qui affe» ctant de faire parade du portrait d'un » séditieux déclaré & d'un ennemi de » la patrie, témoignoit ou vouloir ren» dre une espéce d'hommage à sa mé» moire, ou se proposer d'exciter à » son égard les regrets & la compassion » de la multitude, ou enfin penser » comme lui, & avoir dessein d'ende» venir l'imitateur. ».

AN. R. 651. AV. J.C. 100.

La faction de Marius empêche le retour de Métellus.

Dès que Saturnin fut mort, on parla beaucoup du retour de Métellus: c'étoit le vœu général de tous les gens de bien, & ce semble une suite nécessaire du traitement fait au Tribun qui

a Statuerunt Equites Romani improbum civem esse, & non retinendum in civitate, qui hominis, hostilem in modum seditiosi, imagine, aut mortem ejus honestaret, aut desideria imperitorum misericordiâ commoveret, aut suam significaret imitandæ improbitatis voluntatem. *Cic. pro Rabir.* 24.

AN. R. 652. AV. J. C. 100. l'avoit exilé. La faction de Marius empêcha l'effet de cette bonne volonté presque universelle. Le Tribun P. Furius, que Métellus, pendant sa Censure, avoit privé du rang de Chevalier, s'y opposa formellement : & cet homme d'une condition basse, fils d'un affranchi, rejetta avec une dureté inhumaine les priéres du jeune Métellus, qui s'étoit jetté à ses pieds les larmes aux yeux pour solliciter le retour de son père.

AN. R. 653. AV. J. C. 99.

M. ANTONIUS.
A. POSTUMIUS ALBINUS.

Métellus fut bientôt vengé de l'arrogance de Furius. Ce Tribun ne fut pas plutôt sorti de charge, que Canuleius l'un de ses successeurs l'ayant accusé, le Peuple ne lui permit pas même de se défendre, & l'assomma sur le champ. Il méritoit bien cette mort funeste : car c'étoit un citoien pernicieux, d'abord partisan, puis déserteur de Saturnin : mais la violence dont on usa à son égard, n'en est pas moins condannable.

Rappel glorieux de Métellus.

L'occasion étoit trop belle, pour ne pas pousser l'affaire du rappel de Métellus Numidicus. Toute la maison de

ce grand homme, si nombreuse, si puissante, tant de fois honorée des premiéres dignités de la République, tous ses alliés, qui étoient des premiéres familles de Rome, emploiérent leur crédit pour faire révoquer le décret par lequel il avoit été condanné à l'exil. Mais son fils eut la principale gloire du succès. Ce jeune homme, mémorable à jamais par sa tendresse filiale, alla de maison en maison, revêtu d'un habit de deuil, versant des larmes en abondance, & se prosternant aux pieds de tous les citoyens, solliciter une grace qui lui étoit plus chére que sa propre vie. Marius s'opposa le plus qu'il lui fut possible au rétablissement de celui qu'il avoit si indignement chassé. Ce fut en vain. Le Peuple, sur la proposition de Calidius, l'un des Tribuns, rappella Métellus. Le [a] tendre & vif empressement que marqua son fils en cette occasion, lui valut le surnom de *Pius*, comme qui diroit *bon fils, homme d'un bon naturel* : surnom moins éclatant, mais plus estimable, que les ti-

An. R. 653. Av. J. C. 99.

Diod. ap. Vales.

[a] Metellus Pius, pertinaci erga exsulem patrem amore, tam clarum lacrymis quàm alii victoriis nomen assecutus. *Val. Max*, V. 2.

An. R. 653
Av. J. C. 99.

tres de vainqueurs des nations.

Métellus assistoit à des jeux, lorsqu'on lui rendit les lettres qui lui apprenoient son rappel. Il attendit la fin du spectacle pour les lire. On ne remarqua aucune émotion sur son visage. Toujours [a] égal dans l'une & l'autre fortune, toujours maître de lui-même, & supérieur à toutes les passions, comme son exil ne l'avoit point plongé dans la tristesse, son rappel ne lui causa point une joie immodérée.

Quand on sut qu'il étoit près d'arriver à Rome, le Sénat, le Peuple, les riches & les pauvres, en un mot toute la ville s'empressa d'aller à sa rencontre, & de lui faire en quelque sorte réparation de l'injustice qu'on avoit commise à son égard. On [b] peut dire qu'il n'y a eu ni charges, ni triomphes, qui lui aient fait plus d'honneur, que son exil, soit qu'on en considére la cause, ou la sage conduite qu'il y garda, ou enfin la gloire de son retour.

Marius quitte Rome pour n'être pas témoin du retour de Métellus.

Marius, ne pouvant soutenir la vûe

[a] Eumdem constat pari vultu & exsulem fuisse, & restitutum: adeo moderationis beneficio, medius semper inter secundas & adversas res animi firmitate versatus est. *Val. Max.* IV. 1.

[b] Nec triumphis honoribusque, quàm aut causâ exsilii, aut exsilio, aut reditu clarior fuit Numidicus. *Vell. Paterc.* II. 15.

des honneurs qu'il prévoioit bien qu'on rendroit à son ennemi, (car les hommages rendus à la vertu sont un véritable tourment pour l'envie) avoit quitté la ville, & s'étoit embarqué pour la Cappadoce & la Galatie, alléguant pour prétexte qu'il alloit s'acquitter des sacrifices qu'il avoit voués à la Mére des dieux. Nous verrons dans la suite qu'il avoit encore une vûe sécrette, qui étoit de provoquer & de hâter la guerre que l'on soupçonnoit Mithridate de méditer contre les Romains; ne doutant pas qu'on ne lui donnât en ce cas le commandement des armées, & par conséquent l'occasion d'acquérir une nouvelle gloire & de nouvelles richesses. Aussi, quoique ce Roi si puissant eût pris à tâche de l'accabler de témoignages d'honneur, Marius ne se laissa point adoucir, ni amener à lui rendre déférence pour déférence, mais il lui dit avec sa hauteur accoutumée, *Roi de Pont, il faut ou devenir plus puissant que les Romains, ou vous soumettre à leurs ordres.* Mithridate, qui n'avoit jamais entendu personne qui lui parlât de ce ton, conçut alors ce que c'étoit que la fierté Romaine, qu'il ne connoissoit jusques-là que par le rapport des autres.

AN. R. 653.
AV. J.C. 99.

Plut.

§. III.

Naiſſance de Céſar. Antoine avoit triomphé des Pirates. Aquillius, accuſé de concuſſion, eſt ſauvé par l'éloquence d'Antoine. Brigandage des Magiſtrats Romains dans les Provinces. Conduite admirable de Scévola Proconſul d'Aſie. Victimes humaines défendues. Duronius eſt chaſſé du Sénat pour une raiſon fort remarquable. Le Royaume de Cyréne donné aux Romains par teſtament. Sertorius, Tribun des ſoldats, ſe ſignale en Eſpagne. Eloge de Craſſus & de Scévola. Loi portée par ces Conſuls pour arréter les uſurpations du droit de citoien Romain. Scévola renonce au gouvernement de Province, qui lui étoit échu. Intégrité & noble confiance de Craſſus. Sédition de Norbanus. Il eſt appellé en jugement. Caractére de Sulpicius. Sages avis qu'Antoine lui donne. Préture de Sylla. Il donne un combat de cent lions déchaînés. Ordonnance des Cenſeurs Craſſus & Domitius contre les Rhéteurs Latins. Débats entre les Cenſeurs. Luxe de l'Orateur Craſſus. Condannation injuſte de Rutilius. Il s'exile volontairement. Invité à revenir à Rome

par Sylla, il le refuse. Il avoit embrassé toutes les belles connoissances.

M. ANTONIUS.
A. POSTUMIUS ALBINUS. An. R. 653. Av. J. C. 99.

Le rappel de Métellus Numidicus, & la naissance de César, sont les seuls événemens par lesquels soit marqué le Consulat de Marc-Antoine. Naissance de César.

Sa Préture avoit été plus illustre. Etant Préteur, il vainquit les Pirates, qui paroissent ici pour la premiére fois dans l'Histoire, mais dont nous aurons lieu de parler beaucoup dans la suite. Il les poursuivit jusqu'en Cilicie, qui étoit leur asyle & leur repaire : & des conjectures probables donnent lieu de croire qu'il remporta sur eux des avantages assez grands pour mériter le triomphe. Ce fut sous le troisiéme ou le quatriéme Consulat de Marius. Antoine avoit triomphé des Pirates. *Pigh. Annal. ad an. 651.*

Q. CÆCILIUS METELLUS NEPOS.
T. DIDIUS. An. R. 654 Av. J. C. 98.

Quelque honneur que le Triomphe ait pû faire à Marc-Antoine, son éloquence l'a rendu bien plus recommandable & de son vivant & dans la postérité. Il en donna cette année une preu-

AN. R. 654. AV. J. C. 98.

Aquillius accusé de concussion est sauvé par l'éloquence d'Antoine.

ve magnifique dans la cause de M. Aquillius, qui avoit terminé avec autant de bravoure que de bonheur la guerre contre les esclaves de Sicile, mais qui ne se piquoit pas de probité comme de courage, & à qui l'amour de l'argent avoit fait commettre bien des injustices. Il fut donc accusé de concussion. On citoit des faits, on produisoit des témoins, on emploioit contre lui des preuves qui étoient sans réplique. Il augmentoit encore le péril de l'affaire par sa fierté, n'ayant pu se résoudre à faire le personnage de suppliant, & à implorer la miséricorde des juges. Si jamais il y eut cause désespérée, c'étoit la sienne, & sa condannation paroissoit inévitable.

Mais il avoit pour Avocat un des plus habiles Orateurs que Rome ait portés. Rien ne manquoit à Antoine, ni du côté de la nature, ni du côté de l'art, qu'il dissimuloit pourtant, affectant [a] de paroître avoir l'esprit peu cultivé, dans la pensée que son discours feroit plus d'impression sur ses auditeurs, parce que l'on se défieroit

[a] Antonius probabiliorem hoc populo orationem fore censebat suam, si omnino didicisse nunquam putaretur. *De Orat.* II. 4.

moins de lui. Il [a] sembloit plaider sans préparation : il étoit néanmoins si bien préparé, que ses juges paroissoient ne l'être pas toujours assez pour se mettre sur leurs gardes contre l'art caché dans ses discours. Son grand talent étoit d'émouvoir les passions : & jamais ce talent ne paroît avec plus d'éclat, que dans une cause défavorable, comme étoit celle d'Aquillius. C'est lui-même, ou si l'on veut, Cicéron par sa bouche, qui nous le fait remarquer. » Quand » [b] les juges se prêtent à moi, dit Antoine, & se portent d'eux-mêmes où » je les veux pousser, je profite de cette heureuse disposition, & je tourne » mes voiles vers le côté d'où le vent » souffle. Mais quand je les trouve indifférens & immobiles, la chose est » plus difficile : car il faut pour lors » que l'Orateur produise & crée pour » ainsi dire à neuf par la seule force » de l'éloquence tous les sentimens

AN. R. 654
AV. J. C. 98

a Erat memoria summa, nulla meditationis suspicio. Imparatus semper ad dicendum ingredi videbatur, sed ita erat paratus, ut judices, illo dicente, nonnunquam viderentur non satis parati ad cavendum fuisse. *Cic. Bruto, n.* 139.

b Si se dant [Judices,] & suâ sponte, quo impellimus, inclinant atque propendent, accipio quod datur, & ad id, unde aliquis flatus ostenditur, vela do. Sin est integer quietusque judex, plus est ope-

AN. R. 654. AV. J. C. 98. » qu'il a besoin d'exciter, sans qu'aucune disposition précédente & indépendante de lui l'aide & le favorise. » Je ne désespére pas néanmoins. Car » la Parole, qu'un bon * Poéte appelle avec raison *une puissante Maîtresse qui domine sur les esprits, & une Reine qui exerce sur tous les hommes un pouvoir souverain*; la parole a une » force invincible, que rien ne peut arrêter. Peu contente d'elle-même lorsqu'elle n'a qu'à pousser les hommes » au penchant où leur cœur est déja enclin, ou à vaincre leur tranquille indifférence, elle se fait gloire de les » terrasser malgré leur résistance, & de » les contraindre par des efforts victorieux à rendre les armes. »

* *Ennius.*

C'est ainsi qu'Antoine se conduisit en plaidant la cause dont je parle actuellement. Après avoir fait valoir dans son discours tout ce que l'on pouvoit dire en faveur d'Aquillius, près de finir

ris: sunt enim omnia dicendo excitanda, nihil adjuvante naturâ. Sed tantam vim habet illa, quæ rectè à bono poëta dicta est *flexanima atque omnium regina rerum oratio*, non modò inclinantem * impellere, aut stantem inclinare, sed etiam adversantem & repugnantem, ut Imperator bonus ac fortis, capere possit. *De Orat.* II. 187.

* *Je lis* impellere *au lieu d'*erigere, *qui me paroit contraire à toute la suite du raisonnement de Cicéron.*

il le saisit par le bras, le fit lever, lui déchira sa tunique par devant, & montra aux Juges les cicatrices des glorieuses blessures qu'il avoit reçues dans divers combats. Il s'étendit aussi beaucoup sur une autre blessure que lui avoit fait à la tête en dernier lieu Athénion, ce brave chef des esclaves révoltés.

On conçoit aisément quel effet devoit produire sur l'esprit des Juges un tel spectacle, accompagné de discours vifs & touchans, qui marquoient un cœur pénétré de douleur & de commisération. Je [a] n'aurois pû, dit-il, » exciter ces sentimens dans les autres, » si je n'en avois été moi-même pénétré jusqu'au cœur. Et comment ne » l'aurois-je pas été, en voiant un homme, honoré peu de tems auparavant » du Consulat, du commandement des » armées, du Triomphe; en le voiant, » dis-je, dans l'affliction, dans l'humi- » liation, dans le danger de perdre son

[a] Nolite existimare . . . quum mihi M. Aquillius in civitate retinendus esset, me, quæ in illa causa perorantda fecerim sine magno dolore fecisse. Quem enim ego Consulem fuisse, Imperatorem ornatum à Senatu, ovantem in Capitolium adscendisse meminissem, hunc quum afflictum, debilitatum, mœrentem, in summum discrimen adductum viderem non prius sum conatus misericor-

AN. R. 654. AV. J.C. 98.

» honneur & sa partrie, & réduit à l'é» tat du monde le plus digne de pitié ? » Marius, qui par sa présence marquoit » assez l'intérêt qu'il prenoit au juge» ment qui alloit se prononcer, m'aida » beaucoup, & releva la force de mon » discours par ses larmes. Je lui adres» sai souvent la parole, en lui recom» mandant un ami & un ancien Col» légue, & en lui représentant que la » cause que je plaidois étoit la causé » commune de tous les Généraux d'ar» mée. J'implorai en faveur de ma par» tie le secours des dieux & des hom» mes, des citoiens & des alliés ; & je » mettois dans tout ce que je disois une » vérité de sentiment, une douleur qui » partoit du fond de l'ame : sans quoi » mon discours, loin de toucher, au» roit paru digne de risée. »

diam aliis commovere, quàm misericordia sum ipse captus....

Quum C. Marius mœrorem orationis meæ præsens ac sedens multùm lacrymis suis adjuvaret, quumque illum ego crebrò appellans, collegam ei suum commendarem, atque ipsum advocatum ad communem Imperatorum fortunam defendendam invocarem; non fuit hæc sine meis lacrymis, non sine dolore magno miseratio, omniumque deorum, & hominum, & civium, & sociorum imploratio. Quibus omnibus verbis, quæ à me tum sunt habita, si dolor abfuisset meus, non modò non miserabilis, sed irridenda fuisset oratio mea. *De Orat.* II. 194. 195. 196.

Le succès répondit aux vœux & à l'espérance du pathétique Orateur. » Les [a] Juges, dit Cicéron dans un de » ses plaidoiers, craignirent que s'ils » condannoient un homme que la » fortune avoit sauvé des traits des en- » nemis, & qui lui-même n'avoit point » épargné sa vie pour le salut de l'Etat, » il ne parût avoir échappé à tant de » dangers, moins pour être l'orne- » ment & la gloire de cet Empire qu'u- » ne victime de la rigueur impitoya- » ble des Juges. » Aquillius fut renvoié absous, & le gain de cette cause attira une admiration générale à son défenseur. An. R. 654. Av. J. C. 98.

Je me suis permis d'autant plus volontiers un long détail sur ce fait, que Tite-Live en avoit fait mention, comme il paroit par l'Epitome LXX. D'ailleurs il n'est pas inutile, même historiquement, d'observer dans un exemple célébre, tel que celui-ci, que la façon de plaider des Romains étoit fort différente de la nôtre ; & que si no-

[a] Eò adduxit eos qui erant judicaturi, vehementer ut vererentur, ne quem virum fortuna ex hostium telis eripuisset, quum sibi ipsi non pepercisset, hic, non ad populi Romani laudem, sed ad Judicum crudelitatem videretur esse servatus. *In Verr.* V. 3.

AN. R. 654. AV. J. C. 98. tre plaidoirie est plus serrée, plus précise, plus renfermée dans les raisonnemens & dans les preuves, la leur en se donnant plus de champ donnoit lieu aussi à de plus grands traits d'éloquence.

Il eût peut-être été à souhaiter pour le bonheur des Provinces, que l'éloquence d'Antoine n'eût pas fait une si forte impression sur les Juges d'Aquillius, & que l'accusé eût subi la condannation qu'il méritoit par les concussions dont il s'étoit rendu coupable, de même qu'il avoit reçû par le triomphe la juste récompense qui étoit dûe à ses services & à sa valeur. Car l'avidité des Généraux & des Magistrats Romains croissoit de jour en jour, & les sujets de l'Empire étoient exposés à toutes sortes de vexations de leur part. Le brigandage s'exerçoit avec d'autant plus de licence, que les Chevaliers Romains, actuellement seuls en possession de la judicature dans Rome, avoient intérêt à le favoriser. Car les Publicains, ou ceux qui levoient les impôts, étoient, comme nous l'avons déja observé plus d'une fois, de l'ordre des Chevaliers. Ainsi les Proconsuls & les Propréteurs en lâchant la bride à l'avi-

Brigandages des Magistrats Romains dans les Provinces.

Diod. apud Vales. lib. XXXVI.

dité des Publicains dans les Provinces, étoient sûrs de pouvoir satisfaire la leur impunément, puisqu'ils retrouvoient pour juges à Rome les amis, les confréres, les associés de ceux dont ils avoient appuié les injustices. AN. R. 654. AV. J.C. 98.

Il restoit néanmoins encore parmi les Magistrats Romains des hommes qui ne se laissoient point entraîner par le torrent des mauvais exemples, & qui même faisoient gloire de s'y opposer. L'Histoire nous en offre deux de cette espéce dans les tems dont nous parlons, quoiqu'il ne soit pas aisé de déterminer au juste l'année où ils gouvernérent leurs heureuses Provinces.

Conduite admirable de Scévola Proconsul d'Asie.

Le premier est Q. Mucius * Scévola, qui fut envoié Proconsul en Asie. Il commença par se donner un excellent Lieutenant Général, le vertueux Rùtilius, qui étoit son ami, & dont il fit son conseil. L'intégrité, l'incorruptibilité sont des vertus qui méritent à peine d'être relevées dans Scévola. Il n'exigea pas même des peuples les sommes que la coutume lui permettoit de lever pour sa dépense & pour celle de sa maison. Il trouva une ressource meil-

* *C'est Scévola le Pontife, qu'il ne faut pas confondre avec Scévola l'Augure dont il a été parlé ailleurs.*

AN. R. 654. AV. J. C. 98. leure : ce fut celle de la simplicité. Mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est que malgré le crédit énorme des Chevaliers Romains, il attaqua généreusement les Publicains qui avoient commis des vexations, & en fit une sévére justice. Il écoutoit les plaintes que l'on portoit contre eux, & si elles étoient prouvées, il les condannoit à des dédommagemens envers ceux qu'ils avoient maltraités, & pour les forcer au paiement il les livroit selon les loix Romaines à leurs parties adverses. C'étoit un spectacle bien inespéré & bien doux pour toute l'Asie de voir ces fiers oppresseurs traînés en prison à leur tour par ceux qu'ils avoient opprimés. S'il traitoit ainsi les maîtres, on peut bien juger que les commis, qui souvent n'étoient que des esclaves, n'étoient pas épargnés. Il y en eut un qui étoit comme leur premier homme d'affaires, que Scévola fit mettre en croix, quoiqu'il eût déja négocié sa liberté avec ses maîtres, & qu'il fût prêt à en donner le prix. Par cette conduite il regagna au Peuple Romain l'affection des peuples d'Asie : & il s'en fit lui-même tellement aimer que suivant une coutume impie, mais que l'i-

Cic. in Verr. II. 51.

dolâtrie autorisoit, ils établirent une fête en son honneur, qui fut appellée la fête *Mucienne*. Et dans la suite le Sénat proposoit aux Proconsuls la conduite de Scévola comme le modéle sur lequel ils devoient se régler. Nous verrons bientôt comment les Chevaliers Romains se vengérent sur Rutilius, n'ayant pû apparemment trouver l'occasion de le faire sur Scévola.

An. R. 654. Av. J. C. 98. *Val. Max.* VIII. 15.

Le second exemple que j'ai à rapporter, est celui de L. Sempronius Asellio Préteur de Sicile. Pour donner en un mot une idée de la sagesse de son gouvernement, il suffit de dire qu'il fut le digne imitateur de Scévola. Mais une circonstance qui mérite extrémement d'être remarquée, c'est l'attention particuliére qu'il eut à protéger les foibles. Les autres Préteurs donnoient des tuteurs aux pupilles, & aux femmes qui n'avoient point de parens proches. Pour lui il se rendit le tuteur de tous ceux qui n'en avoient point : & prenant par lui-même soin de leurs affaires, il les préserva de l'oppression. Enfin se montrant le vengeur de toutes les injustices, soit publiques, soit particuliéres, il ramena dans la Sicile ces siécles heureux dont elle avoit perdu le souvenir.

Et de Sempronius Asellio Préteur de Sicile.

Diod. ibid.

AN. R. 655.
AV. J. C. 97.

CN. CORNELIUS LENTULUS.
P. LICINIUS CRASSUS.

Le ſecond des deux Conſuls de cette année eſt le pére du fameux Craſſus, qui forma le premier Triumvirat avec Pompée & Céſar.

Victimes humaines défendues.
Plin. Hiſt. Nat. XXX. 1.

Il fut rendu ſous ces Conſuls un Sénatuſconſulte, qui défendoit d'immoler des hommes. Car juſques là, à la honte de l'humanité, & de la nation Romaine en particulier, ces ſacrifices abominables avoient été pratiqués dans Rome par autorité publique. C'eſt ici la premiére fois qu'ils ſont défendus: & même cette défenſe ne ſuffit pas pour les abolir. Si nous en croions Dion, Céſar en renouvella l'exemple: & Pline rapporte, que le ſiécle où il vivoit avoit encore été témoin plus d'une fois de ces horreurs.

Dio. l. XLIII.
Plin. XXVIII. 1.

Plut.

La réſolution ayant été priſe de créer des Cenſeurs, tout le monde s'attendoit que Marius, qui étoit alors revenu à Rome, ſe mettroit ſur les rangs. Mais depuis l'affaire de Saturnin il étoit tombé dans un tel diſcrédit auprès de la Nobleſſe & du Peuple également, qu'il n'oſa pas ſe préſenter dans la crainte d'eſſuier un refus. Il tournoit néanmoins la choſe à ſon avantage,

disant qu'il n'avoit pas voulu se rendre odieux par une sévérité dont la Censure lui auroit imposé l'obligation. On nomma Censeur Marc-Antoine, & L. Valérius Flaccus.

An. R. 655. Av. J. C. 97.

Le détail de ce qu'ils firent dans leur magistrature nous est inconnu. On sait seulement qu'ils nomméent pour Prince du Sénat M. Æmilius Scaurus, & qu'ils effacérent du Catalogue des Sénateurs, M. Duronius, parce qu'étant Tribun du Peuple, il avoit fait casser la * Loi qui modéroit les dépenses de la table. Valére-Maxime met dans tout son jour l'indignité de l'action de ce Tribun. Il monta, dit-il, sur la Tribune aux harangues, pour faire au Peuple ces plaintes. *On a mis à votre luxe, Romains, un frein que vous ne devez point souffrir: on a fixé & contraint votre liberté par un lien qui doit vous paroître insupportable. Quoi! on a fait une Loi qui vous commande la frugalité. Nous cassons & annullons cette Ordonnance, comme ressentant la rouille de cette dure & sauvage antiquité. Car enfin, de quel usage est pour vous votre liberté, si, voulant*

Duronius est chassé du Sénat pour une raison fort remarquable.

* *La dernière Loi de cette espéce étoit la Loi Licinia dont il a été parlé, T. VIII.*

AN. R. 655. AV. J. C. 97. *périr par le luxe, on prétend vous en empêcher?* En effet c'est là le sens du discours qu'a dû tenir le Tribun pour abroger la loi dont il s'agit.

AN. R. 656. AV. J. C. 96.

CN. DOMITIUS AHENOBARBUS.
L. CASSIUS LONGINUS.

Le Royaume de Cyréne donné aux Romains par testament.

La grandeur Romaine s'augmentoit par toutes sortes de voies. Nous avons vû Attale Philométor, Roi de Pergame, léguer ses Etats aux Romains par testament. Cette année Ptolémée Apion, qui régnoit à Cyréne, fit un semblable legs en leur faveur. Il étoit fils naturel de Ptolémée Physcon Roi d'Egypte, qui en mourant avoit pourvû à son établissement, en lui donnant la Cyrénaïque & les pays adjacens. Ce démembrement du Royaume d'Egypte paroissoit devoir s'y rejoindre après la mort de celui pour qui il avoit été fait. Apion préféra les Romains, & diminua d'autant la puissance des Ptolémées, qui ne s'affoiblissoit déja que trop par les divisions & par les guerres civiles. Les Romains donnérent la liberté aux villes qui venoient de leur être léguées. C'étoient des villes Grecques, à qui un pareil présent

préfent étoit infiniment agréable : & les Romains évitoient par là le foupçon d'avidité.

An. R. 656. Av. J. C. 96.

T. Didius, qui avoit été Conful en 654. faifoit depuis deux ans la guerre en Efpagne avec affez de fuccès. Mais nous ignorerions abfolument tout le détail de ce qui s'eft paffé pendant fon commandement, fi Sertorius n'eût fervi fous lui en qualité de Tribun des foldats. C'eft ce qui nous a confervé un trait rapporté par Plutarque, où l'on reconnoîtra le génie de Sertorius, homme de reffource, & qui favoit joindre la rufe à l'audace.

Sertorius, Tribun des foldats, fe fignale en Efpagne.

Il étoit en garnifon dans Caftulo, ville fituée fur le Bétis, ou *Guadalquivir*, & qui eft célébre dans l'hiftoire dès le tems de la guerre d'Annibal. Les foldats Romains fe trouvant dans l'abondance, en ufoient fans mefure, & fe livroient au vin & à toute forte d'excès. Les habitans de Caftulo profitérent de cette négligence. Ils s'adreffèrent aux Gyriféniens leurs voifins & leurs alliés: & en aiant obtenu un fecours, qu'ils firent entrer fecrétement dans leur ville, ils fe jettérent fur les Romains, dont ils tuérent un grand nombre. Sertorius fe fauva, & aiant ramaffé ceux qui

An. R. 656. Av. J. C. 96. comme lui purent sortir de la ville, il en fit le tour, & alla à la porte par laquelle le secours étoit entré. Les Barbares n'avoient point eu la précaution d'y mettre une garde. Sertorius s'en empara, y laissa un corps de garde, & tombant sur les Espagnols, il les fit tous passer au fil de l'épée.

Ce n'est pas tout. Il fit prendre aux Romains les habits de ceux qu'ils venoient de tuer, & les mena promptement à la ville des Gyriséniens. Ceux-ci, trompés par les habits à l'Espagnole, crurent voir revenir leurs concitoiens & leurs amis victorieux, & ouvrirent toutes leurs portes. Sertorius en tua plusieurs, vendit les autres, qui s'étoient rendus à discrétion : & ainsi non-seulement il recouvra la ville qui avoit été presque perdue pour les Romains, mais il y ajoûta une nouvelle conquête.

An. R. 657. Av. J. C. 95.

L. LICINIUS CRASSUS.
Q. MUCIUS SCEVOLA.

Eloge de Crassus & de Scévola.

Les deux Consuls de cette année sont extrêmement illustres. L'un est l'Orateur Crassus, dont l'éloquence a été tant célébrée par Cicéron. J'en ai parlé ailleurs assez au long. L'autre est

Hist. Anc. T. XII.

ce même Scévola dont je viens de raconter la conduite admirable dans le Proconſulat d'Aſie. Ils étoient fort unis, & avoient été Collégues dans toutes les charges, excepté dans le Tribunat, que Scévola n'avoit exercé qu'une année après Craſſus. Ils avoient de grands rapports pour les talens. Car ils[a] étoient tous deux Orateurs & Juriſconſultes, mais avec cette différence que Scévola excelloit davantage dans la ſcience du Droit, & Craſſus dans l'éloquence. Il en étoit de même de tout le reſte. En [b] tout ils ſe reſſembloient, réuniſſant, mais dans un dégré inégal, des qualités qui ſe balançoient l'une l'autre, enſorte qu'on ne ſavoit preſque à qui l'on auroit donné la préférence. Craſſus, parmi ceux qui recherchoient l'élégance & l'ornement du diſcours, étoit celui qui en uſoit avec le plus de ſobriété & de réſerve; & Scévola, entre ceux qui ſe piquoient d'être ſobres & réſervés par rapport aux ornemens, étoit celui qui mettoit le plus d'élé-

AN. R. 657.
AV. J. C. 95.

a Eloquentium juriſperitiſſimus Craſſus, juriſperitorum eloquentiſſimus Scævola putabatur. *Cic. Brut.* 145.

b In reliquis rebus ita diſſimiles erant inter ſeſe, ſtatuere ut tamen non poſſes utrius te malles ſimiliorem. Craſſus erat elegantium parciſſimus, Scævola parcorum ele-

An. R. 657. Av. J. C. 95. gance dans ſon ſtyle. Craſſus joignoit à une grande politeſſe un air ſérieux & un peu ſévére ; & Scévola tempéroit la ſévérité qui lui étoit naturelle, par des maniéres douces & polies.

Loi portée par les Conſuls pour arrêter les uſurpations du droit de citoien Romain.

Le Conſulat de ces deux grands hommes ne nous fournit d'autre événement conſidérable, qu'une Loi qu'ils portérent de concert pour empêcher l'uſurpation du droit de citoiens Romains, qu'un grand nombre de Latins & d'Italiens s'attribuoient ſans titre ni fondement. Il y avoit déja lontems que l'on avoit été obligé d'aller au devant dès fraudes de cette nature, qui ſe multiplioient beaucoup. J'ai rapporté les précautions qui furent priſes pour remédier à cet abus ſous le Conſulat de C. Claudius & de Ti. Sempronius, l'an de Rome 575. La choſe fut portée bien plus loin par M. Junius Pennus Tribun du Peuple, qui en 626. fit paſſer une Loi pour obliger de ſortir de la ville tous ceux qui n'étoient point citoiens : loi dure, [a] loi contraire à l'humanité, que C. Gracchus, encore fort jeune, combattit de toutes ſes

Tom. VII.

gantiſſimus. Craſſus in ſumma comitate habebat etiam ſeveritatis ſatis ; Scævolæ multa in ſeveritate non deerat tamen comitas. *Id. Ibid.* 148.

a Eſſe pro cive qui civis non ſit, rectum eſt non

forces, mais inutilement. La loi de nos deux Consuls étoit sage. Il est injuste & contraire au bon ordre que ceux qui ne sont point citoiens, se portent pour tels : & c'est tout ce qu'elle défendoit. Elle a été néanmoins accusée d'avoir nui à la République, & d'avoir attiré la révolte des peuples d'Italie & la guerre Sociale. Mais le mal venoit de plus loin, & avoit de plus profondes racines.

AN. R. 657.
AV. J. C. 95.

Cic. pro Cornel. & ibi Ascon.

Nous ne savons point quelle province échut à Scévola. Mais il y renonça. Il ne pouvoit rien ajouter à la gloire qu'il avoit acquise dans son gouvernement d'Asie.

Scévola renonce au gouvernement de Province, qui lui étoit échu.

Crassus après l'année de son Consulat expirée alla dans la Gaule Cisalpine, qu'il avoit pour département : & toute sa sagesse ne fut point à l'épreuve du désir de triompher. Il réprima les courses de quelques montagnards, qui de tems en tems infestoient la plaine. Mais ni les exploits n'étoient considérables, ni la guerre même en soi fort nécessaire, s'il [a] est vrai, comme le dit

Crassus désire inutilement de triompher.

licere : quam legem tulerunt sapientissimi Consules, Crassus & Scævola : usu verò urbis prohibere peregrinos, sanè inhumanum est. *Cic. de Offic.* III. 47.

a L. Crassus, homo sapientissimus nostræ civitatis, spiculis propè scru-

An. R. 657. élégamment Cicéron, qu'il voulut
Av. J. C. 95. presque s'escrimer contre les rochers des Alpes, pour trouver matiére de triomphe où il n'y avoit point d'ennemi. Il demanda donc le triomphe, & même son crédit étoit si grand dans le Sénat, qu'il l'auroit obtenu. Mais l'austérité de Scévola l'arrêta tout court. Quoique son ami, quoique son collégue, il préféra l'honneur de la République aux liaisons particuliéres, & empêcha qu'on ne lui accordât sa demande.

Intégrité & noble confiance de Crassus.
Val. Max. III. 7

Du reste Crassus se conduisit dans son gouvernement avec beaucoup de vertu & d'intégrité. Et Carbon, fils de celui qu'il avoit accusé & fait condanner, étant venu dans la Gaule pour épier ses actions, ce sage Magistrat le craignit si peu, qu'il lui assigna une place sur son Tribunal à côté de lui, & ne prononça sur aucune affaire qu'en sa présence & sous ses yeux. Noble confiance, & qui lui fait plus d'honneur que ses talens!

Sédition de Norbanus.

Pendant que Crassus étoit encore à Rome & Consul, le Tribun Norbanus y excita une sédition violente en

tatus est Alpes : ut ubi hostis non erat, ibi triumphi causam aliquam quæreret. *Cic. in Pis.* 62.

accusant Cépion devant le Peuple. J'en ai rapporté plus haut le détail, & l'événement par rapport à Cépion. Cette affaire eut des suites pour Norbanus, dont je vais rendre compte.

C. Cœlius Caldus.
L. Domitius Ahenobarbus.

An. R. 658.
Av. J. C. 94.

Norbanus est appellé en jugement.

Sous ces Consuls, Norbanus fut appellé en jugement, comme s'étant rendu coupable de lése-majesté publique, par la sédition dont il avoit été l'auteur. On permet aux Historiens de décrire fort au long des combats guerriers entre des Généraux : pourquoi ne leur seroit-il pas permis d'en rapporter aussi d'une autre espéce, mais non moins intéressans pour un grand nombre de Lecteurs, ni moins instructifs? J'entends les combats d'éloquence entre les plus illustres Orateurs de l'antiquité. Nous en allons voir un, dont Cicéron nous a développé tout l'art & toute l'adresse. Sulpicius étoit l'accusateur de Norbanus, & Antoine défendoit l'accusé. Ce qui a été dit jusqu'ici d'Antoine, suffit pour le faire connoitre.

Caractére de Sulpicius. *Cic. de Orat.* I. 131. 132.

Sulpicius étoit alors très-jeune. Il étoit né pour devenir un grand & su-

An. R. 658. Av. J. C. 94. blime Orateur. Il avoit du feu, de la véhémence, de l'élévation. Quant à ce qui regarde toutes les parties de l'éloquence du corps, une physionomie noble & heureuse, de la grace & de la dignité dans les gestes, une voie douce & en même-tems sonore, il possédoit tous ces avantages en un dégré éminent. Mais écoutons ce qu'Antoine va nous en dire. » J'entendis Sulpicius plaider encore tout jeune, dit-il, une petite cause. Il me charma. » Seulement son élocution se sentoit » un peu de la vivacité de l'âge : elle » étoit hardie & trop abondante. Je » n'en fus pas choqué : car je veux voir » & j'aime dans un jeune homme cette fécondité de pensées & d'expressions, quoiqu'elle passe les bornes, » & s'écarte jusqu'à un certain point » de la justesse. Voiant un naturel si » heureux, je l'exhortai fort à le cultiver avec soin, à regarder le Barreau » comme la meilleure école où il pût » se former, & à prendre quelqu'un » des plus illustres Orateurs pour modéle, ajoutant que s'il vouloit me » croire, il n'en choisiroit point d'autre que Crassus. Il saisit mon avis, » me dit par politesse, qu'il souhaitoit

Sages avis qu'Antoine donne à Sulpicius.

De Orat. II. 88. 89.

» auſſi m'avoir pour maître. A peine An. R. 658.
» s'étoit-il paſſé une année depuis cet Av. J. C. 94.
» entretien, qu'il accuſa Norbanus,
» dont je pris la défenſe. Je ne puis
» exprimer quel changement je trou-
» vai entre ce qu'il étoit actuellement,
» & l'état où je l'avois vû un an aupara-
» vant. Son naturel le portoit à ce
» genre d'éloquence grand & magnifi-
» que, que nous admirons dans Craſ-
» ſus : mais il n'y feroit point parve-
» nu, ſi à cet heureux naturel il n'eût
» joint un travail aſſidu, & ſi en plai-
» dant il n'eût emploié toute ſon at-
» tention à imiter l'excellent modéle
» qu'il s'étoit propoſé.

Voilà le grand ſervice que les anciens Avocats du premier rang peuvent rendre à ceux qui entrent dans la noble carriére du Barreau : & il me ſemble que c'eſt une grande conſolation pour eux de voir une brillante & laborieuſe jeuneſſe marcher ſur leurs traces en profitant de leurs avis, & les ſuivre de près.

Je viens maintenant à la cauſe de Norbanus, ſur laquelle Antoine s'explique admirablement. Il avoit inſiſté beaucoup ſur cette maxime fondamentale en éloquence, qu'il faut que

An. R. 658. Av. J. C. 94. l'Orateur soit lui-même vivement touché, s'il veut toucher les autres : après quoi il continue ainsi, en s'adressant à Sulpicius. » Mais qu'ai-je besoin de » vous donner un avertissement, à » vous, qui, lorsque vous vous portâtes » pour accusateur contre Norbanus, » qui avoit été mon Questeur, animâ- » tes si puissamment les Juges, non » seulement par la force de votre dis- » cours, mais encore plus par la viva- » cité des sentimens de douleur & d'in- » dignation dont vous parûtes péné- » tré, qu'à peine osai-je entreprendre » d'éteindre cette espéce d'incendie » que vous aviez allumé dans les es- » prits ?

» Il est vrai que tout vous étoit fa- » vorable dans la cause que vous plai- » diez. Vous portiez devant les Juges » des faits tout-à-fait graves, une vio- » lence ouverte, une assemblée obli- » gée de se dissiper par la fuite, des » pierres lancées par les séditieux, une » cruauté odieuse qui s'acharnoit sur » l'infortuné Cépion, le Prince du Sé- » nat & le plus illustre citoien de Ro- » me (Scaurus) frappé d'un coup de » pierre, enfin deux Tribuns du Peu- » ple chassés par force de la Tribune

» aux harangues : tout cela paroissoit An. R. 658.
» atroce & ne pouvoit se nier. D'ail- Av. J. C. 94.
» leurs on applaudissoit généralement
» au zêle louable qu'un jeune homme
» de votre âge témoignoit pour le
» bon ordre & pour l'honneur de la
» République : au lieu qu'il ne sem-
» bloit guéres convenable à un ancien
» Censeur, comme je suis, de défen-
» dre un citoien séditieux, & qui
» avoit pris à tâche d'aggraver le mal-
» heur d'un personnage Consulaire.
» Nous avions pour juges d'excellens
» citoiens : la place publique étoit
» remplie d'honnêtes gens : ensorte
» qu'à grande peine m'accordoit-on
» quelque ombre d'excuse, sur ce qu'a-
» près tout celui que je défendois avoit
» été mon Questeur.

» Voilà dans quelles dispositions je
» trouvai les esprits. S'il y eut de l'art
» ou non dans mon discours, vous en
» jugerez. Pour moi, je me conten-
» terai de vous exposer simplement
» ce que je fis. Je parcourus tous
» les différens genres de séditions qui
» avoient agité la République, en re-
» montant jusqu'aux tems les plus re-
» culés : je n'en dissimulai point les
» inconvéniens & les dangers : & je

AN. R. 658. » conclus que véritablement toutes
AV. J. C. 94. » ces séditions avoient été fâcheuses, » mais que quelques-unes devoient » pourtant être regardées comme justes & presque nécessaires. Je montrai qu'on n'avoit pû ni chasser les » Rois, ni créer les Tribuns, ni donner des bornes à la puissance Consulaire par les Ordonnances du Peuple, comme on avoit fait si souvent, ni établir le droit d'appel au » Peuple, ce droit que l'on peut appeller la sauvegarde des citoiens & » le rempart de la liberté, sans trouver une forte résistance de la part des » Nobles, accompagnée de troubles » violens. Que par conséquent, si toutes ces séditions avoient été salutaires à la République, il ne falloit » pas, sans examen, faire un crime » capital à Norbanus des mouvemens » tumultueux excités par le Peuple » dans l'affaire dont il s'agissoit.

» Après ce premier pas, j'en fis un » second. J'ajoutai que si l'on reconnoissoit que le Peuple eût eu dans » quelques occasions de justes raisons de s'émouvoir & de se soulever, » comme on n'en pouvoit disconvenir, jamais certainement il n'en avoit

» eu de cauſe plus légitime que dans An. R. 658.
» le cas préſent. A cet endroit je pris Av. J. C. 94.
» l'eſſor : j'invectivai avec force con-
» tre la fuite honteuſe de Cépion : je
» déplorai la perte de l'armée. Par là
» je renouvellois la douleur, je rou-
» vrois la plaie de ceux qui pleuroient
» leurs proches tués dans ce malheu-
» reux combat : & en même tems je
» rallumois & appuiois d'un motif de
» bien public la haine des Chevaliers
» Romains, nos Juges, contre Cé-
» pion, qui avoit voulu leur ôter, au
» moins en partie, les jugemens.

» Quand je ſentis que je m'étois ren-
» du maître de mon auditoire, & que
» les Juges me parurent devenus favo-
» rables à ma cauſe ; alors, aux paſ-
» ſions vives & véhémentes que j'avois
» emploiées juſques-là, je ſubſtituai
» des ſentimens plus doux. Je repré-
» ſentai qu'il s'agiſſoit ici de tout pour
» moi : que je parlois pour un ami,
» qui ayant été mon Queſteur, devoit,
» ſelon la maxime de nos ancêtres,
» m'être auſſi cher que s'il eût été
» mon propre fils. Qu'après avoir été
» de quelque ſecours ſouvent à des in-
» connus, qui n'avoient d'autre liaiſon
» avec moi, que d'être citoiens d'une

AN. R. 658. AV. J. C. 94.
» même ville, il me seroit également
» douloureux & honteux de n'avoir pû
» rendre le même service à un hom-
» me qui m'étoit si étroitement lié. Je
» demandois aux Juges qu'ils se lais-
» sassent toucher par la considération
» de mon âge, des charges dont j'a-
» vois été honoré, des services que je
» pouvois avoir rendus à la Républi-
» que, enfin de la douleur si juste & si
» tendre dont ils me voioient pénétré:
» qu'ils ne me refusassent pas une gra-
» ce, qui étoit la premiére que je leur
» eusse demandée pour moi personnel-
» lement, ne m'étant jamais intéressé
» pour les autres accusés que j'avois
» défendus, que comme pour des
» amis, au lieu qu'ici je me regar-
» dois comme étant moi-même en
» danger.

» Je traitai donc cette cause d'une
» façon qui pourroit paroitre contrai-
» re aux régles de l'art, mais qui me
» réussit. Je ne fis qu'effleurer légére-
» ment la discussion du crime de lése-
» majesté publique, qui étoit le fond de
» l'affaire. Tout le fort de mon plaidoier
» roula sur les passions & les mœurs:
» c'est-à-dire que je m'attachai d'une
» part à ranimer avec véhémence les

» mouvemens de haine contre Cépion, AN. R. 658.
» & de l'autre à me concilier l'affection AV. J. C. 94.
» de mes Juges, en exprimant en moi
» les sentimens d'un tendre & fidéle
» ami. C'est ainsi, Sulpicius, qu'ayant
» plutôt remué les cœurs, qu'éclairé
» les esprits, je triomphai de votre ac-
» cusation. »

Cet exposé d'Antoine est confirmé & développé encore par la réponse de Sulpicius. » Rien n'est plus vrai, dit-» il Antoine, que ce que vous venez » de raconter. Car si jamais j'ai crû » être sûr de la victoire, c'est dans » cette occasion, où je la vis cepen-» dant s'échapper subitement de mes » mains. Quand après* avoir allumé » dans l'esprit des Juges ce que vous » appellez un incendie, je vous eus » cédé la parole : grands dieux, quel » fut votre exorde ! Quelle crainte, » quel embarras, quelle hésitation, » qui parurent même dans la lenteur » avec laquelle vous traîniez vos sylla-» bes ! Comment saisîtes-vous l'uni-» que ressource qui pouvoit vous mé-» nager quelque excuse, en faisant va-» loir la liaison intime que nos loix & » nos usages ont établie entre un Con-» sul & son Questeur ? Combien pro-

An. R. 658. Av. J. C. 94. » sitâtes-vous habilement de cette circonstance, pour vous procurer une » entrée favorable auprès des Juges ! » Je me rassurois néanmoins, m'imaginant que tout ce que vous pouviez » gagner par les tours fins & délicats » d'une éloquence artificieuse, c'étoit » qu'en faveur des engagemens qui » vous unissoient étroitement avec » Norbanus, on vous pardonnât d'avoir pris sa défense, & de vous être » chargé d'une si mauvaise cause. Mais » je fus bientôt détrompé. Vous ne » vous en tîntes pas là, & vous insinuant insensiblement dans les esprits, vous portâtes vos prétentions » bien plus loin. Personne ne s'en apercevoit encore : mais je commençai à craindre sérieusement, dès que » je vous vis donner à la cause une » tournure, moyennant laquelle tout » ce qui s'étoit passé n'étoit plus une » sédition que l'on dût imputer à Norbanus, mais un effet de la juste colére du Peuple Romain. Quels ressorts ne mîtes-vous pas en œuvre » contre Cépion ! Combien votre discours respiroit-il la haine & l'indignation contre l'auteur d'une sanglante défaite ; & en même tems la

» commisération soit par rapport à la République, soit par rapport aux particuliers qui avoient péri dans le combat ! Vous traitâtes de même tout ce qui regardoit Scaurus & mes autres témoins, non en rejettant leurs dépositions, mais en rejettant le tout sur le trop légitime ressentiment du Peuple. AN. R. 658. AV. J. C. 94.

Norbanus fut donc absous, & l'éloquence d'Antoine déroba encore un coupable à la juste peine qu'il méritoit. Il semble qu'à Rome les Juges se regardoient assez comme maîtres du sort des accusés, plutôt que comme esclaves de la Loi. Heureux ! quand leur caprice se portoit à faire grace à un criminel, & non à perdre un innocent.

L'adresse de l'Orateur ne laisse pas d'être louable en soi; & j'ai crû pouvoir en faire mention ici, d'autant plus que les faits purement historiques nous manquent absolument. Elle peut servir d'avertissement pour se tenir en garde contre de semblables artifices; & même d'exemple, si l'on se trouvoit chargé d'une cause bonne & juste, mais qui, comme il peut arriver, fût

AN. R. 658. AV. J. C. 94. chargée & enveloppée de préjugés odieux. Sous ce point de vûe qu'il me ſoit permis de faire cette comparaiſon.

Il ſeroit bien à ſouhaiter, ſans doute, pour former de jeunes Seigneurs deſtinés au métier de la guerre, que ces grands Généraux qui, du conſentement du Public, s'y ſont diſtingués par un mérite ſupérieur, priſſent la peine, après que les événemens ſont paſſés, de nous tracer de leur propre main le plan général d'une campagne conçu & renfermé dans la tête d'un ſeul homme, les meſures priſes de loin pour un ſiége ou pour une bataille, le profond ſecret qui en a dérobé la connoiſſance aux ennemis, les véritables cauſes qui ont fait réuſſir ou manquer une entrepriſe, & beaucoup d'autres circonſtances pareilles, qui ſont, à proprement parler, l'ame & d'une action & d'une hiſtoire. Eſt-il moins utile pour des Avocats qui commencent, & pour de jeunes gens qui ſe deſtinent au Barreau, d'apprendre de la bouche même d'un des plus célébres Orateurs de l'antiquité tout l'art qu'il a emploié, & tous les reſſorts ſecrets qu'il a fait jouer dans une cauſe

à la vérité mauvaise, mais à laquelle les meilleures peuvent ressembler pour la difficulté? Y a-t-il Rhétorique qu'on puisse comparer à de pareilles observations? Aussi [a] Sulpicius, qui avoit pressé vivement Antoine de lui donner des préceptes d'éloquence, reconnoît que l'exposition qu'il a bien voulu faire lui-même de ce qu'il pratiquoit dans ses plaidoiers, lui paroît infiniment plus utile que tous les préceptes. *

An. R. 658.
Av. J. C. 94.

C. VALERIUS FLACCUS.
M. HERENNIUS.

An. R. 659.
Av. J. C. 93.

Préture de Sylla.

Sylla, dont il n'est point parlé dans l'Histoire depuis la bataille contre les Cimbres, où il servoit sous Catulus, va reparoître sur la scêne pour y jouer le premier rôle jusqu'à la fin de sa vie. Il fut Préteur cette ** année, ou la suivante. Mais, ce qui est singulier, cet homme, destiné à voir dans peu tout l'Empire Romain fléchir sous sa

Plut. in Sylla.

a Quæ quum abs te modò commemorarentur, equidem nulla præcepta desiderabam. Istam enim ipsam demonstrationem defensionum tuarum abs te ipso commemoratam, doctrinam esse non mediocrem puto. *Cic.* II. *de Or.* 204.

* *Ici finit le Manuscrit de M. Rollin.*

** *Pighius & Freinshemius mettent sous cette année la Préture de Sylla. Une expression de Velleius,* II. 15. *semble la retarder d'un an.*

AN. R. 659. AV. J. C. 93. loi, eut assez de peine à parvenir à la Préture, & il ne l'obtint qu'après avoir essuié un refus. Il tâchoit dans les Mémoires qu'il avoit faits de sa vie de déguiser la vraie cause de ce refus, en disant que le Peuple vouloit le forcer de demander l'Edilité, parce que ceux qui étoient revêtus de cette charge étoient obligés de donner des jeux, & que l'on en attendoit de lui de magnifiques à cause de ses liaisons avec Bocchus. La vérité est, selon Plutarque, qu'il avoit crû emporter les suffrages de haute lutte par la seule recommandation de son mérite & de son nom. Il se trompa. Le Peuple vouloit être sollicité, & souvent même paié. Sylla instruit à ses dépens se remit sur les rangs sans autre délai que celui d'une année, & partie par des maniéres populaires, qu'il savoit fort bien emploier, partie par argent, il obtint la Préture. Aussi comme dans une querelle qu'il eut avec César Strabon, homme d'esprit, & loué par Cicéron pour la bonne plaisanterie, il le menaçoit d'user du pouvoir de sa charge : *Vous parlez juste*, lui répliqua César en riant ; *votre charge est bien à vous, puisque vous l'avez achetée.*

Au reste Sylla satisfit les désirs du Peuple par raport aux spectacles. Il donna un combat de cent lions, que Bocchus lui avoit envoiés d'Afrique, avec des gens du pays accoutumés à combattre contre ces terribles animaux. Et comme dans ces sortes de jeux le péril accroît le plaisir & l'admiration, on a remarqué que Sylla est le premier qui fit combattre les lions déchaînés, au lieu que jusqu'alors on avoit pris la précaution, sage assurément, de ne les présenter au combat qu'avec leurs chaînes.

AN. R. 659.
AV. J. C. 93.
Il donne un combat de cent lions déchaînés.
Plin. VIII. 16. & *Sen. de Brev. vitæ*, c. 13.

Cette année est celle de la naissance du Poéte Lucréce.

C. CLAUDIUS PULCHER.
M. PERPERNA.

AN. R. 660.
AV. J. C. 92.

Sylla, après avoir passé dans Rome selon l'usage l'année de sa Préture, fut envoié en Cappadoce pour mettre sur le trône Ariobarzane, nouvellement élû avec l'agrément des Romains. Ces faits seront exposés ailleurs avec plus d'étendue. Sylla réussit sans beaucoup de peine, & établit Ariobarzane en possession de la Cappadoce.

Plut. ibid.

Pendant qu'il étoit dans le voisinage de l'Euphrate, il reçut un Ambassadeur

An. R. 660.
Av. J. C. 92.

du Roi des Parthes. Jusques-là cette nation n'avoit jamais rien eu à démêler avec les Romains : & l'on a compté parmi les traits du bonheur de Sylla, qu'il ait été le premier Romain, à qui les Parthes se soient adressés pour traiter d'amitié & d'alliance. Dans l'entrevûe il montra une hauteur, qui ne devoit pas ce semble déplaire à Rome, & qui ne fut pourtant pas généralement approuvée. Ayant fait placer trois siéges, il prit celui du milieu entre le Roi Ariobarzane & Orobaze. C'étoit le nom de l'Ambassadeur, à qui il en coûta la vie, lorsqu'il fut de retour auprès de son maître, pour avoir mal soutenu l'honneur de la nation.

Ordonnance des Censeurs Crassus & Domitius contre les Rhéteurs Latins.

A Rome l'Orateur L. Crassus exerçoit la Censure avec Cn. Domitius Ahenobarbus. Ces Censeurs publiérent une Ordonnance contre les Rhéteurs Latins, qui commençoient à s'introduire dans la ville, au lieu qu'auparavant on n'y connoissoit que les Rhéteurs Grecs. Ceux-ci avoient autrefois essuié une pareille tempête. Mais l'utilité de leurs leçons, & le goût du public les avoit soutenus contre l'autorité des Magistrats. Les écoles Grecques jouissoient donc d'une

pleine liberté, lorſque les Cenſeurs dont nous parlons entreprirent de fermer les écoles Latines, qui étoient nouvelles. Suétone nous a conſervé la teneur de leur Ordonnance, que je vais tranſcrire ici, quoiqu'elle ait déja été rapportée dans l'Hiſtoire Ancienne. » Nous avons appris qu'il y a des » hommes, qui ſous le nom de Rhé» teurs Latins; ont établi une nou» velle forme d'études & d'exercices, » & que la jeuneſſe s'aſſemble dans » leurs Ecoles, & y paſſe les journées » entiéres avec peu de fruit. Nos an» cêtres ont réglé ce qu'il convenoit » que leurs enfans appriſſent, & dans » quelles Ecoles ils devoient aller. Ces » nouveaux établiſſemens oppoſés aux » coutumes & aux uſages de nos an» cêtres, ne peuvent nous plaire, & » paroiſſent contre le bon ordre. C'eſt » pourquoi nous nous croions obligés » de notifier notre ſentiment, & à » ceux qui ont ouvert ces Ecoles, & à » ceux qui les fréquentent, & de leur » déclarer que nous improuvons cette » nouveauté. »

An. R. 660. Av. J. C. 92.

Sueton de Claris Rhet.

Cette Ordonnance, quoique conçue en termes ce ſemble aſſez doux, in-

An. R. 660. Av. J. C. 92. terdisoit néanmoins les Ecoles Latines : & il n'est pas possible que l'on ne soit étonné de voir l'homme le plus éloquent de son siécle proscrire un établissement qui paroît si favorable aux progrès de l'éloquence. Car quoi de plus utile & de plus sensé, que de former de bonne heure les jeunes gens à écrire dans une langue dont ils doivent faire usage toute leur vie ? Aussi Crassus se justifiant dans Cicéron sur cette Ordonnance ne blâme point la chose en elle-même : il [a] ne s'en prend qu'à l'impéritie de ces nouveaux maîtres » qui n'apprenoient, dit-il, à leurs » disciples qu'à acquérir de la hardiesse, qualité dangereuse même avec le » savoir, mais funeste, quand elle est » jointe à l'ignorance. «

Peut-être Cicéron prête-t-il ses sentimens à Crassus. Quoiqu'il en soit, si les Rhéteurs Latins furent terrassés par cette sévére Ordonnance, ils se relevérent & se rétablirent peu après : il y eut dans Rome concours d'Ecoles Grecques & d'Ecoles Latines pour l'éloquence,

[a] Hos magistros nihil intelligebam posse docere, nisi ut auderent : quod etiam cum bonis rebus conjunctum, per se ipsum magnoperè est fugiendum. *De Orat.* III. 94.

loquence, & on accoutumoit les jeunes gens à composer dans les deux langues, pratique la plus utile, & peut-être même absolument indispensable pour une Nation qui avoit reçu toutes ses connoissances des Grecs, & à qui par conséquent il étoit nécessaire d'une part d'entretenir commerce avec ses maîtres pour ne pas retomber dans l'ignorance, & de l'autre de transporter dans sa langue tout ce savoir étranger, de peur qu'il ne demeurât sans fruit.

An. R. 660. Av. J. C. 92.

Débats entre les Censeurs.

Il ne paroit pas que la Censure de Crassus & de Domitius ait été fort utile à la République, ni qu'elle leur ait fait beaucoup d'honneur à eux-mêmes. Elle se passa presque toute en querelles & en débats entre eux, dont la source étoit dans la diversité de leurs caractéres. Domitius étoit dur: & Crassus au contraire donnoit dans une élégance qui approchoit fort du luxe, & qui ne lui laissoit guéres d'autorité pour condanner des excès dont il donnoit lui-même l'exemple.

Luxe de l'Orateur Crassus. Plin. XVII. 1.

Son Collégue lui reprochoit sur-tout sa maison, qui étoit une des plus magnifiques de Rome: & il insistoit particuliérement sur l'article de six arbres

An. R. 660. Av. J.C. 92. que Pline appelle des *Lotus*, * & qui donnoient une ombre très-épaisse. Il faloit que l'ombre fût bien chére à Rome, ou que l'argent y fût prodigieusement commun, puisque Domitius, selon l'estimation de Valére-Maxime, qui est la plus modeste, faisoit monter le prix de ces arbres à trente ** millions de sesterces, ou trois cens soixante & quinze mille livres de notre monnoie. La maison de Crassus étoit encore décorée de six colonnes du marbre le plus beau, qui pouvoient bien passer pour un luxe condannable dans la maison d'un particulier en un tems, où les colonnes de marbre étoient un ornement inconnu même aux édifices publics.

Val. Max. IX. 1.

Tout le reste étoit chez lui du même goût. Il avoit des lits de table garnis d'airain. Il étoit sur-tout très-curieux en argenterie. On voioit sur son buffet des vases d'argent dont la façon étoit d'un si grand prix, qu'il les avoit achetés sur le pied de six mille *** sesterces la livre. Il avoit en

Plin. XXXIII. 11.

* *En François* Micocouliers, *selon plusieurs Savans.*

** *Le texte de Pline porte beaucoup davantage, mais il peut y avoir erreur dans le nombre.*

*** *Six mille sesterces font sept cens cinquante livres de notre monnoie. La livre Romaine ne pesoit que douze onces & demie de notre poids.*

particulier deux gobelets, ouvrage de Mentor célébre Artiste, qui lui avoient coûté cent mille sesterces : (douze mille cinq cens livres) prix énorme, & qui faisoit rougir l'acheteur lui-même, puisqu'il n'osa jamais se servir de ce qu'il avoit paié si chérement. An. R. 660. Av. J. C. 92.

J'ai presque honte de raporter ce que Macrobe a dit du même Crassus, qu'une des Murénes * qu'il nourrissoit dans son vivier étant morte, il eut la foiblesse d'en porter le deuil. Mais il n'est pas mal de voir par de semblables exemples, combien ces hommes qui brillent avec tant déclat, & qui paroissent si grands sur le Théâtre du monde, sont souvent petits dans leur conduite privée. *Macrob. Sat.* II. 11.

Finissons tout ce détail par une réflexion de Pline. » Autrefois, dit-il, » on reprochoit fortement de pareils » excès. Aujourd'hui [a] on a cessé de » faire des plaintes, devenues inutiles » depuis que les mœurs sont entiére» ment subjuguées. On a vu que nulle

* *C'est un poisson fort estimé des Romains.*

a Nimirum ista omisere moribus victis : frustraque interdicta quæ vetuerant cernentes, nullas potiùs quàm irritas esse leges maluerunt. Sed & qui sequentur, meliores esse nos probabunt. *Plin.* XXXVI. 3.

An. R. 660. Av. J. C. 92. „ défenſe ne pouvoit arrêter le luxe, „ & on a mieux aimé qu'il n'y eût point „ de loix, que d'en faire pour les ex- „ poſer au mépris. Nos deſcendans „ feront notre apologie, en ſe montrant » encore plus vicieux que nous.

Il réſulte de ce que je viens d'expoſer, que les reproches de Domitius contre Craſſus n'étoient que trop bien fondés. Auſſi Craſſus ne fit que les éluder par des plaiſanteries : ſeule reſſource d'un homme d'eſprit qui ſent qu'il ne peut ſe défendre. Je vais en citer un trait. Domitius lui avoit reproché ſa molle ſenſibilité à la mort d'une Muréne. *Il eſt vrai*, lui répondit Craſſus, *que je n'ai pas votre fermeté d'ame, ni un courage pareil à celui d'un homme qui a enterré ſucceſſivement trois femmes ſans verſer une larme.*

Condànnation injuſte de Rutilius.

Les Chevaliers avoient commis bien des injuſtices depuis qu'ils étoient en poſſeſſion des jugemens. Mais il n'en eſt point de plus atroce, ni de plus criante, que la condannation de Rutilius. Cet homme le plus vertueux de ſon ſiécle, & qui a mérité d'être appellé un modéle de probité, s'étoit attiré leur haine, comme je l'ai déja dit, en ſecondant de toutes ſes forces le zéle courageux de Scévola Procon-

Cic. de Or. I. 229.

ſul d'Aſie, pour réprimer les vexations des Publicains. Les Chevaliers déſiroient de ſe venger, & en même tems d'intimider par un exemple éclatant les Magiſtrats, qui ne voudroient point conniver à leurs brigandages dans les Provinces. Rutilius donc, qui avoit fait rendre gorge à tant de ſangſues publiques, fut lui-même accuſé de concuſſion. On joignit à ce premier chef d'accuſation des reproches de débauches & d'infamies, démentis authentiquement par la pureté de ſes mœurs. Mais devoit-on attendre quelque ſentiment de pudeur de la part d'un adverſaire tel qu'Apicius, ce célébre gourmand, le plus ancien de ceux qui ont rendu ce nom également mépriſable & odieux à toute la poſtérité par les fureurs de la gloutonnerie? Il eſt cité comme aiant beaucoup contribué à faire condanner Rutilius. Et Marius né pour être l'ennemi & le perſécuteur de toute vertu, ne manqua pas auſſi d'agir contre un homme, dont le mérite lui étoit à charge, & qui d'ailleurs étoit ami de Métellus.

An. R. 660. Av. J. C. 92. *Cic. de Or. I. 229. 230. Liv. Epit. Dio apud Valeſ.*

Diction. de Bayle, au mot Apicius.

Rutilius ſoutint cet orage avec une conſtance héroïque. Il ne voulut ni prendre le deuil, comme c'étoit l'u-

AN. R. 660. AV. J. C. 92. sage, ni s'humilier devant les Juges. Il poussa même la fermeté peut-être trop loin. Car il alla jusqu'à refuser le secours de l'éloquence. Le talent sublime d'Antoine & de Crassus fut auprès de lui un titre d'exclusion. Il ne voulut point se servir de leur ministére. Cotta fut néanmoins admis à plaider une * partie de sa cause, quoiqu'il brillât entre les jeunes Orateurs. Mais il étoit son neveu. Du reste Rutilius se défendit lui-même, & d'une façon peu propre à se concilier les Juges, plaignant bien plus le sort de la République que le sien. Scévola appuia aussi l'innocence de son ami & son ancien Lieutenant, & parla à sa maniére, avec netteté, avec élégance, avec précision, mais sans force. Rutilius fut condanné.

Antoine, qui fut pénétré de douleur de voir condanner injustement un si grand homme de bien, se plaint amérement dans Cicéron de la sévérité Stoïque avec laquelle il avoit voulu s'en tenir rigoureusement au vrai seul, sans permettre à l'éloquence d'aider une si bonne cause. » Si [a] vous eussiez parlé

* *Je suppose qu'on se souvienne qu'à Rome une même cause étoit souvent partagée entre plusieurs Avocats.*

[a] Quod si tu tunc, Crasse, dixisses, & si tibi pro P. Rutilio non Philosophorum more, sed tuo, licuisset dicere, quamvis scelerati illi fuissent sicut fuerunt, pestiferi cives

» dans cette affaire, dit-il à Craſſus, & » qu'il vous eût été permis de la traiter » dans votre goût, & non pas dans » celui des Philoſophes, oui je ſuis » perſuadé que quelque ſcélérats que » fuſſent les Juges, quoique pernicieux » citoiens, quoique dignes de tous les » ſupplices, la force & la véhémence » de vos diſcours auroit triomphé de » leur barbarie, & l'auroit arrachée du » fond de leurs cœurs. Mais il nous a » falu perdre un ſi excellent homme, » parce que ſa cauſe a été plaidée, com- » me ſi nous vivions dans la Républi- » que chimérique de Platon. An. R. 660. Av. J. C. 92.

Rutilius montra le même courage après ſa condannation, que dans le danger. Quoiqu'il ne fût condanné qu'à la réparation des prétendus dommages cauſés par lui, il abandonna Rome, comme une caverne de brigands, & ſe retira dans la Province qui avoit été témoin de ſes vertus, c'eſt-à-dire, en Aſie, où il s'établit d'abord à Mitylène, puis à Smyrne. Ses biens furent ſaiſis & vendus : & l'on y trouva la

Il s'exile volontairement.

Dio.

ſupplicioque digni, tamen omnem eorum importunitatem ex intimis mentibus evelliſſet vis orationis tuæ. Nunc talis vir amiſſus eſt, dum cauſa ita dicitur, ut ſi in illa commenticia Platonis civitate res ageretur. *De Orat.* I. 230.

AN. R. 660. AV. J.C. 92.

preuve évidente de son innocence. Car ils ne se montoient pas aussi haut que la somme à laquelle il avoit été condanné : & dans ses papiers ont eut dequoi se convaincre de l'origine juste & légitime de tout ce qu'il possédoit.

On peut juger aisément que sa gloire ne souffrit point d'une condannation si injuste. Il trouva même dans la libéralité de ses amis & de ceux à qui il avoit rendu service, de quoi se dédommager abondamment de la perte de ses biens. Scévola le força d'accepter des présens considérables. Et lorsqu'il approcha de l'Asie, tous les peuples & toutes les villes de cette Province s'empressérent de lui témoigner non-seulement leur affection & leur respect, mais une reconnoissance réelle, que l'état de sa fortune ne lui permettoit pas de refuser : ensorte qu'il devint plus riche exilé en Asie, qu'il n'avoit été Consulaire dans Rome.

Invité à revenir à Rome par Sylla, il le refuse.

Il renonça pour jamais à sa patrie : mais sans perdre les sentimens de bon citoien. Et comme quelqu'un lui disoit, prétendant le consoler, que bientôt il y auroit une guerre civile, & que les exilés seroient rétablis : *Quel* [a]

a Quid tibi, inquit, mali feci, ut mihi pejorem reditum quàm exitum optares ? Malo ut patria ex

mal vous ai-je fait, lui répondit-il, *pour me souhaiter un retour plus funeste, que ne l'a été pour moi la nécessité de partir ? J'aime mieux voir ma patrie rougir de mon exil, que s'affliger de mon retour*. Ce qu'il disoit alors, il le pensoit. Car Sylla victorieux de tous ses ennemis l'aiant invité à revenir à Rome, il préféra son exil. Sans doute il vouloit s'épargner le triste spectacle des maux que souffroit sa patrie. Peut-être aussi en profitant de la victoire de Sylla, craignoit-il de paroitre approuver en quelque sorte la conduite d'un homme, dont la cause lui sembloit bonne, mais dont les procédés ne pouvoient manquer de lui faire horreur.

An. R. 660. Av. J. C. 92.

Il est certain au moins que cette façon de penser convenoit fort à la probité exacte dont Rutilius a toujours fait profession, & à l'attention qu'il avoit non seulement à ne point commettre d'injustices, mais à ne point prendre part à celles des autres. Valére Maxime raconte qu'un [a] de ses amis lui demandant

Val. Max. VI. 4.

filio meo erubescat, quàm reditu mœreat. *Sen. de Benef.* VI. 37.

a Quum amici cujusdam injustæ rogationi resisteret, atque is per summam indignationem dixisset, *Quid ergo mihi opus est amicitiâ tuâ, si quod rogo non facis ?* respondit, *imò quid mihi tuâ, si propter te aliquid inhonestè facturus sum ?*

Y v

An. R. 660. Av. J. C. 92. un jour une chose injuste, & s'offensant de son refus jusqu'à lui dire avec indignation, *Quel besoin ai-je de votre amitié, si vous ne faites pas ce que je vous demande ?* Rutilius lui répondit du même ton, *Et moi quel besoin ai-je de la vôtre, s'il faut que pour la conserver j'agisse contre les loix de la vertu ?*

Il avoit embrassé toutes les belles connoissances. *Cic. Bruto, 113. 114.*

Il avoit toujours aimé & cultivé les belles connoissances. Il avoit étudié la Philosophie sous le célébre Stoïcien Panétius. Il étoit grand Jurisconsulte. Il n'avoit pas même négligé l'éloquence, mais une éloquence accommodée à son goût austére, & qui pouvoit plutôt faire impression par la probité de l'Orateur, que plaire par les agrémens du discours. Il étoit néanmoins fort occupé au barreau, & plaidoit beaucoup. Il avoit aussi composé une Histoire Romaine en Grec, outre sa propre vie qu'il avoit écrite, vraisemblablement en Latin. Ce fonds & cet amour d'une érudition & d'une littérature en quelque façon universelle lui fut sans doute d'une grande ressource dans son exil.

Athen. l IV. *Liv.* XXXIX. 52.

Nous aurons encore lieu de parler de Rutilius, à l'occasion du massacre des Romains en Asie, exécuté par les ordres de Mithridate.



LIVRE TRENTE-UNIÉME.



CE LIVRE renferme l'espace de cinq ans, depuis l'an de Rome *661*, jusqu'au commencement de *666*. Il contient principalement la guerre Sociale, & la guerre civile entre Marius & Sylla jusqu'à la mort du premier.

§. I.

Guerre Sociale. Sa nature : son origine : sa durée. Désir passionné des Alliés par raport à la qualité de citoiens Romains. Les Sénateurs, pour recouvrer la judicature, s'appuient du Tribun Drusus. Ce Tribun travaille à gagner le peuple par des loix favorables à la multitude, & les Alliés par la promesse de les faire citoiens. Le Consul Philippe résiste aux loix de Drusus. Cépion, autre

adversaire de Drusus. Violences de Drusus contre Cépion & contre Philippe. Les loix passent. Nouvelle loi de Drusus pour partager la judicature entre les Sénateurs & les Chevaliers. Embarras de Drusus, qui ne peut tenir aux Alliés la parole qu'il leur avoit donnée. Fermeté inflexible de Caton encore enfant. Mouvemens des Alliés. Mot de Philippe, injurieux au Sénat. Contestation à ce sujet entre Crassus & Philippe. Mort de Crassus. Réflexion de Cicéron sur cette mort. Mort de Drusus. Son caractére. Toutes ses loix sont annullées. Loi portée par Varius pour informer contre ceux qui avoient favorisé les Alliés. Cotta accusé s'exile volontairement. Scaurus se tire du danger par sa fermeté & sa hauteur. Varius lui-même condanné par sa propre loi, périt misérablement. Les Alliés se préparent à la révolte. Ils s'arrangent en corps de République. Massacre d'Asculum. Révolte ouverte des peuples d'Italie. Ambassade des Alliés aux Romains, avant que d'entrer en action. Cruautés exercées par les Alliés. Ils ont d'abord l'avantage. Soupçons injustes du Consul Rutilius contre plusieurs des No-

bles. L'exécution de la loi Varia suspendue. Marius conseille inutilement au Consul d'éviter le combat. Rutilius est vaincu & tué. Douleur & consternation dans Rome. Cépion, trompé par Pompédius, périt dans une embuscade avec une grande partie de son armée. Victoire du Consul Julius, qui fait reprendre à Rome les habits de paix. Victoire commencée par Marius, & achevée par Sylla. Marius évite le combat. Il se retire avec peu de gloire. Sertorius se signale. Il a un œil crevé. Ses sentimens à ce sujet. Deux esclaves, dans le sac de Grumentum, sauvent leur maîtresse. Victoire de Cn. Pompeïus, en conséquence de laquelle les Magistrats à Rome reprennent les ornemens de leurs dignités. Droit de bourgeoisie Romaine accordé à ceux des Alliés qui étoient demeurés fidéles. Affranchis admis dans le service de terre. Le Consul Pompeïus pousse le siége d'Asculum. Il bat les Marses, & soumet d'autres peuples voisins. Un esclave de Vettius tue son maître, & se tue ensuite lui-même. Le Consul Porcius est tué dans un combat. Le jeune Marius est soupçonné d'être l'auteur de cette mort. Sylla détruit

*Stabies, & assiége Pompeii. Il prend le commandement de l'armée de Postumius, & ne venge point la mort de ce Général tué par ses soldats. Il détruit une armée de Samnites commandée par Cluentius. Il est honoré d'une couronne obsidionale. Il soumet les Hirpiniens. Il passe dans le Samnium, & y remporte divers avantages. Il retourne à Rome pour demander le Consulat. Il se faisoit gloire du titre d'*Heureux. *Bizarrerie de son caractére. Les Marses posent les armes. Conseil général de la Ligue transféré à Esernia. Judacilius, désespérant de sauver Asculum sa patrie, se fait mourir par le poison. Prise d'Asculum par Cn. Pompeïus. Triomphe de Cn. Pompeïus, où Ventidius est mené captif. Pompédius entre en triomphe dans Bovianum, est battu, & tué. Ambassade des Alliés à Mithridate, sans fruit. La guerre Sociale ne fait plus que languir. Huit nouvelles Tribus formées pour les nouveaux citoiens. Censeurs. Asellio Préteur de la ville assassiné dans la place publique par la faction des riches qui prétoient à usure. Loi de Plautius de* vi publica. *Par une autre loi du même Tribun*

les Sénateurs rentrent en possession d'une partie de la judicature. Sylla est nommé Consul. Débat à ce sujet entre lui & C. César.

ORIGINE DE LA GUERRE SOCIALE.

NOUS voici arrivés à une guerre, [a] que les Romains ont appellée *Guerre des Alliés*, pour déguiser, dit Florus, par un nom plus doux ce qu'elle a d'odieux : car dans le fond c'étoit une guerre civile. Les peuples d'Italie, contre lesquels Rome eut à soutenir cette guerre, étoient unis aux Romains depuis tant de siécles, & par des nœuds si souvent & en tant de façons multipliés, que si ce n'étoient pas citoiens qui prissent les armes contre citoiens, c'étoient amis contre amis, parens contre parens : & toutes les horreurs des guerres civiles se trouvent dans celle-ci.

Guerre Sociale. Sa nature : son origine : sa durée.

L'origine en fut d'une part le désir passionné, & ce semble tout-à fait légitime, qu'avoient les Alliés de devenir citoiens d'une République, dont ils étoient l'appui & la force ; & de

a Sociale bellum vocetur licet, ut extenuemus invidiam : si verum tamen volumus, illud civile bellum fuit. *Flor.* III. 18.

l'autre la hauteur des Romains, qui ne pouvoient se résoudre à mettre de niveau avec eux des peuples * qu'ils s'étoient accoutumés à regarder comme des sujets décorés du nom d'Alliés.

Je dis que la prétention des Italiens paroit légitime. Car il est de fait que c'étoit par leur secours que les Romains avoient conquis toutes les Provinces qui composoient leur empire.
Vell. II. 15. Il n'y avoit point d'armée Romaine dont les Latins & les Alliés ne fissent plus de la moitié, fournissant toujours un nombre égal d'infanterie & le double de cavalerie.

D'un autre côté si j'attribue le refus des Romains à orgueil & à hauteur, ce n'est pas que je prétende qu'une sage Politique ne pût fournir des raisons solides de s'opposer à ce mélange d'une foule de nouveaux citoiens. Mais ce problême est trop compliqué, pour que j'entreprenne de le résoudre. Je m'en tiens aux faits. Il est constant que les Romains étoient très-fiers de leur prééminence. Il est cons-

* *L'état des peuples que les Romains traitoient d'Alliés, est très bien exprimé dans un endroit de Tite-Live, où il s'agit des Achéens.* Specie æquum est fœdus apud Achæos, re precaria libertas : apud Romanos etiam imperium est. *Liv.* XXXIX. 37.

tant qu'il a falu enfin qu'ils en vinssent à accorder à tous ces peuples le droit si hautement refusé d'abord. Et ne valoit-il pas mieux se prêter tout d'un coup de bonne grace à ce que la nécessité les a obligés de faire après tant de sang répandu ?

Car cette guerre fut très-sanglante. *Vell.* II. 15. Les peuples d'Italie, selon Velleïus, y perdirent trois cens mille combattans. Il périt aussi un très-grand nombre de Romains par des défaites réitérées. Et il ne faut pas s'étonner que ceux-ci aient été souvent vaincus. Ils ne pouvoient avoir des ennemis plus capables de leur tenir tête. C'étoient de part & d'autre mêmes armes, même discipline, mêmes exercices, même connoissance de tout ce qui appartient à l'art militaire : & quoique depuis lontems aucun Italien n'eût eu de commandement en chef, il se trouva néanmoins parmi eux des Généraux.

La durée de la guerre des Alliés fut très-longue, à la prendre dans toute son étendue. La grande fureur n'en est guéres que de deux ans : mais elle continua lontems encore, quoiqu'avec moins de vivacité ; elle se mêla avec les guerres civiles de Marius & de

Sylla : & elle ne fut entiérement terminée que par ce dernier, lorsqu'après avoir fait la paix avec Mithridate il repassa dans l'Italie, & éteignit par ses victoires toutes les divisions qui la déchiroient depuis tant d'années.

Une guerre si importante, & remplie de tant d'événemens, sembleroit offrir une riche matiére à notre histoire. Mais ceux des Anciens qui l'avoient décrite avec soin, sont perdus : & il ne nous reste que des Abbréviateurs si confus & si informes, que je ne puis promettre au Lecteur qu'une idée générale des choses, avec très-peu de détail sur les faits particuliers. J'entre en matiére.

Désir passionné des Alliés par raport à la qualité de citoiens Romains.

Hist. Rom. T. III. L. VIII.

Les Alliés de Rome avoient de tout tems ardemment désiré d'en devenir citoiens. La guerre des Latins, plus de deux cens quarante ans avant celle dont j'entreprens le récit, n'avoit point eu d'autre cause. Les Campaniens, après la malheureuse journée de Cannes, offrirent leur secours aux Romains à cette même condition, & ne se révoltérent que parce qu'elle leur fut refusée. Les Romains en effet ne

* *Tite-Live* XXIII. 6. *doute de ce fait. Mais Cicéron le donne pour constant, dans son second discours contre Rullus, n.* 95.

ſuivirent pas pendant lontems la politique tant louée dans leur Fondateur, qui ſouvent transforma en citoiens de Rome ceux qui le même jour en avoient été les ennemis. Dès qu'ils commencérent à former un Etat conſidérable, ils ſe tinrent fort réſervés à accorder cette faveur : & leur réſerve ſur ce point augmenta à meſure que s'accroiſſoit leur puiſſance, & que par conſéquent le droit de citoien Romain devenoit un titre plus important & plus relevé. S'ils faiſoient cette grace, ce n'étoit guéres qu'à de petites villes voiſines, & jamais à des peuples entiers. Encore ſéparoient-ils ſouvent la qualité de citoiens Romains de l'exercice & des fonctions, & ils en donnoient le nom ſans accorder le droit de ſuffrage. Il n'y avoit donc plus que des particuliers d'entre les Italiens qui parvinſſent à cet avantage tant déſiré, & cela par ruſe & par adreſſe. Mais les Magiſtrats Romains étoient en garde contre ces fraudes, & renvoioient à leurs villes ces étrangers, qui vouloient inonder Rome.

Les Gracques firent renaître dans le cœur des Alliés l'eſpérance d'obtenir en corps de peuple le droit de

bourgeoisie Romaine. Tiberius en eut la pensée : mais prévenu par la mort il ne put pas pousser la chose fort loin. Son idée fut suivie & menée en avant par Fulvius Flaccus : & la révolte de Frégelles, à laquelle Caïus fut tant accusé d'avoir eu part, étoit un signal auquel toute l'Italie se seroit mise en mouvement, si une promte & sévére vengeance n'eût arrêté ce complot naissant. Enfin la mine creva sous le Tribunat de Drusus, comme je vais le raconter.

AN. R. 661.
AV. J. C. 91.

L. MARCIUS PHILIPPUS.
SEX. JULIUS CESAR.

Les Sénateurs, pour recouvrer la Judicature, s'appuient du Tribun Drusus.
Flor. III. 17.
Liv. Epit. LXXI.

La condannation de Rutilius avoit fait sentir plus vivement que jamais aux Sénateurs la nécessité de s'affranchir de la tyrannie des Chevaliers dans les jugemens, & leur fournissoit en même tems le motif le plus légitime de les dépouiller d'une puissance, dont ils faisoient un abus si criminel. Pour réussir dans ce dessein, ils s'appuiérent de M. Livius Drusus actuellement Tribun, jeune homme, que sa naissance, son courage, ses talens rendoient capable des plus grandes entreprises.

Il étoit fils de ce Drusus, qui ruina

les affaires de Caïus Gracchus, en se montrant au nom du Sénat plus populaire que lui. Il paroit que le fils suivit le même systême de conduite. Son plan étoit de servir le Sénat, & de lui attirer la faveur du peuple. C'est à quoi il travailla en proposant des Loix Agraires, des établissemens de colonies, des distributions de bleds : le tout avec une profusion si étrange, qu'il disoit lui-même » qu'il [a] n'avoit laissé » à personne aucune largesse nouvelle » à faire, à moins qu'on ne voulût distribuer ou le ciel ou la boue. « Et toutes ces loix si favorables au peuple, il déclaroit qu'il les portoit de concert avec le Sénat, & sous son autorité.

AN. R. 661. AV. J.C. 91.

Drusus travaille à se gagner le peuple par des loix favorables à la multitude.

Quoique les Alliés ne concourussent point par leurs suffrages aux affaires du gouvernement de Rome, ils y pouvoient néanmoins beaucoup par leurs liaisons intimes avec tous les citoiens, grands & petits. Drusus voulut aussi les attacher au Sénat, en leur promettant de leur faire obtenir en-

Et les Alliés, par la promesse de les faire citoiens.

a *Le mot est plus joli en Latin, à cause de la rencontre heureuse des sons semblables dans les mots qui signifient* ciel & boue. Nihil se ad largitionem ulli reliquisse, nisi quis aut cœnum dividere vellet, aut cœlum. *Flor.*

AN. R. 661. AV. J. C. 91. fin le droit de bourgeoisie, s'ils l'aidoient à faire passer ses loix, & en leur donnant le Sénat pour garant de ses promesses.

Le Consul Philippe résiste aux loix de Drusus.

Les Chevaliers s'opposoient fortement aux Loix de Drusus : & cela n'est pas étonnant, puisqu'elles étoient des batteries dressées contre eux. Mais il trouva dans le Sénat même deux redoutables adversaires, le Consul Philippe, & Servilius Cépion, jeune homme de son âge, & autrefois son ami.

Philippe, outre les avantages de la naissance, des richesses, des grandes alliances, outre la dignité & l'autorité de sa place, étoit encore capable par le talent de la parole de donner du poids au parti qu'il embrassoit. Après Crassus & Antoine, qui se disputoient le premier rang de l'éloquence, comme il a déja été observé plus d'une fois, venoit Philippe, mais à une grande distance. « Quoiqu'il n'y eût personne, dit Cicéron, qui pût se placer entre ces deux grands Orateurs » & lui, je [a] ne puis néanmoins l'appeller ni le second, ni le troisiéme : » de même que dans une course de

[a] Nec enim in quadrigis eum secundum numeraverim aut tertium, qui vix à carceribus exierit,

» chariots, je ne compterois point pour second, ni pour troisiéme, celui qui seroit à peine sorti de la barriére, lorsque le premier auroit déja reçu le prix. » Mais à considérer Philippe en lui-même, indépendamment de toute comparaison, on ne pouvoit lui refuser le titre & le mérite d'Orateur. Il avoit un tour libre & hardi, beaucoup de sel & d'enjouement. Il ne manquoit ni d'invention pour trouver des pensées couvenables, ni de facilité d'élocution pour les exprimer. Avec cela, beaucoup de connoissance des Arts des Grecs; & dans les altercations quand il étoit échauffé, quelque chose de piquant & de caustique, qui plait toujours beaucoup aux Auditeurs.

AN. R. 661. Av. J. C. 91.

Je ne puis dire, faute de monumens, quel motif engagea Philippe actuellement Consul à prendre parti contre Drusus, & contre le Sénat. Etant Tribun, il avoit autrefois proposé une loi Agraire, & Cicéron cite d'un discours qu'il fit alors un trait séditieux. Il dit, *qu'il n'y avoit pas*

Cic. de Or. II. 73.

quum palmam jam primus acceperit, nec in oratoribus, qui tantùm absit à primo, vix ut in eodem curriculo esse videatur. *Cic. Brut. n. 173.*

AN. R. 661. AV. J. C. 91. *dans la ville deux mille hommes qui eussent de quoi vivre.* On sent assez les conséquences d'un mot tel que celui-là, prononcé par un Tribun devant une multitude qui prétendoit jouir des droits de la souveraineté. Du reste néanmoins la conduite de Philippe dans son Tribunat avoit été assez modérée, & il avoit souffert sans beaucoup de peine que sa loi ne passât point. S'étoit-il donc convaincu pour toujours que les loix Agraires étoient pernicieuses, & s'opposoit-il par cette raison à celles que portoit Drusus? ou avoit-il quelque sujet personnel d'inimitié contre ce jeune Tribun, ou de mécontentement contre le Sénat? C'est ce que nous ne savons point. Mais ce qui est certain, c'est qu'il agit avec beaucoup de chaleur & même de passion.

Cépion autre adversaire de Drusus. *Dio apud Valef.* *Strab. l.* XI. *p.* 515. *Plin.* XXXIII. I.

Pour ce qui est de Cépion, c'étoit pique de jeune homme entre lui & Drusus. Ils avoient été d'abord amis au point de faire entre eux un échange réciproque de leurs femmes : pratique contraire à l'honnêteté publique & aux bonnes mœurs, mais autorisée, dit-on, par la coutume chez les Romains. Ils se brouillérent pour une cause puérile,

rile, s'étant acharnés follement à enchérir l'un ſur l'autre dans une vente où il s'agiſſoit d'une bague, qu'ils vouloient tous deux avoir. D'un ſi mince ſujet naquit une inimitié irréconciliable, qui ſe porta entre eux juſqu'aux plus furieux excès, & cauſa les plus grands maux à la République. Ils avoient l'un & l'autre de l'ambition, de la hardieſſe, le génie propre aux affaires; l'eſprit turbulent & inquiet: & leur émulation s'étant changée en jalouſie & en haine, l'attachement de Druſus aux intérêts du Sénat fut pour Cépion une raiſon déterminante de ſe déclarer pour les Chevaliers.

Av. J.C. 661.
Av. J. C. 91.

Les conteſtations furent très-violentes entre Druſus d'une part, & de l'autre Cépion & Philippe. Elles furent pouſſées ſi loin, que Druſus dans une occaſion menaça Cépion de le faire précipiter du haut du roc Tarpeïen. Et pour ce qui eſt de Philippe, comme ce Conſul réſiſtoit de toutes ſes forces aux loix propoſées, & ne vouloit pas ſouffrir qu'on en délibérât, Druſus le fit mener en priſon, & traiter ſi outrageuſement, que le ſang lui ſortoit des narines en abondance. Encore le Tribun ne fit-il qu'en plaiſanter, di-

Violences de Druſus contre Cépion & contre Philippe.
Auctor de vir. illuſt.
Val. Max. IX. 5.

An. R. 661. Av. J. C. 91. sant, *que ce n'étoit pas du sang*, *mais du jus de grives :* parce que Philippe passoit pour aimer la bonne chére & les fins morceaux.

Les Loix passent.

Après tant de combats, il falut néanmoins que les loix passassent. Au jour marqué pour en délibérer, il s'étoit rendu de toutes parts à Rome un concours de peuple si prodigieux, que l'on eût dit que la ville étoit assiégée par une armée d'ennemis. Cette multitude força tous les obstacles : & les colonies, les partages de terres, les distributions de bled, tout fut ordonné conformément aux réquisitions de Drusus. Ce fut alors apparemment que ce Tribun, pour mettre la République en état de subvenir à tant de dépenses, altéra les monnoies, & mit dans l'argent un huitiéme d'alliage.

Nouvelle loi de Drusus pour partager la Judicature entre les Sénateurs & les Chevaliers.

Ces loix ainsi reçues n'étoient encore qu'un préliminaire des desseins de Drusus. Il s'agissoit de rendre la Judicature au Sénat. C'étoit-là le grand objet qu'il s'étoit proposé : & il y avoit été encore encouragé récemment par Scaurus, qui aiant été accusé par Cépion, s'étoit défendu avec sa fermeté ordinaire, & avoit exhorté hautement Drusus à introduire dans les jugemens

un changement néceſſaire, & dont la République avoit un extrême beſoin. Le Tribun n'entreprit pas néanmoins de priver totalement les Chevaliers du droit de juger, mais de le partager entre les deux Ordres. Appien prétend que ſon plan étoit d'aſſocier & d'aggréger au Sénat trois cens Chevaliers : enſorte que cette Compagnie, qui étoit de trois cens, ſe trouvât doublée. De ces ſix cens Sénateurs, tant anciens que nouveaux, on devoit former les Tribunaux de Juges. Mais je ſuis obligé d'avouer que je fais peu de fond ſur Appien, écrivain de peu de jugement, & d'ailleurs fort éloigné des tems dont il s'agit. L'Epitome de Tite-Live ne parle que d'un partage de la Judicature entre les Sénateurs & les Chevaliers : & l'autorité * de Cicéron, ſupérieure à toute exception en cette matiére, me détermine pour ce ſentiment. AN. R. 661. AV. J. C. 91.

Druſus porta donc une nouvelle loi pour ordonner que les Compagnies des Juges fuſſent dans la ſuite miparties de Sénateurs & de Chevaliers. Il ajouta à ſa loi un article qui permettoit

* *Les plaintes des Chevaliers raportées par Cicéron* pro Cluent. 153. 154. *ſuppoſent manifeſtement qu'on ne les faiſoit point Sénateurs. Voyez auſſi* pro Rabir. Poſt. n. 16 *&* 17.

An. R. 661. de poursuivre tout Juge qui auroit
Av. J. C. 91. prévariqué dans l'exercice de son ministére. Car jusqu'alors, par une singularité tout-à-fait étonnante, & dont je n'entreprens pas de rendre raison, les Juges * tirés de l'Ordre des Chevaliers n'étoient point sujets à être inquiétés pour cause de prévarication dans les jugemens.

Cette loi irrita horriblement les Chevaliers, non-seulement parce qu'elle les dépouilloit d'une moitié de l'autorité dont ils étoient en possession, mais par les peines auxquelles elle soumettoit les prévarications, qui ne leur étoient que trop ordinaires. Ils ne craignirent point d'appeller ces peines un joug intolérable, auquel ils n'étoient point accoutumés, qu'ils n'avoient jamais porté, & qu'ils ne souffriroient jamais qu'on leur imposât. Mais ils avoient tout le monde réuni contre eux en faveur de la loi. Les Sénateurs, quoiqu'ils eussent souhaité de recouvrer leur ancien droit en entier, comptoient que c'étoit quelque chose de rentrer en jouissance au moins d'une partie. Le Peuple étoit gagné par les

* *Le fait que j'articule ici est constant par Cic. pro Cluent.* 144-154.

largesses qui venoient de lui être accordées. Les Alliés, peu contens d'ailleurs de ces colonies & de ces partages de terres qui venoient leur faire perdre une partie de leurs possessions, étoient cependant leurrés par l'espérance de devenir citoiens. Ajoutez la hauteur du Tribun, qui emploioit la violence la plus ouverte, quand elle lui étoit nécessaire. La loi passa donc, & fut autorisée par le suffrage des Tribus.

An. R. 661.
Av. J. C. 91.

Embarras de Drusus, qui ne peut tenir aux Alliés la parole qu'il leur avoit donnée.

Drusus avoit réussi dans tout ce qu'il avoit entrepris jusqu'alors. Mais ses succès mêmes le jettérent dans le plus cruel embarras. Car les Alliés, qui l'avoient si bien servi, ne manquérent pas de le sommer de sa parole : & il se trouvoit dans l'impossibilité de la tenir. On ne peut pas douter que la proposition d'adopter une si effroiable multitude de nouveaux citoiens ne déplût par elle-même au très-grand nombre des Romains. D'ailleurs le crédit de Drusus diminuoit de jour en jour. Le Sénat, qui n'avoit obtenu par lui qu'une partie de ce qu'il souhaitoit, ne l'appuioit que mollement. Nous avons parlé, dans l'Histoire des Gracques, des difficultés immenses & des querelles sans fin qu'attiroient les nou-

AN. R. 661. AV. J. C 91.

veaux partages de terres. Ainsi Drusus se trouvoit avoir mécontenté presque toute la ville par ses loix : & ceux qu'il avoit obligés ne lui en savoient qu'un gré médiocre. Tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit de temporiser, & de tâcher d'amuser les Alliés par de belles paroles.

Fermeté inflexible de Caton encore enfant. *Plut. in Cat.*

Ce fut dans le tems de ces négociations, que Caton, encore enfant, donna une preuve, par raport à l'affaire dont je parle, de cette roideur inflexible de caractére, qu'il fit paroitre dans toute sa vie. Comme il avoit perdu ses parens de fort bonne heure, il étoit élevé dans la maison de Drusus son oncle maternel. Là Pompédius Silo, l'un des principaux chefs des Alliés, & qui étoit en commerce étroit avec le Tribun, s'avisa de demander en badinant au jeune Caton sa recommandation auprès de son oncle. L'enfant gardant le silence, témoigna par son regard & par un air de mécontentement sur le visage, qu'il ne vouloit point faire ce qu'on lui demandoit. Pompédius insista sans pouvoir rien obtenir. Enfin il prit le jeune enfant par le milieu du corps, le porta à la fenêtre, & le balançant en dehors, il le

menaça de le laisser tomber, s'il persévéroit dans son refus. Et la crainte ne fit pas plus d'effet que les priéres. Aussi Pompédius en le remettant dans la chambre s'écria : *Quel bonheur pour l'Italie que ce ne soit là qu'un enfant ! Car s'il étoit en âge d'homme, nous n'aurions pas un seul suffrage.* AN. R. 661. AV. J. C. 91.

Les Alliés ne s'en tinrent pas longtems aux voies de la négociation. Ils songérent bientôt à se faire justice par les armes. Et même ils conçurent d'abord l'horrible dessein de massacrer les Consuls le jour des Féries Latines, fête solennelle qui se célébroit avec un grand concours des Romains & des peuples du Latium sur le mont Albain. Mais Drusus eut la générosité d'en faire donner avis à Philippe, qui se précautionna contre la surprise. Un autre danger, qui n'étoit pas moins grand, fut dissipé par une heureuse circonstance. Pompédius avoit assemblé dix mille hommes, & les menoit à Rome avec des épées cachées sous leurs habits, résolu d'assiéger le Sénat, & de le forcer d'accorder aux Alliés le droit de bourgeoisie. Domitius aiant rencontré cette troupe en chemin, représenta à Pompédius qu'il prenoit un mau-

Mouvemens des Alliés. *Flor. III. 18.*

Aucl. de vir. illustr.

Diodor. apud Vales.

An. R. 661. Av. J. C. 91.

vais parti; & que le Sénat, qui étoit bien disposé en faveur des peuples d'Italie, accorderoit tout aux bonnes maniéres, & rien à la force. Et le Chef, & ceux qui le suivoient, se laissérent persuader, & se séparérent. Mais tout cela ne faisoit que suspendre le mal, sans le guérir. D'une part les Alliés ne relâchoient rien de leur prétention : de l'autre les Romains ne se mettoient point en devoir de les satisfaire. Dans toute l'Italie mécontente ce ne furent qu'assemblées secrettes, que conspirations, que complots, & tout se préparoit à un soulévement général.

Mot de Philippe, injurieux au Sénat.

Cic. de Or. III. 2.

Dans Rome les dispositions n'étoient guéres plus pacifiques. La brouillerie duroit toujours entre le Consul Philippe & le Sénat : & ce Magistrat dans une assemblée du peuple alla jusqu'à dire » qu'il lui faloit un » autre Conseil pour administrer la » République. Qu'avec le Sénat tel » qu'il étoit, il ne pouvoit pas faire le » bien de l'Etat «. Sur le sujet de cette invective & de ces paroles si injurieuses au Sénat, il se tint une assemblée de cette Compagnie le 13 Septembre, convoquée par Drusus. Le Tribun s'y plaignit avec force de Philip-

pe, & proposa de délibérer sur l'outrage fait au Sénat par le Consul, qui en étoit le chef & le président. An. R. 661. Av. J. C. 91.

L'Orateur Crassus en opinant signala son zéle & son courage, & jamais son éloquence n'avoit brillé d'une façon plus éclatante qu'en cette occasion, qui fut la derniére de sa vie. » Il » [a] déplora le triste sort du Sénat, qui » devroit trouver dans le Consul un » tuteur & un pére attentif à le protéger, & qui n'y trouvoit qu'un ennemi acharné à le dépouiller de sa dignité & de son honneur. Il accusa » Philippe d'être lui-même l'auteur » des maux présens, & témoigna n'être point surpris, qu'il rejettât les » conseils du Sénat, n'étant occupé » que du soin de perdre & de ruiner la » République.

Contestation à ce sujet entre Crassus & Philippe.

Ce discours si véhément fit naître une contestation des plus vives. Philippe, qui avoit de l'éloquence, du feu, de la vigueur, sur-tout lorsqu'il se sentoit attaqué, fit valoir hautement les

a Deploràvit casum atque orbitatem Senatûs: cujus Ordinis à Consule, qui quasi parens bonus aut tutor fidelis esse deberet, tanquam ab aliquo nefario prædone diriperetur patrimonium dignitatis. Neque verò esse mirandum, si, quum suis consiliis rempublicam profligasset, consilium Senatûs à republicâ repudiaret.

An. R. 661. droits de ſa place. Il prétendit que
Av. J. C. 91. Craſſus lui avoit manqué de reſpect: & ſur le champ il le condanna à une amende, exigeant en même tems, ſelon l'uſage établi à Rome, des gages pour ſûreté du paiement de l'amende qu'il lui impoſoit.

Ce procédé, loin d'intimider Craſſus, ne ſervit qu'à l'animer davantage. Il ſoutint qu'il avoit droit de ne point regarder Philippe comme Conſul, puiſque Philippe ne le regardoit pas lui-même comme Sénateur. *Quoi*, [a] ajouta-t-il, *pendant que vous en uſez à l'égard de la réputation & de l'honneur de la Compagnie, comme vous feriez par raport à un gage abandonné, dont il vous ſeroit permis de diſpoſer à diſcrétion, & que vous le déchirez en préſence du Peuple Romain; vous vous imaginez m'effraier par ces gages frivoles que vous exigez de moi? Non: ſi vous voulez réduire Craſſus au ſilence, ce n'eſt point une amende qu'il lui faut impoſer, c'eſt cette langue qu'il faut que vous lui*

a An tu, quum omnem auctoritatem univerſi Ordinis pro pignore putares, eamque in conſpectu populi Romani concideres, me his pignoribus exiſtimas poſſe terreri? Non tibi iſta ſunt cædenda, ſi Craſſum vis coercere, hæc tibi eſt excidenda lingua: quâ vel evulsâ, ſpiritu ipſo libidinem tuam libertas mea refutabit.

arrachiez : & quand même elle seroit coupée, la liberté qui respireroit encore sur mon visage suffiroit pour vous reprocher la tyrannie que vous exercez sur nous. Il conclut qu'il faloit que la Compagnie se lavât de l'insulte qui lui avoit été faite par le Consul ; & que l'on prouvât au Peuple Romain, que jamais le Sénat n'avoit manqué ni de sagesse, ni de zéle pour le service de la République. Et cet avis fut suivi de tous les Sénateurs.

An. R. 661. Av. J. C. 91.

Mort de Crassus.

Ce [a] fut là le dernier & en même tems le plus éclatant triomphe de l'éloquence de cet homme divin, comme l'appelle Cicéron. Il s'étoit extrémement échauffé en parlant, & sentoit déja une douleur de côté. Cela ne l'empêcha pas de rester pendant que l'on rédigeoit l'Arrêté conforme à son avis. Il souffrit du froid : le frisson le prit : & étant revenu chez lui avec la fiévre, il mourut de pleurésie le septiéme jour.

Réflexion de Cicéron sur cette mort.

Cicéron, de qui nous tenons tout ce récit, fait les réflexions les plus touchantes sur la mort de Crassus, qui le privoit du fruit qu'il avoit envisagé dans tous les travaux de sa vie.

a Illa tanquam cycnea fuit divini hominis vox & oratio.

AN. R. 661. AV. J. C. 91.

» O [a] trompeuses espérances des hommes! s'écrie-t-il. O fragilité & inconstance de la fortune! O inutilité de nos efforts & de nos projets, qui sont souvent renversés au milieu de la carriére, ou qui font un triste naufrage avant que nous aions pu appercevoir le port! Car jusqu'alors la vie de Crassus avoit été toute occupée ou des soins qu'entraîne après soi la poursuite des charges, ou des fatigues du Barreau : & la gloire qu'il avoit acquise étoit plutôt celle d'homme d'esprit & utile par ses talens à beaucoup de particuliers, que celle d'homme d'Etat & de grand Sénateur. Et la premiére année qui terminoit pour lui la carriére des honneurs par la Censure qu'il venoit d'exercer; cette année qui lui ouvroit l'entrée, du consentement de tous, à la plus grande considération & au pre-

a O fallacem hominum spem fragilemque fortunam, & inanes nostras contentiones! quæ in medio spatio sæpe franguntur & corruunt, & antè in ipso cursu obruuntur, quàm portum conspicere potuerunt. Nam quamdiu Crassi fuit ambitionis labore vita districta, tamdiu privatis magis officiis & ingenii laude floruit, quàm fructu amplitudinis aut reipublicæ dignitate. Qui autem ei annus primus ab honorum perfunctione aditum, omnium

» mier rang dans la République, est » précisément celle qui par une mort » imprévue trompe toutes ses espérances & anéantit tous ses projets.

AN. R. 661. AV. J. C. 91.

Il est vrai que de pareils exemples devroient guérir les ambitieux, si l'ambition étoit un mal qui pût se guérir. Mais Cicéron, qui fait cette belle réflexion, se l'appliqua peu à lui-même. Et en général ce qui arrive aux autres ne nous instruit que foiblement. En morale, plus encore qu'en toute autre matiére, *les sotises de nos devanciers sont perdues pour nous*, comme l'a dit agréablement un des plus illustres & des plus ingénieux écrivains de nos jours. Heureux! si nous profitons de notre propre expérience.

Mort de Drusus.

La mort de Drusus suivit de près celle de Crassus, & elle fut sans comparaison plus déplorable. Toute l'Italie étoit en feu: & l'allarme qu'en concevoient les Romains se tournoit en haine contre Drusus, à qui l'on attribuoit la cause de ces dangereux mouvemens. L'indignation étoit générale contre le Tribun: & le Sénat même,

concessu, ad summam auctoritatem dabat, is ejus omnem spem atque omnia vitæ consilia morte pervertit.

AN. R. 661. AV. J. C. 91. pour qui il avoit tant combattu, ne voioit plus en lui que l'auteur de la révolte des peuples de l'Italie.

Drusus étoit au désespoir : & comme il lui arriva vers ce tems-là de tomber tout d'un coup en défaillance au milieu d'une assemblée du peuple, & de perdre connoissance, on dit qu'il s'étoit procuré lui-même cet accident en bûvant du sang de chévre, dans le dessein de se faire croire empoisonné, & de rendre par là odieux ses adversaires, & sur-tout Cépion. Il est plus vraisemblable que c'étoit un accès d'épilepsie, mal auquel il avoit été sujet dans sa premiére jeunesse, & dont il s'étoit guéri par l'usage de l'hellébore. Quoi qu'il en soit, toute l'Italie s'intéressa vivement à cet événement, & les villes firent des vœux publics pour le rétablissement de sa santé.

Plin. XXVIII. 9. Auctor de vir. illustr.

Ses ennemis n'en furent que plus acharnés à le perdre. Ils conspirérent contre sa vie : & malgré les précautions qu'il prit de se communiquer plus rarement, de rendre l'accès auprès de sa personne plus difficile, de paroitre moins souvent en public; il ne put leur échaper. Un soir, qu'il rentroit chez lui environné d'un cortége

Appian.

ttès-nombreux, il reçut un coup de couteau, dont il mourut peu de tems après. L'assassin se cacha dans la foule, & n'a jamais été connu. Les soupçons tombèrent sur Philippe, sur Cépion, & sur le Tribun Q. Varius, qui va bientôt remplir la scène. Cicéron accuse positivement ce dernier. Il ne fut fait aucune recherche au sujet de cette mort : ce qui prouve que ceux qui en étoient les auteurs étoient des hommes puissans, & en état d'arrêter par leur crédit le cours de la justice.

An. R. 661. Av. J.C. 91.

Auctor. de vir. illustr.

Cic. de Nat. Deor. III. 81.

Ainsi périt M. Drusus à la fleur de l'âge, victime d'une ambition inquiéte, qui avant que de lui attirer une mort violente, l'avoit tourmenté pendant toute sa vie. Nous pouvons bien l'en croire. Il s'étoit plaint lui-même, dans un moment de chagrin sur les difficultés horribles où il se trouvoit, *qu'il* [a] *étoit le seul qui, même enfant, n'eût jamais eu de congé.* En effet portant encore la robe de l'enfance il avoit recommandé des accusés à leurs Juges, & avoit emporté certaines affaires par ses sollicitations. » [b] Que devoit-on » attendre, s'écrie Sénéque, d'une am-

Son caractère.

Senec. de Brevit. vitæ, 6.

a Uni sibi, ne puero quidem, ferias contigisse.

b Quò non irrumperet tam immatura ambitio?

An. R. 661. Av. J. C. 91. » bition si précoce, sinon ce qui arri-
» va effectivement, de grands maux
» & pour la République, & pour lui-
» même en particulier?

Il eut de grands talens, mais une présomption encore plus grande, qui ne l'abandonna pas même au dernier moment de sa vie. Près d'expirer, il Vell. II. 14. dit à ceux qui l'environnoient, *Mes amis, quand est-ce que la République trouvera un citoien qui me remplace?*

Avec ces sentimens il n'y a pas lieu de s'étonner de la hauteur dont il usa toujours à l'égard de ses adversaires. Val. Max. IX. 5. Le Sénat même l'avoit éprouvée : & un jour que cette auguste Compagnie le mandoit, *Pourquoi*, dit-il, *le Sénat ne vient-il pas plutôt lui-même s'assembler dans le Palais Hostilien, qui est près de la tribune aux harangues?* Et le Sénat obéit aux ordres du Tribun impérieux, qui avoit compté pour rien les ordres du Sénat.

On trouve néanmoins dans Drusus des actions & des traits vraiment louables. L'avis qu'il fit donner à Philippe de la conspiration des Latins contre lui, est une belle preuve de sa généro-

Scires in malum ingens, & privatum & publicum, evasuram illam tam præcoquem audaciam.

sité. Et l'on ne peut refuser son admiration à la noble confiance qui paroit dans un mot de lui, que Velleïus nous a conservé. Il faisoit bâtir sur le mont Palatin une maison, qui depuis a appartenu à Cicéron : & comme son architecte lui promettoit de la tourner de maniére qu'aucun des voisins n'auroit vûe sur lui, [a] *Bien loin de cela*, dit Drusus, *vous me ferez plaisir d'emploier ce que vous avez d'habileté dans votre art à faire ensorte que tout le monde puisse voir tout ce que je ferai.*

An. R. 661. Av. J. C. 91.

Vell. II. 14. Voyez encore *Plut. Græc. Ger. Reip.*

Il résulte de tous ces faits que Drusus laissa une réputation au moins équivoque. Et je ne sache aucun écrivain qui le loue sans exception, si ce n'est Velleïus, vil adulateur, qui par là faisoit bassement sa cour à Livie & à Tibére issus de ce Tribun.

Toutes ses loix sont annullées.

Cic. pro Domo, n. 41.

La mort de Drusus fut un plein triomphe pour ses ennemis : & le Consul Philippe fit casser toutes ses loix par un seul décret du Sénat, comme portées contre les auspices, & dès-là nulles de plein droit. Ainsi toutes choses retombérent aussitôt dans l'ancien

a Tu verò, si quid in te artis est, ita compone domum meam, ut quidquid agam ab omnibus perspici possit.

AN. R. 661. AV. J. C. 91. état, & les Chevaliers restérent seuls en possession des jugemens.

Loi portée par Varius pour informer contre ceux qui avoient favorisé les Alliés. Ils résolurent de profiter de l'occasion pour écraser leurs adversaires. Ils avoient un Tribun prêt à les servir selon leurs vûes. C'étoit ce Q. Varius, qui venoit de les défaire de Drusus, homme vaste, déplaisant dans toute sa personne, & néanmoins qui avoit du crédit auprès du Peuple par le talent de la parole, qu'il possédoit en un dégré au-dessus du médiocre. On prétendoit qu'il auroit eu peine à prouver sa qualité de citoien Romain : cependant il osoit trancher de l'important dans Rome. Et ce * *métif*, car c'est ainsi qu'on le surnommoit, se rendit redoutable aux plus illustres personnages de la ville & du Sénat.

Val. Max. VIII. 6.

* *Hybrida.*

Il proposa une loi pour ordonner que l'on informât contre ceux dont [a] les mauvaises pratiques avoient forcé les Alliés de prendre les armes. Cette accusation regardoit les premiers Sénateurs, qui avoient eu tant de liaison avec Drusus, & par lui avec les Alliés. Jusqu'où avoient été ces liaisons, c'est ce qu'il nous est impossible de deviner.

a Quorum dolo malo Socii ad arma ire coacti essent. *Val. Max.*

dans les épaiſſes ténébres qui envelop- peut les tems que nous traitons. Mais il eſt hors de doute qu'au moins ces illuſtres Romains n'avoient aucune part à une révolte, qui mit Rome dans un des plus grands dangers qu'elle ait jamais courus.

An. R. 661. Av. J. C. 91.

Le Sénat ſe voiant ainſi attaqué, fit tous ſes efforts pour empêcher que la loi ne paſſât. On trouva même des Tribuns qui s'y oppoſérent en forme. Mais les Chevaliers ſe rendirent maîtres de la place publique & de la Tribune l'épée nue à la main, & firent autoriſer la loi par les ſuffrages du peuple.

Appian. Civil. l. 1.

Ceux qui faiſoient paſſer la loi Varia par des voies ſi violentes, étoient en même tems les Juges deſtinés à la faire exécuter. Ainſi il eſt aiſé de voir quelle juſtice les accuſés pouvoient attendre. Le nombre en fut très-grand : & pendant que la guerre, qui éclata bientôt après, faiſoit fermer tous les Tribunaux, celui qui connoiſſoit de cette eſpéce de crime privilégié, étoit ſeul en exercice.

Cotta eſt le plus connu de ceux qui ſuccombérent à cet orage. Le neveu de Rutilius ne pouvoit pas échaper à la vengeance des Chevaliers. Nous

Cotta accuſé s'exile volontairement.

An. R. 661. Av. J. C. 91.

avons déja obſervé qu'il étoit Orateur ; mais plus recommandable par la netteté & la ſolidité du diſcours, que par la force & la véhémence. Il s'anima néanmoins en plaidant pour lui-même dans de ſi triſtes circonſtances. Il n'entreprit point de fléchir ſes Juges, de qui il n'eſpéroit rien : mais imitant la fermeté de ſon oncle, il leur reprocha leur injuſtice : il parla avec nobleſſe de la pureté de ſa conduite, de ſes vûes de bien public, de ſon zêle pour ſa patrie : & après avoir plutôt inſulté des Juges vendus à l'iniquité, que fait ſon apologie, il s'exila volontairement. C'étoit la ſeconde diſgrace que lui attiroit la cabale ennemie du Sénat : peu de tems auparavant elle lui avoit fait manquer la charge de Tribun. Rutilia ſa mére l'accompagna dans ſon exil, & ne revint à Rome qu'avec lui. Car il fut au bout de quelques années rétabli par Sylla, & il parvint aux premiéres dignités, & à la réputation d'un des plus grands Orateurs de Rome.

Scaurus ſe tire de danger par ſa fermeté & ſa hauteur. *Aſcon. in Orat. pro M. Scauro.*

Scaurus fut auſſi appellé en jugement ſous le même prétexte, mais il en ſortit plus heureuſement. Cépion, qui l'avoit accuſé peu de tems auparavant de concuſſion, fut encore ici ſon

accusateur : & de plus il engagea le Tribun Q. Varius à citer ce vénérable Vieillard devant l'assemblée du Peuple, & à invectiver contre lui. Scaurus accablé sous le poids des années, & relevé depuis peu de maladie, malgré tous ses amis, qui vouloient le détourner de s'exposer, dans l'état où il étoit, à la fougue de la multitude, comparut au jour marqué. Il écouta patiemment toute la déclamation du Tribun : & lorsqu'il eut été sommé de répondre, il ne dit que ce peu de mots : *Q. Varius Espagnol de naissance accuse M. Scaurus Prince du Sénat d'avoir soulevé les Alliés. M. Scaurus Prince du Sénat le nie. Il n'y a point de témoins. Auquel des deux, Romains, voulez-vous en croire?* Cette défense si courte, mais si pleine de dignité, fit impression sur le Peuple, déconcerta le Tribun, & rendit inutiles tous ses efforts & ceux de Cépion. L'affaire n'alla pas plus loin.

AN. R. 661. AV. J. C. 91.

Marc-Antoine ne se tira pas du danger à si peu de frais. Se voiant accusé, il mit en œuvre toutes les forces de son éloquence, & emploia pour lui-même ces ressorts dont il s'étoit servi si utilement pour les autres. Il

AN. R. 661. AV. J. C. 91.

s'attendrit, il fupplia, il parla avec tant de contention, que Cicéron, témoin oculaire, aſſure l'avoir vû toucher la terre du genou, dans l'ardeur & l'inſtance de ſes priéres. Il fut abſous, & même eut un commandement l'année ſuivante dans la guerre contre les Alliés.

Cic. Tuſc. III. 57.

Varius lui-même condanné par ſa propre loi périt miſérablement.

Cic. Bruto, 305. & de Nat. Deor. III. 81.

Pour achever ce qui regarde les ſuites de la loi Varia; j'ajouterai que par un retour des plus ſurprenans, Varius, lorſqu'il fut ſorti de charge, fut accuſé & condanné comme étant lui-même dans le cas de ſa propre loi. Il n'en fut pas quitte pour l'exil, mais il périt miſérablement au milieu des plus cruels ſupplices. Freinshémius conjecture avec beaucoup de vraiſemblance que réduit à errer dans l'Italie, il tomba entre les mains de quelques-uns des Alliés, qui lui firent ſubir la juſte peine de tous ſes crimes. Car outre le meurtre de Druſus, Cicéron l'accuſe encore d'avoir fait périr * Q. Métellus par le poiſon. Mais ce que je raconte ici n'arriva qu'au bout de quelque tems.

Les Alliés ſe préparent à la révolte.

Sur la fin du Conſulat de Philippe les peuples d'Italie prirent les dernié-

* *Je n'oſe décider qui étoit ce Métellus. La famille des Métellus étoit alors très-nombreuſe.*

res mesures pour concerter leur révolte. La mort de Drusus & la loi Varia avoient achevé de leur persuader qu'ils n'avoient rien à attendre de Rome ; ils avoient perdu leur protecteur ; & même le plus grand de tous les crimes étoit alors celui de les avoir favorisés. Ils conçurent donc qu'il ne leur restoit absolument que la voie des armes pour emporter de force ce que jamais on ne leur accorderoit volontairement. AN. R. 661. Av. J. C. 91.

Comme les Romains étoient assez occupés de leurs dissensions intestines, les Alliés eurent le tems de s'arranger entre eux, & de faire leurs préparatifs. Ainsi ce ne furent point des mouvemens tumultueux : tout fut conduit avec ordre, avec systême, & par des délibérations mûrement pesées. Ils formérent le plan d'une République Italique sur celui de la République Romaine. Ils établirent pour capitale & pour siége de leur gouvernement la ville de Corfinium * dans le pays des Péligniens, & ils la nommérent *Italique*, comme la commune patrie & la

Ils s'arrangent en corps de République.

Diodor. Eclog. l. XXXVII.

* *Cette ville, qui est ruinée, étoit à peu de distance de* Sulmo, *aujourd'hui* Solmona *dans l'Abbruzze citérieure.*

AN. R. 661. AV. J. C. 91. métropole de tous les peuples de l'Italie ligués ensemble. Ils y tracérent une grande place, & un palais pour le Sénat, qu'ils composérent de cinq cens députés. Ils eurent soin aussi de fortifier cette ville; & d'y amasser toutes sortes de provisions, argent, vivres, munitions de guerre. Enfin on y amena de toutes les parties de l'Italie les otages des différens peuples qui entroient dans l'association. Leur Sénat, comme celui de Rome, devoit avoir l'administration générale des affaires : & c'étoit aussi de ce même corps que l'on tiroit les Magistrats, & les Commandans des armées. Ils créérent deux Consuls, & douze Préteurs. Les Consuls étoient Q. Pompédius Silo, de la nation des Marses, & C. Aponius, ou selon d'autres Papius Mutilus, Samnite. Ces deux Chefs, aiant chacun six Préteurs sous leurs ordres, partagérent l'Italie en deux Provinces ou Départemens. Le premier eût pour son partage le pays le plus voisin de Rome vers l'Occident & le Nord, & le second commanda dans le reste de l'Italie du côté de l'Orient & du midi.

Les principaux des peuples qui se révoltérent,

révoltérent, furent les Marses & les Samnites. Les premiers ont même donné leur nom à cette guerre, qui est souvent appellée *la guerre des Marses*. Les Samnites, qui avoient autrefois défendu leur liberté contre les Romains pendant plus de soixante & dix ans, se montrérent aussi les plus opiniâtres dans la révolte, & furent les derniers à poser les armes, après avoir été en grande partie exterminés, sur-tout par Sylla qui étoit leur ennemi implacable. Avec ces deux peuples, tous les autres qui remplissoient le pays entre les deux mers depuis le Liris, aujourd'hui *Garigliano*, jusqu'à la mer Ionienne, c'est-à-dire à peu près tout ce que nous appellons le Roiaume de Naples, prirent les armes pour la querelle commune. Il ne resta presque d'Alliés aux Romains que les Ombriens, les Toscans, & les Latins. La Gaule Cisalpine, qui depuis a été appellée *Lombardie*, ne prit point de part à cette guerre. Les Gaulois qui l'habitoient n'étoient point Alliés, mais sujets: & leur pays étoit traité en Province, c'est-à-dire, en pays de conquête. Il n'étoit pas même compris dans ce que les Romains appelloient alors Italie. Av. J.C. 661. Av. J. C. 91.

AN. R. 662.
AV. J. C. 90.

L. JULIUS CÆSAR,
P. RUTILIUS LUPUS.

Massacre d'Asculum.

Appian. Civil. l. I. Flor. III. 16.

Le premier sang fut versé à Asculum, aujourd'hui *Ascoli*, dans la Marche d'Ancone. Les Romains, sur les avis qui leur venoient de toutes parts que les peuples d'Italie se préparoient à se soulever, envoiérent dans les différens cantons des hommes sûrs pour épier ce qui se passoit. L'un d'eux aiant vû un jeune homme que l'on menoit en ôtage d'Asculum à Corfinium, en avertit Q. Servilius, qui commandoit dans le pays. Servilius accourt, & par la plus grande de toutes les imprudences il prend un ton de hauteur avec des esprits aigris, qui ne cherchoient qu'une occasion d'éclater. Il traita les Asculans comme s'ils eussent été des esclaves, & leur fit les plus grandes menaces. Mais les menaces sont bien frivoles quand elles ne sont pas soutenues par la force. Les Asculans irrités se jettent sur lui, le massacrent avec son Lieutenant Fontéius, & ensuite font main basse sur tous les Romains qui se trouvérent dans leur ville.

Révolte ouverte des peuples d'Italie.

Ce massacre fut le signal de la ré-

volte générale de l'Italie. Tous les peuples que j'ai marqués ci-devant, prirent les armes. Mais les premiers qui se signalérent furent les Marses, à la tête desquels étoit Pompédius Silo, le principal boutefeu de cette guerre. Les autres ne tardérent pas à suivre cet exemple. Tous leurs arrangemens, minutés de longue main, furent bientôt exécutés. Armées & Généraux se mirent en campagne : & le péril parut si grand aux Romains, qu'il fut déclaré qu'il y avoit *tumulte*; c'est-à-dire, guerre importante & dangereuse. En conséquence toute affaire cessa dans la ville : tous les Tribunaux, à l'exception néanmoins de celui qui étoit établi pour la loi Varia, furent fermés : le peuple quitta la toge, habit de paix, & prit la casaque militaire : & Rome devint comme une ville de guerre. Les Consuls partirent l'un & l'autre pour aller faire tête aux ennemis, mais ils prirent la précaution de laisser des troupes dans la ville en cas d'insulte. Ils se firent accompagner de Lieutenans Généraux choisis entre les plus illustres guerriers, Marius, Sylla, Cn. Pompéius Strabo pére du grand Pompée, T. Di-

AN. R. 662.
AV. J. C. 90.

AN. R. 662. AV. J. C. 90.

dius, qui avoit triomphé deux fois, des Scordisques après sa Préture, & des Espagnols après son Consulat. L'Histoire fait encore mention de Q. Métellus Pius, de Cépion, & de plusieurs autres. Rutilius eut pour département les Marses, & Julius le Samnium. Dès cette première campagne il y eut de part & d'autre cent mille hommes sous les armes, sans compter les garnisons des places.

Ambassade des Alliés aux Romains, avant que d'entrer en action.

Avant néanmoins que d'entrer en action, les Alliés envoiérent une Ambassade aux Romains pour faire un dernier effort, & représenter la justice de leurs prétentions, puisqu'ils ne demandoient qu'à devenir les citoiens d'une ville dont la grandeur étoit en partie leur ouvrage. Ils pensoient vraisemblablement que leurs priéres, soutenues de leurs armes, auroient plus d'effet que par le passé. Mais le Sénat, toujours fidéle à la maxime Romaine de ne se laisser jamais donner la loi, répondit » Que si les Alliés reconnoissoient leur faute & se » soumettoient, on pourroit les écouter. Qu'autrement ils n'entreprissent pas d'envoier des Ambassades » à Rome. « Ainsi toute espérance

de paix étant bannie, les hostilités commencérent. An. R. 663. Av. J. C. 90.

Au reste il ne faut pas croire que parmi les peuples qui se soulevérent, le concert fût entiérement unanime, & qu'il n'y restât aucun ami des Romains. La chose en soi n'est pas possible : & Velléius cite avec complaisance l'exemple de son trisaïeul Minatius Magius; qui descendoit de Décius Magius, ce fidéle & constant allié de Rome lors de la révolte de Capoue. Minatius, héritier des sentimens de son aieul, leva dans le * pays des Hirpiniens une légion, qu'il joignit aux troupes Romaines, & se signala dans le cours de la guerre par plusieurs exploits importans. Aussi en fut-il récompensé : il fut fait citoien Romain nommément, & ses deux fils furent créés Préteurs, dans un tems, où, comme Velléius a soin de le marquer, la République n'en avoit que six.

Vell. II. 16.

Voyez Hist. Rom. Tom. V. *l.* XV. §. 1.

Cruautés exercées par les Alliés.

Diodor. & Dio apud Vales.

Nulles guerres ne se font plus cruellement que les guerres civiles : & c'en étoit une ici véritablement, comme

* *Ce pays faisoit partie de celui que nous appellons la* Principauté Ultérieure, *dans le Roiaume de Naples.*

 je l'ai obſervé d'abord. Plus les hommes ſont liés par des nœuds étroits & ſacrés, plus les haines, ſi ces nœuds ſont une fois rompus, deviennent violentes. Les Alliés ſe portérent à toute ſorte d'inhumanités, & contre les Romains, & contre ceux des Italiens qui demeuroient fidéles à Rome; & pour avoir un digne inſtrument de leurs cruautés, ceux d'Aſculum mirent en liberté un Cilicien chef de Pirates, que les Romains avoient pris & mis ſous la garde des habitans de cette ville. Rien ne fut épargné, non pas même les femmes & les enfans. Ils s'étoient aviſés d'un ſupplice inoui pour les femmes, à qui ils arrachoient les cheveux & la peau de la tête. Et ceux de * Pinna, n'aiant point voulu prendre part à la révolte, virent leurs enfans, qui étoient tombés par malheur entre les mains des rebelles, égorgés à leurs yeux. Il eſt bon que l'Hiſtoire conſerve le ſouvenir de ces faits horribles, pour faire honte au genre humain de ſa barbarie.

Le Lecteur eſt en droit d'attendre ici un récit d'opérations guerriéres très-importantes, rencontres ſans

* Civita di Penna *dans l'Abbruzze Ultérieure.*

nombre, batailles, siéges de villes. Mais j'ai déja averti que le tems que nous traitons est peut-être de toute l'Histoire de la République Romaine le plus stérile en mémoires un peu instructifs. Nous n'avons que des abrégés, faits même avec peu de goût ; & Appien, qui fournit plus de détail que les autres, n'offre presque qu'une liste séche & chétive d'actions ou petites, ou racontées petitement, sans liaison, sans exposition des causes & des circonstances, sans aucun de ces traits qui peignent les hommes, & qui rendent l'Histoire utile & agréable en même tems. Je serai donc obligé de me contenter de donner une idée en gros de la suite des faits, & de choisir ceux qui seront les plus intéressans.

AN. R. 662.
AV. J. C. 90.

Dans les commencemens les Alliés eurent presque par-tout l'avantage : & Freinshemius trouve assez heureusement la cause de cette supériorité, dans l'union, la concorde, le zèle, qui accompagnent ordinairement les nouvelles entreprises : au lieu que les dissensions dont Rome étoit pleine refluoient jusques dans les armées.

Les Alliés ont d'abord l'avantage.
Suppl. Liv. LXXII. 44.

Le Consul Rutilius aigrit le mal par ses soupçons injustes & mal fon-

Soupçons injustes du Consul Rutilius contre plusieurs des Nobles.
Dio apud Vales.

AN. R. 662. AV. J. C. 90.

dés. Comme il remarqua que les ennemis étoient instruits à point nommé de tout ce qui se passoit dans son camp, il se persuada que c'étoient les premiers Officiers, les Nobles, qui toujours d'intelligence avec les Alliés leur donnoient ces avis : & sans plus ample examen, il en écrivit au Sénat. Ces Lettres alloient tout mettre en combustion dans Rome. Heureusement on découvrit des espions Marses, qui se mêloient avec les fourageurs Romains ; qui entroient même dans le camp, comme il est bien aisé dans une guerre où la langue, les habillemens, les armes sont les mêmes des deux parts; & qui ensuite avertissoient leurs Généraux de tout ce qu'ils avoient pû apprendre. Ainsi les soupçons se calmérent, & la tranquillité se rétablit. Pour la cimenter, le Sénat ordonna que l'exécution de la loi Varia demeureroit suspendue tant que la guerre dureroit : c'étoit une source de division, que le Sénat arrêta fort à propos par la sagesse de son décret.

L'exécution de la loi Varia suspendue.

Ascon. in Or. pro Cornel.

Marius conseille inutilement au Consul d'éviter le combat.

Il paroit que le Consul Rutilius étoit un petit esprit, jaloux, ombrageux, & plus avide de gloire que ca-

pable de la mériter. Marius, qui étoit son parent, lui conseilloit de traîner la guerre en longueur, sans doute pour donner le tems au premier feu des Alliés de s'amortir; & de plus il représentoit que les vivres abondoient dans le camp Romain, & ne pouvoient leur manquer pendant qu'ils avoient la communication libre avec Rome, & avec toute cette grande partie de l'Italie qui étoit derriére eux, au lieu que les ennemis, dans le pays desquels se faisoit la guerre, seroient bientôt réduits à la disette. Rutilius s'imagina que Marius en proposant ce plan de conduite ne consultoit que les intérêts de son ambition; qu'il vouloit que l'année se passât dans l'inaction, afin d'être créé Consul pour la septiéme fois, & d'avoir l'honneur de terminer la guerre. Dans cette pensée il rejetta bien loin les conseils de Marius, & s'en trouva mal.

AN. R. 662. AV. J. C. 90.

Il étoit campé sur le * Tolenus, petite riviére du pays des Marses, & au-dessous de lui du même côté à quelque distance étoit Marius. Ils avoient l'un & l'autre un pont sur cette riviére: & vis-à-vis d'eux, mais plus près du

Rutilius est vaincu & tué. *Appian.*

* *Le Tarano dans l'Abbruzze Ultérieure.*

An. R. 662. Av. J. C. 90. pont de Marius, étoit sur l'autre bord Vettius Caton, l'un des Préteurs des Alliés. Celui-ci, conjecturant que le Consul passeroit le Tolenus pour venir l'attaquer, plaça une embuscade sur le chemin dans un vallon fort obscur. Sa ruse lui réussit. Rutilius vint à lui : & pendant qu'ils en étoient aux mains, les troupes embusquées parurent tout d'un coup, attaquérent l'armée Romaine, & y mirent le désordre. Il périt dans ce combat huit mille Romains, soit tués par le fer, soit poussés par les ennemis dans la riviére, & noyés misérablement. Le Consul lui-même reçut une blessure à la tête, dont il mourut.

Marius fit bien voir alors qu'il en savoit plus que ni l'un ni l'autre de ces deux Généraux. J'ai dit qu'il étoit campé au dessous du Consul. Aiant donc deviné ce qui se passoit par la vûe des corps des Romains que portoit vers lui le courant de l'eau, il part dans le moment, & trouvant le camp de Vettius dégarni, il s'en empara presque sans résistance. Ainsi le vainqueur privé de son camp & de ses bagages, fut obligé de passer la nuit sur le champ de bataille, &

se retira dès le lendemain sans pouvoir tirer aucun fruit de sa victoire. An. R. 662. Av. J. C. 90.

Douleur & consternation dans Rome.

On peut juger que la défaite & la mort de Rutilius causérent une grande douleur dans Rome. Mais cette douleur fut bien augmentée, lorsque le corps de ce Consul, & ceux de plusieurs autres illustres personnages tués dans le même combat, y furent raportés pour être mis dans les tombeaux de leurs péres. Ce fut dans toute la ville un deuil & une consternation générale, qui durérent plusieurs jours. Le Sénat appréhenda que de pareils spectacles, s'ils se renouvelloient, ne décourageassent tout-à-fait les citoiens: & il ordonna qu'à l'avenir ceux qui seroient tués à la guerre fussent inhumés sur les lieux. Les Alliés firent un semblable décret de leur côté.

Cépion, trompé par Pompédius périt dans une embuscade, avec une grande partie de son armée.

Cépion commandoit un corps d'armée comme Lieutenant de Rutilius, & remporta avec ses troupes un avantage assez considérable, qui fut la cause de sa perte. Car en conséquence de ce succès, le Sénat aiant ordonné que ce qui restoit de soldats de l'armée de Rutilius fussent partagés entre Marius & lui, il se crut tout d'un coup

An. R. 662. Av. J. C. 90

devenu aussi grand Général, que celui auquel on sembloit l'égaler dans ce décret : & cette présomption le disposa d'autant mieux à donner aveuglément dans le piége que lui tendit Pompédius.

Ce rusé Italien, qui avoit son camp assez peu éloigné de celui de Cépion, vint le trouver pendant la nuit, lui donnant à entendre qu'il vouloit changer de parti & s'attacher aux Romains. Pour gages de sa foi, il lui amenoit comme ôtages deux enfans, qu'il disoit être les siens, mais qui n'étoient que des esclaves. De plus, feignant de craindre que les Alliés ne se vengeassent de sa désertion en le dépouillant de ses biens, & de prendre par cette raison la précaution de sauver au moins quelques débris de sa fortune, il apportoit avec lui de prétendus lingots d'or & d'argent, c'est-à-dire, du plomb doré & argenté.

Sur ces preuves Cépion prit confiance en lui : & le fourbe l'aiant exhorté à venir sur le champ attaquer le camp des Alliés, qui seroient bien déconcertés lorsqu'ils se verroient sans chef, le Romain suivit ce conseil avec une pleine sécurité, & se mit en mar-

che. Mais Pompédius avoit placé dans l'intervalle des deux camps une embuſcade : & lorſqu'il fut près de l'endroit, il monta ſur une colline ſous prétexte d'aller découvrir la contenance des ennemis, mais en effet pour donner à ſes gens le ſignal dont il étoit convenu. En un moment Cépion ſe trouve attaqué, vaincu, tué lui-même, & la plus grande partie de ſon armée taillée en piéces. Marius recueillit ceux qui purent échaper, & les joignit aux troupes qu'il commandoit. An. R. 662. Av. J. C. 90.

Victoire du Conſul Julius, qui fait reprendre à Rome les habits de paix.

Juſqu'ici les affaires des Romains alloient fort mal. Le Conſul L. Julius eut le premier la gloire d'un ſuccès important, qui commença à relever leurs eſpérances. Il étoit chargé de la guerre contre les Samnites, qui lui donnoient tant d'occupation, qu'il ne lui fut pas poſſible de trouver le tems d'aller à Rome pour ſe donner un Collégue en la place de Rutilius: enſorte que depuis le 12 Juin, jour de la défaite & de la mort de cet infortuné Conſul, Julius demeura ſeul juſqu'à la fin de l'année à la tête de la République.

Il avoit reçu d'abord un échec, qui

AN. R. 662. AV. J. C. 90. contribua vraiſemblablement à le rendre plus précautionné. Il vint donc ſe camper près de Papius, Général des Samnites, qui aſſiégeoit la ville d'Acerres en Campanie : mais content de lui donner de la jalouſie, & de l'incommoder dans les opérations du ſiége, il évitoit d'en venir à une bataille. Il ſe vit même obligé d'affoiblir ſon armée par la ruſe de l'ennemi. Les Romains avoient avec eux des Numides auxiliaires. Papius fit amener dans ſon camp Oxintas fils de Jugurtha, qui avoit été mis en garde à Venouſe; & lui aiant fait prendre tous les ornemens de la Roiauté, il le montroit ſouvent aux Numides. Ceux-ci déſertérent en foule pour aller ſe rendre auprès de leur Roi : & Julius n'eut d'autre parti à prendre que de renvoier en Afrique tout ce qu'il avoit de Numides dans ſon armée.

Papius fier de ſes avantages réſolut d'engager le combat avec le Conſul Romain : & voiant qu'il ne ſortoit point de ſon camp, le mépriſa aſſez pour entreprendre de forcer ſes retranchemens. Les Romains ſe défendirent avec courage, & pendant

qu'ils arrêtoient les ennemis à l'endroit de l'attaque, le Consul fit sortir par une autre porte la cavalerie, qui prenant les Samnites en queue, les mit entiérement en désordre : ensorte qu'il en resta six mille sur la place. Cette victoire rendit la joie & l'espérance aux Romains. Le Consul fut proclamé *Imperator* par ses soldats : & à Rome on quitta l'habit de guerre pour reprendre la toge.

An. R. 662. Av. J. C. 90.

Le bonheur n'accompagna pas Julius jusqu'à la fin de la campagne. Il souffrit encore une perte considérable : mais à laquelle contribua peut-être une maladie qui le mettoit hors d'état d'agir, & l'obligeoit de se faire porter en litiére au milieu de son armée. Au reste tous ces combats, & plusieurs que j'omets, n'opéroient rien de décisif : & la guerre se soutenoit avec une égale chaleur & des forces à peu près égales de part & d'autre.

Victoire commencée par Marius, & achevée par Sylla.

Marius ne s'y distingua pas par de grands exploits. Soit nécessité des conjonctures, soit peut-être lenteur & glaces de l'âge, il paroit que le systême général de sa conduite étoit de temporiser, de ne rien hazarder. Il

vainquit néanmoins les Marses dans un combat : mais ils étoient venus l'attaquer : & lorsqu'il les eut poussés dans des vignes environnées de haies, aiant remarqué qu'ils avoient de la peine à les traverser en se retirant, il craignit de rompre lui même ses rangs, & cessa de les poursuivre. Sylla, comme s'il eût été destiné à achever ce qui étoit commencé par Marius, se trouva par hazard, avec le corps d'armée qu'il commandoit, de l'autre côté de ces vignes. Il tomba sur les malheureux Marses, & en fit un grand carnage. On fait monter le nombre de leurs morts dans les deux actions de cette journée à six mille. Dans ce combat périt Hérius Asinius, l'un des principaux Commandans des Alliés, qui est vraisemblablement le grand-pére du fameux Asinius Pollion.

Cette nation des Marses étoit très-belliqueuse ; & l'on disoit communément dans Rome que l'on n'avoit jamais triomphé ni des Marses, ni sans les Marses. Peut-être cette considération rendoit-elle Marius plus circonspect à les attaquer. Quoi qu'il en soit, hors les occasions dont j'ai parlé,

Marius évite le combat.
Plut. in Mar.

il se tint opiniâtrément renfermé dans son camp, sans être touché, ni des plaintes de ses soldats, ni des insultes des ennemis. Et comme un jour Pompédius Silo s'avançant à portée de se faire entendre lui crioit à haute voix, *Si vous êtes grand Général, Marius, que ne combattez-vous donc?* Marius lui répondit, *Mais plutôt vous, si vous êtes un grand Général, forcez-moi de combattre.*

An. R. 662. Av. J. C. 90.

Il se retire avec peu de gloire.

Plutarque parle encore d'une action, dans laquelle les soldats de Marius le secondérent mal, & ne profitérent point de l'avantage que les ennemis leur donnoient sur eux, en sorte que les deux armées se retirérent dos à dos. Peu de tems après, Marius demanda son congé, & revint à Rome, aiant beaucoup perdu de sa réputation. Il alléguoit pour motif de sa retraite des rhumatismes qui le tourmentoient beaucoup, prétendant que depuis long-tems il ne se soutenoit que par un courage au dessus de ses forces, mais qu'enfin le mal devenoit si violent, qu'il ne lui étoit plus possible d'y résister.

Sertorius se signale.

Sertorius, quoiqu'il n'ait point eu de commandement en chef dans cette guerre, se signala néanmoins par un grand nombre d'actions dignes de

An. R. 661. Av. J. C. 90. Salluſt. apud Gell. II. 26.

mémoire. Mais Sallufte fe plaignoit lui-même de n'en être pas fuffifamment inftruit, parce que d'abord l'obfcurité de celui qui les avoit faites, & enfuite la malignité de fes envieux, les avoient enfevelies dans l'oubli. Sertorius étoit Queſteur cette année, & avoit pour province la Gaule Cifalpine. Aiant reçu ordre d'y lever des foldats & d'y faire fabriquer dès armes, il s'acquitta de cette double commiffion avec une activité & une vigueur qui le diftinguérent beaucoup des autres jeunes gens de fon âge, moûs, inappliqués, & qui regardoient une charge comme un titre pour faire travailler les autres, & fe difpenfer eux-mêmes de tout travail.

Plut. in Sertor.

Il a un œil crevé. Ses fentimens à ce fujet.

Il ne s'en tint pas à ces fonctions tranquilles, qui demandent des foins, mais qui n'expofent à aucun danger. Il fe trouva à plufieurs combats, où il paia de fa perfonne avec la même bravoure, dont il avoit donné des preuves dès fes premiéres années. Comme il alloit aux coups fans fe ménager, il reçut fouvent des bleffures, & une en particulier qui lui fit perdre un œil. [a] Mais cette difformité

a Quo ille dehoneſtamento corporis maximè lætabatur. *Salluſt.*

de son visage étoit pour lui un sujet de joie & de triomphe. Il disoit [a] que les autres ne pouvoient pas toujours porter avec eux les témoignages de leur bravoure; qu'il leur falloit quitter les brasselets, les couronnes, & les autres récompenses militaires. Mais que pour lui, les preuves de sa valeur l'accompagnoient par-tout; & que personne ne pouvoit être spectateur de sa disgrace sans être en même tems l'admirateur de sa vertu. Le peuple lui rendit justice : & un jour qu'il entroit au théâtre, il y fut reçu avec des applaudissemens & des acclamations, que n'obtenoient pas toujours aisément les plus anciens Généraux & les citoiens les plus accrédités.

AN. R. 662. AV. J. C. 90.

La vertu est de toutes les conditions : & à la suite de l'un des plus grands hommes que Rome ait produits, je ne craindrai point de citer ici une action admirable de deux esclaves. Je ne puis en marquer le tems

Deux esclaves dans le sac de Grumentum, sauvent leur maitresse.

[a] τοὺς μὲν γὰρ ἄλλους οὐκ ἀεὶ τὰ μαρτύρια τῶν ἀριστειῶν περιφέρειν, ἀλλὰ καὶ ἀποτίθεσθαι στρεπτὰ καὶ ψέλια καὶ στεφάνους· αὐτῷ δὲ τῆς ἀνδραγαθίας παραμένειν τὰ γνωρίσματα, τοὺς αὐτοὺς ἔχοντι τῆς ἀρετῆς ἅμα καὶ τῆς συμφορᾶς θεατάς. *Plut.*

AN. R. 662. AV. J. C. 90. précis : mais elle appartient certainement à la guerre dont j'écris l'histoire. Les Romains assiégeoient * Grumentum dans la Lucanie : & comme la ville étoit aux abois, deux esclaves se sauvérent dans le camp des assiégeans. Bientôt après la place fut emportée d'assaut, & livrée au pillage. Alors les deux esclaves courent promtement à la maison de leur maitresse : ils la saisissent avec une sorte de violence, & l'emménent en la menaçant du geste & de la voix : & lorsqu'on leur demandoit qui elle étoit, ils disoient que c'étoit leur maitresse, & une maitresse très cruelle, sur qui ils alloient se venger de tous les mauvais traitemens qu'ils en avoient soufferts. Ils la firent ainsi sortir de la ville, & la conduisirent dans une sûre retraite, où ils la cachérent avec grand soin. Puis, quand la fureur du soldat fut passée, & que tout fut calme dans la ville, ils l'y firent rentrer, prêts à lui obéir comme auparavant. Elle leur donna la liberté, qui étoit la plus grande récompense qu'elle pût leur accorder, mais fort au dessous sans

Sen. de Benef. II, 23.

* *Cette ville étoit dans le pays que l'on nomme aujourd'hui* Basilicate.

doute du bienfait qu'elle en avoit reçu. Je reprens la suite des faits.

An. R. 662. Av. J. C. 90.

Victoire de Cn. Pompéius, en conséquence de laquelle les Magistrats à Rome reprennent les ornemens de leurs dignités.

Appián.

Cn. Pompéius Strabon avoit pour département le * Picénum. Dans les commencemens il réussit mal, comme il étoit arrivé dans cette guerre à la plupart des Généraux Romains. Aussitôt après le massacre d'Asculum, il avoit voulu attaquer la place : & il fut repoussé avec perte. Ensuite aiant été attaqué lui-même auprès de la riviére de * * Tenna par trois Généraux des Alliés, Afranius, Ventidius, & Judacilius, il fut défait & obligé de se retirer dans la ville de Fermo. Il y fut assiégé par Afranius seul, les deux autres Préteurs Italiens aiant tourné leurs efforts d'un autre côté. Pompéius se tint pendant assez longtems sur la défensive. Mais enfin aiant appris que Sulpicius approchoit à la tête d'une armée Romaine, il fit son plan avec lui pour tomber ensemble sur l'ennemi. Au jour & au tems marqué, il fait une vigoureuse sortie. Afranius, qui croioit n'avoir affaire qu'à Pompéius, emploie toutes ses forces pour le repousser. Mais pendant que l'on se battoit à avantage à peu près égal,

* *Marche d'Ancone.* ** *Le Tingo.*

An. R. 662. Av. J. C. 90. voici que Sulpicius arrive, & met le feu au camp des Alliés. La vûe des flammes qui frappa les combattans, jetta la terreur parmi les Italiens : & pour comble de malheur, Afranius aiant été tué sur la place, toute l'armée se débanda. Ceux qui purent échapper au vainqueur, s'enfuirent dans Asculum : & sur le champ Pompée alla mettre le siége devant cette ville.

La victoire que je viens de rapporter rétablit le calme & la tranquillité dans Rome. Après celle du Consul Julius on avoit repris les toges ou habits de paix : celle-ci fit reprendre aux Magistrats leurs robes prétextes & les ornemens de leurs dignités. Ainsi tout rentra dans l'ordre accoutumé : & la guerre dans l'état où elle étoit ne fut plus regardée que comme une guerre ordinaire, qui n'empêchoit point que la ville ne jouît des douceurs de la paix.

Droit de bourgeoisie Romaine accordé à ceux des Alliés qui étoient demeurés fidéles.

Cependant un nouvel événement fit comprendre aux Romains qu'ils ne pouvoient pas espérer de se tirer de péril uniquement par la force des armes. La plupart des Ombriens & quelques peuples Toscans se détaché-

rent de leur alliance, & se joignirent aux rebelles. L'exemple pouvoit devenir funeste : & les Romains appréhendérent de rester seuls, s'ils se refusoient opiniâtrément au vœu général de l'Italie. Ainsi le Consul Julius, de l'avis & par l'autorité du Sénat, porta une loi pour donner le droit de bourgeoisie à ceux des Alliés qui étoient jusques-là demeurés fidéles. Par cette loi le Latium & partie de la Toscane & de l'Ombrie, acquirent enfin le droit qui les égaloit aux Romains. Ils s'attachérent d'autant plus fortement à la République : & les autres peuples d'Italie conçurent aussi l'espérance de partager avec eux ce privilége, au moins en posant les armes. Et ce ne fut réellement que par cette voie que la guerre fut terminée. Mais pour amener les choses à ce point il fallut encore qu'il y eût bien du sang répandu.

An. R. 662. Av. J. C. 90.

La grandeur du danger & la disette des hommes forcérent encore les Romains d'admettre dans leurs troupes de terre les affranchis, qui jusqu'alors en avoient été exclus, ou n'y avoient été emploiés que très-rarement. Ils en levérent douze cohor-

Affranchis admis dans le service de terre.

tes, qu'ils distribuérent le long de la mer pour garder les côtes depuis Cumes jusqu'à Rome.

AN. R. 663. AV. J. C. 89.

CN. POMPEIUS STRABO.
L. PORCIUS CATO.

Pompéius & Porcius avoient mérité par des services considérables le Consulat qui leur fut déféré. Nous avons parlé de la victoire que remporta le premier sur Afranius dans le Picénum : & Porcius sur la fin de l'année précédente avoit aussi vaincu en bataille rangée les peuples de Toscane qui s'étoient révoltés.

Le Consul Pompéius pousse le siége d'Asculum.

Appian.

Vell. II. 21.

Pompée dans son Consulat s'attacha particuliérement à pousser le siége d'Asculum, qu'il avoit, comme je l'ai dit, déja commencé, avant que d'être nommé Consul. Ce siége fut une des plus importantes opérations de la guerre. Les Romains s'y acharnoient, parce que c'étoit cette ville qui avoit donné le signal de la révolte : & les Alliés la défendoient avec la même vigueur. On vit des armées, l'une de soixante-&-quinze mille Romains, l'autre de soixante mille Italiens, en venir aux mains devant Asculum, pour en hâter ou en empêcher la prise.

Les

Les efforts des Alliés ne purent faire lever le siége, mais ils le firent traîner en longueur : & il paroît que Pompée en laissa pendant quelque tems le commandement à L. Julius, Consul de l'année précédente, pour tenir lui-même la campagne, & s'opposer aux divers mouvemens des ennemis. Il remporta sur les Marses une grande victoire. Il réduisit les * Vestiniens & les Péligniens à se soumettre & à quitter les armes. Mais nous savons peu de détail sur ces faits. Sénéque nous a conservé un trait mémorable, qui se rapporte au tems de la réduction des Péligniens. C. Vettius, qui étoit de cette nation, & l'un des principaux chefs des Alliés, avoit été fait prisonnier, & on le menoit au Consul. Un de ses esclaves prit l'épée du soldat même qui le traînoit, & tua d'abord son maître : puis tournant la pointe de l'épée contre lui-même, *Il est tems*, dit-il, *que je pense à moi. J'ai mis mon maître en liberté*. En disant ces mots, il s'enfon-

AN. R. 663. Av. J. C. 89.

Il bat les Marses, & soumet d'autres peuples voisins. *Appian.*

Senec. de Benef. III. 25.

Un esclave de Vettius tue son maître, & se tue ensuite lui-même.

* *Les Vestiniens habitoient le long de l'*Aternus*, riviere que l'on nomme aujourd'hui* Pescara *dans l'Abbruzze.*

An. R. 663. Av. J. C. 89.

ce l'épée dans le sein, & tombe mort. » a Quel esclave, s'écrie Sénéque, a » jamais délivré son maître d'une fa- » çon plus magnifique ? » Mais pour nous, quelque brillante que soit cette action, la sévérité de la Morale Chrétienne sur l'homicide ne nous permet pas de la louer. Et combien d'événemens possibles, qui auroient délivré Vettius d'une façon plus douce & plus heureuse ?

Le Consul Porcius est tué dans un combat. Le jeune Marius est soupçonné d'être l'auteur de cette mort.

Oros. V. 18.

L. Porcius faisoit, aussi-bien que son Collégue, la guerre avec succès. Il remporta divers avantages sur les Marses, qu'il s'étoit, ce semble, attaché à dompter. Mais enfin comme il attaquoit leur camp auprès du lac * Fucin, il fut tué, & par sa mort donna la victoire aux ennemis. Orose attribue cette mort au jeune Marius, qui voulut venger l'insulte prétendue faite par le Consul à son pere. Car Porcius, qui avoit les mêmes troupes qu'avoit commandé ce vieux Général l'année précédente, s'étoit vanté *que Marius n'avoit pas fait de plus grandes choses que lui*. Ce mot lui fut funeste : & dans le

a Da mihi quemquam qui magnificentiùs dominum servârit.

* *Aujourd'hui* Lac de Celano.

tumulte du combat un coup perdu, mais qui partoit de l'armée Romaine, & selon la force des termes d'Orose, de la main même du jeune Marius, le renversa mort au pié des retranchemens des ennemis. Un crime si atroce seroit incroyable, si ce jeune homme n'avoit que trop prouvé dans la suite par les plus horribles attentats, qu'il étoit capable de celui-ci.

An. R. 663. Av. J. C. 89.

Dion rapporte que ce Consul avoit irrité ses soldats contre lui par des reproches durs & des maniéres hautaines, qui avoient même donné lieu à une sédition dans laquelle il avoit pensé périr. Le ressentiment des troupes peut avoir été ou la seule cause de la mort de Porcius, ou une occasion à Marius de cacher mieux son crime.

Dio apud. Vales.

Sylla fut celui de tous les Généraux Romains qui se signala le plus dans cette guerre. J'ai raconté sous l'année précédente comment il avoit mis le comble à une victoire que Marius laissoit imparfaite. Cette année-ci sera plus féconde en événemens glorieux pour lui. Il commandoit, comme Lieutenant du Consul Porcius, un corps d'armée en Campanie, où il dé-

Sylla détruit Stabies, & assiége Pompeii.

An. R. 663. Av. J. C. 89.

truisit la ville de Stabies le dernier jour d'Avril. Delà il alla assiéger *Pompeii*, ville située à l'embouchure du Sarno. Pendant qu'il étoit occupé à ce siége, ses forces se grossirent à l'occasion que je vais rapporter.

Il prend le commandement de l'armée de Postumius, & ne venge point la mort de ce Général tué par ses soldats.

Liv. Epit. LXXV.

Plut. in Syll.

Les Romains avoient une flote sous le commandement de Postumius Albinus. C'étoit un homme hautain & violent, qui se fit haïr de ses soldats au point qu'ils se soulevérent contre lui, & l'accusant de trahison & d'intelligence avec les ennemis ils l'assommérent à coups de pierres. Sylla prit le commandement de ces soldats couverts du sang de leur Général, & les joignit à son armée, sans tirer aucune vengeance du crime qu'ils venoient de commettre. Il pallioit cette indulgence condannable d'un mauvais prétexte, & disoit que ces troupes n'en auroient que plus d'ardeur à bien faire ; ayant à laver par leurs services la faute qu'elles avoient commise. Mais son véritable motif étoit ambition & intérêt propre. La haine entre lui & Marius étoit alors portée à l'excès, & il se proposoit de pousser à bout & de détruire son ennemi. D'ailleurs comme

la guerre des Alliés tiroit vers sa fin, il aspiroit à se faire donner le commandement de celle qui se préparoit contre Mithridate. Par ces vues, il s'étudioit à gagner l'affection de ses soldats aux dépens même des loix les plus inviolables de la discipline militaire. Il est en effet le premier des Généraux Romains, qui ait donné le pernicieux exemple de s'attacher les troupes au préjudice de la République, & de se substituer aux droits de la patrie, ensorte que les soldats qu'il commandoit devinssent les soldats de Sylla, & non ceux du Peuple Romain. La conduite ambitieuse de ce Général se développera plus pleinement dans la suite. Pour le présent, il se rendit réellement utile à la République.

AN. R. 663.
AV. J. C. 89.

Cluentius, l'un des Généraux des Alliés, vint avec une grande armée de Samnites au secours de la ville de *Pompeii*, & se campa fiérement à quatre cens pas des Romains. Sylla, qui se crut méprisé & insulté, sortit sur les ennemis, quoiqu'il eût envoyé une grande partie de ses troupes au fourage. Il eut lieu de se repentir de sa hardiesse, & fut repoussé avec perte. Mais bientôt il prit sa revanche : &

Il détruit une armée de Samnites commandée par Cluentius.

Appian.

AN. R. 663. AV. J. C. 89. dès que ses fourageurs l'eurent rejoint, il livra un second combat, dans lequel Cluentius fut vaincu, & obligé de se retirer.

Ce premier avantage ne fut pas décisif, & le Général Italien ayant reçu un renfort de Gaulois revint à la charge. Nous avons vu dans l'Histoire Romaine plusieurs combats singuliers de Gaulois, dont aucun ne leur réussit. Elle nous en offre encore un ici avec le même succès. Un Gaulois d'une très-haute taille s'avança hors des rangs, défiant au combat le plus brave des Romains. On lui opposa un Maure, aussi petit que le Gaulois étoit grand, & qui néanmoins tua son adversaire. Il arriva en conséquence ce qui est une suite naturelle de ces sortes d'événemens. La mort du Gaulois effraya ceux de sa nation. Ils se défendirent mal, furent bientôt mis en désordre, & entraînérent ensuite le reste de l'armée. La victoire de Sylla fut complette : il prit le camp des ennemis, qui s'enfuirent au loin, & ne se crurent en sûreté que lorsqu'ils se virent près de Nole. Le vainqueur les y poursuivit : & sans leur donner le tems de se reconnoître, il les attaque de nouveau, & achéve

de détruire cette armée avec son Chef, qui fut tué sur la place. Appien fait monter le nombre des morts dans la premiére bataille à trente mille ; & dans celle-ci à vingt mille. Et ce qu'il y a de plus surprenant, & même d'incroiable, c'est que Sylla, selon Eutrope, ne perdit qu'un seul homme. Mais il faudroit une autorité plus grande que celle de ce mince écrivain pour faire croire un fait si éloigné de toute vraisemblance.

AN. R. 651.
AV. J.C. 89.

Sylla avoit écrit dans ses Mémoires, que ses soldats l'honorérent auprès de Nole d'une couronne Obsidionale. Cette couronne n'étoit point, comme les autres, accordée par le Général à des soldats qui se fussent distingués, mais au contraire déférée par les soldats à leur Chef qui les avoit tirés d'un pas dangereux. Elle n'étoit que de gazon : & l'herbe dont on la formoit devoit être prise dans le lieu même où l'armée avoit été enveloppée par les ennemis, & d'où la sagesse & la valeur du Commandant l'avoit tirée. On ne voit pas clairement par les faits que j'ai rapportés d'après Appien, comment Sylla avoit mérité cette couronne. Mais

Il est honoré d'une couronne Obsidionale.
Plin. XXII. 6.

AN. R. 663. AV. J. C. 89

nous devons nous en prendre à la négligence de cet auteur, & des autres auxquels on est obligé d'avoir recours pour ces tems-là. Cette couronne étoit le plus grand honneur qui pût être déféré à un Citoien : & Sylla, qui voulut perpétuer la mémoire d'un événement si glorieux pour lui, le fit peindre dans sa maison de campagne de Tusculе, qui appartint ensuite à Cicéron. [a] Mais, comme le remarque Pline, c'est bien en vain que l'auteur de la proscription se faisoit honneur d'une couronne Obsidionale. Il se l'arracha lui-même de dessus la tête, lorsqu'il fit périr dans la suite un beaucoup plus grand nombre de citoiens, qu'il n'en avoit jamais sauvés.

Il soumet les Hirpiniens. *Appian.*

Sylla après une si grande victoire poussa ses avantages. Il entra dans le pays des Hirpiniens : & les habitans d'Eculanum, qui en étoit comme la capitale, ne s'étant pas rendus assez promptement, il livra la ville au pillage. Cet exemple de sévérité intimi-

a Quod si verum est, hoc exsecrabiliorem eum dixerim : quandoquidem eam capiti suo proscriptione suâ ipse detraxit, tanto paucioribus civium servatis, quàm postea occisis.

da les autres, & en peu de jours toute la nation se soumit. An. R. 663. Av. J.C. 89.

Delà il passa dans le Samnium, où d'abord il se trouva dans une situation embarrassante. Il s'étoit engagé dans un défilé auprès de la ville d'Esernia, ayant en tête une armée de Samnites commandée par Papius Mutilus. Sylla étoit homme de ressource. Il fit si bien qu'il lia une conférence avec le Général des ennemis, comme pour convenir d'un accommodement. Il ne se conclut rien. Mais la tréve par un effet tout naturel produisit parmi les Samnites une sécurité, qui diminua d'autant leur attention & leur vigilance. Le Romain en profita : & à la faveur du silence & de l'obscurité de la nuit il fit partir ses troupes, ne laissant dans son camp qu'un trompette pour sonner selon l'usage le commencement de chaque veille de trois heures en trois heures. A la quatriéme veille le trompette partit lui-même, & alla rejoindre l'armée, qui sortit ainsi heureusement du défilé.

Il passe dans le Samnium : & y remporte divers avantages.

Sylla ne se contenta pas de s'être tiré du péril. Ayant tourné le camp des Samnites, il vint les attaquer par l'endroit où ils l'attendoient le moins,

AN. R. 663. AV. J. C. 89.

les vainquit, & prit leur camp. Papius se sauva blessé dans Esernia. Sylla finit cette glorieuse campagne par une conquête importante. Il attaqua * Bovianum, ville très-considérable, où se tenoit l'assemblée générale de la nation des Samnites, & qui étoit fortifiée de trois citadelles. Il y fit donner l'assaut par plusieurs endroits en même tems, & en trois heures de combat il emporta la place.

Il retourne à Rome pour demander le Consulat.

Après tant de beaux exploits Sylla retourna à Rome pour demander le Consulat, auquel rarement aucun Candidat s'étoit présenté avec la recommandation d'aussi grands & aussi glorieux services. Il y apportoit une réputation toute formée. Tout le monde le regardoit comme grand homme de guerre : ses amis le vantoient comme le premier Général de Rome : ses ennemis ne pouvoient lui refuser au moins le titre d'heureux Capitaine.

Plut. in Sylla.

Il se faisoit gloire du titre d'*Heureux*.

Il ne s'offensoit point du tout de ce langage de ses envieux. Au contraire il étoit charmé de se faire passer pour le favori de la Fortune : soit par ostentation, & pour se faire honneur

* Boiano *dans le Comtat de Molise.*

de la protection du ciel, soit peut-être par persuasion. Plutarque rapporte à ce propos des traits des Mémoires de Sylla tout-à-fait singuliers. Il y disoit que les entreprises avanturées lui réussissoient mieux, que celles qu'il avoit bien méditées & prétendu diriger par la prudence. Il y avouoit qu'il étoit né plus heureux que guerrier. Il y conseilloit à Lucullus, à qui il les dédioit, de ne compter sur rien comme sur ce qui lui étoit inspiré par les dieux en songe. Tout cela semble prouver qu'il croioit tout de bon & sérieusement à la Fortune. Et la chose peut ne pas paroître si étrange dans un caractére aussi bizarre que le sien. Plutarque nous fait au même lieu un portrait, que je ne dois pas laisser échapper aux lecteurs curieux de bien connoitre les hommes.

An. R. 663.
Av. J. C. 89.

Bizarrerie de son caractére.

Il étoit inconséquent, & perpétuellement en contradiction avec lui-même. Il enlevoit avec violence, & donnoit avec profusion : il honoroit sans raison, & outrageoit de même : il faisoit habilement sa cour à ceux dont il avoit besoin, & se montroit fier à ceux qui avoient besoin de lui ; de sorte que l'on doutoit s'il étoit né plus

AN. R. 663. AV. J. C. 89. ſuperbe ou plus flateur. Inégal dans ſes reſſentimens & ſes vengeances, quelquefois pour les plus minces ſujets il envoioit au ſupplice, & dans d'autres occaſions il ſouffroit patiemment les plus grandes offenſes : il ſe réconcilioit volontiers avec ceux qui lui avoient fait les plus mortelles injures, & il vengeoit les plus légéres imprudences par le meurtre & la confiſcation des biens. Peut-être, dit Plutarque, expliqueroit-on cette inégalité de conduite par rapport à ceux qui l'avoient offenſé : en diſant qu'alternativement ſon naturel & ſon intérêt le gouvernoient, & que porté par inclination à la vengeance, il ſe retenoit & ſe modéroit par réflexion, lorſque le bien de ſes affaires le demandoit. Cette même clef ne pourroit-elle pas donner auſſi la ſolution de la plupart de ſes autres bizarreries ? Je reviens à la guerre Sociale, dont il me reſte encore quelques événemens à décrire, tous de plus en plus défavorables à la Ligue Italique.

Les Marſes poſent les armes *Liv. Epit.* LXXVI.

Les Marſes, qui en avoient été l'un des plus fermes appuis, s'en détachérent, fatigués & domptés par leurs anciennes pertes, & par les nouvelles

que leur firent souffrir Muréna & Métellus Pius. Les Péligniens s'étoient aussi soumis, comme je l'ai rapporté. Ainsi les Romains étant maîtres de Corfinium, dont les rebelles avoient fait leur Métropole*, il fallut transférer le conseil général de la Ligue à Esernia, ville des Samnites, qui par la retraite des Marses se trouvoient seuls à la tête de tout ce qu'il restoit encore de peuples fidéles à l'association. Ils se nommérent cinq Préteurs ou Généraux, entre lesquels ils donnérent la principale autorité à Pompédius Silo. Il méritoit cette préférence par son habileté dans la guerre, par son courage, & surtout par son opiniâtreté dans la révolte, dont il avoit été le premier auteur, & que n'avoit pû lui faire abandonner l'exemple même de sa nation, c'est-à-dire, des Marses, qui venoient de rentrer dans l'obéissance. Il assembla une armée de trente mille hommes de pied, & de mille chevaux. Forcé par la nécessité à tenter toutes sortes de ressources, il donna même la liberté aux esclaves qui voulurent se joindre à lui, & en ayant ramassé environ vingt mille, il les arma du mieux qu'il lui fut possible. Avec

An. R. 663.
Av. J. C. 89.

Conseil général de la ligue transféré à Esernia.
Diod. Eclog. l. XXXVII.

AN. R. 663.
AV. J. C. 89.

ces troupes il retarda encore de quelque tems la ruine entiére de ſon parti.

Judacilius déſeſpérant de ſauver Aſculum ſa patrie, ſe fait mourir par le poiſon.
Appian.

Cependant le ſiége d'Aſculum, qui avoit duré une grande partie de l'année, ſe termina enfin à l'avantage des Romains. Lorſque la ville étoit aux abois, Judacilius, qui en étoit natif, fit un dernier effort pour la délivrer. Il étoit l'un des principaux chefs des Italiens, homme de vigueur & de courage. Il aſſembla donc huit * Cohortes, & en ſe mettant en marche il dépêcha un courrier aux Aſculans pour les avertir de ſe rendre attentifs à ſon arrivée, & de faire une ſortie ſur les aſſiégeans pendant qu'il attaqueroit leurs retranchemens par dehors. Il eſpéroit que les Romains enfermés entre les deux attaques pourroient ſe trouver déconcertés, & que peut-être auroit-il occaſion de les bien battre, & de les forcer ainſi à lever le ſiége. Le plan n'étoit pas mal conçu : mais le courage manqua aux habitans : en ſorte que tout ce que put faire Judacilius, ce fut de pénétrer dans la ville avec une partie de ceux qui l'avoient accompagné. Il fit à ſes compatriotes les plus vifs reproches de leur lâche-

* *La cohorte étoit ordinairement de cinq cens hommes.*

té : & voiant qu'il ne restoit plus d'espérance, il résolut de mourir : mais auparavant il voulut se venger de ses ennemis, qui s'étoient fait souvent un plaisir de s'opposer à ses desseins, & qui tout récemment avoient empêché l'exécution de ses derniers ordres. Commé il étoit le plus fort dans la ville, il les fit tous arrêter & mettre à mort. Après avoir satisfait sa vengeance, il crut travailler pour sa gloire en renouvellant l'exemple que * Vibius Virius avoit donné lors de la prise de Capoüe. Il invita ses amis à un grand repas, & là il les exhorta à prévenir avec lui par une mort volontaire le désastre de leur commune patrie. Tous louérent son courage, mais aucun ne voulut l'imiter. Il prit donc seul du poison : & comme il avoit eu la précaution de faire drêsser un bucher, il se fit porter au haut, & ordonna à ses amis d'y mettre le feu. Ainsi périt ce brave homme, séduit sans doute par l'idée de gloire que l'antiquité Payenne attachoit à l'homicide de soi-même. Mais quelle gloire mérite, selon les lumiéres même de la simple raison, une mort inutile au public & à la cau-

AN. R. 663.
AV. J. C. 89.

* Voyez T. V. L. XVII. §. I.

Av. R. 663. Av. J. C. 89.

se commune, & dont tout le fruit ne peut jamais se terminer qu'à préserver celui qui se la donne, de maux qu'il redoute encore plus que la mort ?

Appian. Oros.

Quoique les Auteurs qui ont parlé de la mort de Judacilius semblent mettre cet événement dès le commencement du siége, j'ai mieux aimé le rapporter à sa fin, parce qu'il ne m'a nullement paru vraisemblable que ce Général eût pris une résolution si désespérée, s'il avoit vû sa patrie en état de résister encore long-tems. Je me persuade donc que la prise d'Asculum suivit de près cette mort, & que le désespoir du Chef ayant entraîné celui de la multitude, la ville ou se rendit à discrétion, ou étant mal défendue par des habitans découragés fut forcée & prise d'assaut. Le Consul Pompeius fit un exemple de sévérité sur cette malheureuse ville. Les principaux citoiens & tous les Officiers de guerre furent battus de verges & eurent la tête tranchée : il laissa aux autres la vie sauve, mais en leur enlevant & leurs esclaves & toutes leurs richesses : la ville elle-même fut détruite & rasée. Ainsi fut vengé le sang des ci-

Prise d'Asculum par Cn. Pompeius.

toiens Romains qui y avoient été massacrés au commencement de la guerre. An. R. 663. Av. J. C. 89.

Ce n'avoit point été jusqu'ici l'usage d'accorder le Triomphe pour avoir seulement reconquis ce qui avoit auparavant appartenu à la République. Néanmoins Pompée triompha des Asculans & des peuples du Picénum, le sixiéme jour avant les Calendes de Janvier, * c'est-à-dire le 25 Décembre. Entre les prisonniers qu'il mena en triomphe, plusieurs Ecrivains ont remarqué P. Ventidius, qui étoit sans doute fils de celui que nous avons nommé parmi les plus illustres Chefs des Alliés. Ce même Ventidius, aujourd'hui mené en triomphe, triomphera lui-même dans cinquante ans: exemple mémorable de la vicissitude & de l'instabilité des choses humaines, en bien comme en mal.

Triomphe de Pompeius, où Ventidius est mené captif.

Fasti. Capit.

Vell. II. 65. *Plin.* VII. 43. *A. Gell.* XV. 4.

Pompée avoit fait vendre tout le butin d'Asculum: mais quoique le Trésor public fût épuisé, il n'y porta rien de tout l'argent qu'il retira de cette vente. C'étoit un homme qui n'avoit de louable que son habileté

Oros.

Plut. Pomp.

* *Dans le Calendrier de Numa, que suivoient alors les Romains, Décembre n'avoit que 29 jours.*

AN. R. 663. AV. J. C. 89. dans la guerre : du reste excessivement avide & peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir. Et ce n'est pas le seul vice que l'Histoire lui reproche, comme nous aurons lieu de l'observer dans la suite.

Pompédius entre en triomphe dans Bovianum : est battu & tué. AN. R. 664. Jul. Obseq. Liv. Epit. LXXVI.

La Ligue Italique étoit extrêmement affoiblie, & elle perdit l'année suivante celui qui lui donnoit l'ame & le mouvement, Pompédius Silo. Il avoit néanmoins d'abord eu quelque succès, & même avoit repris la ville de Bovianum. Attentif à suivre le systême qu'il s'étoit fait de mettre sa République en paralléle & de niveau avec la République Romaine, il voulut triompher, & entra réellement en triomphe dans sa nouvelle conquête. Mais l'antiquité superstitieuse a remarqué, que par là il donnoit lui-même un présage de sa future défaite, parce que c'étoit dans la ville victorieuse qu'on entroit en triomphe, & non pas dans une ville vaincue. Peu de tems après il perdit une grande bataille, dans laquelle il fut tué : & avec lui périt toute la gloire de son parti, qui depuis ce tems ne fit que languir.

Il me paroît fort vraisemblable que l'on doit attribuer à cet ennemi si obstiné du nom Romain l'Ambassade envoiée par les Alliés à Mithridate pour implorer son secours, & l'inviter à s'unir à eux contre Rome. Au reste, si l'auteur de cette délibération n'est pas certainement connu, le fait du moins est constant par Diodore de Sicile. Il falloit que la haine de ces Italiens allât jusqu'à la fureur, pour les porter à rechercher une protection si éloignée, & qui devoit leur être suspecte & odieuse par tant d'endroits : & il paroît par là que c'est d'après l'exacte vérité historique qu'un de nos plus grands Poëtes introduit Mithridate disant à ses enfans :

An. R. 664. Av. J. C. 88. Ambassade des Alliés à Mithridate, sans fruit. *Diod. Eclog. l.* XXXVII.

Non, Princes, ce n'est point au bout de l'Univers
Que Rome fait sentir tout le poids de ses fers :
Et de près inspirant les haines les plus fortes,
Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes portes.

Le Roi de Pont ne fit pas beaucoup d'attention à cette Ambassade, & répondit froidement que quand il auroit terminé les affaires d'Asie, qui l'occupoient actuellement, il iroit joindre ses forces à celles des Italiens.

Ce fut là la derniére démarche d'éclat des rebelles. Depuis ce tems,

La guerre sociale ne fait plus que languir.

An. R. 664. Av. J. C. 88.

quoique les Lucaniens & les Samnites restassent encore en armes, je ne vois plus d'événement qui appartienne directement & uniquement à la guerre Sociale. Ils ne sont plus seuls un parti, & ils se confondront avec celui de Marius & de Cinna.

Huit nouvelles Tribus formées pour les nouveaux citoyens. *Appian.*

Presque tous les peuples d'Italie jouissoient alors du droit de bourgeoisie Romaine. Car on le leur avoit toujours accordé à mesure qu'ils avoient posé les armes. Il en résultoit un nombre prodigieux de nouveaux citoiens, dont Rome se trouvoit extrémement embarrassée. Comme [a] leur multitude étoit immense, les distribuer dans les trente-cinq Tribus c'étoit les rendre maîtres de tout; c'étoit anéantir toute la dignité & tout le pouvoir des anciens: & ces nouveaux venus adoptés par grace auroient écrasé ceux de qui ils tenoient leur privilége. On prit le parti de former huit nouvelles Tribus, dans lesquelles seroient renfermés tous les nouveaux citoiens. Ce plan, imité de celui qu'avoit suivi le * Roi Ser. Tullius dans l'établissement & la di-

* *Voyez Hist. Rom. Tom. I. L. I. Art. 6.*

a Ne potentia eorum & multitudo veterum civium dignitatem frangeret, plusque possent recepti in beneficium quàm auctores beneficii. *Vell.* II, 20.

ſtribution des Centuries, remédioit à tous les inconvéniens. Les anciens conſervoient pleinement leur ſupériorité, puiſqu'étant en nombre beaucoup moindre, ils ſe trouvoient avoir trente-cinq voix pendant que les nouveaux n'en avoient que huit : & de plus comme ces nouvelles Tribus ne devoient être appellées à voter que les derniéres, il étoit naturel que la pluralité fût très-ſouvent formée avant que l'on fût arrivé juſqu'à elles. Les Alliés devenus citoiens en paſſérent pour lors par tout ce que l'on voulut, ſoit qu'ils ne s'aperçuſſent point du grand avantage que cet arrangement donnoit ſur eux à leurs anciens, ſoit qu'ils fuſſent contens d'acquérir le droit de bourgeoiſie à quelque prix que ce pût être. Il y a apparence que ce fut pour cette opération que l'on créa dès l'année du Conſulat de Cn. Pompéius deux Cenſeurs, qui furent P. Craſſus, & L. Julius Céſar Conſul de l'année précédente. On ne ſait rien autre choſe de leur Cenſure, ſinon qu'ils firent quelques Ordonnances contre le luxe des tables. AN. R. 664. AV. J. C. 88. AN. R. 663. Cenſeurs.

Cette même année 663. il s'étoit commis dans la place publique de Aſellio Préteur de la ville aſſaſſiné

An. R. 663. Av. J. C. 89. dans la place publique par la faction des riches qui prêtoient à usure.

Rome un crime inoui jusqu'alors, & qui faisoit bien voir que les Loix avoient perdu tout crédit & toute autorité, contraintes de céder à la force qui tenoit lieu de droit & de justice. De tout tems les dettes avoient causé de grands troubles dans Rome. Il en a été souvent parlé dans cette histoire. L'avidité de ceux qui prêtoient ne se contentoit pas des usures permises par les loix Romaines, & en exigeoit de plus fortes. Le débiteur étoit accablé & ne paioit point. Ce mal se fit violemment sentir dans le tems dont je parle, parce que la circonstance d'une guerre si voisine, si périlleuse, & qui demandoit de si grands frais, avoit rendu l'argent fort rare, & avoit épuisé les fortunes d'un grand nombre de particuliers. Les impitoiables créanciers ne relâchoient rien néanmoins de leur rigueur : de sorte que les débiteurs réclamérent la protection des Loix, & prétendirent non-seulement obtenir des délais aux paiemens à raison du mauvais état de leurs affaires, mais faire condanner leurs créanciers comme violateurs des Loix, & exigeant de plus gros intérêts qu'il n'étoit permis.

A. Sempronius Asellio Préteur de la ville, & en cette qualité Juge suprême de ces sortes de contestations, entreprit d'abord de calmer les esprits, & de terminer la querelle par des voies d'accommodement. Mais la chose n'ayant pas été possible, comme il étoit homme équitable, il ouvrit les Tribunaux aux débiteurs, & leur fit rendre justice. Sur cela les créanciers entrérent en fureur, & ne pouvant espérer de vaincre la constance du Magistrat, ils résolurent de s'en défaire, & exécutérent leur dessein avec une audace incroiable. Animés par L. Cassius Triban du Peuple, (car il falloit que les Tribuns eussent part à toutes les violences qui s'exerçoient dans Rome) ils attaquérent Asellio dans la place même, pendant qu'il faisoit un sacrifice. L'infortuné Préteur se sentant frappé d'un coup de pierre, & voiant autour de lui une multitude forcenée, jetta la coupe sacrée qu'il tenoit à la main, & voulut se réfugier dans le temple de Vesta. On lui coupa le chemin; & forcé de se retirer dans un cabaret, il y fut assommé. Quelques-uns de ceux qui le poursuivoient,

An. R. 663.
Av. J. C. 89.

AN. R. 663. & qui l'avoient vû aller du côté du
AV. J. C. 89. temple de Vesta, crurent qu'il y étoit entré. Ils ne craignirent point de forcer les barriéres de cet asyle sacré, & malgré les loix les plus saintes, qui n'en permettoient point l'entrée aux hommes, ils visitérent curieusement ces lieux que la Religion devoit leur rendre redoutables. Ainsi périt un Préteur, actuellement occupé d'un sacrifice, revêtu des ornemens sacrés, & cela en plein jour, au milieu de la place publique. Et les auteurs de cet attentat avoient si bien lié leur partie, & sçu fermer toutes les bouches qui auroient pû les accuser; qu'il ne fut pas possible d'avoir des preuves contre aucun. En vain le Sénat fit publier une Ordonnance pour inviter tous ceux qui auroient quelque connoissance des coupables à déclarer ce qu'ils savoient, leur promettant même des récompenses; la liberté, s'ils étoient esclaves; une somme d'argent, s'ils étoient libres; l'impunité, s'ils étoient complices. Personne ne vint à révélation : & un crime si atroce demeura impuni. Quelle justice pouvoient attendre les particuliers dans une ville où il en coutoit la

la vie à un Magiſtrat pour l'avoir rendue ? Rome ne retomboit-elle point ainſi dans la confuſion attribuée par les Poétes aux premiers hommes encore ſauvages avant l'établiſſement des ſociétés ?

An. R. 663.
Av. J. C. 89.

Ce fut apparemment pour prévenir de ſemblables excès dans la ſuite, que M. Plautius Sylvanus Tribun du peuple propoſa & fit paſſer une loi touchant la violence publique, *de vi publica*. Les Juriſconſultes interprétent diverſement cette expreſſion. Qu'il nous ſuffiſe d'obſerver que la force du mot déſigne toute violence qui trouble l'ordre public : & cette idée embraſſe bien des choſes, & peut avoir une très-grande étendu

Loi de Plautius *de vi publica.*

Le même Tribun du peuple fit auſſi rentrer enfin les Sénateurs en poſſeſſion d'une partie de la Judicature. Cépion & Druſus avoient tenté la même choſe, mais inutilement : & les Chevaliers ſeuls avoient jugé depuis la loi de C. Gracchus. Plautius donna à ſa propoſition une nouvelle tournure, qui contribua peut-être à la faire paſſer plus aiſément. Il ordonnoit que chaque Tribu nommeroit quinze citoiens chaque année pour faire la fonction de

Par une autre loi du même Tribun les Sénateurs rentrent en poſſeſſion d'une partie de la Judicature.
Aſcon. in Or. pro Corn.

An. R. 663. Av. J. C. 89.

Juges. Suivant ce plan, les Juges pouvoient être indifféremment Sénateurs, Chevaliers, ou même de l'Ordre du Peuple. La loi fut acceptée : & elle eut son exécution jusqu'à la Dictature de Sylla.

Sylla est nommé Consul. Débat à ce sujet entre lui & C. César.

Pour achever ce qui reste des événemens de l'année 663, je n'ai plus à parler que de la nomination des Consuls. J'ai dit que Sylla étoit revenu à Rome pour demander le Consulat. Ses services parloient hautement pour lui. Néanmoins il trouva un concurrent, qu'il eut bien de la peine à vaincre. C'étoit C. César, frére de L. César, qui avoit été Consul la premiére année de la guerre Sociale, & qui étoit actuellement Censeur. C. César étoit encore frére utérin de Catulus le vainqueur des Cimbres. Appuié du crédit de deux fréres si illustres, & avec beaucoup de mérite personnel, il crut pouvoir s'élever au-dessus des régles, & prétendre au Consulat, quoiqu'il n'eût géré que l'Edilité, & n'eût point été Préteur. Il y a apparence qu'il étoit soutenu de * Marius, qui vouloit don-

Ascon. in Or. pro Scauro.

* *Diodore de Sicile, qui seul nomme Marius dans cette affaire,* (XXXVII) *dit qu'il agissoit contre César. Mais le Compétiteur de Sylla ne pouvoit avoir contre lui Marius.*

ner l'exclusion à Sylla. Car comme Sylla & César étoient tous deux Patriciens, ils ne pouvoient pas être Consuls ensemble. An. R. 653. Av. J. C. 89.

P. Sulpicius, ce jeune Orateur dont il a été parlé à l'occasion de la cause de Norbanus, étant alors Tribun, s'opposa à la demande irréguliére de C. César, qui cependant étoit son ami. La contestation fut des plus violentes. Ils étoient tous deux éloquens, mais dans des genres tout-à-fait opposés. La véhémence faisoit le caractére de Sulpicius, comme nous l'avons dit. [a] César avoit l'enjouement & les graces en partage. Son style étoit d'une urbanité charmante, & jamais personne ne sut mieux assaisonner le discours par le sel de la bonne plaisanterie. La force & le nerf lui manquoient. Il montra néanmoins de la vigueur dans l'occasion dont nous parlons, aussi bien que son adversaire. Il y eut discours pour & contre devant le Peuple, débats, sédition. Enfin C. César fut obligé de céder : & Sylla fut nommé Consul avec Q. Pompéius Rufus.

a C. Julius Orator fuit minimè ille quidem vehemens : sed nemo unquam urbanitate, nemo lepore, nemo suavitate conditior. *Cic. Brut. n.* 177.

AN. R. 663.
AV. J. C. 89.

Le ſuccès qu'avoit eu Sulpicius dans cette affaire lui enfla le courage, & le perdit. Nous le verrons l'année ſuivante ſe retourner en faveur de Marius contre Sylla, devenir une des principales cauſes des maux publics, & s'attirer enfin à lui-même une mort funeſte.

Fin du Tome IX.

TABLE
DU NEUVIÉME VOLUME DE L'HISTOIRE ROMAINE.

✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻

LIVRE VINGT-HUITIÉME.

LIVRE VINGT-NEUVIÉME.

LIVRE TRENTIÉME.

LIVRE TRENTE-UNIÉME.

Fin de la Table.

Pour ne point trop grossir ce volume, on a rejetté au dixiéme la suite du trente & uniéme Livre.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier le neuviéme volume de l'*Histoire Romaine* de M. Rollin, revû & rendu complet par M. Crevier, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris ce 11 Juillet 1743.

SECOUSSE.

De l'Imprimerie de J. G. Clousier.



